



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



**ETUDE SITUATIONNELLE DE REFERENCE DES
INEGALITES DE GENRE DANS LES 15 ETATS
MEMBRES DE LA CEDEAO**

DRAFT RAPPORT

Février 2024

Table des matières

1.	Introduction	10
2.	Analyse des inégalités de genre dans l'espace CEDEAO	13
1.	Description des indicateurs.....	13
1.1.	Domaine « Education »	14
1.1.1.	Accès à l'éducation.....	17
1.1.1.1.	Taux brut de scolarisation (TBS)	17
1.1.1.2.	Enfants non scolarisés du primaire	27
1.1.2.	Qualité de l'éducation.....	31
1.1.2.1.	Taux d'achèvement	31
1.1.2.2.	Redoublement dans l'enseignement primaire.....	36
1.1.3.	Qualification professionnelle.....	38
1.1.3.1.	Proportion de femmes diplômées des programmes d'études de l'enseignement tertiaire	38
1.1.3.2.	Proportion de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation	41
1.1.4.	Représentation dans le corps enseignant	43
1.1.4.1.	Proportion d'enseignants qualifiés dans l'enseignement secondaire (1 ^{er} cycle et 2 nd cycle).	43
1.1.4.2.	Pourcentage des enseignantes dans l'enseignement supérieur	47
1.1.5.	Alphabétisme chez les adultes.....	48
1.2.	Leadership et prise de décision.....	50
1.2.1.	Leadership managérial.....	51
1.2.2.	Leadership politique	53
1.2.2.1.	Proportion de femmes à des postes ministériels	54
1.2.2.2.	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux.....	55
1.3.	Violences basées sur le genre	56
1.3.1.	Prévalence	57
1.3.1.1.	Proportion de femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles.....	57
1.3.1.2.	Prévalence des mutilations génitales féminines	59
1.3.2.	Gravité	59
1.3.3.	Dénonciation	60
1.3.3.1.	Femmes n'ayant jamais demandé d'aide pour mettre fin à la violence, et qui n'en ont jamais parlé à quelqu'un	60
1.3.3.2.	Femmes qui n'ont jamais cherché d'aide pour mettre fin à la violence, mais qui l'ont dit à quelqu'un	61
1.3.3.3.	Proportion de femmes ayant cherché de l'aide pour mettre fin à des violences cphysiques ou sexuelles.....	62

1.4. Domaine « Santé »	63
1.4.1. Santé et VIH	64
1.4.1.1. Cause de décès, par maladie non transmissible	64
1.4.1.2. Incidence du VIH/SIDA	67
1.4.2. Santé sexuelle et reproductive	69
1.4.2.1. Connaissances correctes et complètes du VIH/SIDA.....	69
1.4.2.2. Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque.....	71
1.4.2.3. Connaissance de méthodes modernes de contraception	73
1.4.3. Santé de l'enfant.....	75
1.4.3.1. Proportion des enfants de moins de 5 ans ne souffrant pas d'un retard de croissance	75
1.4.3.2. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	77
1.4.4. Mortalité	79
1.4.4.1. Taux de mortalité chez les adultes (pour 1000 adultes)	79
1.4.4.2. Espérance de vie à la naissance	81
1.4.5.2. Premier mariage avant l'âge de 18 ans.....	85
1.5. Emploi et revenu	85
1.5.1 Proportion des travailleurs indépendants.....	88
1.5.2. Part des femmes propriétaires d'entreprises.....	91
1.5.3. Part des femmes entrepreneurs individuels	94
1.5.4. Proportion des personnes ayant épargné pour démarrer, exploiter ou développer une ferme ou une entreprise	96
1.5.5. Proportion des personnes ayant emprunté de l'argent pour démarrer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise	98
1.5.6. Taux de participation à la population active.....	99
1.5.7. Taux d'emploi	101
1.5.8. Taux d'emploi à temps partiel	104
1.5.9. Proportion des emplois dans l'agriculture.....	106
1.5.10 Proportion d'emploi dans le secteur industriel.....	108
1.5.11. Proportion des emplois dans les services	110
1.5.12. Proportion des emplois informels par rapport aux emplois non agricoles	112
1.5.13. Proportion d'emplois informels dans l'emploi total	114
1.5.14. Taux de chômage.....	116
1.5.15. Emploi des jeunes de 15-29.....	118

Liste des tableaux

Tableau 1 : Cadre de mesure du domaine "Education"

Tableau 2 : Cadre de mesure du domaine "Leadership et prise de décision"

Tableau 3 : Cadre de mesure du domaine "Violence basées sur le genre"

Tableau 4 : Cadre de mesure du domaine "Santé"

Tableau 5 : Cadre de mesure du domaine "Emploi et revenu"

Liste des graphiques

Graphique 1.1 : Taux brut de préscolarisation par sexe dans la CEDEAO, 2021

Graphique 2.2 : Ecart entre les sexes dans l'accès à l'éducation préscolaire, CEDEAO 2021

Graphique 3.3 : Evolution des écarts entre les sexes dans l'accès à l'éducation préscolaire entre 2017 et 2021

Graphique 4.4 : Taux brut de scolarisation par sexe dans l'enseignement primaire dans la CEDEAO, 2021

Graphique 1.5 : Ecart entre les sexes dans l'accès à l'éducation primaire, CEDEAO 2021

Graphique 5.6 : Evolution des écarts entre les sexes dans l'accès à l'éducation primaire entre 2017 et 2021

Graphique 1.7 : Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire par sexe dans la CEDEAO, 2021

Graphique 1.8 : Ecart entre les sexes dans l'accès à l'éducation secondaire, CEDEAO 2021

Graphique 6.9 : Evolution des écarts entre les sexes dans l'accès à l'éducation secondaire entre 2017 et 2021

Graphique 1.10 : Taux brut de scolarisation dans l'enseignement tertiaire par sexe dans la CEDEAO, 2021

Graphique 1.11 : Ecart entre les sexes dans l'accès à l'éducation tertiaire, CEDEAO 2021

Graphique 7.12 : Evolution des écarts entre les sexes dans l'accès à l'éducation tertiaire entre 2017 et 2021

Graphique 1.13 : Enfants d'âge primaire non-scolarisés (milliers), CEDEAO 2021

Graphique 1.14 : Ecart entre les sexes, Enfants d'âge primaire non-scolarisés, CEDEAO 2021

Graphique 8.15 : Evolution des écarts, enfants d'âge primaire non scolarisés, 2017 à 2021

Graphique 1.16 : Taux d'achèvement des études primaires selon le sexe, CEDEAO 2021

Graphique 1.17 : Ecart entre les sexes dans l'achèvement des études primaires, CEDEAO, 2021

Graphique 9.18 : Evolution des écarts entre les sexes, taux d'achèvement du primaire, 2017 à 2021

Graphique 1.19 : Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire selon le sexe, CEDEAO 2021

Graphique 10.20 : Ecarts entre les sexes dans l'achèvement du premier cycle du secondaire, CEDEAO, 2021

Graphique 11.21 : Evolution des écarts entre les sexes, taux d'achèvement du 1^{er} cycle du secondaire, 2017 à 2021

Graphique 1.22 : Redoublement dans l'enseignement primaire selon le sexe (en milliers), CEDEAO 2021

Graphique 1.23 : Ecart entre les sexes, redoublement dans l'enseignement primaire, CEDEAO 2021

Graphique 12.24 : Evolution des écarts entre les sexes, redoublement au primaire, 2017 à 2021

Graphique 1.25 : Proportion de femmes dans les diplômés de l'enseignement supérieur par domaine d'études, CEDEAO 2021

Graphique 1.26 : Proportion de jeunes sans emploi, ni en éducation, ni en formation, CEDEAO 2021

Graphique 1.27 : Ecart entre les sexes, taux de NEET, CEDEAO 2021

Graphique 13.28 : Evolution des écarts entre les sexes, taux de NEET, 2017 à 2021

Graphique 1.29 : Proportion d'enseignants qualifiés au 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire, CEDEAO 2021

Graphique 1.30 : Proportion d'enseignants qualifiés au 2nd cycle de l'enseignement secondaire, CEDEAO 2021

Graphique 1.31 : Ecart entre les sexes, qualification des enseignants du 1^{er} cycle du secondaire

Graphique 1.32 : Ecart entre les sexes, qualification des enseignants du 2nd cycle du secondaire

Graphique 14.33 : Evolution des écarts entre les sexes, pourcentage d'enseignants qualifiés au 1^{er} cycle du secondaire, 2017 à 2021

Graphique 15.34 : Evolution des écarts entre les sexes, pourcentage d'enseignants qualifiés au 2nd cycle du secondaire, 2017 à 2021

Graphique 1.35 : Proportion d'enseignantes dans l'enseignement tertiaire, CEDEAO 2021

Graphique 1.36 : Taux d'alphabétisme des adultes (15 ans et plus), CEDEAO 2021

Graphique 1.37 : Ecart entre les sexes en matière d'alphabétisation, CEDEAO 2021

Graphique 16.38 : Evolution des écarts entre les sexes, taux d'alphabétisme chez les adultes, 2017 à 2021

Graphique 2.1 : Proportion de femmes et d'hommes occupants des postes de direction, CEDEAO 2021

Graphique 2.2 : Proportion de femmes à des postes d'encadrement intermédiaire et supérieur, CEDEAO 2021

Graphique 2.3 : Proportion de femmes à des postes ministériels, CEDEAO 2021

Graphique 2.4 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux CEDEAO 2021

Graphique 3.1 : Proportion de femmes ayant déjà subi des violences de la part d'un partenaire intime (femmes de 15 ans et plus ayant déjà été en couple), CEDEAO 2021

Graphique 3.2 : Proportion de femmes (15 ans et plus ayant déjà été en couple) victimes de violences physiques et/ou sexuelles au cours des 12 derniers mois, CEDEAO 2021

Graphique 3.3 : Proportion de femmes adultes (15 -49 ans) ayant subi une mutilation génitale féminine

Graphique 3.4 : Proportion de femmes (15 à 49 ans) ayant subi des blessures résultant de la violence conjugale

Graphique 3.5 : Proportion de femmes n'ayant jamais demandé d'aide pour mettre fin à la violence, et qui n'en ont jamais parlé à quelqu'un (% des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été mariées au cours de leur vie)

Graphique 3.6 : proportion de femmes n'ayant jamais demandé d'aide pour mettre fin à la violence, et qui l'ont dit à quelqu'un (% des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été mariées au cours de leur vie)

Graphique 3.7 : Proportion de femmes ayant cherché de l'aide pour mettre fin à des violences physiques ou sexuelles (% des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été mariées au cours de leur vie)

Graphique 4.17 : Causes de décès par maladies non transmissibles dans la population de 15-59 ans selon le sexe, CEDEAO

Graphique 4.2 : Ecarts entre les sexes, causes de décès par maladies non transmissibles dans la population de 15-59 ans

Graphique 4.3 : Evolution des écarts entre les sexes, causes de décès par maladies non transmissibles dans la population de 15-59 ans, 2017-2021

Graphique 4.4 : Incidence du VIH/SIDA chez la population de 15 à 49 ans selon le sexe, CEDEAO 2021

Graphique 4.5 : Ecarts entre les sexes, incidence du VIH/SIDA

Graphique 4.6 : Evolution des écarts entre les sexes, incidence du VIH/SIDA, 2017-2021

Graphique 4.7 : Pourcentage de personnes âgées de 15 à 49 ans avec des connaissances correctes et complètes du VIH/SIDA selon le sexe, CEDEAO 2021

Graphique 4.8 : Ecarts entre les sexes, connaissance correcte et complète du VIH, CEDEAO 2021

Graphique 4.9 : Evolution des écarts entre les sexes, incidence du VIH/SIDA, 2017-2021

Graphique 4.10 : Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque dans la population de personnes âgées de 15 à 49 ans selon le sexe, CEDEAO 2021

Graphique 4.11 : Ecarts entre les sexes, utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, CEDEAO 2021

Graphique 4.12 : Evolution des écarts entre les sexes, utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, 2017-2021

Graphique 4.13 : Pourcentage de personnes âgées de 15 à 49 ans avec des connaissances sur les méthodes de contraception moderne selon le sexe, CEDEAO 2021

Graphique 4.14 : Ecarts entre les sexes, connaissance de méthodes modernes de contraception moderne, CEDEAO 2021

Graphique 4.15 : Evolution des écarts entre les sexes, connaissance de méthode méthodes de contraception, 2017-2021

Graphique 4.16 : Proportion des enfants de moins de 5 ans sans retard de croissance selon le sexe, CEDEAO 2021

Graphique 4.17 : Ecarts entre les sexes, enfants de moins de 5 ans sans retard de croissance, CEDEAO 2021

Graphique 4.18 : Evolution des écarts entre les sexes, enfants de moins de 5 ans sans retard de croissance, 2017-2021

Graphique 4.19 : Taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans selon le sexe, CEDEAO 2021

Graphique 4.20 : Ecarts entre les sexes, mortalité chez les moins de 5 ans, CEDEAO 2021

Graphique 4.21 : Evolution des écarts entre les sexes, enfants de moins de 5 ans sans retard de croissance, 2017-2021

Graphique 4.22 : Taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans selon le sexe, CEDEAO 2021

Graphique 4.23 : Ecarts entre les sexes, mortalité chez les adultes, CEDEAO 2021

Graphique 4.24 : Evolution des écarts entre les sexes, mortalité chez les adultes, 2017-2021

Graphique 4.25 : Espérance de vie à la naissance selon le sexe, CEDEAO 2021

Graphique 4.26 : Ecarts entre les sexes, espérance de vie à la naissance, CEDEAO 2021

Graphique 4.27 : Evolution des écarts entre les sexes, espérance de vie à la naissance, 2017-2021

Graphique 4.28 : Age moyen au premier mariage selon le sexe, CEDEAO 2021

Graphique 4.29 : Ecarts entre les sexes, espérance de vie à la naissance, CEDEAO 2021

Graphique 4.30 : Evolution des écarts entre les sexes, âge au premier mariage, 2017-2021

Graphique 5.1. Proportion (en %) des travailleurs indépendants selon le sexe dans les pays de la CEDEAO en 2021

Graphique 5.1 : Écarts (en %) entre les hommes et les femmes par rapport au travail indépendant dans les pays de la CEDEAO en 2021

Graphique 5.3 : Evolution des écarts (en %) entre les hommes et les femmes par rapport au travail indépendant dans les pays de la CEDEAO de 2017 à 2021

Graphique 5.4 : Part (en %) des femmes propriétaires d'entreprises dans les pays de la CEDEAO en 2021

Graphique 5.5 : Écarts (en %) entre les hommes et les femmes relatif à la part de propriétaires d'entreprises dans les pays de la CEDEAO en 2021

Graphique 5.6 : Évolution (en %) des écarts entre les hommes et les femmes relatif à la part de propriétaires d'entreprises dans les pays de la CEDEAO de 2017 à 2021

Graphique 5.7 : Part des femmes entrepreneurs individuels dans les pays de la CEDEAO en 2021 (en %)

Graphique 5.8: Écarts (en %) entre les hommes et les femmes relatif à l'entrepreneuriat dans les pays de la CEDEAO en 2021

Graphique 5.9: Évolution des écarts (en %) entre les hommes et les femmes relatif aux entrepreneurs individuels dans les pays de la CEDEAO de 2017 à 2021

Graphique 5.10 : Proportion (en %) des personnes ayant épargné pour créer, exploiter ou développer une ferme ou une entreprise selon le sexe dans les pays de la CEDEAO en 2021

Graphique 5.11 : Écarts (en %) entre les hommes et les femmes relatif à l'épargne constituée pour créer, exploiter ou développer une ferme ou une entreprise dans les pays de la CEDEAO en 2021

Graphique 5.12 : Proportion (en %) des personnes ayant emprunté de l'argent pour démarrer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise selon le sexe dans les pays de la CEDAO en 2021

Graphique 5.13 : Écarts (en %) entre les hommes et les femmes relatif à l'emprunt de l'argent pour démarrer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise dans les pays de la CEDEAO en 2021

Graphique 5.14 : Taux de participation à la population active (en %) selon le sexe dans les pays de la CEDAO en 2021

Graphique 5.15 : Écarts (en %) entre les hommes et les femmes dans la participation au marché du travail dans les pays de la CEDEAO en 2021

Graphique 5.16 : Évolution des écarts (en %) entre les hommes et les femmes dans la participation au marché du travail dans les pays de la CEDEAO entre 2017 et 2021

Graphique 5.17 : Taux d'emploi (en %) selon le sexe dans les pays de la CEDAO en 2021

Graphique 5.18 : Écarts (en %) entre les hommes et les femmes relatif au taux d'emploi dans les pays de la CEDEAO en 2021

Graphique 5.19 : Évolution des écarts (en %) entre les hommes et les femmes relatif au taux d'emploi dans les pays de la CEDEAO de 2017 à 2021

Graphique 5.20 : Taux d'emploi à temps partiel (en %) selon le sexe dans les pays de la CEDEAO en 2021

Graphique 5.21 : Écarts entre les hommes et les femmes par rapport à l'emploi à temps partiel dans les pays de la CEDEAO en 2021 (en %)

Graphique 5.22 : Évolution des écarts (en %) des emplois à temps partiel exercés par les hommes et les femmes dans les pays de la CEDEAO entre 2017 et 2021

Graphique 5.23 : Emploi dans l'agriculture selon le sexe dans les pays de la CEDAO en 2021 (en %)

Graphique 5.24 : Écarts des emplois (en %) entre les hommes et les femmes dans le secteur agricole dans les pays de la CEDEAO en 2021

Graphique 5.25 : Évolution des écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes dans le secteur agricole dans les pays de la CEDEAO entre 2017 et 2021

Graphique 5.26 : Proportion d'emploi (en %) dans le secteur industrie selon le sexe dans les pays de la CEDAO en 2021

Graphique 5.27 : Écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes dans le secteur industriel dans les pays de la CEDEAO en 2021

Graphique 5.28 : Évolution des écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes dans le secteur industriel dans les pays de la CEDEAO de 2017 à 2021

Graphique 5.29 : Emploi dans les services selon le sexe dans les pays de la CEDAO en 2021 (en %)

Graphique 5.30 : Écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes dans le secteur des services dans les pays de la CEDEAO en 2021

Graphique 5.31 : Évolution des écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes dans le secteur des services dans les pays de la CEDEAO de 2017 à 2021

Graphique 5.32 : Proportion des emplois informels par rapport aux emplois du secteur non agricole selon le sexe dans les pays de la CEDEAO en 2021 (en %)

Graphique 5.33 : Écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes dans le secteur informel dans les pays de la CEDEAO en 2021

Graphique 5.34 : Proportion (en %) d'emplois informels dans l'emploi total selon le sexe dans les pays de la CEDEAO en 2021

Graphique 5.35 : Écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes dans le secteur informel dans les pays de la CEDEAO en 2021

Graphique 5.36 : Évolution des écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes dans le secteur informel dans les pays de la CEDEAO entre 2017 et 2021

Graphique 5.37 : Taux de chômage (en %) selon le sexe dans les pays de la CEDAO en 2021

Graphique 5.38 : Écarts des taux de chômage (en %) des hommes et des femmes dans le dans les pays de la CEDEAO en 2021 (en %)

Graphique 5.39 : Évolution des écarts des taux de chômage (en %) des hommes et des femmes dans les pays de la CEDEAO entre 2017 et 2021

Graphique 5.40 : Emploi des jeunes selon le sexe dans les pays de la CEDEAO en 2021 (effectifs en milliers)

Graphique 5.41 : Écarts entre les hommes et les femmes dans l'emploi des jeunes dans les pays de la CEDEAO en 2021 (effectifs en milliers)

Graphique 5.42 : Évolution des écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes de 15-29 ans dans les pays de la CEDEAO entre 2017 et 2021

1. Introduction

La déclaration Universelle des Droits de l'Homme reconnaît l'égalité de genre comme un droit humain fondamental. Ce droit est réitéré dans divers traités et conventions internationaux, entre autres, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1979, et qui considère la discrimination à l'égard des femmes comme une violation des droits fondamentaux, la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), adoptée en 1989, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) adopté au Caire en 1994 et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en septembre 1995, le Nouveau Partenariat économique pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et sa composante genre, le Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, adopté en 2003. Plus récemment, l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable a suscité l'engagement des dirigeants du monde entier à œuvrer pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (ODD3). Cette ambition s'est traduite par le biais de diverses actions significatives en faveur de l'égalité des sexes et pour l'élimination des discriminations dont sont victimes les femmes et les filles. Certes, on constate une évolution des rapports entre les sexes sur divers plans, mais les avis sont tout de même unanimes quant au fait que l'objectif d'égalité de genre est loin d'être atteint. Des preuves indiquent que les progrès dans tous les indicateurs de l'égalité des sexes sont lents et beaucoup plus d'effort doit être engagé si l'on veut parvenir à une égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes (Equal Measure 2030, 2022).

L'Afrique, à l'instar des autres régions, ne fait pas exception à la situation de l'égalité de genre. En Afrique de l'Ouest particulièrement, les inégalités entre les sexes et la discrimination à l'égard des femmes ont atteint des niveaux critiques. Comme en témoigne le classement de l'indice d'égalité de genre en Afrique de 2019, la plupart des pays de la région CEDEAO se positionnent au bas de l'échelle en matière d'égalité de genre comparativement aux autres régions (BAD et CEA, 2020). Ces inégalités se font ressentir dans quasiment tous les secteurs y compris l'accès aux services de base tels que l'eau, la santé, l'éducation, l'assainissement, l'énergie, etc., les droits de propriété, l'emploi et la sphère publique. Les inégalités auxquelles sont confrontées les femmes et les filles sont également dues à des normes et institutions sociales discriminatoires qui sont la cause de la persistance d'abus à l'égard des femmes et des filles tels que le mariage d'enfants et autres formes de violence basées sur le genre. Par ailleurs

les discriminations à l'égard des femmes ont été aggravées par les conséquences socio-économiques des récentes crises, notamment celle de la COVID-19 (OECD, 2023).

L'égalité de genre est un élément indispensable à la représentation et la pleine participation des femmes et des hommes sur les plans économique, social et politique et dans toutes les autres sphères de la vie comme le reconnaît la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Dans le traité révisé de la CEDEAO (article 3), les Etats membres se sont engagés en faveur de l'élaboration, l'harmonisation, la coordination et la définition de politiques et mécanismes appropriés pour l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles des femmes de la région. Cette volonté de faire avancer les questions de genre dans la région est renouvelé dans la Vision 2050 de la CEDEAO à travers son cinquième pilier qui vise à bâtir une communauté de peuple totalement inclusive. Dans ce cadre, une politique régionale assortie d'une stratégie genre (2010-2020) a été formulée, qui vise à créer un cadre énergisant de perception des questions de genre et leur considération dans la coopération régionale et les processus d'intégration en Afrique de l'Ouest. Des mesures institutionnelles en amont de cette stratégie ont porté sur la création en 2003¹ d'une Agence Spécialisée de la Commission de la CEDEAO consacrée aux questions de genre. Cette mesure a été spécifiquement actée par la Décision A/DEC.16/01.3 portant sur la transformation de l'Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (AFAOWAWA) en Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) (Parlement de la CEDEAO, 2011). Pour ce qui est dudit Centre, il a été créé dans le but de promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans l'espace CEDEAO et d'appuyer les Etats membres dans la mise en œuvre de programmes opérationnelles à l'échelle nationale et régionale.

Entre autres objectifs du CCDG figurent, la conduite de programmes sur diverses questions de genre et la collaboration avec les Etats membres pour collecter, rassembler et analyser des données ventilées par sexe. En effet, la disponibilité de données de qualité et d'indicateurs fiables et comparables sur le genre à l'échelle de la CEDEAO sont nécessaires pour faire un état des lieux de l'égalité de genre, définir des orientations pour l'atteinte des objectifs et faire le suivi des avancées réalisées. Quelques données existent au niveau des Etats membres mais qui, pour la plupart, ne sont pas harmonisés et comparables à l'échelle de la CEDEAO.

¹ <https://ecowas.int/atelier-dinformations-et-de-partage-avec-les-points-focaux-genre-du-ccdg-dans-les-etats-membres-de-la-cedeo/?lang=fr>

L’élaboration de l’indice d’égalité du genre, appelé ECOWAS Gender Barometer, s’inscrit dans la réalisation de l’un des objectifs de la stratégie genre de la CEDEAO qui concerne notamment la mise en place de systèmes de collecte de données permettant de surveiller les inégalités entre femmes et hommes et d’appuyer la planification et le suivi d’interventions nationales et régionales sur l’égalité de genre basées sur des évidences. Cet indice repose sur une conceptualisation de l’égalité de genre en tant qu’un processus multidimensionnel. Il se base sur une combinaison d’indicateurs de genre en une mesure unique et synthétique et qui tient compte, dans une large mesure, de la complexité de la notion d’égalité entre les sexes. L’indice proposé ici a pour but, entre autres, d’évaluer le statut des femmes relativement à celui des hommes dans divers domaines social, économique et politique.

En plus d’être un droit fondamental, l’égalité entre les sexes représente un objectif instrumental. Elle est un prérequis pour parvenir à une croissance inclusive, à la construction de sociétés pacifiques et résilientes et au développement durable. A l’opposé, la discrimination à l’égard des femmes et les entorses à leurs droits sont sources de préjudices socioéconomiques importants pour elles et leurs familles, mais aussi pour leur communauté et leur pays (OCDE, 2023). En Afrique, on estime que l’élimination des inégalités entre les sexes pourraient accroître la productivité d’un milliard de personnes (BAD, 2015). En Afrique de l’Ouest, la réduction des écarts entre les sexes, en matière de participation au marché du travail par exemple, permettrait des augmentations significatives de revenus allant de 1 % à 30 % du PIB selon les pays (OCDE, 2018). De même, l’adoption de lois, de pratiques et attitudes égalitaires éviterait à la région CEDEAO des pertes annuelles d’environ 120 milliards de dollars (Bouchama, 2018). Outre les impacts économiques, éliminer les inégalités entre les sexes favoriserait un meilleur accès des filles à l’éducation et des revenus futurs plus élevés pour elles et peut contribuer à améliorer la santé, la nutrition et le bien-être de manière générale.

Les bénéfices qu’impliquent l’égalité des sexes justifient la volonté de la CEDEAO et les engagement pris par les Etats à l’échelle mondiale et régionale pour la réduction des écarts entre les femmes et les hommes. La matérialisation de ces engagements implique la nécessité de disposer de données sur le genre et d’outils d’analyses de qualité et fiables pour faire un point de la situation de l’égalité de genre, identifier les domaines dans lesquels les inégalités sont persistantes et qui nécessitent l’intervention de politiques et pour orienter la prise de décisions et la formulation de politiques adaptées et fondées sur des preuves qui améliorent le bien-être des populations leur accès aux opportunités économiques et les résultats en matière de développement. Pourtant la production de ces données reste encore un défi en Afrique de façon

générale et en Afrique de l’Ouest plus particulièrement. Le manque de données et de preuves de qualité sur le genre rend difficile voire impossible le suivi des actions mises en œuvre et contrarie la prise de décisions sensibles au genre. De plus, bien qu’il existe un consensus au niveau des acteurs de pratique-politique sur la nécessité de concevoir un indice qui englobe les mesures de l’égalité entre les sexes, le calcul d’un tel outil reste limité du fait du manque d’harmonisation des données disponibles (BAD et CEA, 2020 ; EIGE, 2013).

Pour pallier ce problème de manque de données, le CCDG a entrepris le développement d’un indice d’égalité du genre, nommé ECOWAS Gender Barometer, qui constituera un outil d’évaluation de l’égalité entre femmes et hommes et de suivi des progrès futurs dans les pays membres. Le développement de cet indice nécessite la collecte de données sur les indicateurs permettant d’alimenter les dimensions qui composent l’indice, la création d’une base de données harmonisées sur ces indicateurs et l’analyse des disparités de genre dans ces indicateurs.

2. Analyse des inégalités de genre dans l'espace CEDEAO

1. *Description des indicateurs*

L’égalité des genres est une priorité au cœur des politiques et programmes de développement au niveau de la CEDEAO. Elle est reconnue comme un facteur indispensable à l’épanouissement des populations des Etats membres. En témoignent les diverses initiatives mises en œuvre à cet effet au niveau régional et qui ont favorisé d’importantes avancées en matière de réduction des écarts entre les femmes et les hommes dans plusieurs sphères socio-économiques. L’indice d’égalité des genres de la CEDEAO (ECOWAS Gender Barometer) est un outil synthétique de mesure des progrès réalisés dans les Etats membres. Les précédentes sections offrent un aperçu des priorités politiques à l’échelle de la communauté en matière d’égalité entre les sexes, de même que l’approche méthodologique de construction de l’indice.

La présente section présente le cadre de mesure de ECOWAS Gender Barometer. Le cadre de mesure présente les domaines d’égalité de genre qui composent l’indice et offre une description des indicateurs de genre pour chacun de ces domaines.

Structure de Ecowas Gender Barometer

STRUCTURE DU ECOVAS GENDER BAROMETER

Domaines	1. Education	2. Santé	3. Emploi et Revenu	4. Accès aux ressources et actifs
Sous-domaines	<ul style="list-style-type: none"> Accès à l'éducation Qualité de l'enseignement Qualification professionnelle Représentation dans le corps enseignants Alphabétisation des 	<ul style="list-style-type: none"> Santé et VIH / Sida Santé sexuelle et reproductive Santé de l'enfant Mortalité 	<ul style="list-style-type: none"> Participation au marché du travail Inégalités sur le marché du travail Entreprenariat Qualité des emplois Travail des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Accès à la terre et autres ressources productives Accès aux services financiers
Domaines	5. Leadership et prise de décisions	6. Technologie	7. Violences basées sur le genre : dimension non incluse dans le calcul de l'indice	
Sous-domaines	<ul style="list-style-type: none"> Leadership managérial Leadership politique 	<ul style="list-style-type: none"> Finance digitale Utilisation de la technologie 	<ul style="list-style-type: none"> Prévalence de la violence Gravité des actes de violences Dénomination des expériences de violence 	

11

Les niveaux de réalisation et les écarts entre les femmes et les hommes dans ces indicateurs sont examinés à la fois au niveau de la CEDEAO mais aussi pour chacun des quinze (15) Etats membres. Il est important de noter que ces écarts peuvent être en faveur des hommes tout comme des femmes. L'année 2021 a été considérée comme référence pour examiner la situation de chaque pour l'ensemble des indicateurs. Les niveaux de réalisation en 2017 ont été également examinés en vue d'apprécier les progrès réalisés entre ces deux années. Quelques ajustements ont été effectués pour contourner le problème des données manquantes. Pour les pays ne disposant pas de statistiques pour 2021, les informations ont été imputées en les remplaçant par les données de l'année la plus récente disponible. Le cas échéant, les années considérées sont précisées.

1.1. Domaine « Education »

En tant que droit humain fondamental, l'éducation constitue un important facteur de changement et de développement et un des meilleurs canaux pour réduire la pauvreté, améliorer la santé et les moyens de subsistance, assurer la stabilité sociale et bâtir une croissance économique durable (Bentaouet Kattan et al., 2023). L'éducation est en soi primordiale dans la réduction des inégalités et la réalisation de l'égalité entre les sexes, mais aussi, la réalisation de l'égalité des sexes dans l'éducation constitue un canal vers la justice sociale et la réalisation des objectifs de développement (Global Partnership for Education, 2019). L'éducation des filles en particulier occupe une place importante dans les politiques de développement et la nécessité d'y investir est globalement reconnue. Au niveau la CEDEAO, l'égalité des sexes dans

l'éducation reste une préoccupation pour les décideurs de la région. L'importance de l'éducation et l'égalité des sexes dans l'éducation, pour le développement humain, social et économique de la région, a d'ailleurs été déclinée dans divers plans et stratégies de la Communauté.

La Politique et le Plan d'Action Stratégique de la CEDEAO pour la jeunesse, élaboré en 2010, à travers son objectif 1 vise à « assurer l'égalité d'accès à une éducation de qualité, aux institutions et aux programmes de formation pour tous les jeunes hommes et femmes de la région ». Les axes stratégiques définies à cet effet portent sur (1) la priorisation de la réalisation de l'objectif d'une éducation de base pour tous ; (2) la réforme des contenus éducatifs et les programmes d'études, en particulier les programmes qui renforcent les rôles féminins traditionnels et qui restreignent la pleine participation des femmes à tous les niveaux ; (3) la création d'un environnement propice à la promotion de l'éducation des filles à travers des réformes législatives et politiques, la redistribution des ressources pour répondre aux besoins éducatifs spécifiques des filles, ainsi que d'autres actions susceptibles de favoriser l'égalité des sexes dans le système éducatif.

De même, à travers la Cible 2 de la Politique de la CEDEAO pour l'Enfance (2019-2030), les Etats membres de la Communauté s'engagent d'ici 2030 à assurer l'inclusion et l'accès équitable pour les filles et les garçons à des programmes d'éducation de qualité au niveau préscolaire, primaire, secondaire, d'enseignement et de formation technique et professionnelle (objectifs 2, 3, 5, 6,) ; réduire les disparités entre les filles et les garçons en matière d'éducation et la promotion de l'égalité des sexes à travers les programmes d'enseignement (objectif 7), et garantir un environnement d'apprentissage sûr, inclusif et protecteur pour les filles et les garçons (objectif 8).

L'adoption et la mise en œuvre de ces instruments régionaux ainsi que des engagements contractés aux niveaux continental et international ont permis d'importantes avancées dans la région sur le plan éducatif de façon générale et particulièrement en termes d'égalité entre les sexes dans l'éducation. Cependant, en dépit des progrès réalisés, les disparités sur divers plans persistent dans la région. De nombreux défis, dont certains sont abordés ci-dessous, restent à relever pour parvenir à l'égalité des sexes dans l'éducation.

En tant que composante de l'indice d'égalité des genres de la CEDEAO, le domaine de l'éducation examine les probabilités d'accéder à différents niveaux d'éducation, d'y poursuivre l'apprentissage et de réussir, ainsi que les parcours de formation suivis. Les indicateurs de genre qui composent le domaine sont regroupés en cinq (05) sous-domaines (tableau 1) et permettent

d'examiner si les filles et les garçons/les femmes et les hommes ont les mêmes possibilités en termes d'entrée, de maintien, de sortie et d'opportunités éducatives.

Tableau 3 : Cadre de mesure du domaine "Education"

Sous-domaines	Concepts mesurés	Indicateurs	Source de données
Accès à l'éducation	Scolarisation par niveau d'enseignement	Taux brut de scolarisation dans le préscolaire	
		Taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire	
		Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire	
		Taux brut de scolarisation dans l'enseignement tertiaire	
		Nombre d'enfants d'âge primaire non scolarisés	
Qualité de l'enseignement	Achèvement d'un cycle d'enseignement	Taux d'achèvement des études primaires	
		Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire	
	Redoublement	Nombre de redoublants dans l'enseignement primaire (toutes classes confondues)	
Qualification professionnelle	Profil des diplômés du tertiaire	Proportion de femmes dans les diplômés de l'enseignement tertiaire par domaine d'études	
	Inactivité chez les jeunes	Proportion de jeunes sans étude, emploi ou formation	
Représentation dans le corps enseignant	Qualification des enseignants	Pourcentage d'enseignants qualifiés dans l'enseignement secondaire	
	Parité dans le corps enseignant	Proportion d'enseignantes dans l'enseignement supérieur	
Alphabétisation	Alphabétisme chez les adultes	Taux d'alphabétisme des adultes (15 ans et plus)	

Résultats clés :

Des progrès indéniables ont été accomplis en matière d'égalité des genres dans l'éducation, mais des efforts continus sont nécessaires pour atteindre la parité dans les possibilités d'éducation.

- *Les disparités dans l'accès à l'éducation se sont considérablement réduites mais d'une ampleur et d'une importance variables entre les Etats et selon les niveaux d'enseignement.*
 - *L'accès au préscolaire a généralement très peu évolué dans l'ensemble de la région, mais les filles manifestent un avantage sur les garçons en matière de préscolarisation.*
 - *L'écart entre les sexes dans l'accès à l'éducation s'est considérablement réduit dans l'ensemble de la région, tant au niveau primaire que secondaire, mais les disparités persistent toutefois et sont plus prononcées au niveau du secondaire.*
 - *Par ailleurs, plusieurs Etats membres ont réussi à combler l'écart à la parité dans l'accès à l'éducation primaire et secondaire, mieux, ses écarts se sont creusés au profit des filles dans les Etats concernés.*
 - *En revanche, dans l'enseignement tertiaire, l'accès reste à des niveaux très faibles et beaucoup reste à faire pour combler les écarts et atteindre la parité.*

1.1.1. Accès à l'éducation

En raison des retombées bénéfiques de l'éducation, il est admis que tous les individus doivent avoir accès à l'éducation formelle. L'accès à l'éducation est en effet au cœur du développement et est essentielle à l'amélioration à long terme de la productivité, à la réduction de la pauvreté intergénérationnelle, à la transition démographique, aux soins de santé préventifs, à l'autonomisation des femmes et à la réduction des inégalités (Lewin, 2015). La promotion, à l'échelle globale, d'une éducation inclusive et équitable pour tous a favorisé d'importants progrès dans l'amélioration de l'accès à l'éducation et des taux de scolarisation à tous les niveaux d'éducation, du préscolaire à l'enseignement tertiaire, pour les filles en particulier. Ces niveaux d'accès sont évalués à partir du taux brut de scolarisation aux différents niveaux d'enseignement et du taux de non scolarisation.

1.1.1.1. Taux brut de scolarisation (TBS)

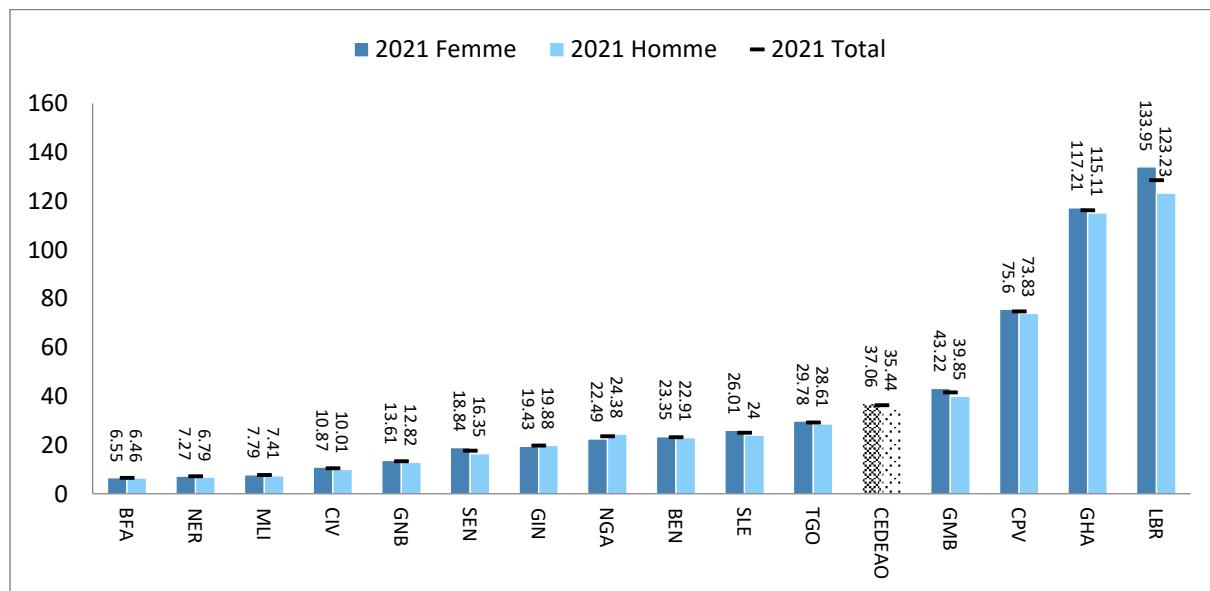
Définition de l'indicateur : Le TBS représente l'effectif total d'élèves (ou d'étudiants) inscrits dans un niveau d'enseignement spécifique, quel que soit l'âge, exprimé en pourcentage de la population d'âge scolaire officielle éligible correspondant au même niveau d'enseignement au cours d'une année scolaire donnée. Il est calculé en divisant le nombre des élèves (ou étudiants) inscrits dans un niveau d'enseignement, quel que soit leur âge, par la population ayant l'âge officiel de scolarisation du même niveau d'éducation puis en multipliant le résultat par 100.

Source de la définition : Institut de Statistique de l'UNESCO

- ***Enseignement préscolaire***

L’élargissement de l'accès à l'éducation pour la petite enfance constitue un moyen de réaliser le droit à l'éducation en vue de favoriser l'apprentissage tout au long de la vie (UNESCO, 2022). L'éducation préscolaire est déterminant dans la formation d'une base solide pour le bien-être social, émotionnel et général de l'enfant et améliore la préparation des enfants à l'école primaire et leur réussite scolaire globale (UNICEF, 2023). Parlant d'égalité entre les sexes, l'enseignement préscolaire a la capacité d'égaliser le point de départ pour les filles et les garçons (Gordon, 1994). Les effets bénéfiques de l'éducation préscolaire ne se limitent cependant pas uniquement aux enfants. Hormis ses impacts sur l'apprentissage et le développement de l'enfant, les services préscolaires procurent des avantages importants aux parents, en particulier les mères de jeunes enfants. En effet l'offre de services préscolaires a le potentiel de réduire les inégalités sur le marché du travail en favorisant la participation des femmes au marché du travail et l'augmentation de leur revenus (UN WOMEN, 2021 ; Halim et al., 2018).

Graphique 18.1 : Taux brut de préscolarisation par sexe dans la CEDEAO, 2021

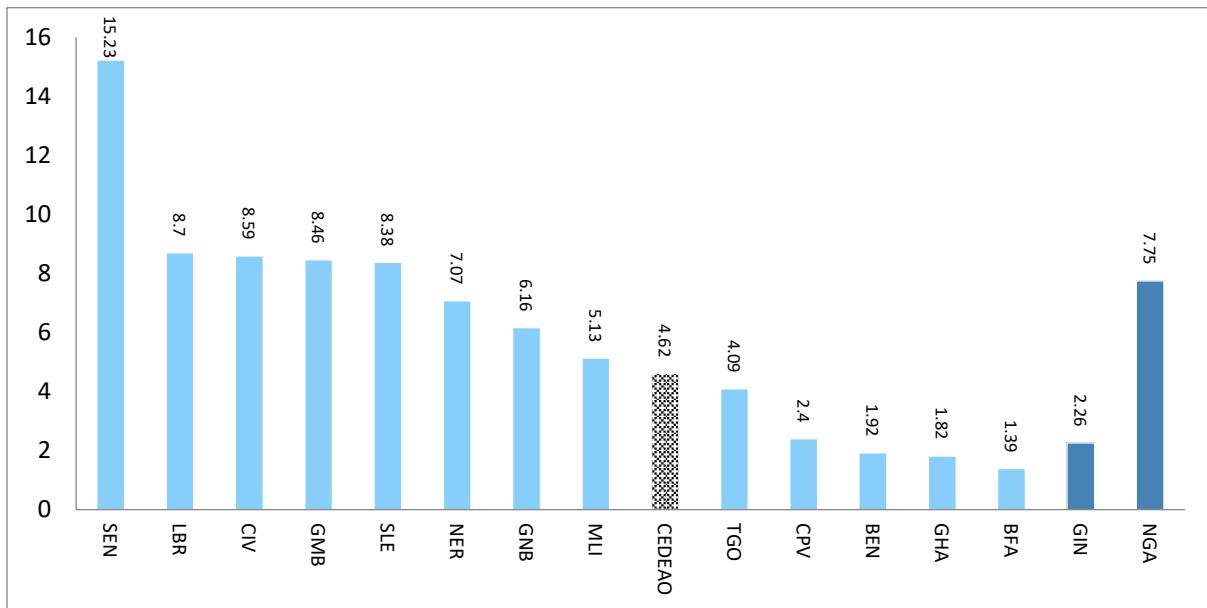


Source :

Au niveau de la CEDEAO, l'éducation de la petite enfance s'est très peu développée en dépit des progrès réalisés en la matière. Le taux brut de préscolarisation a connu une légère augmentation entre 2017 et 2021, passant de 33,14 % à 36,24 % en moyenne, soit une augmentation de 3,1 points de pourcentage sur la période. Toutefois, des disparités entre les Etats membres et entre les sexes sont observés. En 2021, onze (11) des quinze (15) Etats

membres avaient des taux bruts de préscolarisation inférieurs à la moyenne régionale (voir graphique 1.1.). Ces taux se situent entre 6,5 % au Burkina-Faso et 128,48 % au Libéria. Les données suggèrent une plus forte participation des filles à l'éducation préscolaire comparativement aux garçons. Le taux de préscolarisation chez les filles s'établissait en moyenne à 37,06 % contre 35,44 % chez les garçons. La même tendance s'observe au niveau des Etats à l'exception du Nigéria et de la Guinée où les estimations suggèrent des taux de préscolarisation plus élevés chez les garçons (graphique 1.2).

Graphique 19.2 : Ecart entre les sexes dans l'accès à l'éducation préscolaire, CEDEAO 2021

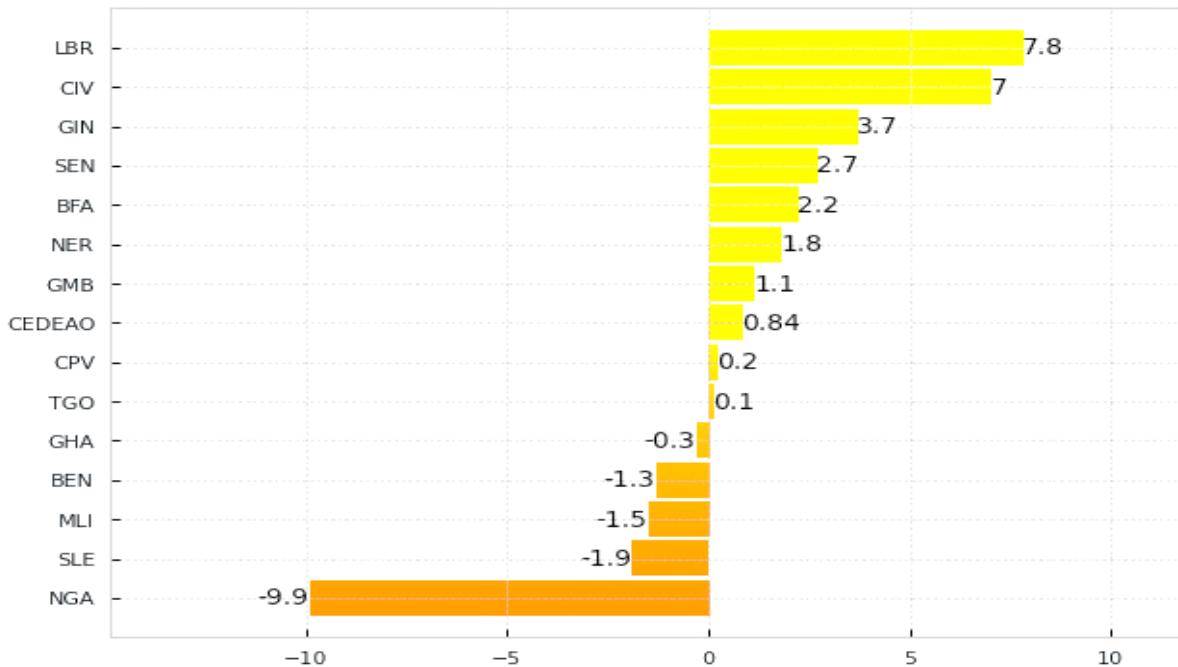


Source :

De plus, dans la majorité des Etats membres, l'écart à la parité a considérablement évolué et s'est creusé l'avantage des filles. Les écarts en matière d'accès à l'éducation préscolaire ont considérablement été comblés et seulement deux Etats membres (le Nigéria et la Guinée) ont encore des écarts au profit des garçons mais sont proches de la parité avec respectivement 7,75 % et 2,26 % d'écarts résiduels (graphique 1.2). Pour les autres Etats membres, les disparités au détriment des filles ont été entièrement comblées et l'écart vers la parité s'est significativement creusé au détriment des garçons allant de 1,39 % au Burkina-Faso à 15,23 % au Sénégal. L'évolution de ces progrès entre 2017 et 2021 est cependant nuancée entre les pays comme le montre le graphique 1.3. En effet un tiers des pays dont le Ghana, le Bénin, le Mali, la Sierra Leone et le Nigéria ont connu une augmentation des écarts entre les sexes sur la période allant 0,3 point de pourcentage à près de 10 points de pourcentage. Les écarts se sont presque stabilisés au Cabo-Verte et au Togo, tandis qu'ils se sont davantage comblés dans les autres pays allant

de 1,1 point de pourcentage en Gambie à 7 points de pourcentage et plus en Côte-d'Ivoire et au Libéria.

Graphique 20.3 : Evolution des écarts entre les sexes dans l'accès à l'éducation préscolaire entre 2017 et 2021



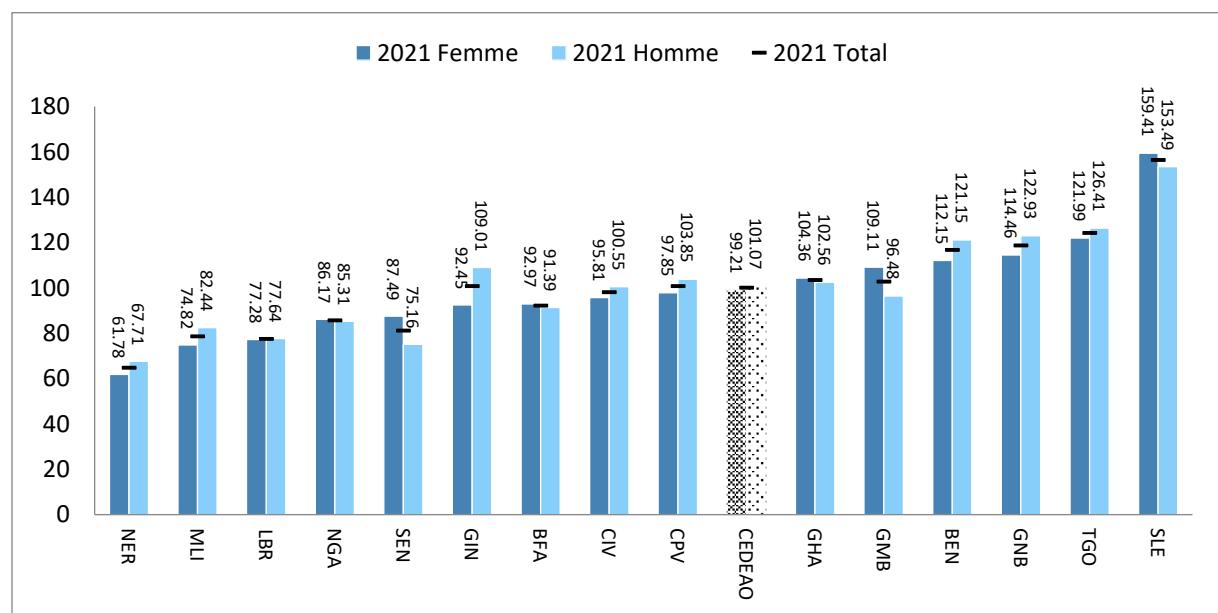
Source :

Le développement observé dans la sous-région quant à l'accès au préscolaire, bien que modeste, a été possible grâce à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes de développement de la petite enfance dans plusieurs des Etats de la région suite notamment à l'avènement de l'éducation pour tous ; comme c'est le cas par exemple du Burkina-Faso, de la Gambie, du Ghana et du Sénégal. Ces interventions couplées à l'accroissement de l'investissement privé dans le secteur, ont favorisé une expansion dans la région de l'offre de services d'éducation et de soins à la petite enfance. Le développement de l'éducation à la petite enfance est cependant confronté à plusieurs défis géographiques, économiques, socioculturels et politiques. De façon spécifique, les inégalités en termes de couverture des services de petite enfance surtout en milieu rural, les coûts d'accès aux services, privés en particulier, élevés pour les plus pauvres, l'ignorance chez les parents des bénéfices de l'éducation préscolaire (UNESCO, 2010). D'autres facteurs limitant l'accès à l'enseignement préscolaire sont liés à la qualité de l'offre et des services notamment la qualité des infrastructures et du matériel didactique, le manque d'éducateurs qualifiés et la qualité des programmes éducatifs (Mahdjoub et al., 2022 ; Agbenyega, 2013).

- *Enseignement primaire*

Des efforts significatifs ont été également accomplis en vue de parvenir à l'éducation primaire universelle. A l'échelle régionale, le taux brut de scolarisation au primaire était de 100,15 % en 2021 alors qu'il était à 91,48 % en 2017. En 2021, la majorité des pays (8 sur 15) présentaient également des TBS de plus 100 % dans le primaire. Il s'agit notamment de la Sierra Leone (156,45 %), du Togo (124,2 %), la Guinée-Bissau (118,69 %), le Bénin (116,71 %), la Gambie (102,74 %), du Ghana (103,44 %), de Cabo-Verde (100,89 %) et de la Guinée (100,79 %). Le TBS reste tout de même élevé dans les autres pays et va de 64,8 % au Niger à 98,19 % en Côte-d'Ivoire. Les garçons étaient plus susceptibles que les filles d'être scolarisés dans la majorité des pays, avec des différences allant de 0,36 point de pourcentage au Libéria à 16,56 points de pourcentage en Guinée (graphique 1.4).

Graphique 21.4 : Taux brut de scolarisation par sexe dans l'enseignement primaire dans la CEDEAO, 2021

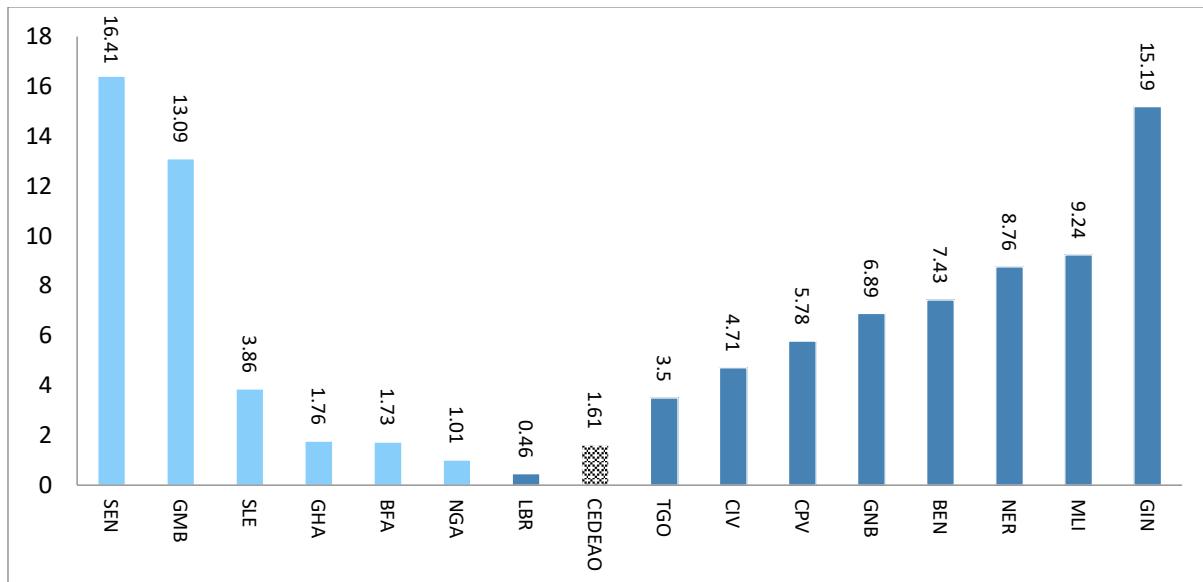


Source :

L'écart de parité dans l'accès à l'enseignement primaire a été comblé et a basculé au profit des filles dans plusieurs Etats membres. Alors que plusieurs Etats progressent vers la parité dans l'éducation de base, certains d'entre eux ont réussi à combler les écarts qui se creusent désormais au détriment des garçons. Il s'agit du Sénégal (16,51 %), la Gambie (13,09 %), la Sierra Leone (3,86 %), le Ghana (1,76 %), le Burkina-Faso (1,73 %) et le Nigéria (1,01 %). Pour les autres Etats membres, l'écart à la parité va de 0,46 % au Libéria à 15,19 % en Guinée (graphique 1.5). Ces écarts se sont améliorés en 2021 par rapport à leur niveau en 2017 pour

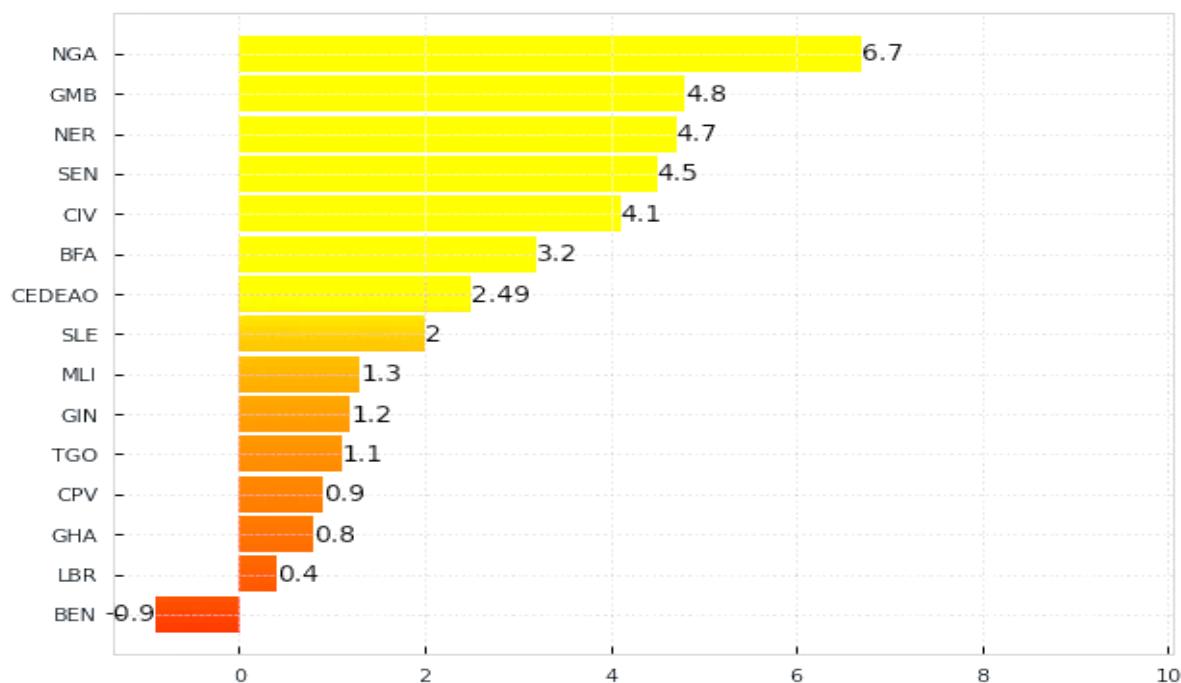
l'ensemble des Etats membres sauf pour le Bénin, avec des réductions allant de 0,4 point de pourcentage au Libéria à 6,7 points de pourcentage au Nigéria (graphique 1.6).

Graphique 1.5 : Ecart entre les sexes dans l'accès à l'éducation primaire, CEDEAO 2021



Source :

Graphique 22.6 : Evolution des écarts entre les sexes dans l'accès à l'éducation primaire entre 2017 et 2021

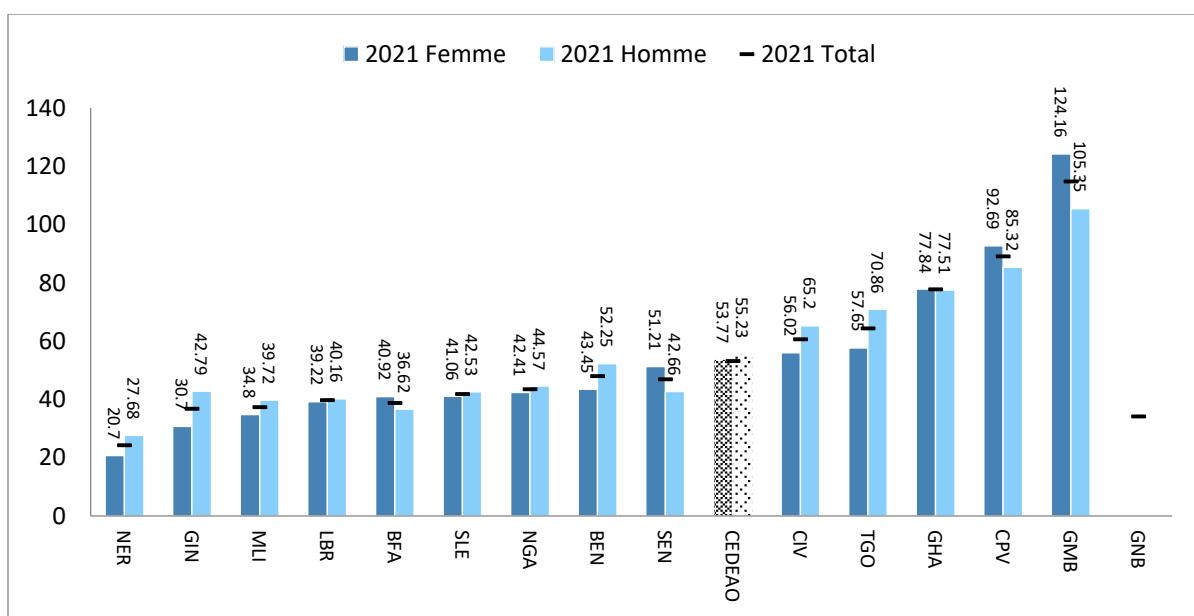


Source :

- *Enseignement secondaire*

Si l'objectif d'éducation universelle est effectif pour la plupart des Etats membres au niveau primaire, la situation n'en est pas pour autant dans l'enseignement secondaire. Malgré les évolutions observées, les taux de scolarisation dans le secondaire restent encore à des niveaux faibles dans plusieurs Etats membres, et pour les deux sexes. En 2021, seulement un tiers des Etats membres (Côte-d'Ivoire, Togo, Ghana, Cabo-Verde et Gambie) avait des taux bruts de scolarisation au niveau secondaire supérieurs à 50 % avec une probabilité plus élevée pour les filles d'accéder à l'enseignement secondaire comparativement aux garçons. Les différences dans le TBS étaient de 18,8 points de pourcentage en Gambie ; 7,33 points de pourcentage au Cabo-Verde ; 0,33 point de pourcentage au Ghana ; 8,55 points de pourcentage au Sénégal et 4,3 points de pourcentage au Burkina-Faso.

Graphique 1.7 : Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire par sexe dans la CEDEAO, 2021

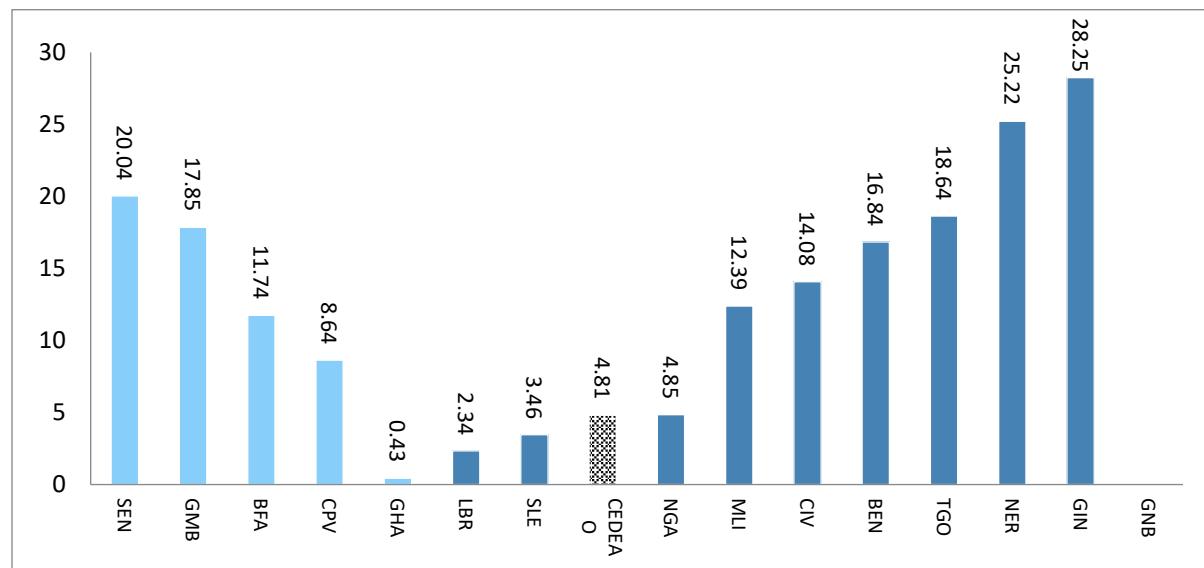


Source :

Toutefois, la région est sur la bonne voie vers la parité dans l'accès à l'enseignement secondaire, malgré que d'importantes disparités s'observent encore dans plusieurs Etats membres. Sur la période allant de 2017 à 2021, L'écart à la parité s'est significativement amélioré sur l'ensemble de la région avec une réduction des écarts entre les sexes allant jusqu'à 22 points de pourcentage en Gambie, à l'exception du Cabo-Verde qui a connu une légère augmentation de 1,2 points de pourcentage (graphique 1.9). Aussi, sur l'ensemble des Etats membres pour lesquels les données ont été renseignées en 2021, la parité dans l'accès à

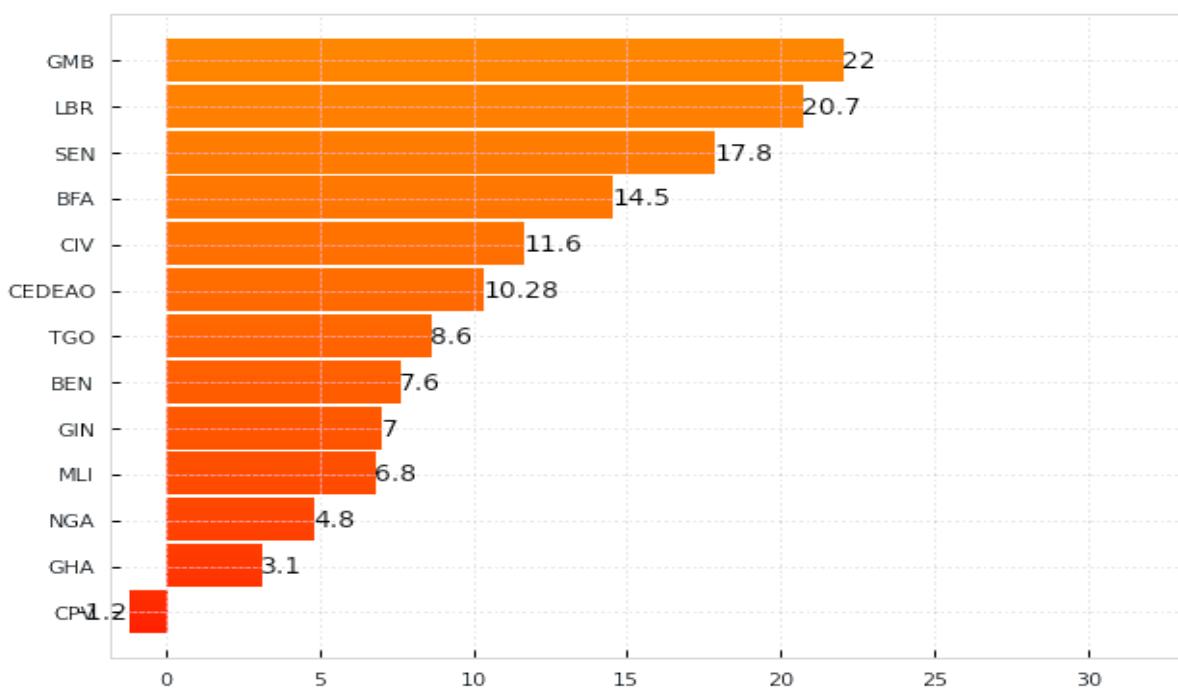
l'enseignement secondaire a pu être effectué dans seulement cinq (05) d'entre eux et mieux, l'écart à la parité a évolué en faveur des filles dans les Etats concernés (graphique 1.8). Il s'agit notamment du Sénégal (20,04 %), de la Gambie (17,85 %), du Burkina-Faso (11,74 %), du Cap-Vert (8,64 %) et du Ghana (0,43 %).

Graphique 1.8 : Ecart entre les sexes dans l'accès à l'éducation secondaire, CEDEAO 2021



Source :

Graphique 23.9 : Evolution des écarts entre les sexes dans l'accès à l'éducation secondaire entre 2017 et 2021

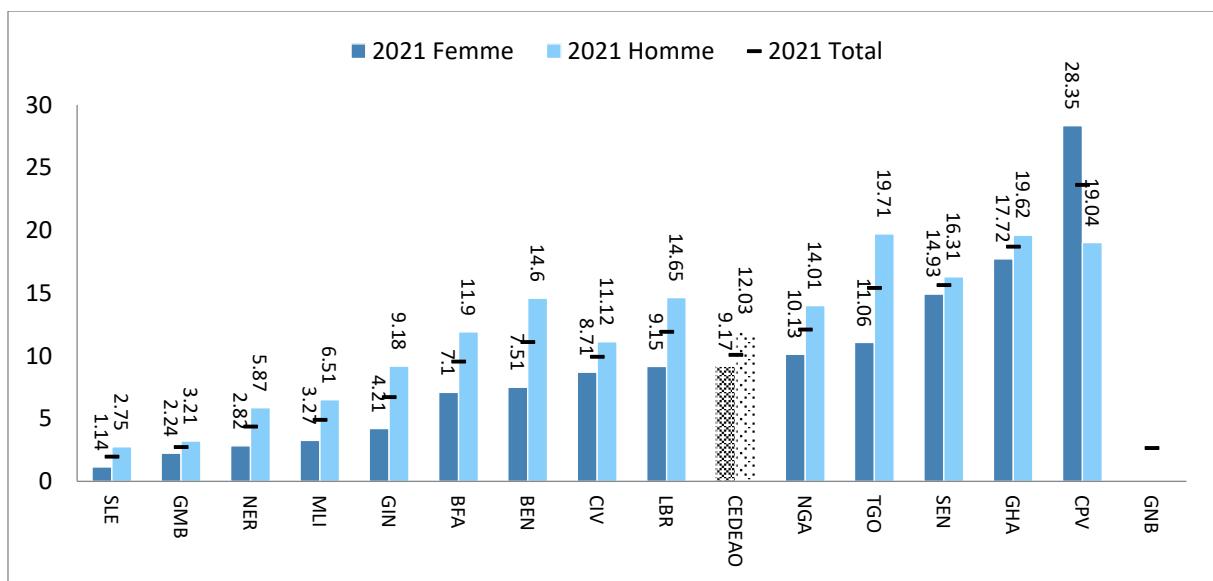


Source :

Les résultats obtenus en matière de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire et secondaire ont été favorisé par l'adoption et la mise en œuvre de différentes réformes politiques rendant gratuite et obligatoire l'éducation primaire pour tous les enfants et pour certains Etats, l'extension de la gratuité de l'éducation pour les filles au premier cycle et au second cycle de l'enseignement secondaire, comme c'est le cas par exemple du Bénin. D'autres actions supplémentaires visant à encourager la scolarisation des filles ont été initiées telles que l'augmentation des ressources allouées aux écoles, l'augmentation de la couverture de l'offre éducative, la sensibilisation en faveur de l'éducation des filles particulièrement en milieu rural et l'institutionnalisation de la collecte de données ventilées par sexe pour le suivi des progrès et la formulation de politiques basées sur les données probantes (ECOWAS, 2022).

- *Enseignement tertiaire*

Graphique 1.10 : Taux brut de scolarisation dans l'enseignement tertiaire par sexe dans la CEDEAO, 2021

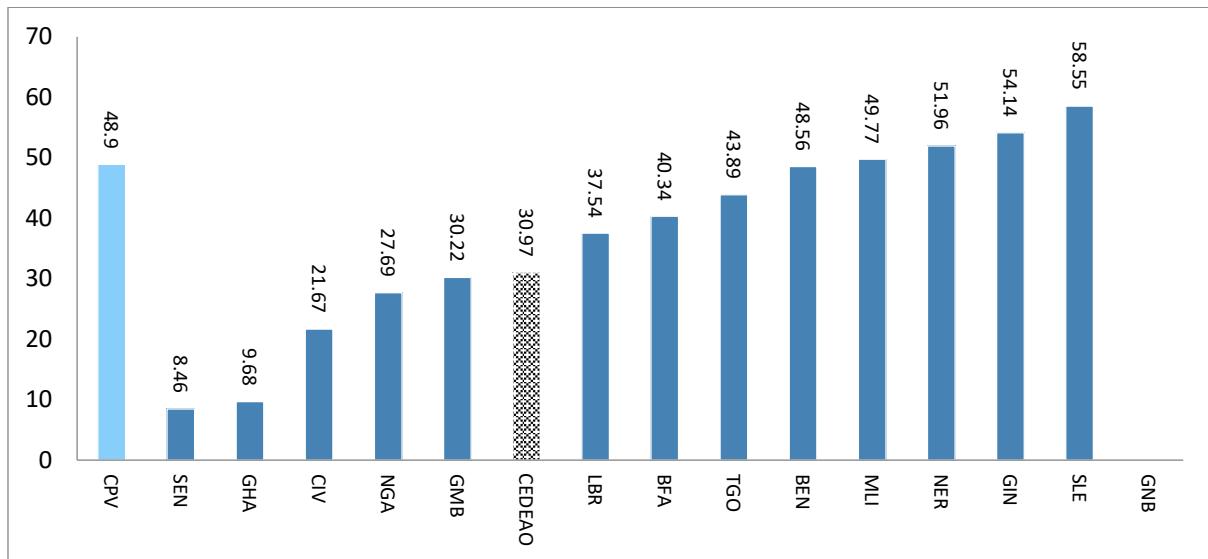


Source :

L'accès à l'enseignement tertiaire demeure à un niveau encore plus faible et reste très inéquitable sur l'ensemble de la région. En 2021, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement tertiaire était en moyenne de 10,08 % dans la région. Les taux de scolarisation sont tous aussi faibles au niveau des Etats membres s'établissant entre 1,96 % en Sierra Leone et 23,62 % au Cap-Vert. Par ailleurs, à l'exception du Cabo-Verde, les femmes sont largement moins plus susceptibles que les hommes d'atteindre le niveau d'enseignement supérieur dans l'ensemble de la région, avec des écarts de scolarisation allant de 0,97 point de pourcentage en

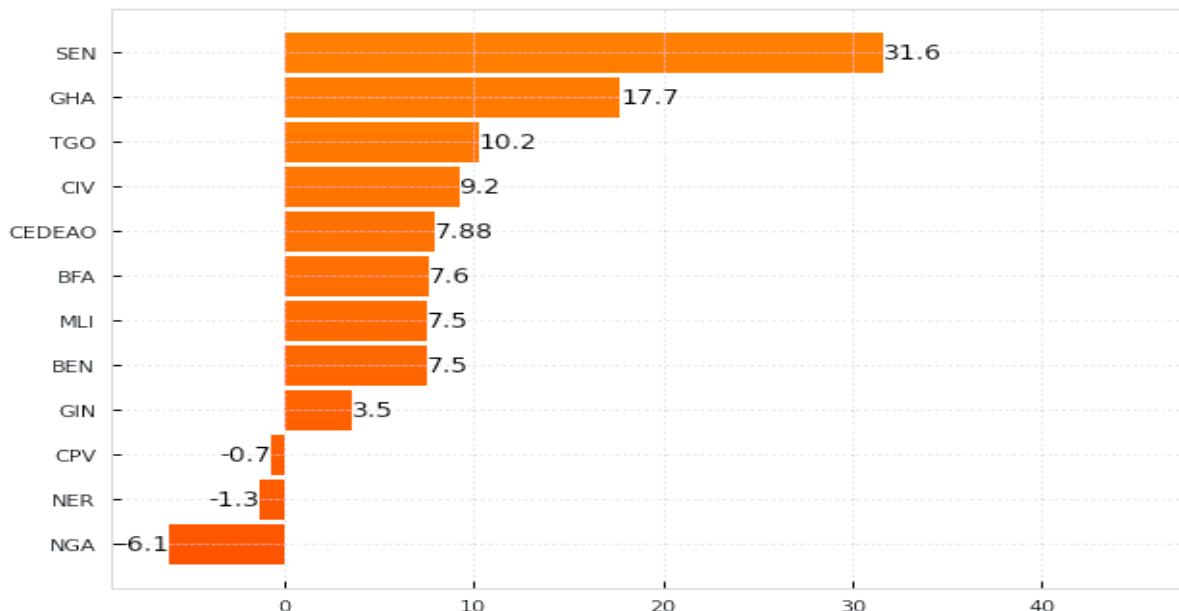
Gambie à 8,65 points de pourcentage au Togo. Au Cabo-Verde, l'écart était de 9,31 points de pourcentage plus élevé pour les femmes.

Graphique 1.11 : Ecart entre les sexes dans l'accès à l'éducation tertiaire, CEDEAO 2021



Source :

Graphique 24.12 : Evolution des écarts entre les sexes dans l'accès à l'éducation tertiaire entre 2017 et 2021



Source :

Sur l'ensemble de la région, malgré l'amélioration significative observée dans la plupart des Etats sur la période de 2017 à 2021 (graphique 1.12), **les disparités entre les sexes en matière d'accès à l'enseignement tertiaire sont encore très prononcées et beaucoup d'effort doit être fourni si l'on veut atteindre l'objectif de parité**. Seul le Cabo-Verde a réussi combler les écarts

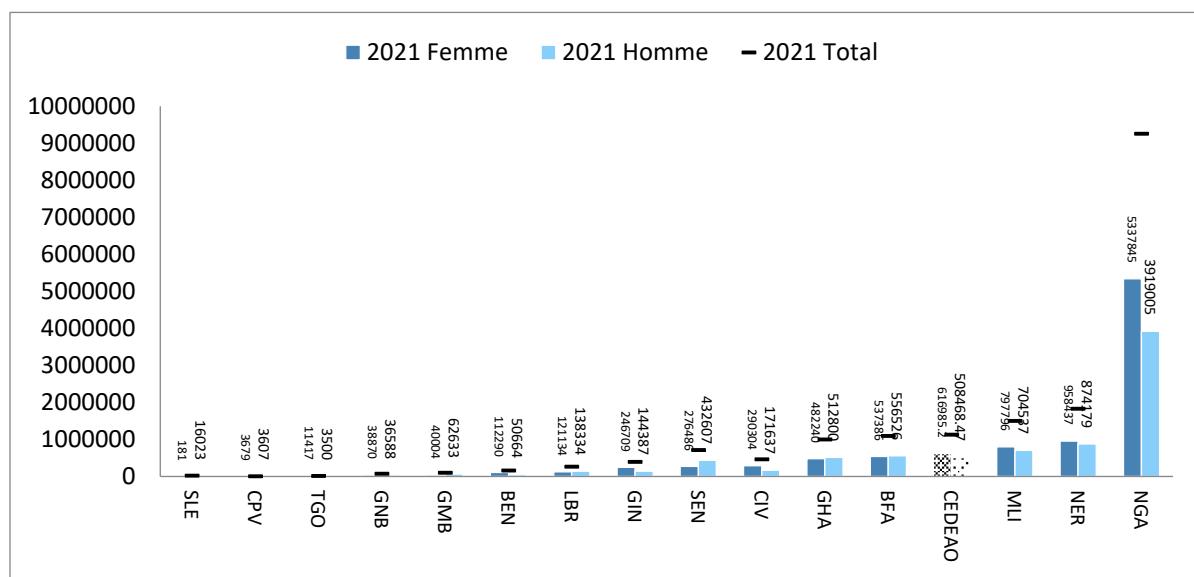
et mieux à inverser la tendance. L'écart à la parité dans l'accès à l'enseignement tertiaire y a considérablement évolué et atteint 48,9 % en faveur des filles. Certains Etats comme le Sénégal et le Ghana sont toutefois proches d'atteindre la parité avec respectivement 91,54 % et 90,32 % des écarts qui ont été comblés. Pour les autres Etats membres, les écarts sont toujours très importants et vont jusqu'à plus de 50 % au Niger, en Guinée et en Sierra Leone (Graphique 1.11).

1.1.1.2. Enfants non scolarisés du primaire

Définition de l'indicateur : Le nombre d'enfants d'âge primaire non scolarisés correspond au nombre d'enfants appartenant à la tranche d'âge officiel du primaire qui ne sont pas inscrits à l'école. Il est obtenu en soustrayant le nombre d'élèves du groupe d'âge théorique correspondant à l'enseignement primaire inscrits dans l'enseignement primaire ou secondaire, de l'effectif de la population de la même tranche d'âge.

Source de la définition : Institut de Statistique de l'UNESCO

Graphique 1.13 : Enfants d'âge primaire non-scolarisés (milliers), CEDEAO 2021

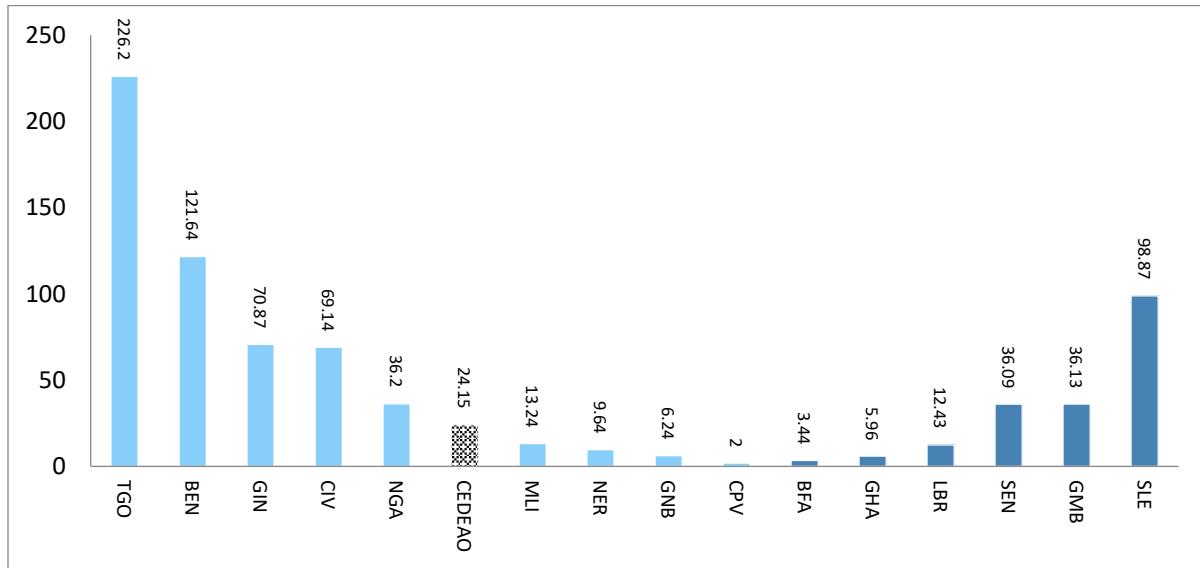


Source :

Malgré les avancées significatives vers la parité dans l'accès à l'éducation, de nombreux enfants, majoritairement des filles, continuent d'être exclu(e)s des possibilités éducatives. Au niveau régional, en moyenne 1.125.648 enfants en âge d'être scolarisés n'ont pas accès à l'éducation primaire. Le Nigéria détient le record en matière de non scolarisation ; le nombre d'enfants non scolarisés étant estimé à plus 9 millions dont 58 % sont des filles. Plus de 1 million d'enfants sont également concernés au Mali, au Niger et au Burkina-Faso dont

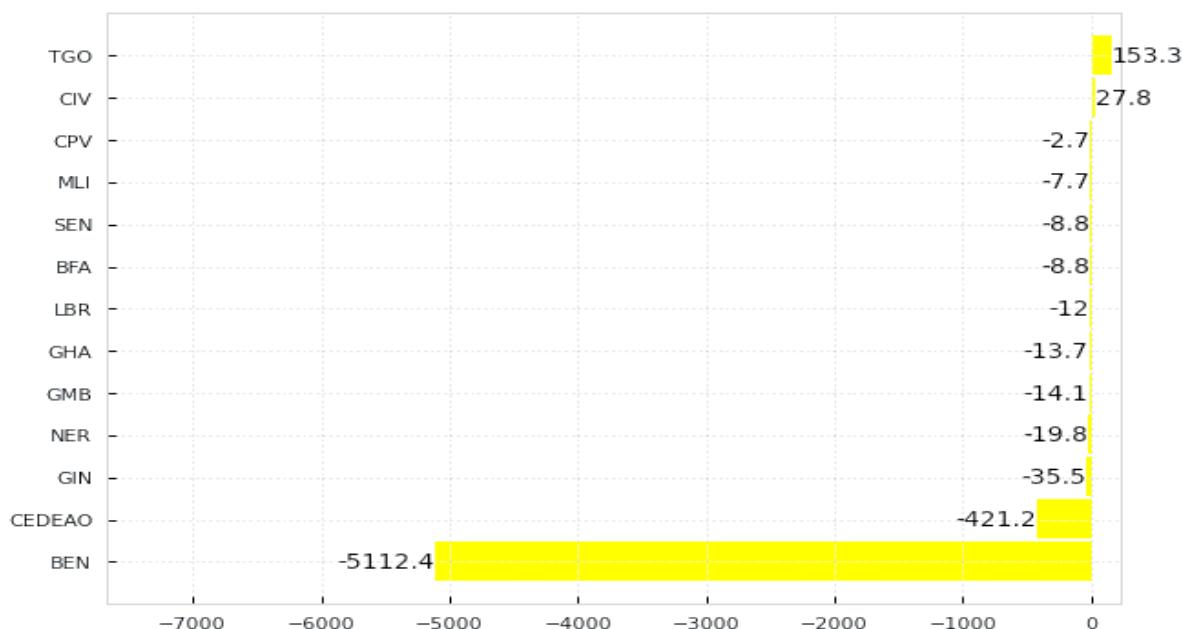
respectivement 53 %, 52 % et 49 % de filles. L'augmentation de l'accès des filles à l'éducation a tout de même favorisé une inversion de l'écart entre les sexes en matière de non scolarisation dans plusieurs Etats membres dont le Burkina-Faso, le Ghana, le Libéria, le Sénégal, la Gambie et la Sierra Leone. Si le Cabo-Verte, la Guinée-Bissau, le Niger et le Mali se rapprochent progressivement de la parité, l'écart à la parité demeure par contre très prononcé dans le reste des Etats, excédant 100 % au Bénin et au Togo (graphique 1.14).

Graphique 1.14 : Ecart entre les sexes, Enfants d'âge primaire non-scolarisés, CEDEAO 2021



Source :

Graphique 25.15 : Evolution des écarts, enfants d'âge primaire non scolarisés, 2017 à 2021



Source :

La persistance des inégalités entre les sexes dans l'accès à l'éducation est alimentée par un ensemble de facteurs liés aux normes sociales et institutions discriminantes, qui affectent différemment les filles et les garçons et limitent l'exercice du droit à l'éducation pour les filles et les jeunes femmes. *La pauvreté, surtout lorsqu'elle est associée à une faible perception sociale de la valeur de l'éducation des filles et une préséance pour les fils, constitue une barrière à la scolarisation des filles.* En situation de difficultés économiques, certaines familles accordent une priorité à la scolarisation des garçons, et cela en raison des normes qui définissent les rôles traditionnels de genre et de la faible perception des bénéfices sociaux et économiques de l'éducation des filles par rapport à celles des garçons (Amili & Di Paolo, 2019). Au Bénin par exemple, l'Analyse de la Situation des Enfants (SiTAN, 2017) montrent que 43 % des filles contre 36 % des garçons issus des ménages les plus pauvres ne sont pas scolarisés. Toujours dans le même contexte, Soglo (2023) a montré que la pauvreté réduit de 58 % et 37 % le gain d'être scolarisé d'un enfant issu d'un ménage pauvre dirigé respectivement par une femme et par un homme.

Aussi, le travail des enfants, y compris la charge disproportionnée de travail domestique et de travail de soins non rémunéré, limite également l'accès des filles à l'éducation et influe négativement sur leurs résultats scolaires. Selon le rapport pays de l'Indice sur les Institutions sociales et du Genre (SIGI) portant sur le Burkina-Faso, le temps consacré au travail domestique et le travail de soins non-rémunéré est d'environ 4 heures par jour pour les jeunes filles âgées de 15 à 17 ans tandis qu'il est d'environ d'une demie heure pour les garçons (OCDE, 2018). Au Sénégal, ce temps est estimé en moyenne à 4h par jour pour les femmes et les filles contre 20 min pour les hommes et les garçons (ANSD et al., 2022).

Également, les grossesses précoces et non désirées, les pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines, la violence basée sur le genre en milieu scolaire, de même que le handicap constituent des obstacles à la scolarité des filles et sont d'importantes causes d'abandon scolaire. En Afrique de l'Ouest, deux jeunes filles sur cinq sont mariées avant l'âge de 18 ans, et la région fait partie de celles qui comptent la plus grande proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant déclarées une naissance avant l'âge de 18 ans (28 %), la plus grande proportion de naissance avant l'âge de 15 ans (6 %) (Hospital & Kallon, 2016). Pour les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans, les proportions les plus élevées de grossesses précoces sont observées au Niger (40 %), au Mali (36 %), en Guinée (28 %) et au

Burkina-Faso (25 %)². De plus, la majorité des jeunes filles ayant déjà été enceintes dans la région ne sont pas scolarisées du fait de discrimination à leur égard (Hospital & Kallon, 2016). A cet effet, certains pays comme le Sénégal, la Sierra Leone et Ghana ont adopté des réformes visant à faciliter la réinsertion scolaire des filles enceintes après l'accouchement. Dans le cas du Ghana, la réforme a favorisé le retour à l'école de 10.869 filles enceintes entre 2017 et 2020 (ECOWAS, 2022). Par ailleurs, pour les élèves en situation de handicap, l'environnement scolaire y compris les programmes, méthodes et matériels d'enseignement, les infrastructures et équipements ne sont généralement pas adaptés à leurs besoins et contribuent à reproduire et renforcer la stigmatisation et les violences envers les élèves handicapés, les jeunes filles en particulier (UNGEI, 2020). En outre, les filles sont plus exposées aux actes de violences sexistes qui se produisent au sein ou autour des écoles à savoir la violence sexuelle, le harcèlement, l'exploitation ; des actes perpétrés aussi bien par les élèves que par les enseignants (UNESCO, 2020).

De plus, l'accès des filles à l'éducation est beaucoup plus complexe dans les contextes touchés par la fragilité, les conflits et la violence. On estime que les filles dans ces contextes sont 2,5 fois plus susceptibles de ne pas être scolarisées et 90 % plus susceptibles de ne pas accéder l'enseignement secondaire comparativement à celles vivants dans des contextes plutôt stables (Bentaouet Kattan & Murad Khan, 2023). L'Afrique de l'Ouest, la région du Sahel en particulier, est caractérisée par une succession de crises dont l'insécurité alimentaire, les conflits armés, l'instabilité, les déplacements et le changement climatique qui ont un impact sur l'accès et la qualité de l'éducation mais également sur le bien-être psychologique des élèves (Diamond 2022 ; OCHA, 2021 ; UNICEF, 2019). Un regain des actes de violence à l'égard des élèves, des enseignants et des écoles est par exemple observé dans certains pays de la région dont le Burkina-Faso, le Mali, le Niger et le Nigéria (UNICEF, 2019). Ces situations de conflits et de crise renforcent davantage les normes sociales de genre et exacerbent le risque pour les filles d'encourir la violence et les abus sexuels ; ce qui les rend plus susceptibles d'être retenues à domicile et d'être ainsi privées du droit à l'éducation (Diamond, 2022 ; Goulds, 2020). On estime par exemple qu'au Sahel, quatre millions de filles ont abandonné l'école du fait de l'insécurité et 600 femmes et filles ont été enlevées dans leurs écoles au Nigéria en 2018, pour être mariées, servir d'appâts ou devenir des domestiques (ECOWAS, 2022).

² World Bank Data Bank

Outre les normes sociales, il existe un certain nombre de facteurs liés à l'offre d'éducation qui représentent aussi des obstacles à la scolarisation des filles. Au nombre de ceux-ci, les coûts directs et indirects des études, en particulier des études secondaires et tertiaire ; la faible qualité de l'enseignement ; les problèmes d'accessibilité dus à l'insuffisance et l'éloignement des établissements scolaires, surtout en milieu rural (UNICEF, 2021), la faible représentativité des femmes dans le corps enseignant et aux postes de responsables d'établissements (Diamond, 2022). L'absence de mesures sanitaires adaptés à la spécificité de chaque sexe et des infrastructures permettant de répondre aux besoins des filles en matière de sécurité et d'hygiène affecte davantage le bien-être et la réussite des filles à l'école (ECOWAS, 2022).

Enfin, la récente crise de la COVID-19 a quelque peu exacerbé les inégalités entre les sexes dans l'accès à l'éducation, risquant ainsi de compromettre les efforts visant à faire progresser l'égalité des sexes dans l'éducation. En effet, les impacts de la pandémie ont favorisé une augmentation de la violence à l'égard des femmes et des filles, entraînant des conséquences négatives sur leur santé et leur bien-être (Diamond, 2022). Pour les jeunes femmes, en particulier de l'enseignement tertiaire, les impacts de la COVID-19 se sont particulièrement traduit en une augmentation du temps consacré aux tâches domestiques et de soins, réduisant ainsi le temps consacré aux activités académiques (IESALC, 2021). Pour les filles, outre l'alourdissement des responsabilités domestiques, les difficultés économiques induit par la crise sont susceptibles d'induire une hausse des cas mariages et de grossesses précoces et de violence à l'égard des filles tel qu'observé suite à la fermeture des écoles lors de la crise de l'Ebola (Diamond, 2022 ; IESALC, 2021).

1.1.2. Qualité de l'éducation

Outre l'accès universel à l'éducation, la qualité de l'enseignement dispensée et de l'apprentissage représente également un pilier important de la réalisation de l'objectif de l'éducation pour tous. La qualité de l'éducation reçue influence fortement la durée de la scolarité des enfants, leur assiduité à l'école et leur résultats scolaires et a des retombées socioéconomiques positives à long terme (UNESCO, 2005). La qualité de l'éducation est ici évaluée à partir d'indicateurs de résultats des apprenants permettant d'apprécier les performances du système éducatif. Il s'agit notamment des taux d'achèvement et de redoublement. L'accès universel à l'éducation de base ne se limite en effet pas à la scolarisation, il implique aussi la possibilité pour toutes les filles et tous les garçons de terminer avec succès un cycle complet d'enseignement (Lewin, 2015).

1.1.2.1. Taux d'achèvement

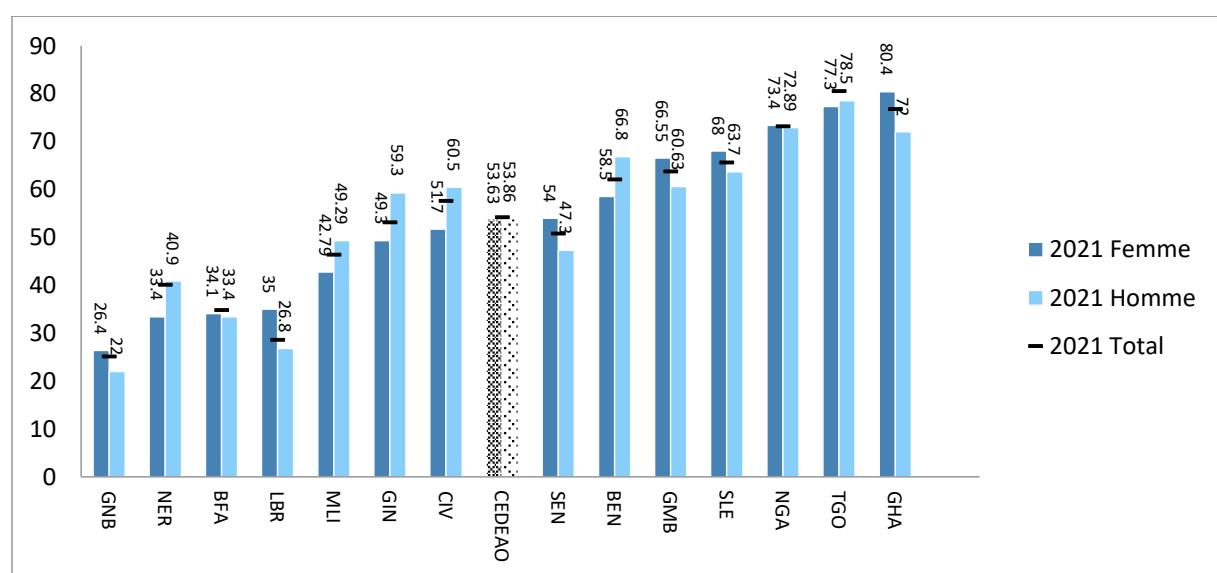
Définition de l'indicateur : Le taux d'achèvement est le pourcentage d'enfants ou de jeunes âgés de 3 à 5 ans au-dessus de l'âge prévu pour la dernière année de chaque niveau d'enseignement qui ont terminé cette année. L'âge prévu pour la dernière année de chaque niveau d'enseignement est l'âge auquel les élèves entreraient dans la classe s'ils avaient commencé l'école à l'âge officiel d'entrée au primaire, avaient étudié à plein temps et avaient progressé sans redoubler ni sauter une année. Il est obtenu en divisant le nombre de personnes du groupe d'âge concerné qui ont terminé la dernière année du niveau d'enseignement donné par la population totale du même groupe d'âge.

Source de la définition : Institut de Statistique de l'UNESCO.

- *Achèvement des études primaires*

Alors que l'accès aux études primaires s'est significativement amélioré, le niveau d'achèvement du cycle reste néanmoins à un niveau faible dans plusieurs des Etats membres. Sur l'ensemble de la région, en moyenne un élève sur deux (54,17 %) a achevé les études du cycle primaire en 2021, avec une distribution presque égale entre les filles et les garçons (53,63 % et 53,86 respectivement). Ces moyennes régionales masquent toutefois d'importantes différences entre les Etats membres. Moins de la moitié des élèves ont achevé les études primaires dans un tiers des Etats membres dont la Guinée-Bissau (25,1 %), le Libéria (28,6 %), le Burkina-Faso (34,8 %), le Niger (40,1 %) et le Mali (46,37 %).

Graphique 1.16 : Taux d'achèvement des études primaires selon le sexe, CEDEAO 2021

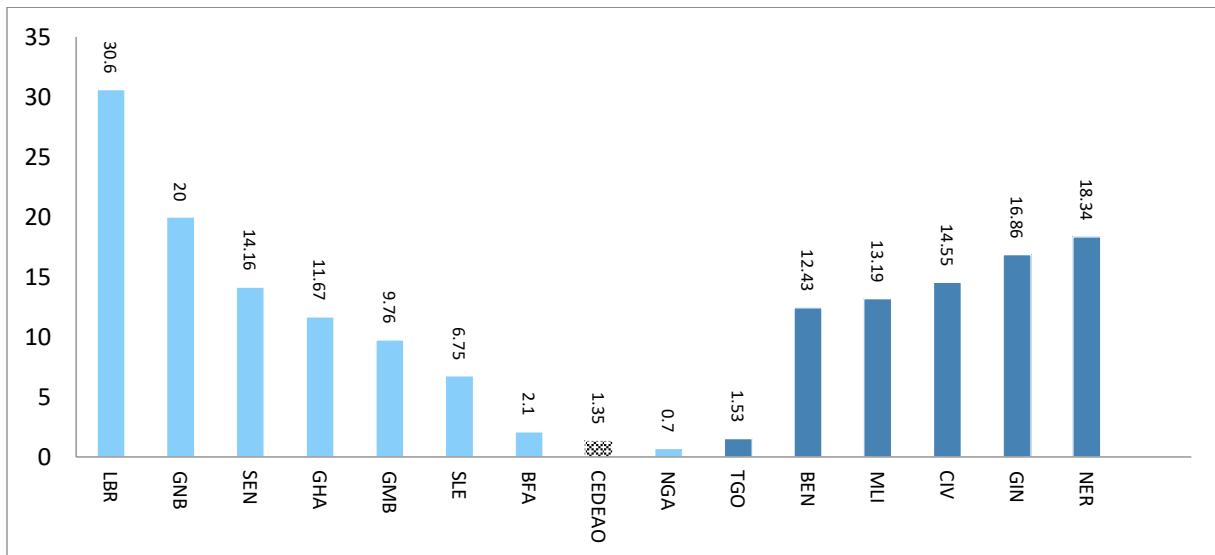


Source :

Les niveaux d'achèvement sont plus élevés pour les autres Etats membres et vont de 50,8 % au Sénégal à 80,5 % au Togo. De légères différences s'observent également dans les taux

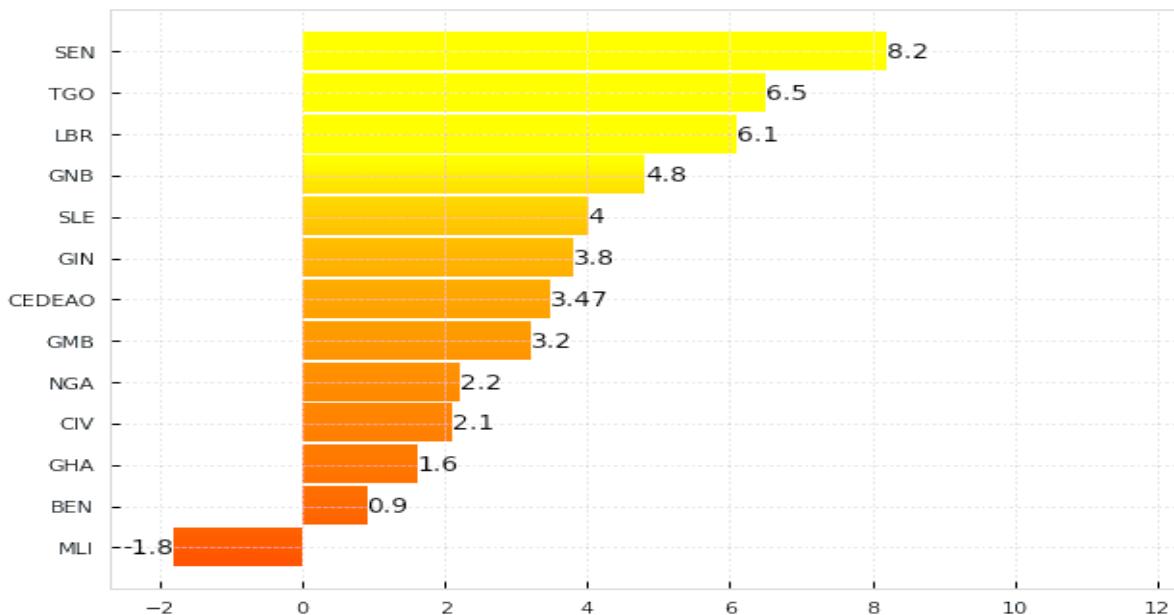
d'achèvement des filles et des garçons. Les différences entre les sexes dans les taux d'achèvement vont de 0,51 point de pourcentage au Nigéria à 8,8 points de pourcentage en Côte-d'Ivoire et sont en faveur des filles dans plusieurs Etats (graphique 1.16).

Graphique 1.17 : Ecart entre les sexes dans l'achèvement des études primaires, CEDEAO, 2021



Source :

Graphique 26.18 : Evolution des écarts entre les sexes, taux d'achèvement du primaire, 2017 à 2021



Source :

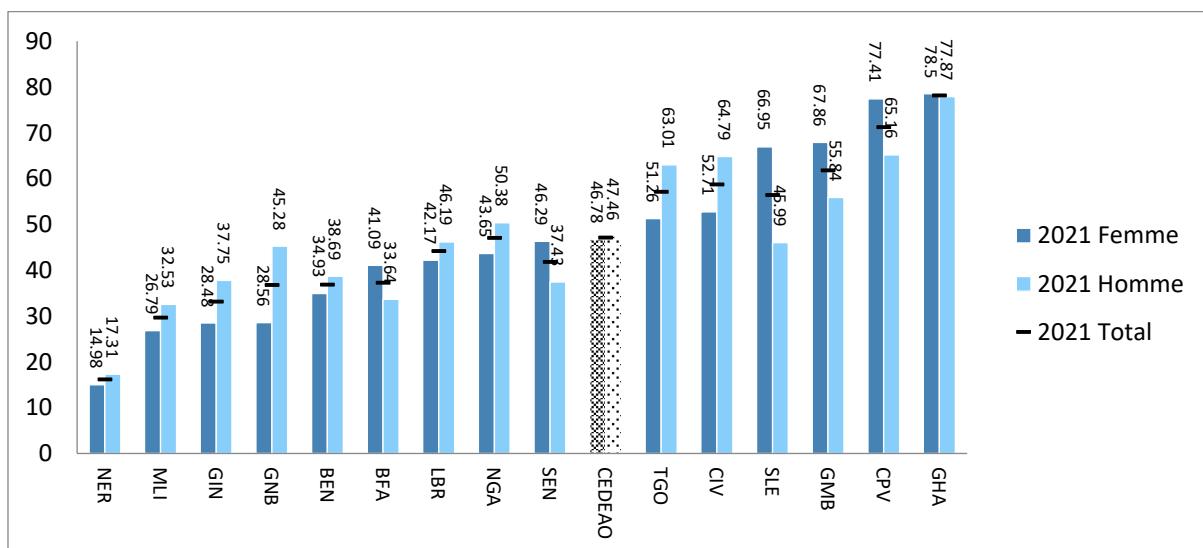
De manière générale, l'écart à la parité dans l'achèvement des études primaires a été comblé dans la région, même si les disparités persistent dans certains Etats membres. Plus de la

moitié des Etats pour lesquels les données sont disponibles ont atteint la parité dans l’achèvement de cycle d’études primaires (graphique 1.17). Les écarts se sont par ailleurs creusés en faveur des filles dans ces Etats allant de 0,7 % au Nigéria à 30,6 % au Libéria. L’écart à la parité demeure en faveur des garçons au Togo (1,53 %), au Bénin (12,43 %), au Mali (13,19 %), en Côte-d’Ivoire (14,55 %), en Guinée (16,86 %) et au Niger (18,34 %). Ces écarts se sont par ailleurs améliorés pour l’ensemble des pays par rapport à leur niveau en 2017 sauf pour le cas du Mali qui a connu une augmentation des écarts de 1,8 points (graphique 1.18).

- *Taux d’achèvement du premier cycle de l’enseignement secondaire*

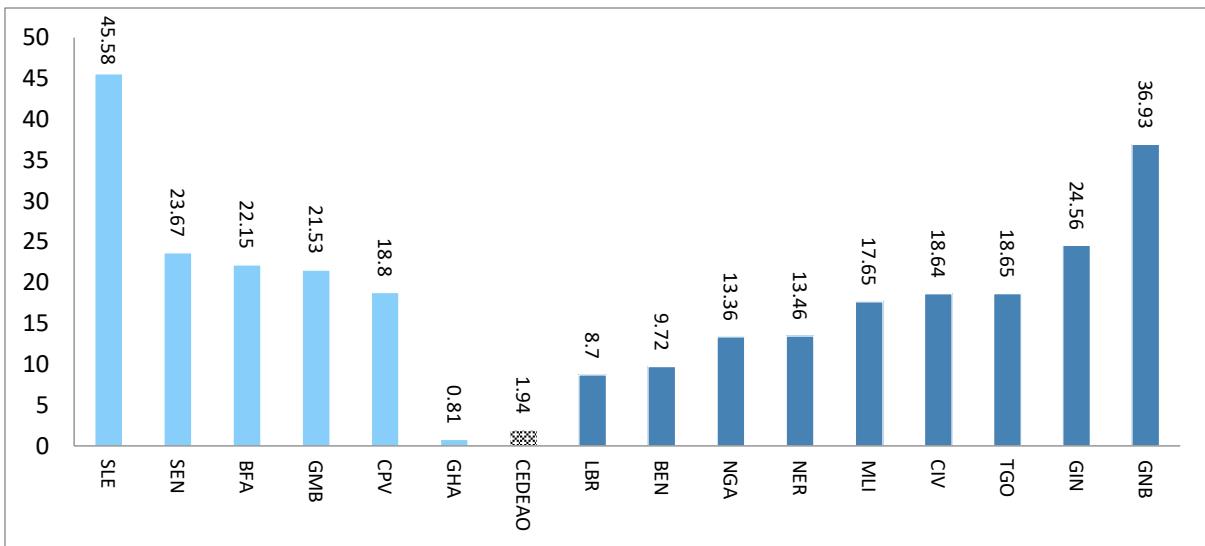
A l’image du cycle d’études primaires, les taux d’achèvement dans l’enseignement secondaire demeurent généralement à des niveaux faibles, notamment au premier cycle. En général, moins de la moitié des élèves (47,11 %) ayant atteint le niveau du secondaire sont parvenus à achever ne serait-ce que premier cycle. Les taux d’achèvement chez les filles et les garçons sont presque similaires au niveau régional (46,78 % et 47,46 %) mais présentent des disparités importantes au niveau des Etats membres. Les filles surclassent les garçons en matière d’achèvement du premier cycle du secondaire dans certains Etats membres, tandis que pour d’autres, les taux d’achèvement sont plus élevés chez les garçons avec des écarts allant de 2,33 points de pourcentage au Niger à 16,72 points de pourcentage en Guinée-Bissau (graphique 1.19).

Graphique 1.19 : Taux d’achèvement du premier cycle de l’enseignement secondaire selon le sexe, CEDEAO 2021



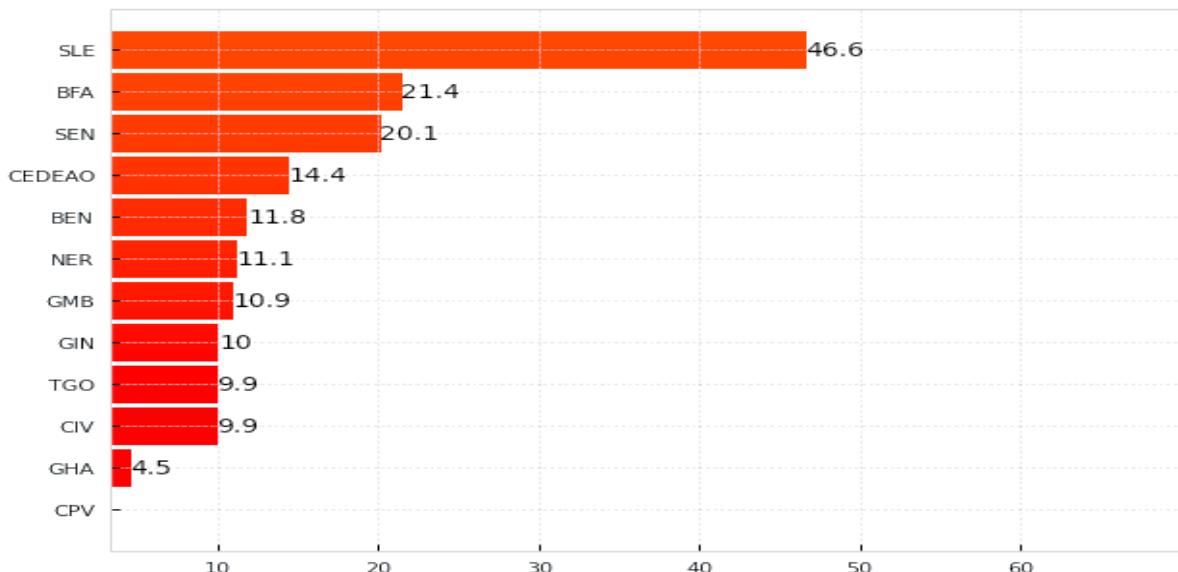
Source :

Graphique 27.20 : Ecarts entre les sexes dans l’achèvement du premier cycle du secondaire, CEDEAO, 2021



Source :

Graphique 28.21 : Evolution des écarts entre les sexes, taux d'achèvement du 1^{er} cycle du secondaire, 2017 à 2021



Source :

Pour ce qui est de la parité, six (06) Etats membres sont parvenus à inverser la tendance en matière de niveau d'achèvement du premier cycle du secondaire chez les filles et les garçons, quand bien même des avancées considérables ont été réalisées dans l'ensemble de la région. En moyenne, 98 % de l'écart entre les sexes dans l'achèvement du 1^{er} cycle du secondaire ont été comblés en 2021 et on note des progrès soutenus sur la période allant de 2017 à 2021 pour l'ensemble des pays (graphiques 1.20 et 1.22). Les écarts se sont creusés au profit des filles au Ghana (0,81 %), au Cabo-Verde (18,8 %), en Gambie (21,53 %), au Burkina-Faso (22,15 %),

au Sénégal (23,67 %), et en Sierra Leone (45,58 %). Pour les autres Etats, l'écart résiduel vers la parité demeure en défaveur des filles et va de 8,7 % au Libéria à 36,93 % en Guinée-Bissau.

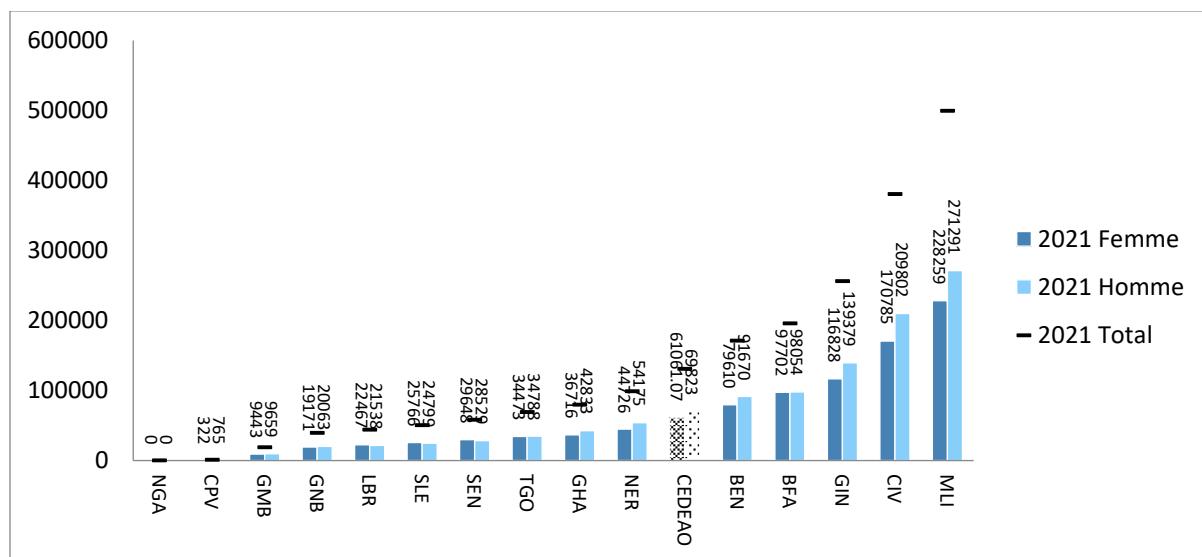
1.1.2.2. Redoublement dans l'enseignement primaire

Définition de l'indicateur : Le taux de redoublement dans le primaire correspond au nombre d'élèves inscrits au même niveau que l'année précédente en tant que pourcentage de tous les élèves inscrits dans les établissements du primaire. Il est obtenu en divisant la somme des redoublements à tous les niveaux de l'enseignement primaire par la scolarisation totale de l'enseignement primaire et en multipliant le résultat par 100.

Source de la définition : World Bank DataBank

Les garçons s'avèrent être plus susceptibles de redoublement au cycle d'enseignement primaire dans la majorité des Etats membres. Les effectifs de redoublants sont en effet plus élevés chez les garçons comparativement aux filles dans l'ensemble de la région à l'exception du Libéria, de la Sierra Leone et du Sénégal (graphique 1.22). De même, les effectifs les plus élevés de redoublants s'observent au Mali (499550), en Côte-d'Ivoire (380587), en Guinée (256207), au Burkina-Faso (195756) et au Bénin (171280).

Graphique 1.22 : Redoublement dans l'enseignement primaire selon le sexe (en milliers), CEDEAO 2021

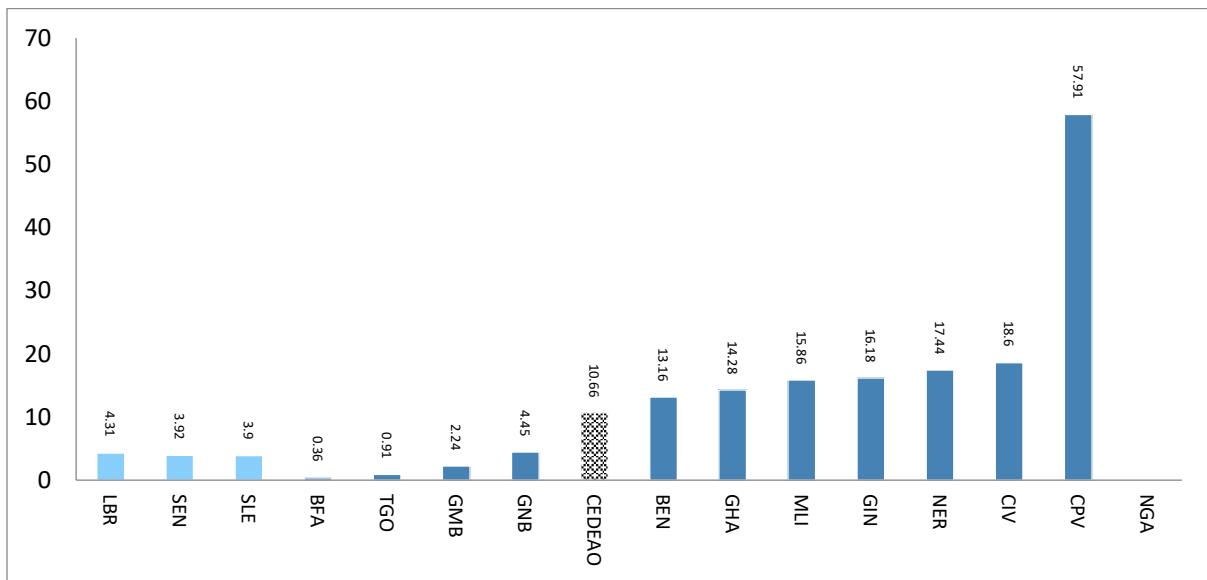


Source :

L'écart vers la parité s'est considérablement en faveur des filles dans ces Etats, allant jusqu'à 57 % au Cabo-Verde. Toutefois, pour les Etats dont les informations sont disponibles pour les deux années, un recul des progrès vers la parité est observé entre 2017 et 2021 dans plusieurs Etats, les écarts s'étant davantage creusé sur la période, allant de 0,6 point au Togo à 10,3 points

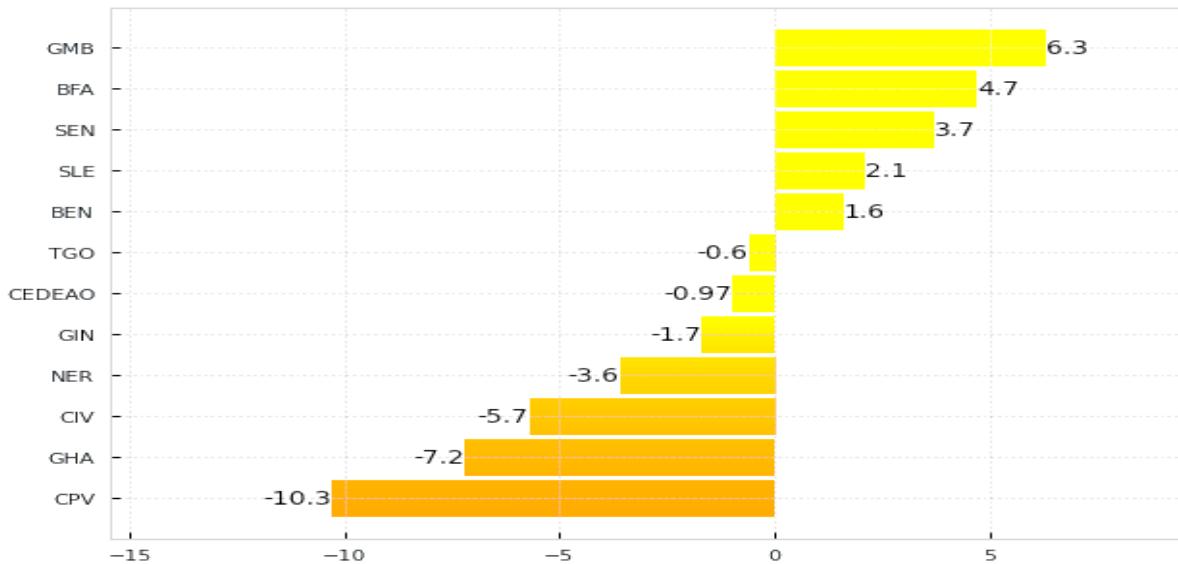
au Cabo-Verde (graphique 1.24). Une amélioration est par contre notée au Bénin (1,6 points de pourcentage) en Sierra Leone (2,1 points de pourcentage), au Sénégal (3,7 points de pourcentage), au Burkina-Faso (4,7 points de pourcentage) et en Gambie (6,3 points de pourcentage).

Graphique 1.23 : Ecart entre les sexes, redoublement dans l'enseignement primaire, CEDEAO 2021



Source :

Graphique 29.24 : Evolution des écarts entre les sexes, redoublement au primaire, 2017 à 2021



Source :

Les normes de genre inéquitables, de même que les facteurs relatifs à l'offre d'éducation précédemment mentionnés contribuent également à entretenir les disparités entre les sexes

en termes d'achèvement de leurs études, du fait qu'ils ont des effets négatifs sur les résultats scolaires des filles et constituent pour elles des facteurs de décrochage scolaire. A ces facteurs s'ajoutent, l'insuffisance et la faible qualité des enseignants, l'insuffisance d'équipements scolaires, l'application de pratiques pédagogiques telles que le redoublement. Le redoublement en particulier est une pratique éducative largement répandue dans les systèmes éducatifs, au sein de la CEDEAO notamment, même si son application peut varier d'un Etat à l'autre. Il est pour d'aucuns considéré comme une solution aux faibles résultats scolaires des élèves et un moyen d'éviter l'accumulation des difficultés d'apprentissage tout au long de la scolarité (Kyereko et al., 2022). Le redoublement repose sur l'idée selon laquelle la promotion en classe supérieure défavoriserait les élèves ayant réalisé de faibles performances au cours d'une année dans une classe scolaire donnée (Hungi, 2010). Cependant, son efficacité en tant que moyen d'aider les élèves à surmonter leurs difficultés scolaires est remise également remise en question ; en ce sens que sa pratique est susceptible de renforcer les inégalités socio-économiques, d'affecter l'estime de soi des élèves, réduire la motivation à étudier et conduire les élèves à l'abandon (Ndaruuhutse et al., 2008; OECD, 2014).

1.1.3. Qualification professionnelle

La constante évolution du marché du travail et les nouveaux besoins qui en découlent suscitent une diversification des programmes de formation dans l'enseignement tertiaire et une évolution des domaines d'études. Cette diversification induit des parcours éducatifs et des profils variés chez les étudiant(e)s et les diplômé(e)s. Cette diversité est aussi soutenue par l'augmentation des effectifs des filles et des femmes à différents niveaux d'enseignement, en particulier dans le tertiaire. Cependant, de fortes disparités entre les sexes sont observées de façon générale dans les profils des étudiant(e)s et diplômé(e)s. Ces disparités, ajoutées à la qualité du parcours éducatif des étudiants et leur profil au terme des programmes de formation, ont un impact sur leur transition de l'école vers le monde du travail et leurs perspectives sur le marché du travail.

1.1.3.1. Proportion de femmes diplômées des programmes d'études de l'enseignement tertiaire

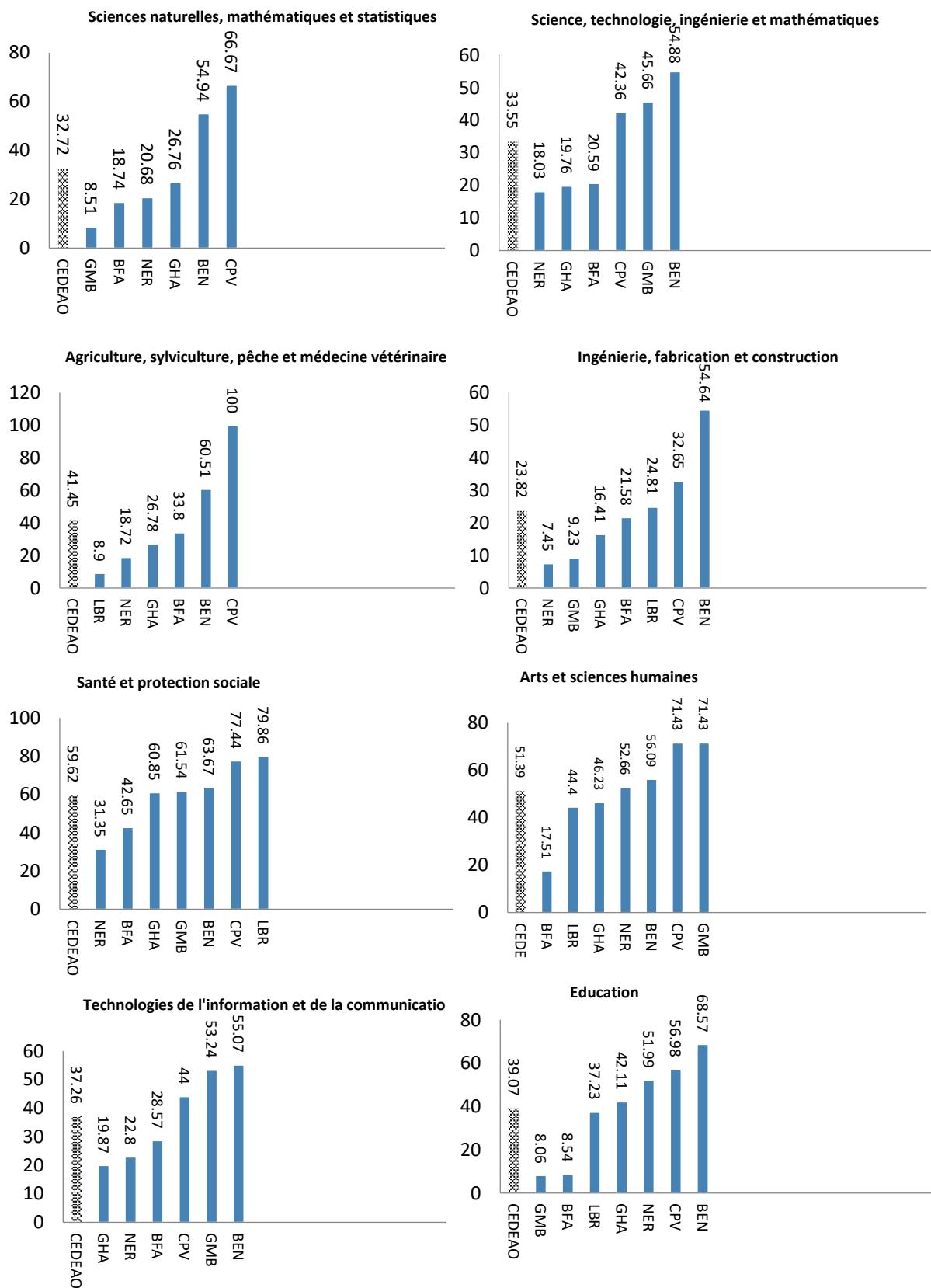
Définition de l'indicateur : La proportion de femmes diplômées dans un domaine d'études donné de l'enseignement tertiaire est le nombre de femmes diplômées exprimé en pourcentage du nombre total de diplômés dans le domaine d'enseignement donné de l'enseignement tertiaire. Il est calculé en divisant le nombre de femmes diplômées de l'enseignement supérieur dans un domaine d'éducation donné par le nombre total de diplômés dans le même domaine, et en multipliant le résultat par 100.

Source de la définition : World Bank DataBank

Certains domaines d'études sont encore dominés par les hommes, ce qui entretient les inégalités sur le marché du travail et affecte les possibilités d'apprentissage et les perspectives de carrière des femmes. Pour l'ensemble des Etats pour lesquels les données sont disponibles, l'effectif des diplômés étaient en moyenne à dominance masculine dans la plupart des domaines d'études considérées, notamment dans les filières scientifiques. Les femmes sont en effet minoritaires dans les filières relatives aux domaines de l'ingénierie, la fabrication et la construction (23,82 %), les sciences naturelles, mathématiques et statistiques (32,72 %), les sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) (33,55 %), l'agriculture, la sylviculture, la pêche et la médecine vétérinaire (41,45 %), les TIC (37,26 %) et l'éducation (39,07 %), tandis qu'elles étaient majoritaires dans les filières relatives à la santé et la protection sociale (59, 62 %) et dans les arts et sciences humaines (51,39 %). On observe toutefois d'importantes différences entre les Etats membres. En effet, les femmes étaient majoritaires dans tous les domaines considérés au Bénin et au Cabo-Verde (à l'exception du domaine de l'ingénierie, la fabrication et la construction et les TIC) (graphique 1.25).

La diversité des profils des diplômés et les différences entre les sexes observées dans la répartition des effectifs dans les différents domaines d'études traduit quelque peu les différences dans les aspirations des femmes et des hommes. Ces aspirations sont particulièrement influencées par les stéréotypes sexistes sur les professions, les fonctions ainsi que les perceptions sociales sur la répartition des rôles entre les femmes et les hommes dans la vie privée et professionnelle auxquelles les filles et les garçons sont confrontées à la maison, à l'école ou sein de la communauté (OCDE, 2016). Ces stéréotypes déterminent par ailleurs les choix de parcours et de carrière et influencent significativement le développement de la vie académique, professionnelle et personnelle de manière générale (Encinas-Martín & Cherian, 2023).

Graphique 1.25 : Proportion de femmes dans les diplômés de l'enseignement supérieur par domaine d'études, CEDEAO 2021



Source :

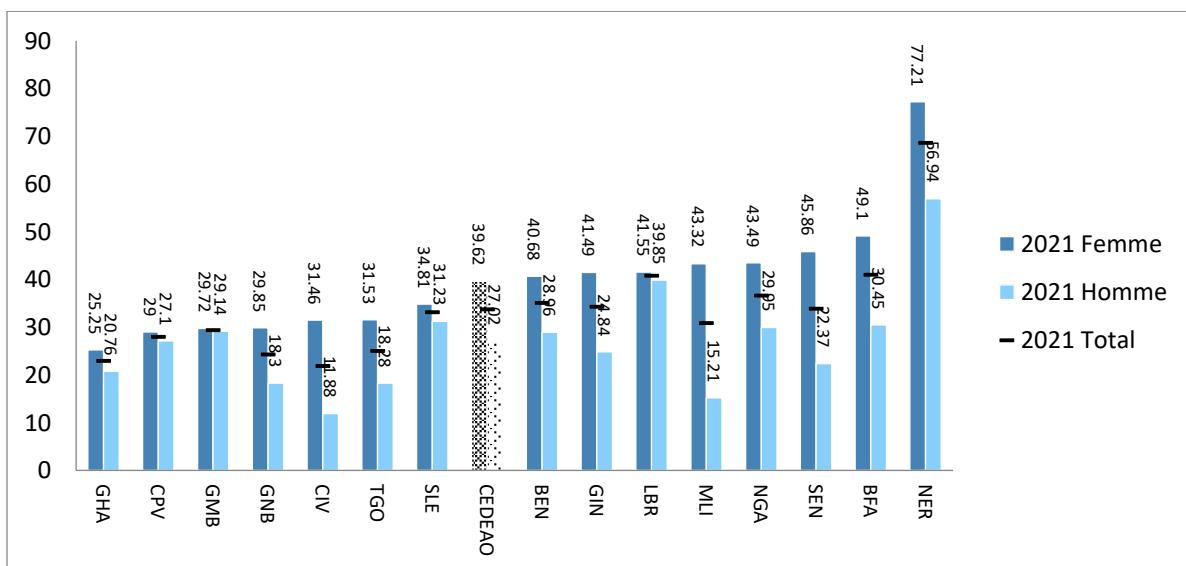
1.1.3.2. Proportion de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation

Définition de l'indicateur : La proportion de jeunes qui ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation (également connue sous le nom de « taux NEET ») indique le nombre de jeunes qui ne sont ni scolarisés, ni employés, ni en formation en pourcentage de la population totale des jeunes âgés de 15 à 24 ans. L'indicateur est calculé en soustrayant de la population totale de jeune âgés de 15 à 24 ans, le nombre de jeunes de la même tranche d'âge en emploi ou qui n'ont pas d'emploi mais qui sont aux études ou en formation, puis diviser le résultat par la population totale de jeunes de ladite tranche d'âge et le multiplier par 100.

Source de la définition : Institut de Statistiques de l'Organisation Internationale du Travail (ILOSTAT).

En général, les jeunes femmes sont plus susceptibles de se désengager, d'être socialement exclus, ou de manquer d'acquérir des compétences ou de l'expérience sur le marché du travail. En moyenne 1 jeune sur 3 dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans (33,74 %) était sans emploi et ne suivait aucune éducation ni formation à l'échelle de la région. De plus, 39,62 % des jeunes dans cette situation étaient des femmes qui sont donc plus concernées que les hommes (27,02 %). La situation au niveau de la région est largement moins favorable lorsqu'on la compare à la situation au niveau de l'Afrique en général où le taux de NEET est estimé à 20,8 % et un écart entre les sexes de 10 points de pourcentage (25,9 % pour les femmes et 15,8 % pour les hommes) et de l'Afrique subsaharienne (20 % de NEET) (ILO, 2020).

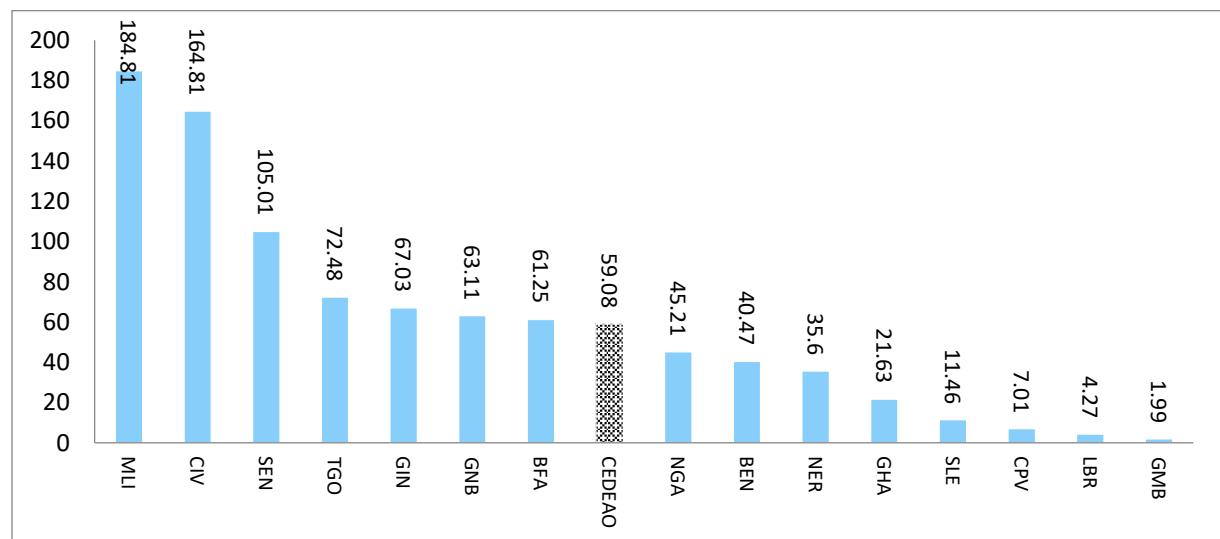
Graphique 1.26 : Proportion de jeunes sans emploi, ni en éducation, ni en formation, CEDEAO 2021



Source :

La tendance est similaire au niveau de l'ensemble des Etats membres, même si les proportions et le niveau des écarts entre les sexes varient considérablement. Les taux de NEET sont plus élevés au Niger (68,66 %), au Burkina-Faso (41 %), au Libéria (40,78 %) et au Nigéria (36,65 %). 40 % à 49 % des jeunes femmes contre 15 % à 40 % de jeunes hommes étaient des NEET au Bénin, En Guinée, au Libéria, au Mali, au Nigéria, au Sénégal et au Burkina-Faso (graphique 1.26), tandis que respectivement 77,21 % contre 56,94 % étaient concernés au Niger. On note également une augmentation du taux de NEET sur la période allant de 2017 à 2021 atteignant presque 18 points de pourcentage au Bénin, 10 points de pourcentage en Guinée et au Nigéria et 2,3 points de pourcentage au Mali. En revanche, les taux ont diminué de 13 points de pourcentage en Côte-d'Ivoire, 4,56 points de pourcentage en Gambie, 3,41 points de pourcentage au Cabo-Verde et 1,62 points de pourcentage au Sénégal sur la même période.

Graphique 1.27 : Ecart entre les sexes, taux de NEET, CEDEAO 2021

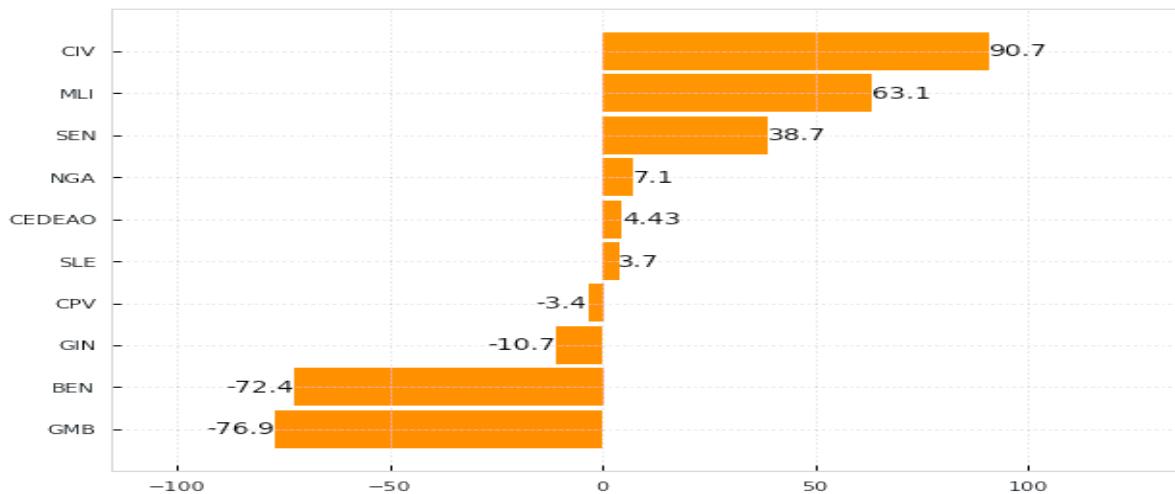


Source :

Par ailleurs, les disparités entre les femmes et les hommes en termes d'inactivité sont encore très prononcées dans la région et aucun Etat membre n'est encore parvenu à combler l'écart à la parité. Certains des Etats membres sont tout de même proches d'atteindre la parité, notamment la Gambie, le Libéria le Cabo-Verde où au moins 90 % des écarts ont été comblés. Moins de 50 % des écarts ont été comblés au Burkina-Faso, en Guinée-Bissau, en Guinée et au Togo tandis que l'écart résiduel excède 100 % au Sénégal, en Côte-d'Ivoire et au Mali (graphique 1.27). De plus, on note une recrudescence des écarts sur la période de 2017 à 2021 dans certains Etats, particulièrement en Gambie, au Bénin, en Guinée et au Cabo-Verde tandis

que la situation s'est améliorée en Sierra Leone, au Nigéria, au Sénégal, au Mali et en Côte-d'Ivoire (graphique 1.28).

Graphique 30.28 : Evolution des écarts entre les sexes, taux de NEET, 2017 à 2021



Source :

1.1.4. Représentation dans le corps enseignant

En tant que principal dispensateur des enseignements, les enseignants constituent le principal facteur au niveau de l'école qui influe sur la qualité de l'apprentissage des élèves (Chetty et al., 2014). De ce fait, garantir à chaque apprenant un apprentissage de qualité nécessite que les enseignants soient dotés des capacités pédagogiques et de qualifications académiques requises. Aussi, l'égalité entre les sexes dans la participation dans le corps enseignant est aussi importante pour garantir une éducation inclusive et équitable (UNESCO, 2023). Les enseignantes sont susceptibles de modeler l'environnement scolaire, de lutter contre les préjugés sexistes en milieu éducatif et par conséquent d'influencer l'expérience éducative des élèves, des filles en particulier (Bentaouet Kattan et al., 2023).

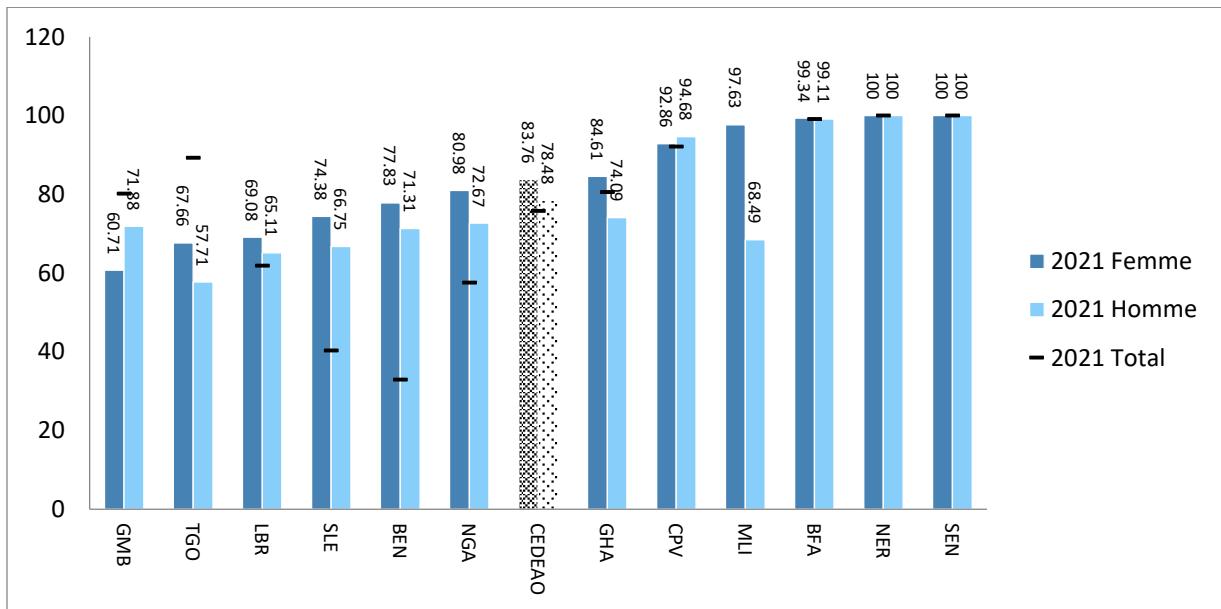
1.1.4.1. Proportion d'enseignants qualifiés dans l'enseignement secondaire (1^{er} cycle et 2nd cycle).

Définition de l'indicateur : La proportion d'enseignants qualifiés d'un niveau d'enseignement donné est le pourcentage d'enseignants dudit niveau d'enseignement qui ont reçu au moins la formation initiale et continue minimale organisée des enseignants pédagogiques requise pour enseigner au niveau pertinent dans un pays, au cours d'une année académique donnée. Elle est calculée en divisant le nombre d'enseignants d'un niveau d'enseignement donné, au cours

d'une année scolaire donnée qui sont formés par le total de tous les enseignants de ce niveau d'enseignement, au cours de cette année scolaire.

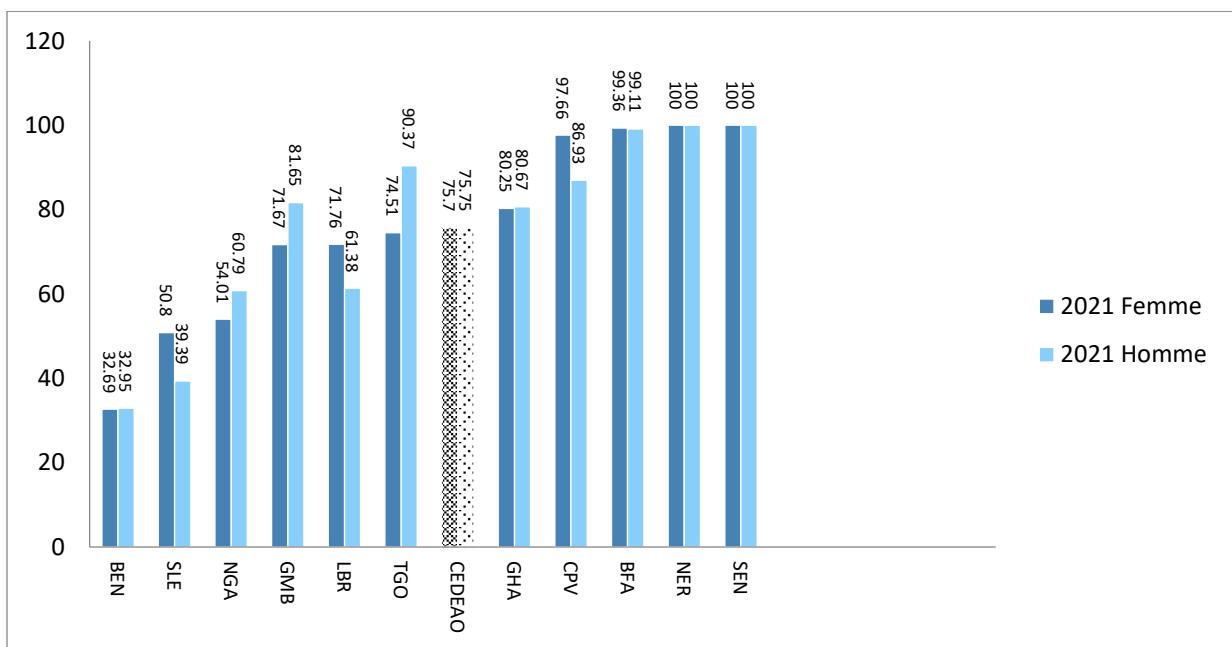
Source de la définition : Institut de Statistique de l'UNESCO

Graphique 1.29 : Proportion d'enseignants qualifiés au 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire, CEDEAO 2021



Source :

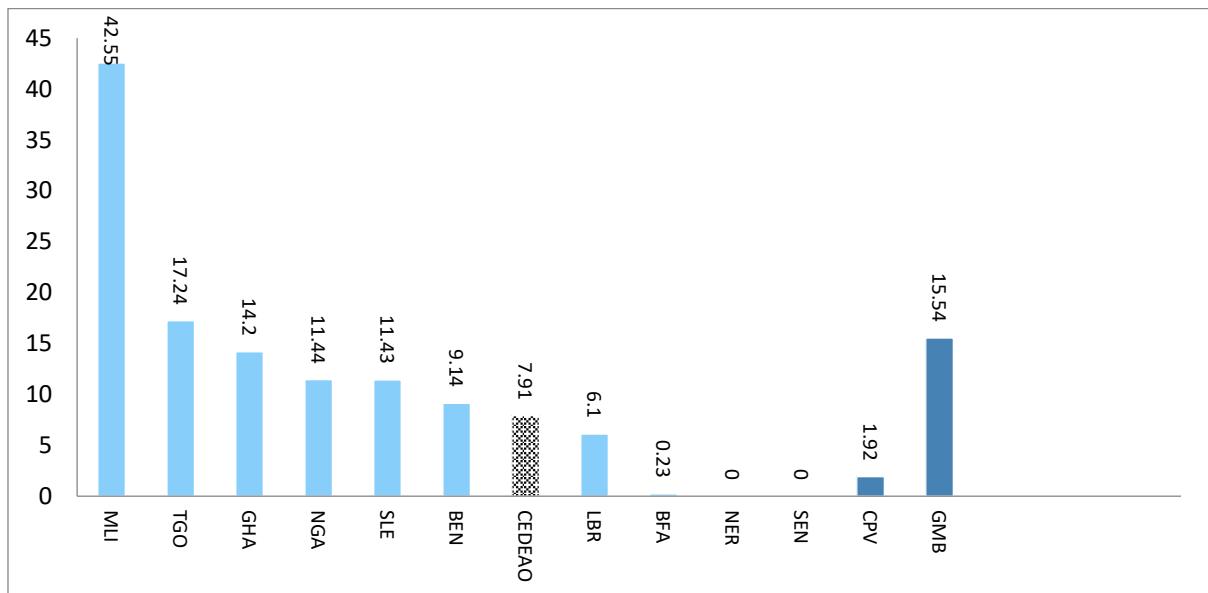
Graphique 1.30 : Proportion d'enseignants qualifiés au 2nd cycle de l'enseignement secondaire, CEDEAO 2021



Source :

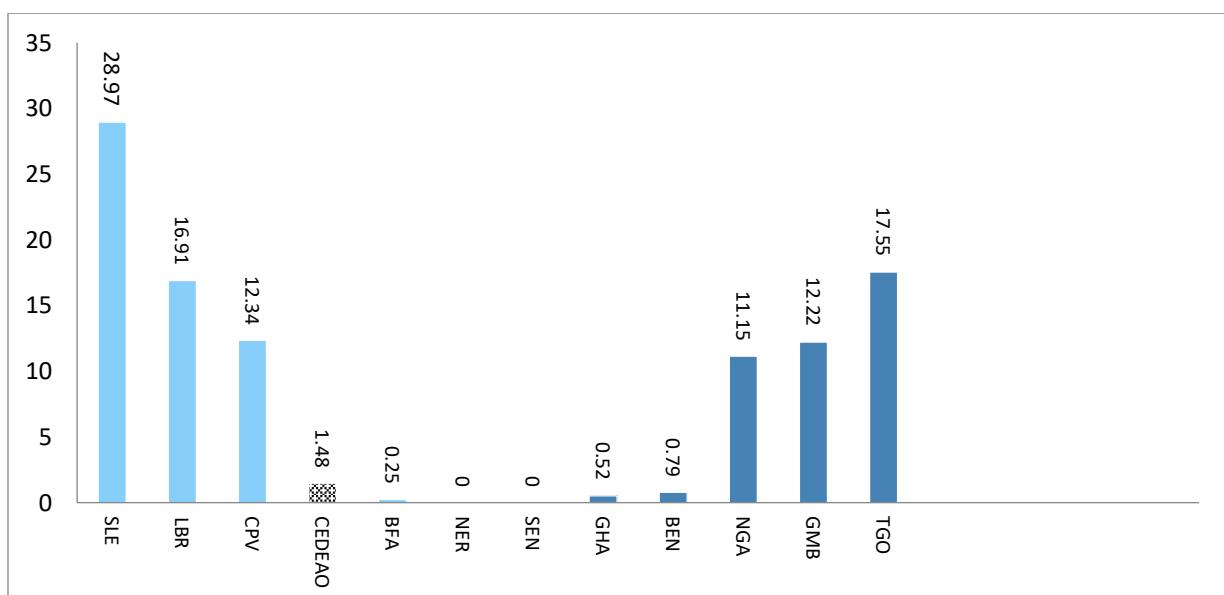
La formation des enseignants, dans l'enseignement secondaire notamment, semble en général sensible à la dimension du genre. A l'échelle régionale, 76 % des enseignants tant du premier cycle que du 2nd cycle du secondaire disposent de qualifications minimales requises. La proportion d'enseignants qualifiés était la même pour les femmes et les hommes au niveau du second cycle (75,7 %) tandis qu'elle était plus élevée chez les femmes (83,76 %) comparativement aux hommes (78,48 %) dans le premier cycle.

Graphique 1.31 : Ecart entre les sexes, qualification des enseignants du 1^{er} cycle du secondaire



Source :

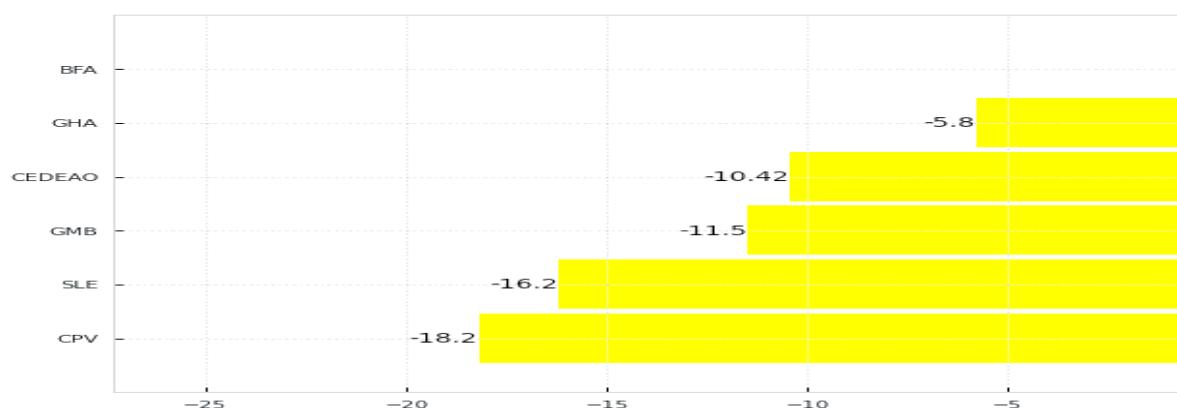
Graphique 1.32 : Ecart entre les sexes, qualification des enseignants du 2nd cycle du secondaire



Source :

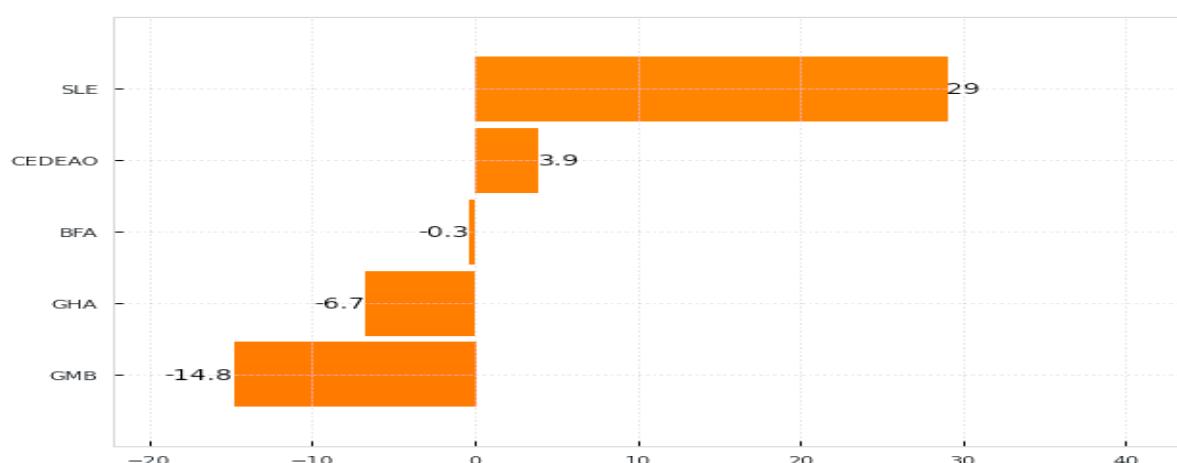
Aussi, les progrès en terme parité dans la qualification des enseignants de l'enseignement secondaire ont été très significatives dans l'ensemble de la région et de surcroit la majorité des Etats membres ont réussi à combler les écarts entre les sexes. L'écart à la parité en termes de qualification était en faveur des enseignantes pour ce qui est du premier cycle du secondaire au Mali (42,55 %), au Togo (17,24 %), au Ghana (14,2 %), au Nigéria (11,44 %), en Sierra Leone (11,43 %), au Bénin (9,14 %), au Libéria (6,1 %) et au Burkina-Faso (0,23 %) et pour le second cycle, en Sierra Leone (28,97 %), au Libéria (16,91 %), au Cabo-Verte (12,34 %) et au Burkina-Faso (0,25 %), tandis qu'une parité parfaite est observée dans le cas du Niger et du Sénégal (graphique 1.31 et 1.32). Ces progrès n'ont toutefois pas été soutenu pour l'ensemble des Etats membres dont certains ont connu une augmentation du niveau des écarts en 2021 par rapport à celui de 2017 (graphiques 1.33 et 1.34).

Graphique 31.33 : Evolution des écarts entre les sexes, pourcentage d'enseignants qualifiés au 1^{er} cycle du secondaire, 2017 à 2021



Source :

Graphique 32.34 : Evolution des écarts entre les sexes, pourcentage d'enseignants qualifiés au 2nd cycle du secondaire, 2017 à 2021



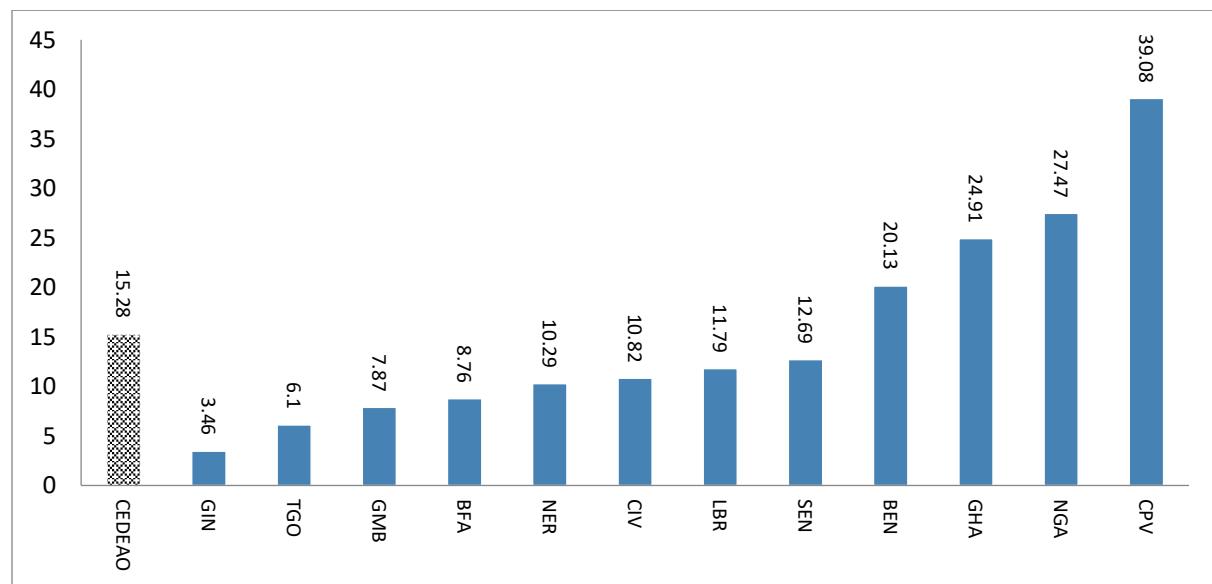
Source :

1.1.4.2. Pourcentage des enseignantes dans l'enseignement supérieur

Définition de l'indicateur : Le pourcentage d'enseignantes à un niveau d'enseignement est le nombre des enseignantes au niveau d'enseignement donné, exprimé en pourcentage du nombre total des enseignants (masculin et féminin) au niveau d'enseignement au cours d'une année scolaire données. Il est calculé en divisant le nombre total d'enseignantes à un niveau d'enseignement donné au cours d'une année scolaire donnée par le nombre total d'enseignants (masculin et féminin) au même niveau au cours de cette année scolaire et en multipliant le résultat par 100.

Source de la définition : Institut de Statistique de l'UNESCO

Graphique 1.35 : Proportion d'enseignantes dans l'enseignement tertiaire, CEDEAO 2021



Source :

Des inégalités entre les sexes existent dans le recrutement des enseignants au niveau du tertiaire, les femmes étant minoritaires dans le corps enseignant dans la totalité Etats membres. De manière générale, le corps enseignant au niveau tertiaire est caractérisé par une très faible participation des femmes. A l'échelle régionale, les femmes ne représentent qu'en moyenne 15 % de l'effectif des enseignants. La situation est davantage moins favorable dans deux tiers des Etats membres pour lesquelles les données sont disponibles et où les proportions d'enseignantes s'établissaient entre 3 % et 13 % (graphique 1.35). La proportion d'enseignantes était la plus élevée au Cabo-Verde (39,08 %) tandis qu'il s'établissait entre 20 et 28 % au Bénin, au Ghana et au Nigéria. Pour certains Etats, la proportion d'enseignantes a connu une baisse

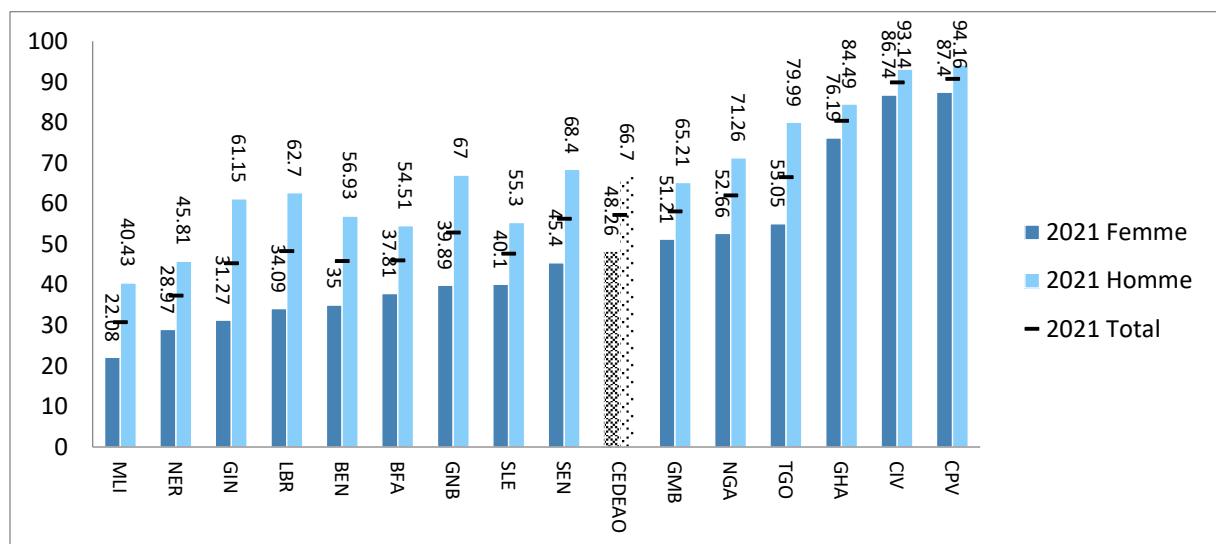
sur la période de 2017 à 2021, beaucoup plus prononcée au Bénin (7 points de pourcentage) et au Sénégal (4 points de pourcentage).

1.1.5. Alphabétisme chez les adultes

Définition de l'indicateur : Le taux d’alphabétisme des adultes est défini comme étant le pourcentage des membres de la population âgée de 15 ans et plus qui savent à la fois lire et écrire et comprendre un texte simple et court sur leur vie quotidienne. En général, on entend par “alphabètes” les personnes qui savent non seulement lire et écrire, mais encore compter, c'est-à-dire faire des calculs arithmétiques simples. Il est calculé en divisant le nombre des personnes âgées de 15 ans et plus sachant lire et écrire par l’effectif total du groupe d’âge, et en multipliant le résultat par 100.

Source de la définition : Institut de Statistique de l’UNESCO

Graphique 1.36 : Taux d’alphabétisme des adultes (15 ans et plus), CEDEAO 2021

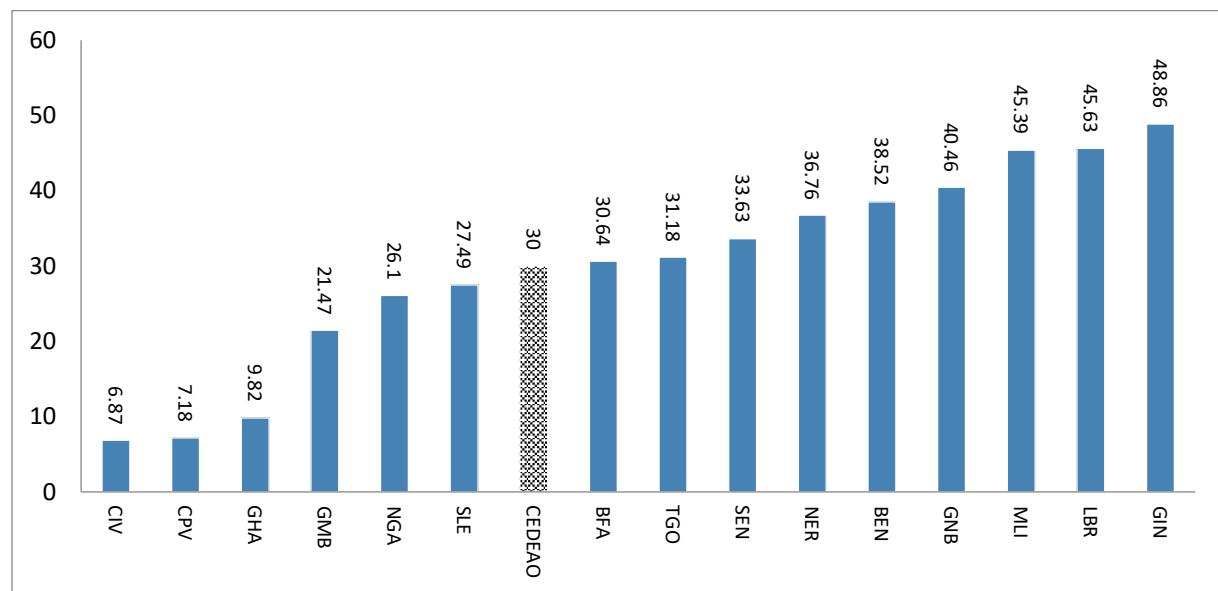


Source :

Les avancées en matière d’alphabétisation se font aussi remarquer dans la région. Mais ces progrès étant lents, les disparités entre les sexes sont encore prononcées dans plusieurs Etats membres et la majorité des adultes analphabètes demeure des femmes. Au niveau régional, le taux d’alphabétisme des adultes a significativement augmenté entre 2017 et 2021, passant de 47,28 % à 57,21 %. Cette augmentation a été effective au niveau de tous les Etats membres, à l’exception du Mali où le taux d’alphabétisation a plutôt connu une baisse d’environ 7 % sur la période (33 % en 2017 à 30,76 en 2021). Le niveau d’alphabétisation dans les Etats concernés a atteint des proportions élevées dans la majorité des Etats concernés et a plus que doublé en Côte-d’Ivoire, passant de 43,91 % à 89,89 %. En dépit de la hausse observée, les taux

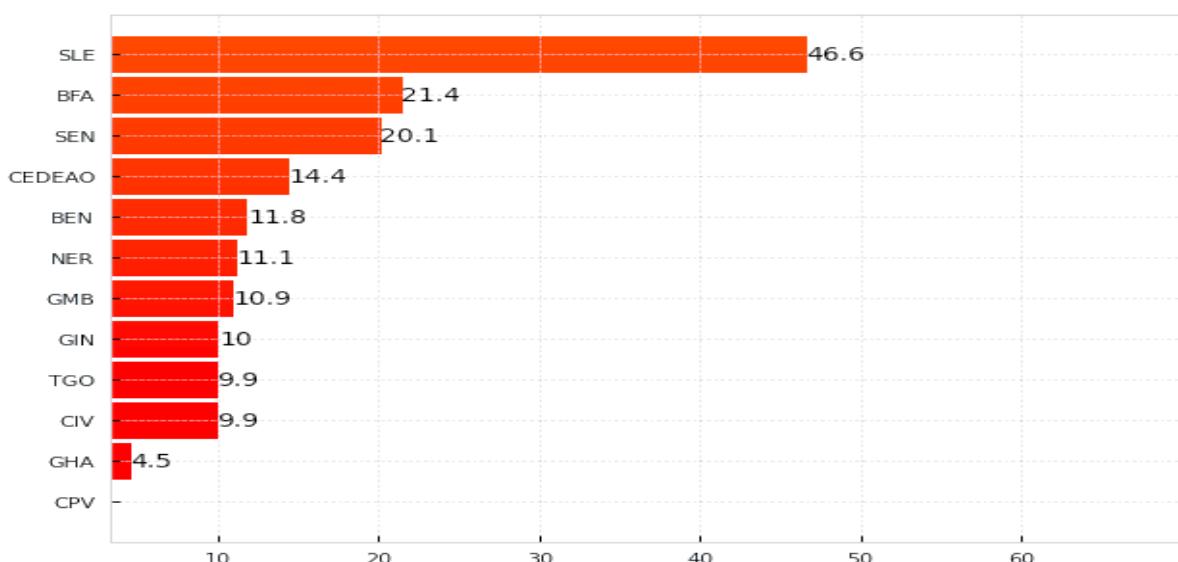
d’alphabétisation des hommes sont largement au-dessus de ceux des femmes dans la totalité des Etats membres. L’écart dans les taux d’alphabétisation des femmes et des hommes était en moyenne de 18 % au niveau régional (48,26 % et 66,7 % respectivement). Au niveau des Etats membres, l’écart variait entre 6,4 % en Côte-d’Ivoire (86,74 % pour les femmes et 93,14 % pour les hommes) et près de 30 % en Guinée (31,27 % pour les femmes et 61,15 % pour les hommes) (graphique 1.31).

Graphique 1.37 : Ecart entre les sexes en matière d’alphabétisation, CEDEAO 2021



Source :

Graphique 33.38 : Evolution des écarts entre les sexes, taux d’alphabétisme chez les adultes, 2017 à 2021



Source :

Aucun Etat membre n'a atteint la parité en matière d'alphabétisation, ce qui implique que davantage d'efforts devront être consentis à cet égard pour y parvenir. La consistance des progrès réalisés entre 2017 et 2021 a permis de combler 70 % des écarts à la parité en matière d'alphabétisation des adultes à l'échelle de la région. Au moins 90 % des écarts ont pu être comblés en Côte-d'Ivoire, au Cabo-Verde et au Ghana, au moins 70 % en Gambie, au Nigéria et en Sierra Leone et pour le reste des Etats membres, l'écart à la parité varie entre 30 % au Burkina-Faso et environ 49 % en Guinée (graphique 1.37).

1.2. Leadership et prise de décision

La participation active des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les niveaux de la prise de décision et de l'engagement politique est essentielle à la réalisation de l'égalité, du développement durable, de la paix et de la démocratie et à l'intégration de leurs perspectives et de leurs expériences dans les processus décisionnels (Mlanbo & Kapingura, 2018). Son importance est d'autant plus justifiée par la volonté manifestée au niveau global et déclinée en une série d'engagements. Entre autres, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et le Programme d'action de Beijing appellent à l'adoption de mesures visant à favoriser l'accès équitable et la pleine participation des femmes aux structures de pouvoir et à la prise de décision. Au niveau continental, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples intègre elle aussi des dispositions en faveur d'une représentativité et d'une participation accrues et effectives des femmes à tous les niveaux de prise de décision.

Dans le cas spécifique de l'espace CEDEAO, plusieurs cadres juridiques régionaux ont été adoptés en vue de promouvoir la participation et la représentation politiques des femmes. Parmi d'autres, l'Acte additionnel relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable adopté en 2015, à travers son article 11.1 engage les Etats membres à prendre des mesures pour éliminer les discriminations et veiller à une représentativité égalitaire dans les postes de décision aussi bien dans la sphère publique que privée. La charte africaine des droits de la femme de 2003 quant à elle reconnaît l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement. Le Protocole additionnel de 2001 de la CEDEAO, met également l'accent sur la participation à pied d'égalité des femmes dans les processus électoraux, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques gouvernementales, l'occupation d'emplois publics et l'exercice de fonctions publiques à tous les niveaux de gouvernance.

Ces engagements ont donné lieu à diverses actions au niveau des Etats membres dans l'objectif d'impulser le droit des femmes à une participation égale. Cependant, malgré la reconnaissance qui lui est due, cet objectif semble encore difficile à atteindre. Les femmes continuent d'être sous-représentées dans les prises de décision non seulement sur le plan politique mais également dans les entreprises et au sein des communautés (Women Deliver, 2018). Les lois et pratiques discriminatoires, les inégalités de genre sur le marché du travail, les préjugés sociaux sur la capacité des femmes à diriger et les difficultés à concilier vie privée et vie professionnelle constituent, entre autres, les raisons de cette sous-représentativité des femmes.

Le domaine « Leadership et prise de décision » examine le pouvoir qu'exerce les femmes en particulier en matière de prise de décision sur les plans économique et politique. Les indicateurs qui le composent permettent d'évaluer la mesure dans laquelle les femmes sont représentées à des postes de décision et de gestion au sein des entreprises, du gouvernement, et des institutions politiques (tableau 2).

Tableau 4 : Cadre de mesure du domaine "Leadership et prise de décision"

Sous-domaines	Concepts mesurés	Indicateurs	Source de données
Leadership managérial	Représentativité dans les postes d'encadrement au sein des entreprises	Proportion de femmes occupants des postes de direction	
		Proportion d'hommes occupants des postes de direction	
		Proportion de femmes à des postes d'encadrement intermédiaire et supérieur	
Leadership politique	Représentativité au sein du gouvernement et des institutions politiques	Proportion de femmes à des postes ministériels	
		Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	

1.2.1. Leadership managérial

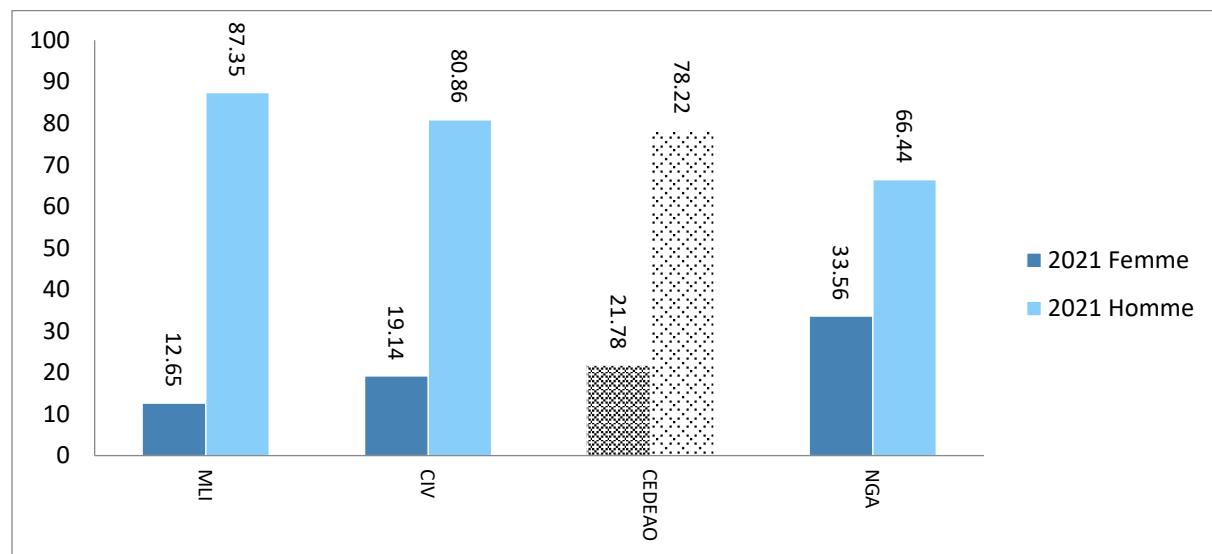
Au-delà des avantages pour les femmes elles-mêmes, l'égalité entre les sexes et la diversité de la main-d'œuvre au sein des entreprises est considérée comme un important facteur de productivité, de croissance et d'innovation (ILO, 2019). Malgré que l'entrée des femmes sur le marché du travail ait progressé, la plupart d'entre elles continuent d'être victimes de discrimination professionnelle sur leur lieu de travail. Elles restent sous-représentées dans les positions stratégiques au sein des entreprises surtout lorsqu'il s'agit de positions hiérarchiques

supérieures. L'indicateur de la proportion de femmes dans les postes d'encadrement permet justement d'évaluer la participation des femmes aux équipes et structures dirigeantes des entreprises.

Définition de l'indicateur : La proportion de femmes dans les postes d'encadrement correspond au nombre de femmes cadres en pourcentage du total des cadres. Deux mesures sont conjointement utilisées pour cet indicateur dont la proportion de femmes occupant un poste de direction et la proportion de femmes dans les cadres supérieurs et intermédiaires (à l'exclusion des cadres subalternes).

Source de la définition : ILOSTAT

Graphique 2.1 : Proportion de femmes et d'hommes occupants des postes de direction, CEDEAO 2021



Source :

Malgré l'augmentation du niveau d'instruction et du taux de participation des femmes au marché du travail, très peu d'entre elles parviennent à briser le plafond de verre qui limite leur accès à des postes de responsabilité supérieurs au sein des entreprises. Tout de même, données plus larges sont nécessaires pour mieux cerner la représentativité des femmes à ces postes. L'évaluation de la participation des femmes aux postes d'encadrement dans l'espace CEDEAO est quelques peu limitée en raison de la non disponibilité des données relatives aux mesures concernées. Toutefois, pour les Etats membres pour lesquels les données sont disponibles, on note en général que les femmes sont largement minoritaires aux postes d'encadrement au sein des entreprises. Elles ne représentaient que 12,65 % des postes de direction au Mali, 19,14 % en Côte-d'Ivoire et 33,56 % au Nigéria (graphique 2.1.) et occupent

entre 21 % et environ 33 % des postes d'encadrement intermédiaire et supérieur (graphique 2.2).

Graphique 2.2 : Proportion de femmes à des postes d'encadrement intermédiaire et supérieur, CEDEAO 2021



Source :

1.2.2. Leadership politique

La participation politique des femmes constitue un droit humain, un facteur de croissance inclusive et de développement et une condition essentielle à la gouvernance démocratique (OCDE MENA, 2018). En dépit de la croissance du nombre de femmes actives à des niveaux élevés de pouvoir politique, d'importantes inégalités continuent d'être observées notamment quant à leur participation équitable et leur leadership dans la vie politique et publique. Malgré les actions à l'échelle globale appelant à mettre fin à ces disparités de même que les progrès qualitatifs et quantitatifs réalisées en vue d'accroître la participation et la représentation des femmes, celles-ci continuent d'être mises à l'écart des structures de gouvernance qui définissent les priorités législatives et politiques. Cette sous représentativité des femmes se manifeste par une prédominance des hommes dans les positions ministérielles, les parlements et à divers niveaux de pouvoir politiques (IDEA International, 2013). Or, il est clair que l'implication des femmes dans les processus législatifs et leur responsabilisation à des hauts postes de l'Etat est essentielle pour la prise en compte effective des questions les concernant et favorise un changement de la dynamique des sexes (Ballington et al., 2011). Divers facteurs ont été identifiés en tant qu'obstacles à la participation des femmes à la vie politique. Il s'agit notamment des normes culturelles, les barrières structurelles, les questions de mobilité et de

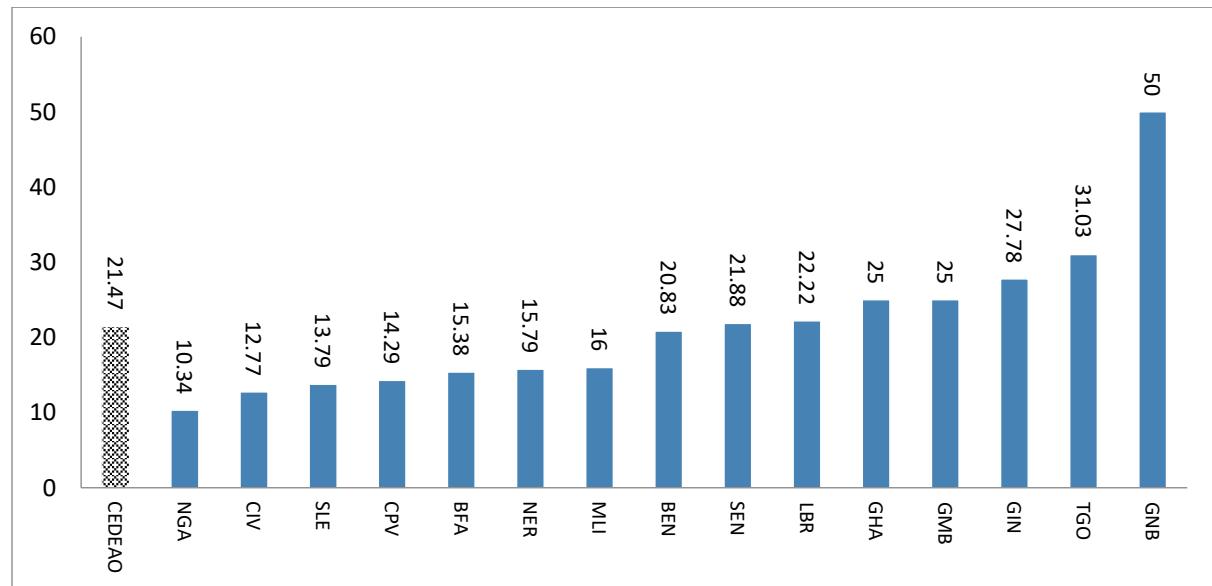
sécurité, de travail de soins non rémunéré dont la garde d'enfants, les lois discriminatoires et le déficit de ressources financières et de réseaux ainsi que les institutions sexospécifiques ; auxquels s'ajoutent les préjugés sexistes et la violence envers les femmes en politique (UN Women, 2018).

1.2.2.1. Proportion de femmes à des postes ministériels

Définition de l'indicateur : Cet indicateur renvoie à la proportion de femmes occupant des postes ministériels ou équivalents (y compris les vice-premiers ministres) au sein du gouvernement. Les premiers ministres/chefs de gouvernement sont inclus lorsqu'ils détiennent des portefeuilles ministériels. Les vice-présidents et les chefs d'agences gouvernementales ou publiques sont exclus.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

Graphique 2.3 : Proportion de femmes à des postes ministériels, CEDEAO 2021



Source :

La participation des femmes dans les postes à responsabilités ministérielles s'est améliorée mais pas sur pied d'égalité avec les hommes. En moyenne, les femmes ne représentaient que 21,47 % des postes ministériels au niveau de la région en 2021. Cette part correspond à une augmentation de 4,34 points de pourcentage par rapport à la proportion de 2017. Des différences marquées sont cependant observées entre les pays. Si la Guinée-Bissau a atteint une participation égalitaire (50 %) aux positions ministérielles en 2021, la proportion de postes ministériels gérés par des femmes était plus faible dans huit (08) Etats membres, comparativement à la moyenne régionale (graphique 2.3). Pis, on note une baisse du niveau de la représentativité des femmes à ces positions en 2021 par rapport à 2017 dans un tiers des Etats

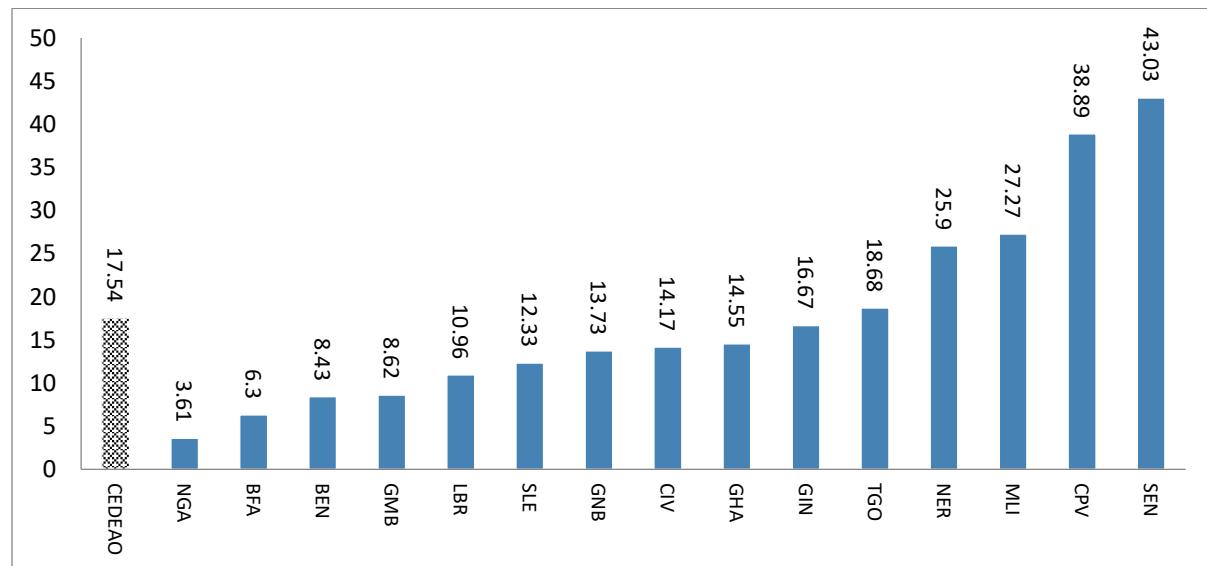
membres de la CEDEAO dont le Niger (0,41 point de pourcentage), le Nigéria (1,66 points de pourcentage), la Côte-d'Ivoire (8,13 points de pourcentage), le Cabo-Verte (10,71 points de pourcentage) et le Mali (8,2 points de pourcentage).

1.2.2.2. Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux

Définition de l'indicateur : La proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux est le nombre de sièges occupés par des femmes dans les chambres uniques ou les chambres basses des parlements nationaux, exprimé en pourcentage de tous les sièges occupés. Elle est obtenue en divisant le nombre de sièges occupés par des femmes par le nombre total de sièges.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

Graphique 2.4 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux CEDEAO 2021



Source :

La participation des femmes dans les instances législatives n'est également pas sur un pied d'égalité avec les hommes. Au niveau de la CEDEAO, seulement 17,54 % des parlementaires nationaux étaient des femmes en 2021, soit une hausse de 2,59 % par rapport à 2017. La proportion était davantage plus faible dans deux tiers des Etats membres et aucun des pays n'affichait une représentativité égalitaire (graphique 2.4). La plus forte représentativité de femmes parlementaires était observée au Sénégal (43,03 %), suivi du Cabo-Verte (38,89 %), du Mali (27,27 %) et du Niger (25,9 %). On note par ailleurs une évolution assez significative au niveau des Etats membres de la CEDEAO. Entre 2017 et 2021, dix (10) des quinze Etats membres ont connu une amélioration de la participation des femmes au parlement allant jusqu'à

15,28 points de pourcentage au Cabo-Verde, 18,43 points de pourcentage au Mali et 8,94 points de pourcentage au Niger. La situation s'est à contrario détériorée ou a stagnée dans d'autres pays comme en Guinée (-5,26 points de pourcentage), au Burkina (4,72 points de pourcentage), au Nigéria et en Gambie (environ 2 points de pourcentage).

1.3. Violences basées sur le genre

Les violences basées sur le genre constituent une violation des droits humains et un problème persistant à l'échelle globale qui transcende toutes les catégories et groupes socio-économiques. Au niveau de la CEDEAO, d'importantes mesures ont été adoptées par les Etats membres en vue de lutter contre la violence à l'égard des femmes sous toutes ses formes, protéger les droits des femmes et éliminer toute discrimination à leur égard. Ces mesures s'inscrivent dans la mise en œuvre des engagements pris par les Etats, notamment celles relatives à la « déclaration sur la tolérance zéro à l'égard de la violence sexuelle et sexiste et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles à tout moment et en toutes circonstances dans la région de la CEDEAO ». Ils incluent l'adoption aux niveaux régional et national de stratégies genre et de stratégies de lutte contre les violences basées sur le genre, de même que l'adoption de lois visant à incriminer les auteurs d'abus. En dépit de cet engagement, les violences basées sur le genre restent une réalité dans la région. Le domaine « Violences basées sur le genre » permet, à l'aide des indicateurs qui le composent (tableau 3), de faire un état des lieux de l'ampleur de différents types de violences subis par les femmes et la mesure dans laquelle ses actes de violences sont signalés.

Tableau 3 : Cadre de mesure du domaine "Violence basées sur le genre"

<i>Sous-domaines</i>	<i>Concepts mesurés</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Source de données</i>
Prévalence	Ampleur des actes de violence	Proportion de femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles au cours des 12 derniers mois (% des femmes âgées de 15 ans et plus ayant déjà été en couple)	
		Proportion de femmes ayant déjà subi des violences de la part de leur partenaire intime (% des femmes âgées de 15 ans et plus ayant déjà été en couple)	
		Prévalence des mutilations génitales féminines (%)	

Gravité	Conséquences des actes de violence	Proportion de femmes ayant subi des blessures résultant de la violence conjugale (% des femmes âgées de 15 à 49 ans, jamais mariées, ayant déjà subi des violences physiques ou sexuelles)	
Dénonciation	Signalement des actes de violence	Proportion de femmes n'ayant jamais cherché d'aide pour mettre fin à la violence et qui n'en ont jamais parlé à personne (% des femmes âgées de 15 à 49 ans, jamais mariées, qui ont déjà subi des violences physiques ou sexuelles)	
		Proportion de femmes qui n'ont jamais cherché d'aide pour mettre fin à la violence, mais qui en ont parlé à quelqu'un (% des femmes âgées de 15 à 49 ans et mariées au cours de leur vie qui ont déjà subi des violences physiques ou sexuelles)	
		Proportion de femmes ayant cherché de l'aide pour mettre fin à des violences physiques ou sexuelles (% des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été mariées au cours de leur vie)	

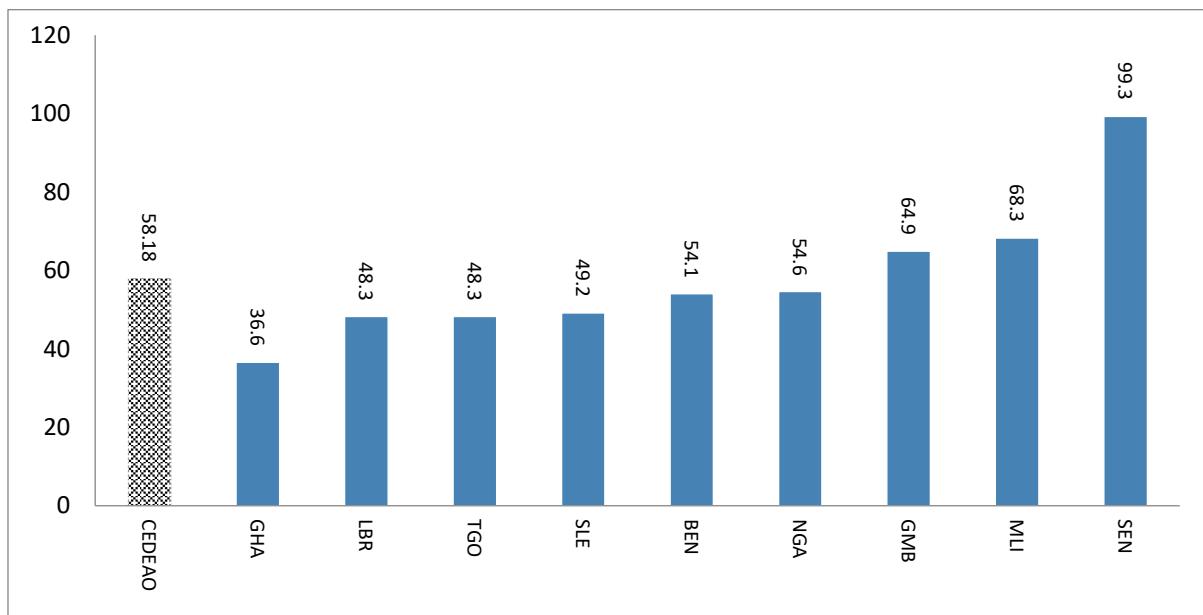
1.3.1. Prévalence

1.3.1.1. Proportion de femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles

Définition de l'indicateur : La proportion de femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles est le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été en couple et ayant subi des violences physiques, sexuelles ou les deux de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours de leur vie.

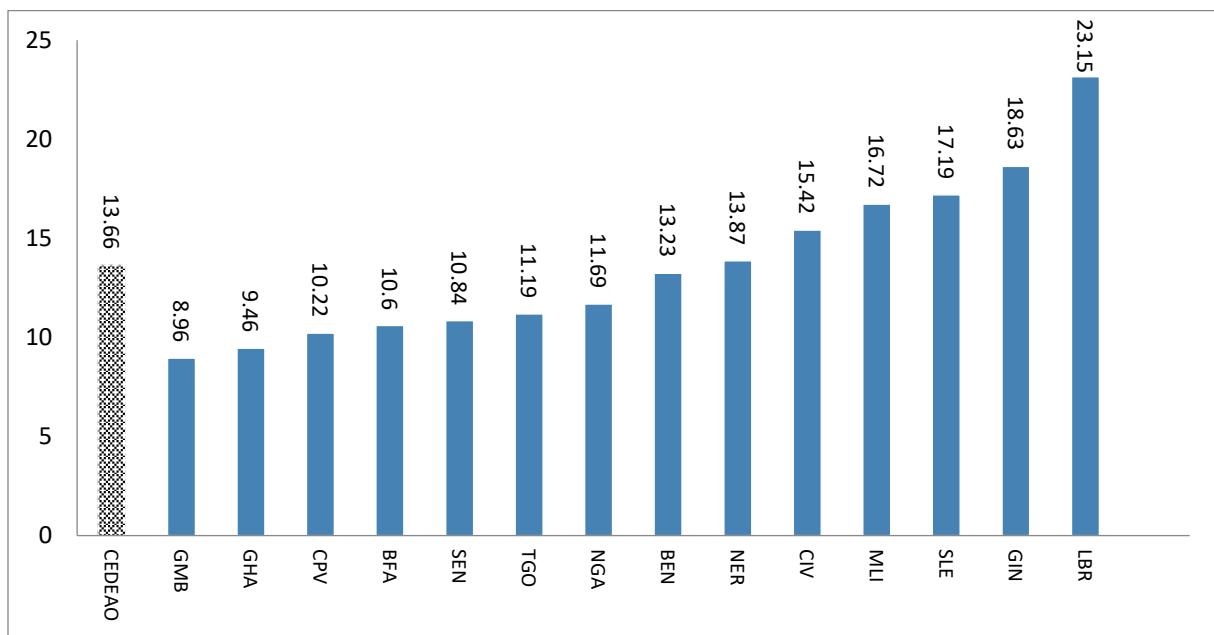
Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

Graphique 3.1 : Proportion de femmes ayant déjà subi des violences de la part d'un partenaire intime (femmes de 15 ans et plus ayant déjà été en couple), CEDEAO 2021



Source :

Graphique 3.2 : Proportion de femmes (15 ans et plus ayant déjà été en couple) victimes de violences physiques et/ou sexuelles au cours des 12 derniers mois, CEDEAO 2021



Source :

Dans l'ensemble de la région, et pour les Etats membres de la CEDEAO dont les données sont disponibles, on estime que 58 % des femmes âgées de 15 à 49 ans, ayant été en couple, ont subi au moins une fois des violences sexuelles et/ou physiques de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie et près 14 % de ces formes de violence ont eu lieu durant les 12 précédents mois. A l'échelle des pays, la prévalence de femmes victimes de violence conjugale au cours

de leur vie varie d'un pays à l'autre (graphiques 3.1 et 3.2) allant de 36,6 % au Ghana à 99 % au Sénégal (Graphique 3.2). Pour les 12 mois précédents, c'est plutôt le Libéria qui affichait la plus forte prévalence de violences (graphique 3.2).

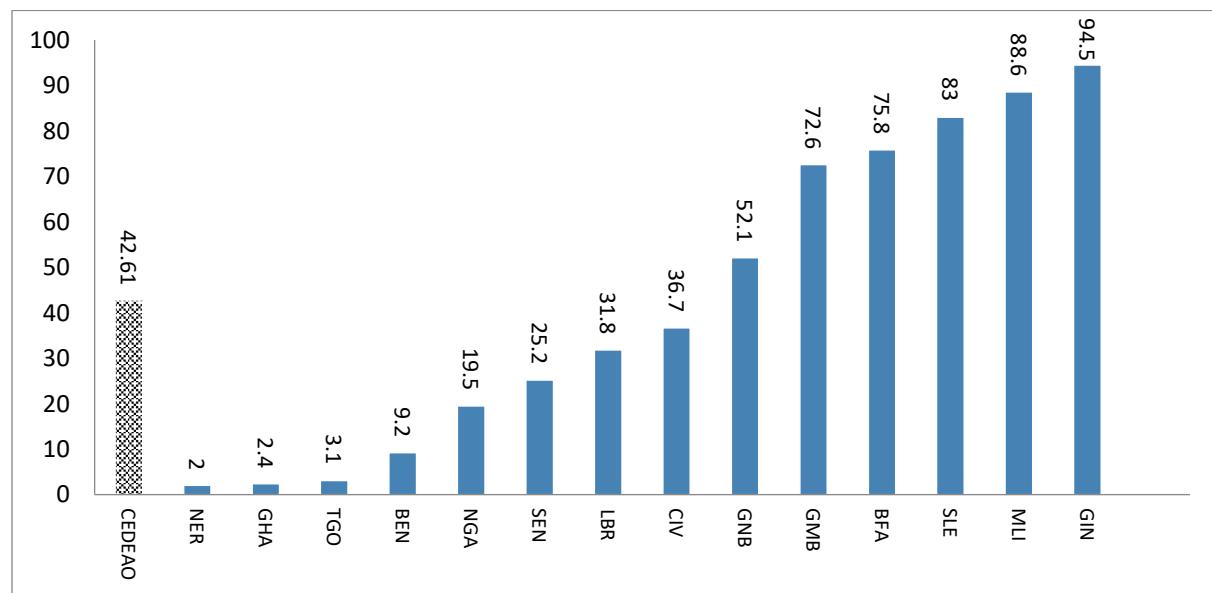
1.3.1.2. Prévalence des mutilations génitales féminines

Définition de l'indicateur : la prévalence des mutilations génitales féminines représente le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes féminins ou d'autres lésions des organes génitaux féminins pour des raisons culturelles ou d'autres raisons non thérapeutiques.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

En moyenne près de 43 % de femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des mutilations génitales féminines dans la région. Cette prévalence régionale cache cependant de très fortes disparités entre les pays. La pratique des mutilations génitales féminines sont presque universelles dans certains pays comme la Gambie, le Burkina-Faso, la Sierra Leone, le Mali et la Guinée alors qu'elles ne concernent que 2 % à 3 % des femmes au Niger, au Ghana et au Togo (graphique 3.3).

Graphique 3.3 : Proportion de femmes adultes (15 -49 ans) ayant subi une mutilation génitale féminine



Source :

1.3.2. Gravité

- Proportion de femmes ayant subi des blessures résultant de la violence conjugale

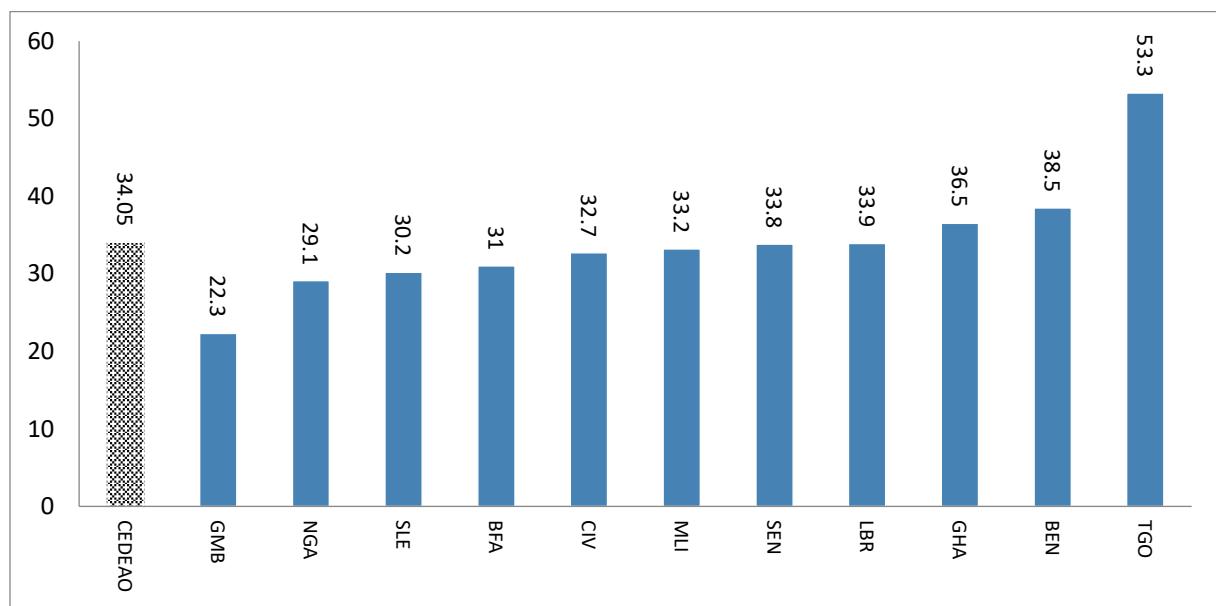
Définition de l'indicateur : Pourcentage de femmes de 15 à 49 ans mariées au moins une fois qui ont déjà subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint et qui ont

souffert d'une ou de plusieurs des blessures suivantes : blessures profondes, fractures, dents cassées, blessures aux yeux, entorses, luxations ou brûlures, coupures, ecchymoses ou courbatures.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

La violence sous toutes ses formes est susceptible d'entraîner de graves conséquences pour les victimes tant sur le plan physique, mental, sexuel et de la reproduction et d'affecter leur santé et leur bien-être avec des répercussions sur le long terme. Dans l'ensemble des pays pour lesquelles les informations sont disponibles, 34,05 % des femmes, soit environ 1 femme sur 3, victimes de violence perpétrée par un partenaire intime ont subi des blessures. On observe une distribution similaire au sein des pays, sauf au Togo où la proportion concerne plus de la moitié des victimes (53,3 %) (graphique 3.4).

Graphique 3.4 : Proportion de femmes (15 à 49 ans) ayant subi des blessures résultant de la violence conjugale



Source :

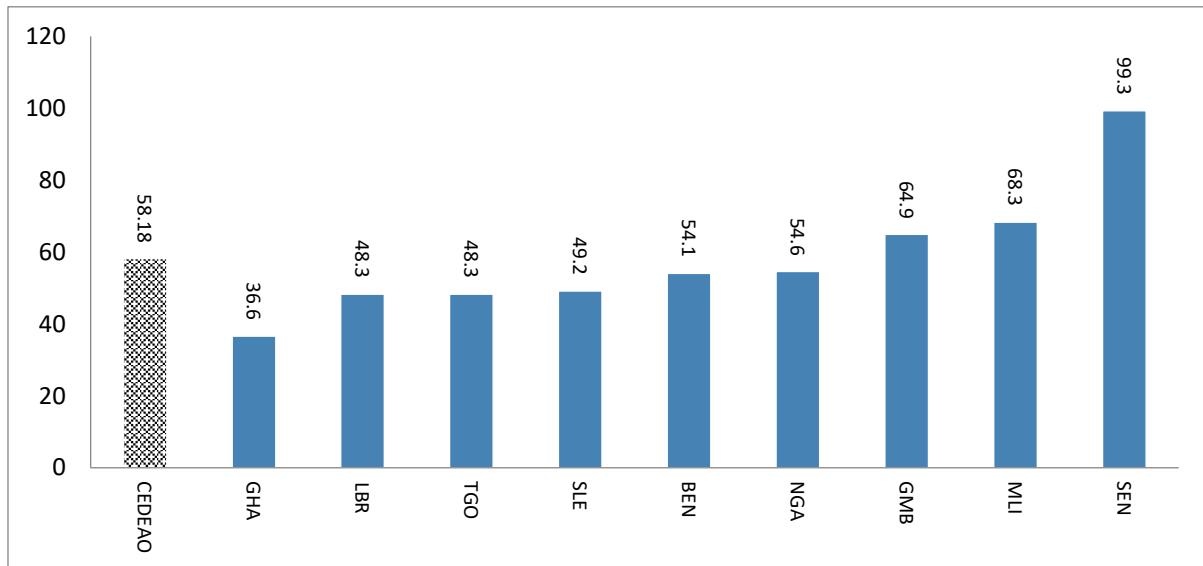
1.3.3. Dénonciation

1.3.3.1. Femmes n'ayant jamais demandé d'aide pour mettre fin à la violence, et qui n'en ont jamais parlé à quelqu'un

Définition de l'indicateur : Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées au moins une fois, qui ont déjà subi des violences physiques ou sexuelles et qui n'ont jamais cherché d'aide pour mettre fin à la violence et n'en ont jamais parlé à personne.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

Graphique 3.5 : Proportion de femmes n'ayant jamais demandé d'aide pour mettre fin à la violence, et qui n'en ont jamais parlé à quelqu'un (% des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été mariées au cours de leur vie)



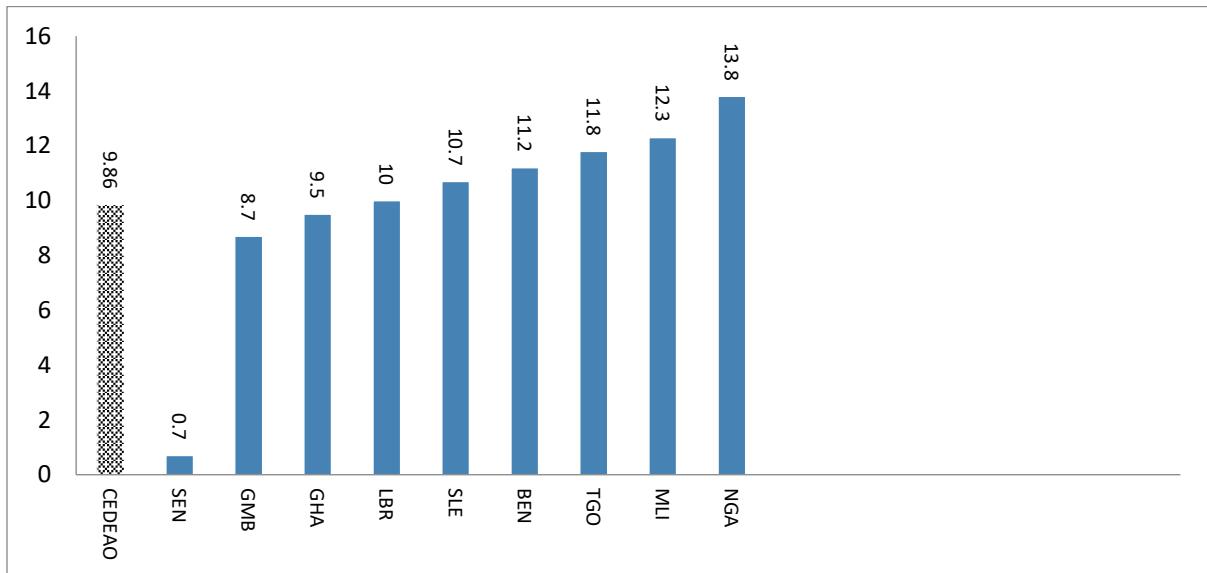
Source :

1.3.3.2. Femmes qui n'ont jamais cherché d'aide pour mettre fin à la violence, mais qui l'ont dit à quelqu'un

Définition de l'indicateur : Cet indicateur renseigne sur le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées au moins une fois et ayant déjà subi des violences physiques ou sexuelles, qui n'ont jamais cherché d'aide pour mettre fin à la violence, mais qui en ont parlé à quelqu'un.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

Graphique 3.6 : proportion de femmes n'ayant jamais demandé d'aide pour mettre fin à la violence, et qui l'ont dit à quelqu'un (% des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été mariées au cours de leur vie)



Source :

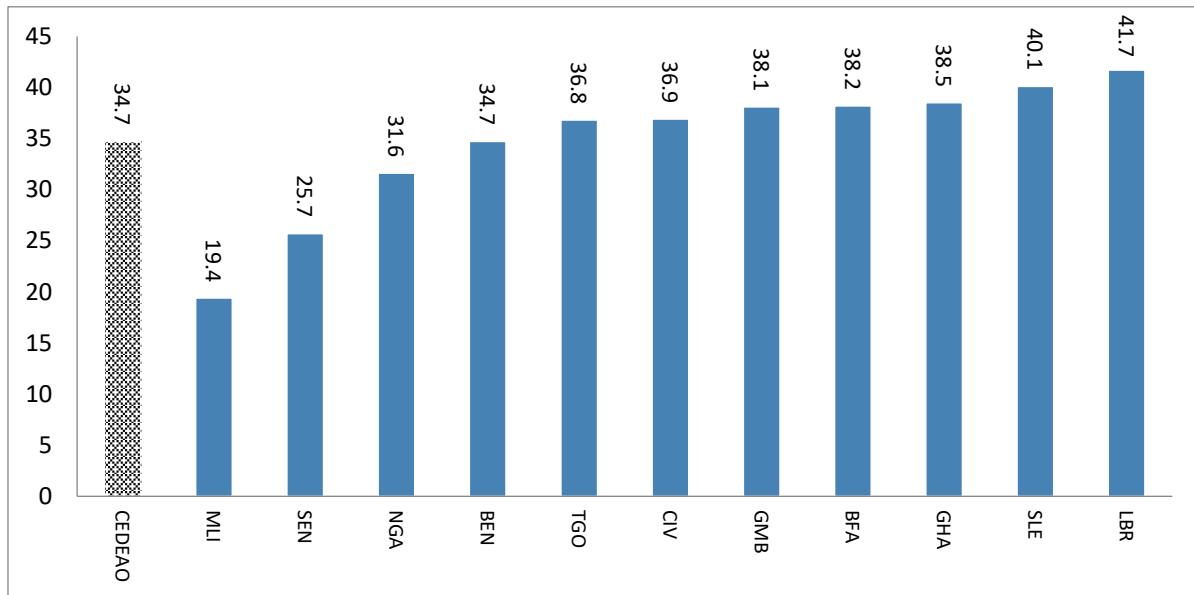
1.3.3.3. Proportion de femmes ayant cherché de l'aide pour mettre fin à des violences physiques ou sexuelles

Définition de l'indicateur : La proportion de femmes ayant cherché de l'aide pour mettre fin à la violence physique ou sexuelle est le pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans, jamais mariées, qui ont déjà subi des violences physiques ou sexuelles et qui ont cherché de l'aide pour mettre fin à la violence.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

En général, seulement 35 % des femmes qui ont subi la violence ont demandé de l'aide auprès d'une tierce personne sous une forme ou une autre (graphique 3.7), 10 % n'ont pas cherché de l'aide mais en ont parlé (graphique 3.6) et 58 % en ont parlé à quelqu'un mais n'ont pas demandé de l'aide. La proportion est plus ou moins similaire dans la plupart des Etats membres de la CEDEAO mais quelques pays présentent des différences significatives. Par exemple au Sénégal, la quasi-totalité (99 %) des femmes victimes de violence n'ont jamais demandé de l'aide et n'en n'ont jamais parlé (graphique 3.7) et la proportion de celles ayant demandé de l'aide a atteint au moins 40 % au Libéria et en Sierra Leone et se situe entre 19 % et 26 % au Mali et au Sénégal.

Graphique 3.7 : Proportion de femmes ayant cherché de l'aide pour mettre fin à des violences physiques ou sexuelles (% des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été mariées au cours de leur vie)



Source :

1.4. Domaine « Santé »

La mesure des inégalités entre les sexes dans le domaine de la santé constitue un pilier essentiel pour comprendre les dynamiques complexes qui façonnent le bien-être des individus. Elle permet d'identifier les disparités spécifiques qui persistent dans les expériences et les résultats de santé entre les hommes et les femmes. L'analyse des inégalités entre les sexes dans le domaine de la santé est ici fondée sur l'exploration de quatre sous-domaines à savoir : santé et VIH/SIDA, santé sexuelle et reproductive, santé infantile et mortalité ; permettant ainsi de mettre en lumière des domaines spécifiques nécessitant une attention particulière afin d'atteindre les objectifs en matière d'égalité entre les sexes. Les indicateurs qui composent ces sous-domaines offrent une perspective unique de mesure des inégalités de santé entre les sexes. Ces indicateurs incluent l'utilisation des préservatifs et la connaissance des méthodes de contraception, qui jouent un rôle crucial dans la prise en charge de la santé reproductive, l'espérance de vie à la naissance, les causes de décès, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, le taux de mortalité chez les adultes, l'incidence et la connaissance du VIH, la malnutrition chez les enfants (Tableau 4).

Tableau 4 : Cadre de mesure du domaine "Santé"

Sous-domaines	Concepts mesurés	Indicateurs	Source de données
Santé et VIH		Cause de décès, par maladies non transmissibles, personnes âgées de 15-59 ans, (% de la population de 15-59 ans)	
		Incidence du VIH, femmes âgées de 15-49 ans, (pour 1 000 personnes non infectées âgées de 15 à 49 ans)	
Santé sexuelle et reproductive		Connaissance correcte et complète du VIH/SIDA, 15-49 ans, (2 moyens de prévention et rejet de 3 idées fausses)	
		Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, adultes (% 15-49 ans)	
		Connaissance d'une méthode moderne de contraception (% personnes âgées de 15 à 49 ans)	
Santé de l'enfant		Part des enfants de moins de 5 ans ne souffrant pas d'un retard de croissance	
		Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, (pour 1 000 naissances vivantes)	
Mortalité		Taux de mortalité des adultes (pour 1 000 adultes)	
		Espérance de vie à la naissance, (années)	
Mariage		Age moyen au premier mariage (années)	
		Mariés pour la première fois avant l'âge de 18 ans (% personnes âgées de 15 ans et plus)	

1.4.1. Santé et VIH

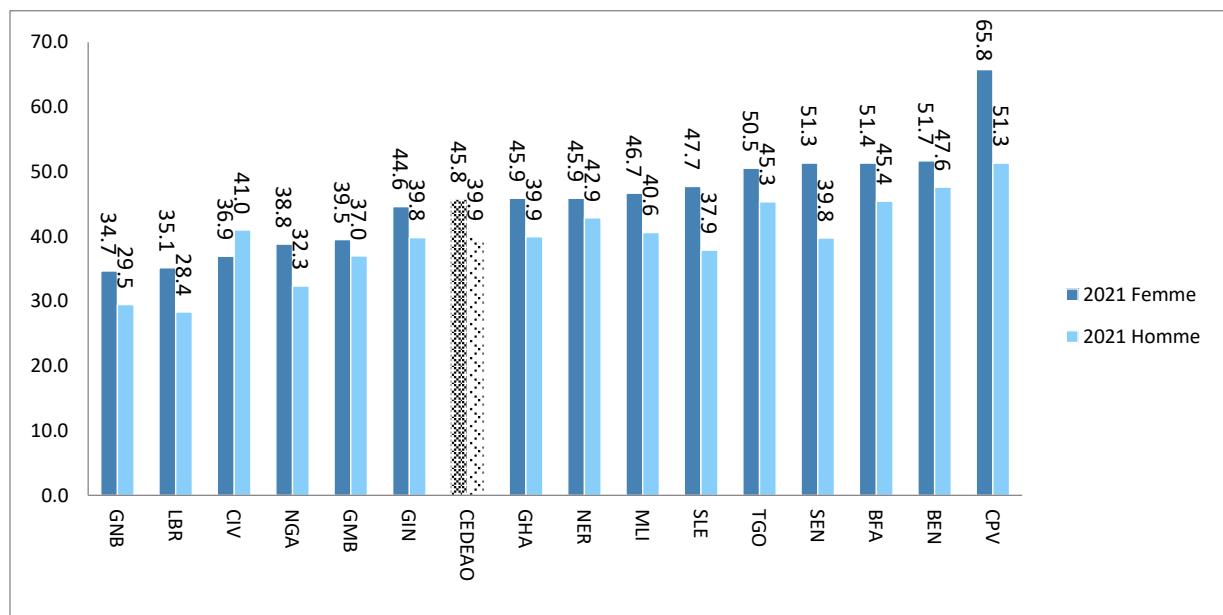
1.4.1.1. Cause de décès, par maladie non transmissible

Définition de l'indicateur : La cause de décès correspond à la part de tous les décès, imputables à des causes sous-jacentes. Les maladies non transmissibles comprennent le cancer, le diabète sucré, les maladies cardiovasculaires, les maladies digestives, les maladies de la peau, les maladies musculosquelettiques et les anomalies congénitales.

Source de la définition : World Bank Open DataBank

La question des causes de décès liées aux maladies non transmissibles constitue un enjeu majeur de santé publique en Afrique. Les maladies non transmissibles, telles que les maladies cardiovasculaires, les cancers, les affections respiratoires chroniques et le diabète, ont émergé comme une préoccupation croissante, affectant de manière disproportionnée les hommes et les femmes sur le continent. Conformément aux données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ces maladies sont sur le point de devenir la principale cause de décès en Afrique d'ici 2030.

Graphique 4.34 : Causes de décès par maladies non transmissibles dans la population de 15-59 ans selon le sexe, CEDEAO



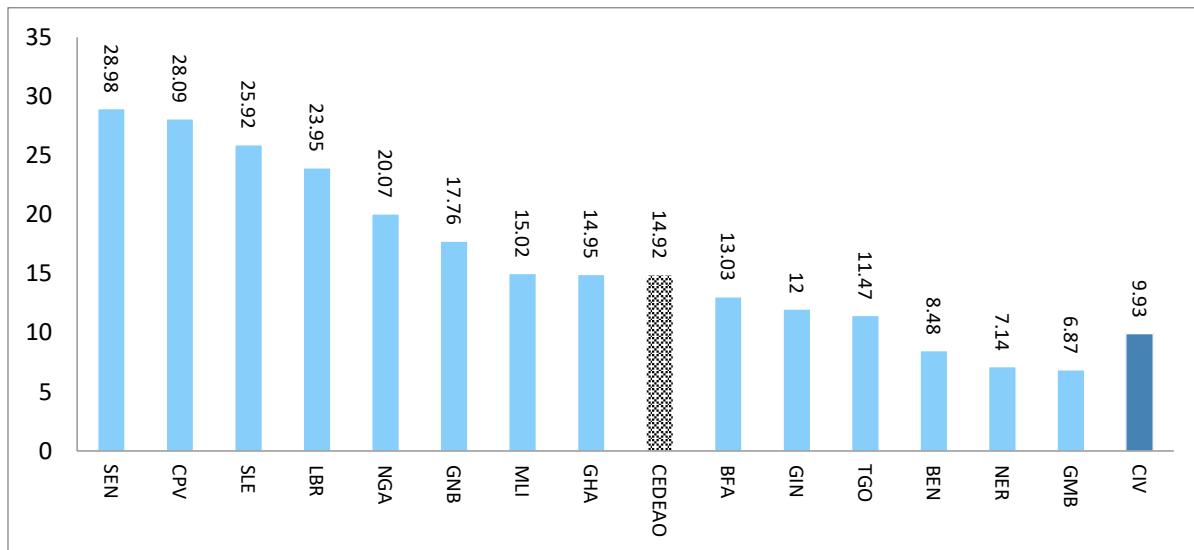
Source :

A l'échelle régionale, 45,8 % des cas de décès de femmes et 39,9 % des décès d'hommes étaient dus à une maladie non transmissible, soit une différence de 5,9 points de pourcentage de plus chez les femmes. La tendance est similaire à l'échelle des pays où on observe des prévalences plus élevées chez les femmes, à l'exception de la Côte-d'Ivoire, où elle était plus élevée chez les hommes (41 %) comparativement aux femmes (37 %) d'un écart de 4 points de pourcentage (graphique 4.1).

L'objectif étant bien évidemment une réduction des décès par maladies tant chez les femmes que chez les hommes ; les écarts entre les sexes dans les taux de décès reflètent en partie les différences entre les sexes en matière d'accès aux soins de santé de qualité spécifiques à ces maladies. Des progrès considérables ont été réalisés en matière de réduction de ces écarts et ont

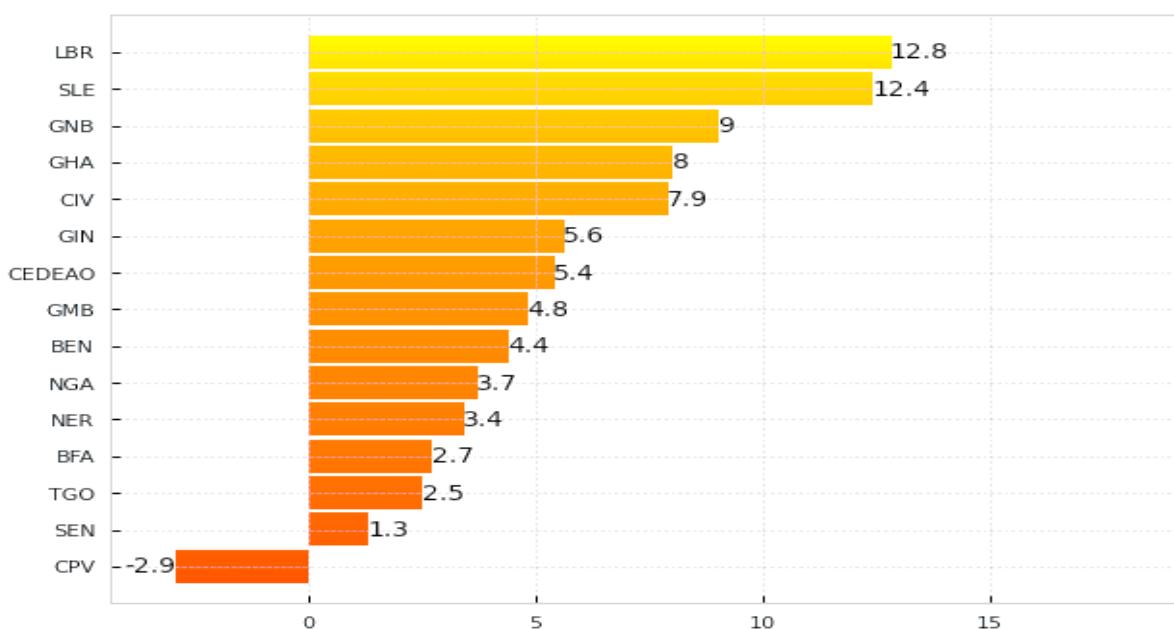
atteint un taux de 85 % en 2021 au niveau de la région (graphique 4.2). A l'échelle nationale, ces écarts ont été réduits d'au moins 70 % dans quatre (04) des pays (Sénégal, Cabo-Verde, Sierra Leone et Libéria) et d'au moins 80 % dans les onze (11) autres pays en 2021. Ces progrès ont été d'ailleurs soutenus sur la période 2017 et 2021 où on dénote une réduction du niveau des écarts entre les sexes dans tous les pays sauf au Cabo-Verde (graphique 4.3).

Graphique 4.2 : Ecarts entre les sexes, causes de décès par maladies non transmissibles dans la population de 15-59 ans



Source :

Graphique 4.3 : Evolution des écarts entre les sexes, causes de décès par maladies non transmissibles dans la population de 15-59 ans, 2017-2021



Source :

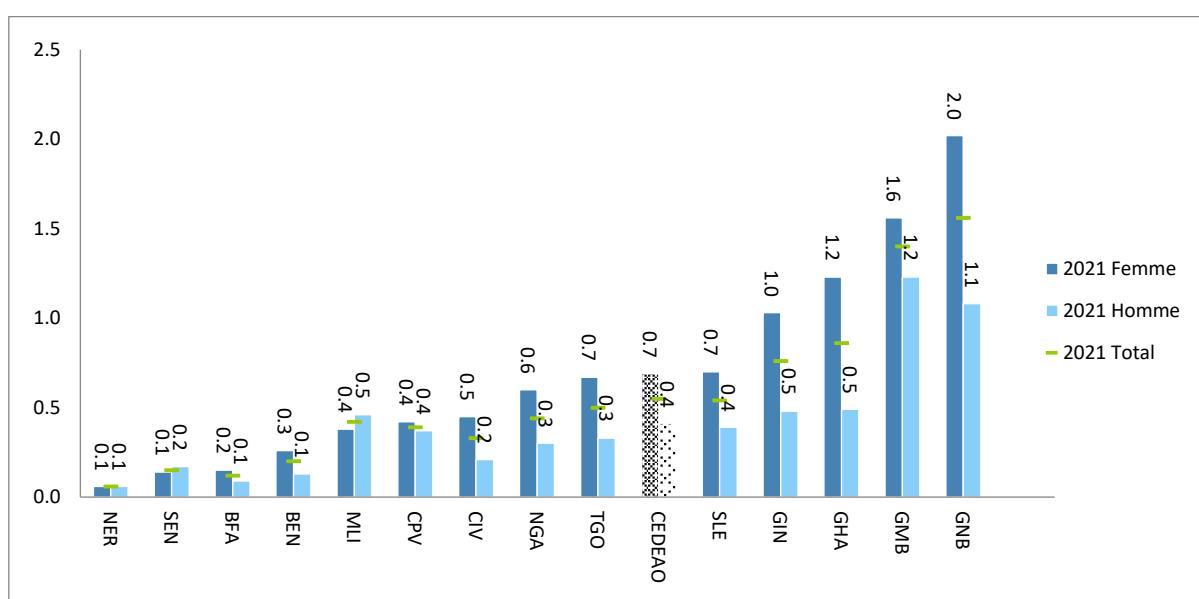
1.4.1.2. Incidence du VIH/SIDA

Définition de l'indicateur : Cet indicateur fait référence au nombre de nouvelles infections par le VIH parmi les populations non infectées âgées de 15 à 49 ans, exprimé pour 1 000 personnes non infectées au cours de l'année précédant la période.

Source de la définition : World Bank Open DataBank

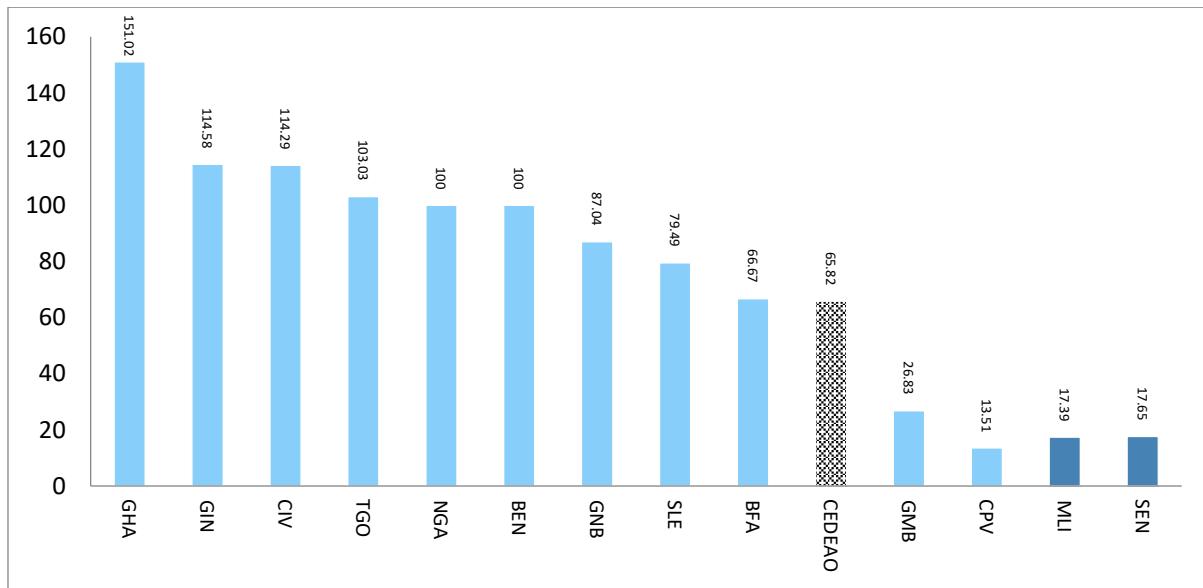
La question du VIH/SIDA revêt une importance cruciale dans le contexte africain en général. Les statistiques alarmantes de l'Union Africaine (2021) révèlent une réalité préoccupante quant à la prévalence du VIH//SIDA sur le continent et en particulier pour les femmes qui s'avèrent être les plus affectées. En effet, les femmes représentent plus de la moitié des personnes porteuses du VIH en Afrique, totalisant 63 % de l'ensemble des cas et 60 % des nouvelles infections chez les personnes âgées de 15 ans et plus. Mais contrairement à la tendance générale observée sur le continent, la situation est nettement meilleure dans l'espace CEDEAO. On note en effet une faible prévalence du VIH/SIDA au niveau de la région aussi bien pour les femmes que les hommes, même si elle est plus élevée chez les femmes de façon générale, à l'exception du Mali où la prévalence est plus élevée pour les hommes et du Niger où elle est similaire pour les deux sexes (graphique 4.4). En 2021, la proportion de nouvelles infections par le VIH chez les individus âgés de 15 à 49 ans était en moyenne de 0,7 % chez les femmes et 0,4 % chez les hommes.

Graphique 4.4 : Incidence du VIH/SIDA chez la population de 15 à 49 ans selon le sexe, CEDEAO 2021



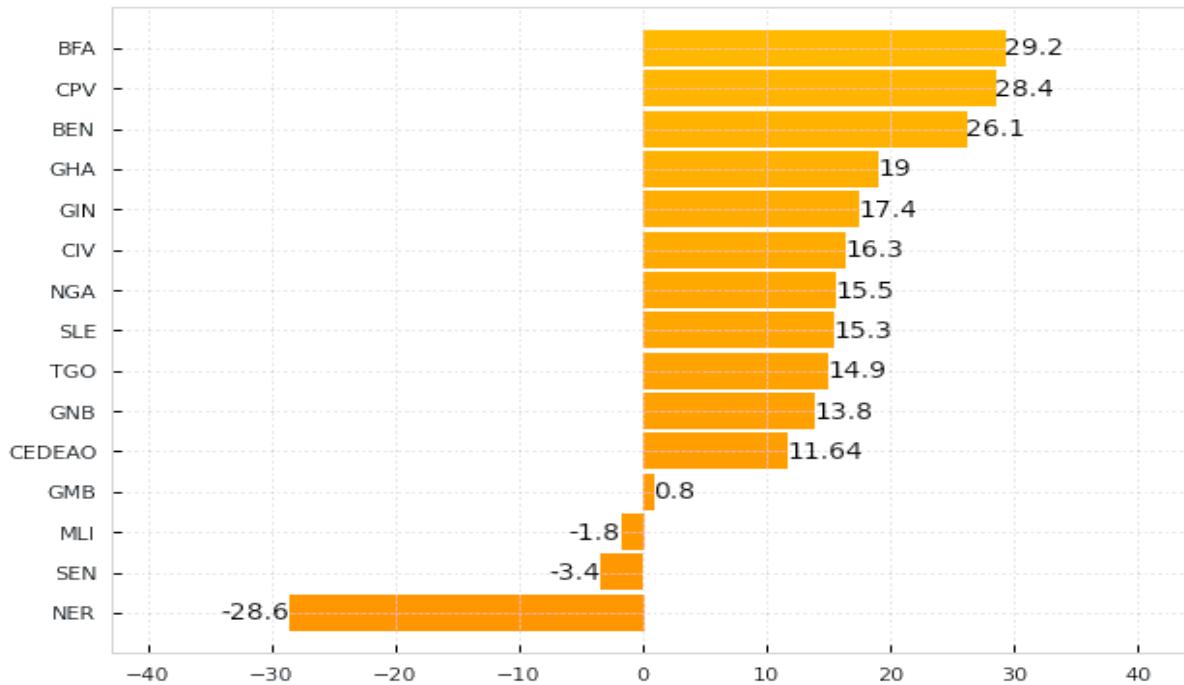
Source :

Graphique 4.5 : Ecarts entre les sexes, incidence du VIH/SIDA



Source :

Graphique 4.6 : Evolution des écarts entre les sexes, incidence du VIH/SIDA, 2017-2021



Source :

Au niveau des Etats membres de la CEDEAO, de légères disparités sont observées. L’incidence du VIH/SIDA variait entre 0,1 % au Niger et au Sénégal et 2 % en Guinée-Bissau pour les femmes alors qu’elle variait entre 0,1 % au Niger, au Burkina-Faso et au Bénin et 1,2 % en Gambie pour les hommes ; les plus fortes étant observées en Guinée, au Ghana, en Gambie et en Guinée-Bissau. Les différences entre les sexes dans la prévalence étaient très prononcées

dans la majorité des Etats membres de la CEDEAO et atteignent même 100 % et plus au Bénin, au Nigéria, au Togo, en Côte-d'Ivoire, en Guinée et au Ghana (Graphique 4.5), même si elles ont été considérablement réduites dans la plupart des pays sur la période de 2017 à 2021 (graphique 4.6).

1.4.2. Santé sexuelle et reproductive

1.4.2.1. Connaissances correctes et complètes du VIH/SIDA

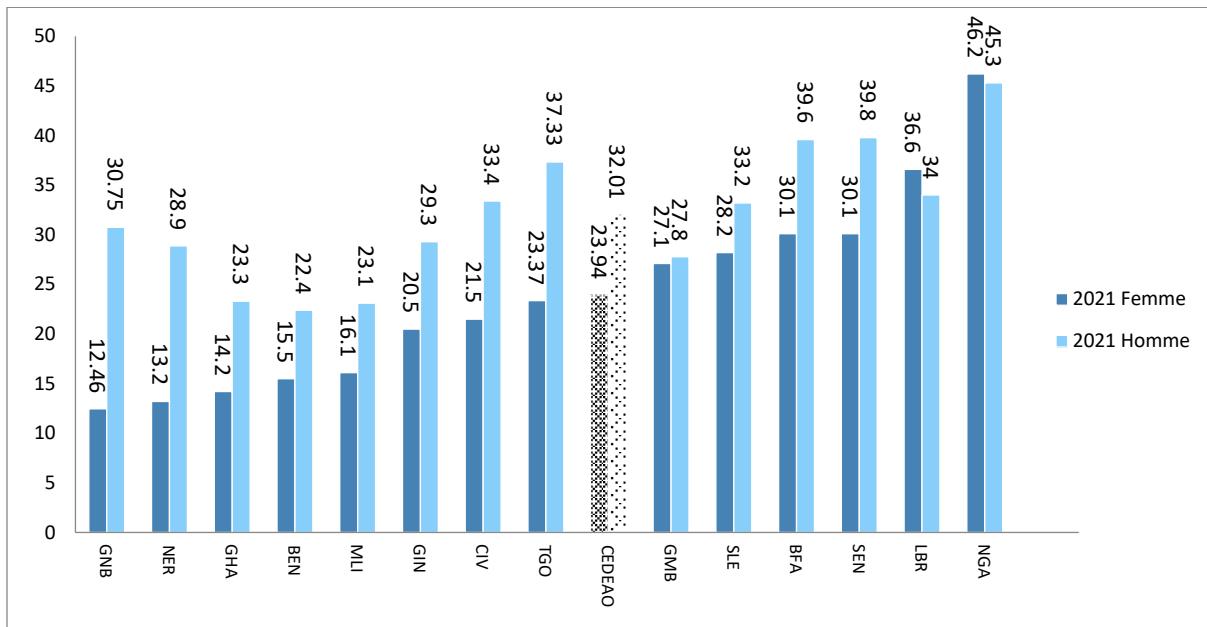
Définition de l'indicateur : La connaissance du VIH, est le pourcentage de personnes (femmes ou hommes) interrogées qui identifient correctement les deux principaux moyens de prévention de la transmission sexuelle du VIH (utilisation de préservatifs et limitation des rapports sexuels à un seul partenaire fidèle et non infecté), qui rejettent les deux idées fausses locales les plus courantes sur la transmission du VIH et qui savent qu'une personne d'apparence saine peut être infectée par le VIH.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal.

Les différences d'écart entre les sexes en matière de prévalence du VIH peuvent, en partie, s'expliquer par les différences dans le niveau de connaissances des femmes et des hommes sur la maladie. Il y a, en général, un niveau relativement faible de connaissance du VIH dans l'ensemble de la région avec des proportions plus élevées chez les hommes comparativement aux femmes. Globalement, le pourcentage de personne ayant des connaissances correctes et complètes du VIH étaient de 23,9 % chez les femmes et 32 % chez les hommes ; soit une différence moyenne de 8 points de pourcentage à l'avantage des hommes. On observe quelques variations au niveau des Etats membres de la CEDEAO. Le pourcentage d'hommes avec des connaissances correctes était supérieur à celui des femmes dans la quasi-totalité des pays, sauf au Nigéria où le pourcentage des femmes (46,2 %) était légèrement supérieur à celui des hommes (45,3), soit un écart d'environ 1 point de pourcentage.

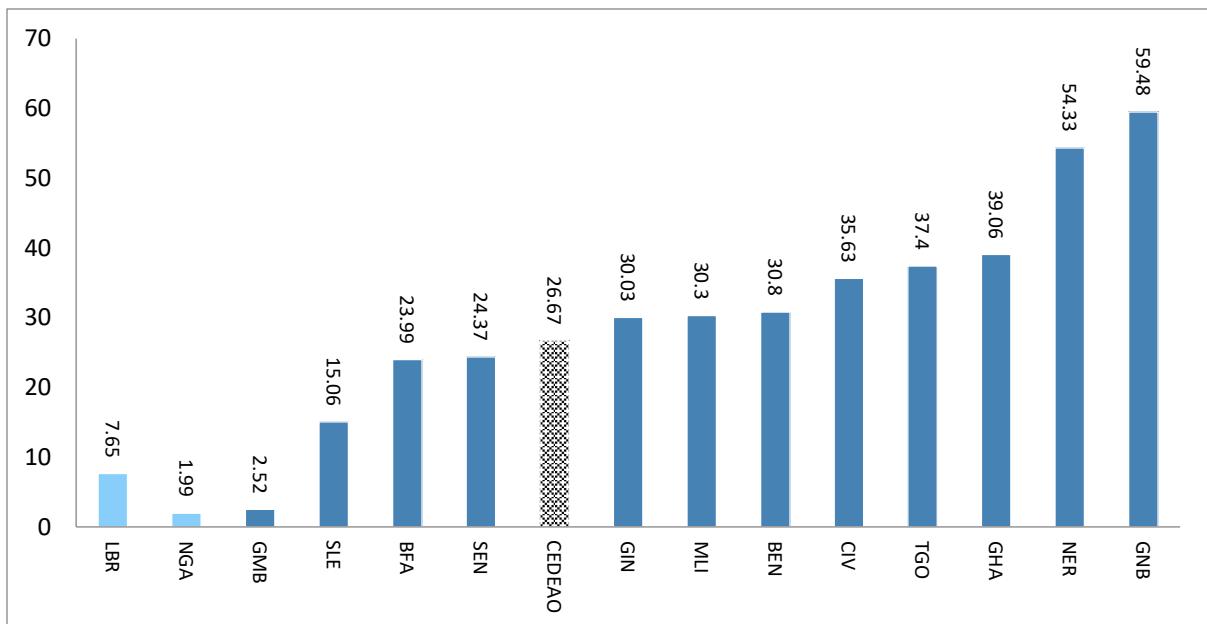
Les niveaux de connaissances les plus élevés chez les femmes sont observés au Nigéria (46,2%), au Sénégal (30,1%), au Burkina Faso (30,1%) et au Libéria (36,6 %). En revanche, les pays avec les niveaux les plus faibles englobent la Guinée-Bissau (12,5%), le Niger (13,2%), et le Ghana (14,2%), le Bénin (15,5 %) et le Mali (16,1 %). Le pourcentage d'hommes avec des connaissances correctes et complètes a atteint au moins 22 % dans tous les pays et a la plus forte proportion au Nigéria (Graphique 4.7).

Graphique 4.7 : Pourcentage de personnes âgées de 15 à 49 ans avec des connaissances correctes et complètes du VIH/SIDA selon le sexe, CEDEAO 2021



Source :

Graphique 4.8 : Ecarts entre les sexes, connaissance correcte et complète du VIH, CEDEAO 2021

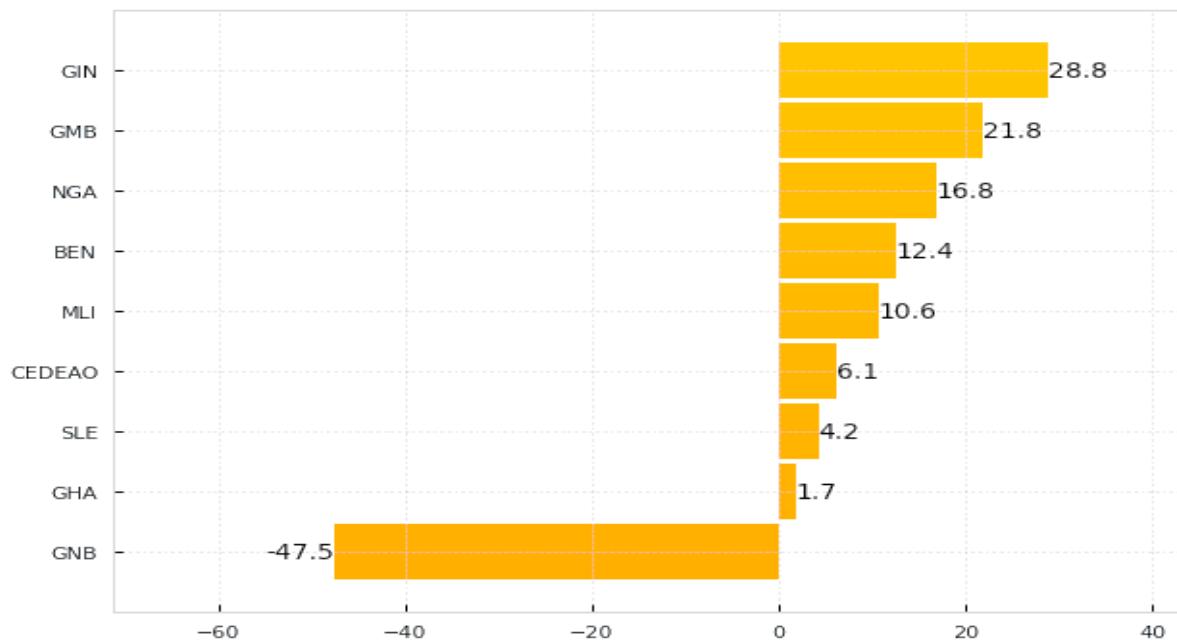


Source :

En plus donc du faible niveau général de connaissances du VIH, les écarts entre les sexes concernant ces connaissances sont encore importants dans la majorité des pays, bien qu'il ait connu une variation à la baisse sur la période de 2017 à 2021 (graphique 4.9). En 2021, alors que plus 90 % des écarts ont été réduits au Nigéria, en Gambie et au Libéria et au moins 85 %

en Sierra Leone, plus de 50 % restaient à être comblés au Niger et en Guinée Bissau (graphique 4.8).

Graphique 4.9 : Evolution des écarts entre les sexes, incidence du VIH/SIDA, 2017-2021



Source :

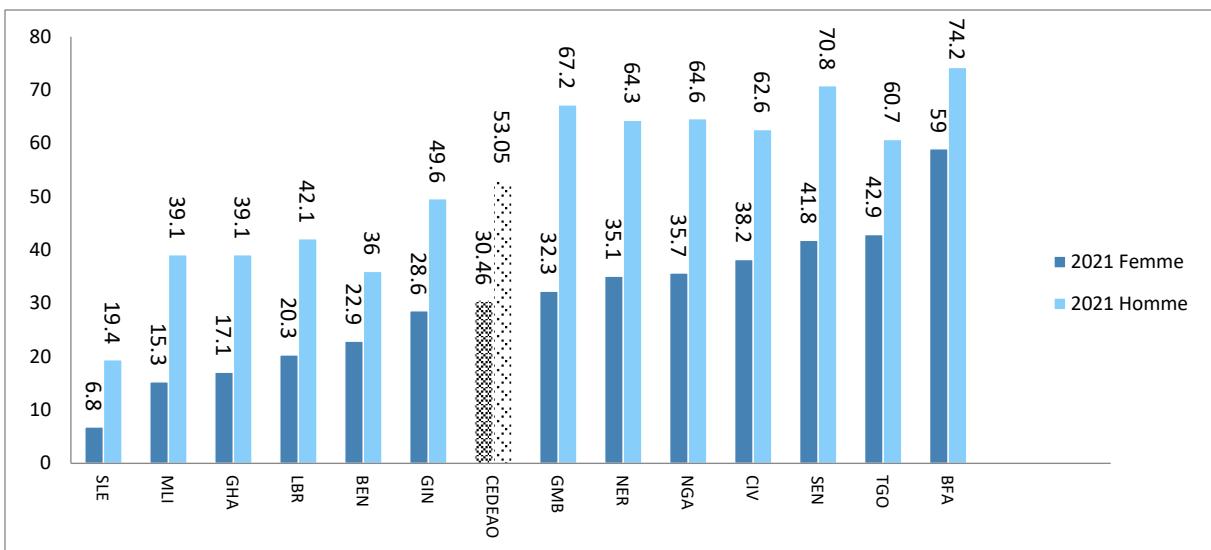
1.4.2.2. Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque

Définition de l'indicateur : Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, est le pourcentage de la population (féminine ou masculine) âgée de 15 à 49 ans qui a utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel avec un partenaire non marital et non cohabitant au cours des 12 derniers mois.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

Les préservatifs jouent un rôle fondamental dans la prévention des infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/SIDA, et sont également un moyen essentiel de maîtriser la planification familiale. Les estimations pour le compte de l'année 2021 suggèrent une plus forte utilisation du préservatif chez les hommes comparativement aux femmes dans la région. En moyenne 30,5% de femmes contre 53,1% d'hommes ont eu recours au préservatif lors de leur dernier rapport sexuel à haut risque soit un écart de 22,6 points de pourcentage en faveur des hommes.

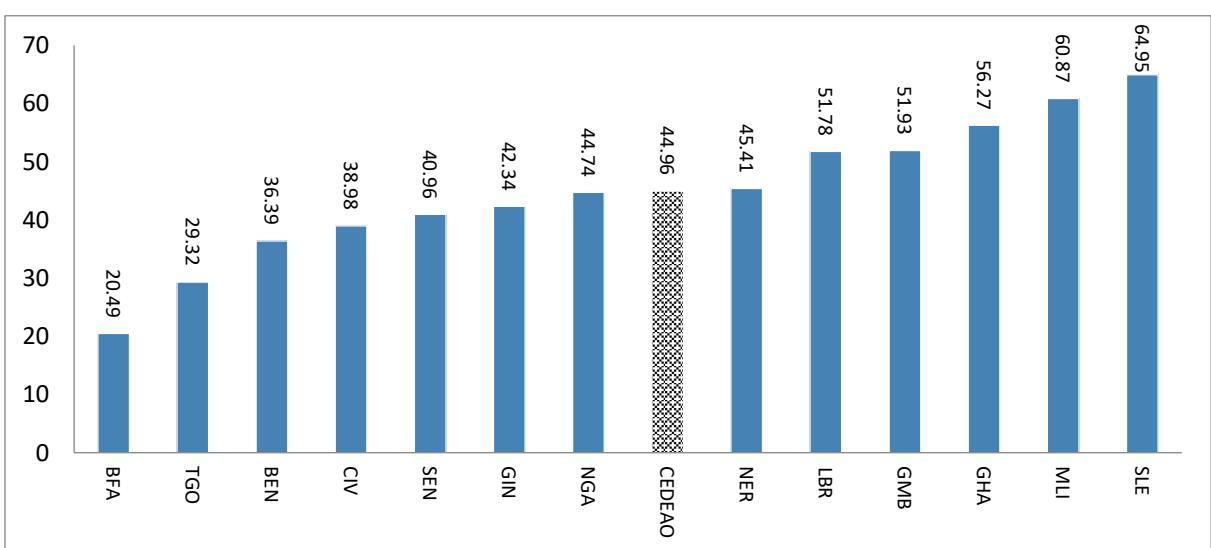
Graphique 4.10 : Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque dans la population de personnes âgées de 15 à 49 ans selon le sexe, CEDEAO 2021



Source :

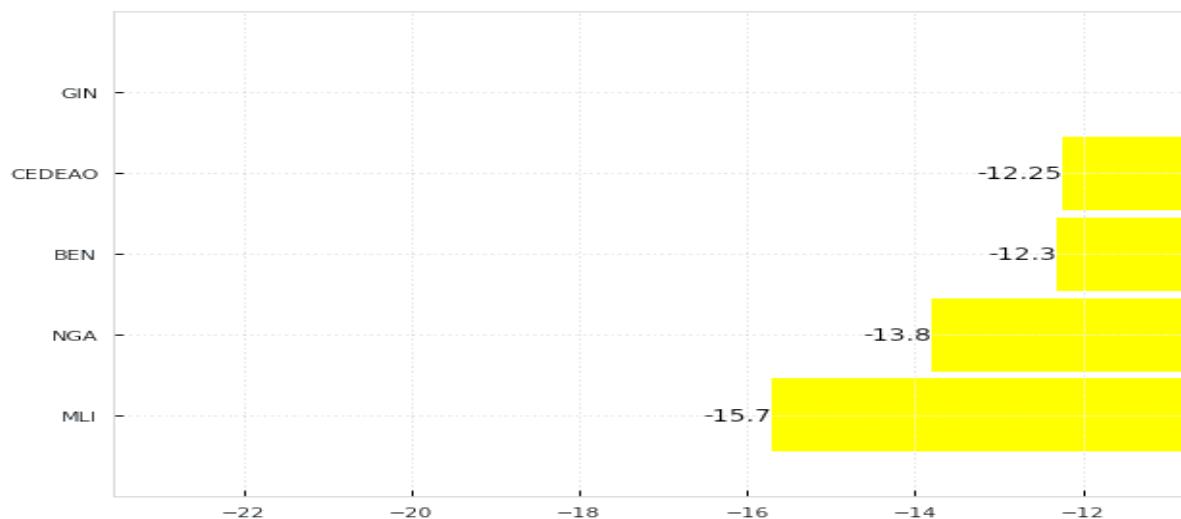
Ces tendances régionales cachent d'importantes disparités entre les pays. Le Burkina, le Togo et le Sénégal affichaient les plus fortes proportions d'utilisation du préservatif aussi bien chez les femmes (59 %, 42,9 % et 41,8 % respectivement). La proportion d'utilisation était par contre très faible en Sierra Leone (6,8 %), au Mali (15,3 %) et au Ghana (17,1 %) et se situait entre 20 % et 38 % dans les autres pays. Dans le cas des hommes, en dehors de la Sierra Leone qui présente le plus faible niveau (19,4 %), le pourcentage d'utilisation du préservatif était au minimum de 39 % au Mali et au Ghana et a atteint un minimum de 70 % au Sénégal et au Burkina (graphique 4.10).

Graphique 4.11 : Ecarts entre les sexes, utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, CEDEAO 2021



Source :

Graphique 4.12 : Evolution des écarts entre les sexes, utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque, 2017-2021



Source :

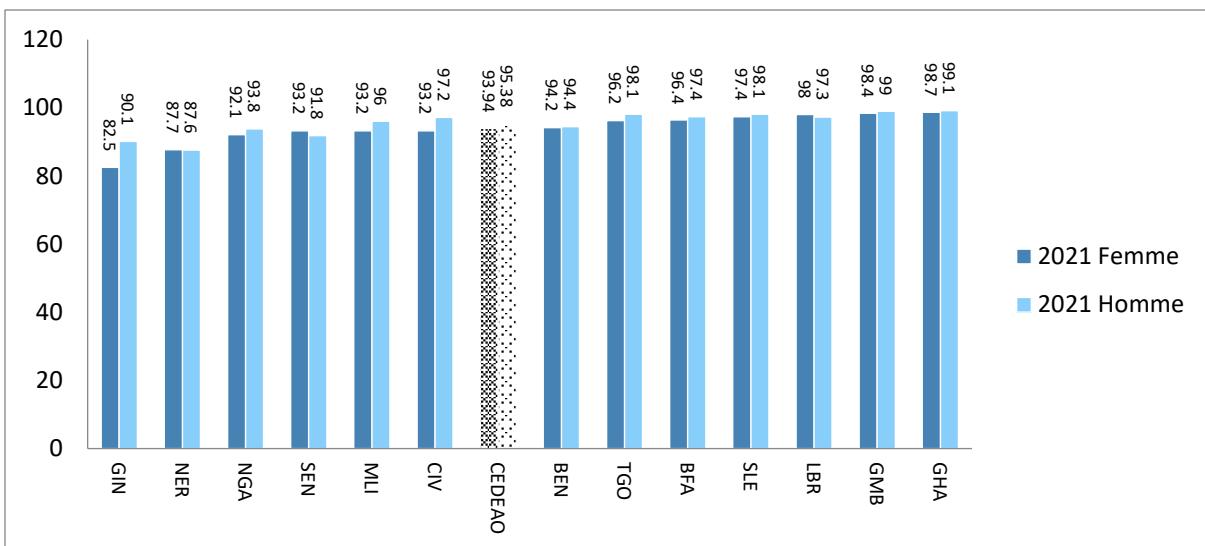
1.4.2.3. Connaissance de méthodes modernes de contraception

Définition de l'indicateur : Cet indicateur fait référence au pourcentage de femmes ou d'hommes actuellement mariés(es) ou en union âgés(es) de 15 à 49 ans qui connaissent une méthode de contraception. Les méthodes modernes de contraception comprennent la stérilisation féminine et masculine, les pilules contraceptives, les dispositifs intra-utérins (DIU), les injectables, les implants, les préservatifs masculins et féminins, le diaphragme, la mousse contraceptive et la gelée contraceptive, le préservatif féminin, la méthode de l'aménorrhée lactationnelle (MAMA), la méthode des jours normaux (MJN) et la contraception d'urgence. Les méthodes traditionnelles comprennent l'abstinence périodique (rythme, méthode du calendrier) et le retrait.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

La connaissance des méthodes de contraception moderne constitue un indicateur clé permettant d'évaluer l'autonomie des individus, en particulier des femmes, dans la prise de décision concernant leur santé reproductive. La planification familiale et l'accès aux contraceptifs sont des éléments essentiels pour garantir le droit fondamental à l'autodétermination et à la maîtrise de la fécondité.

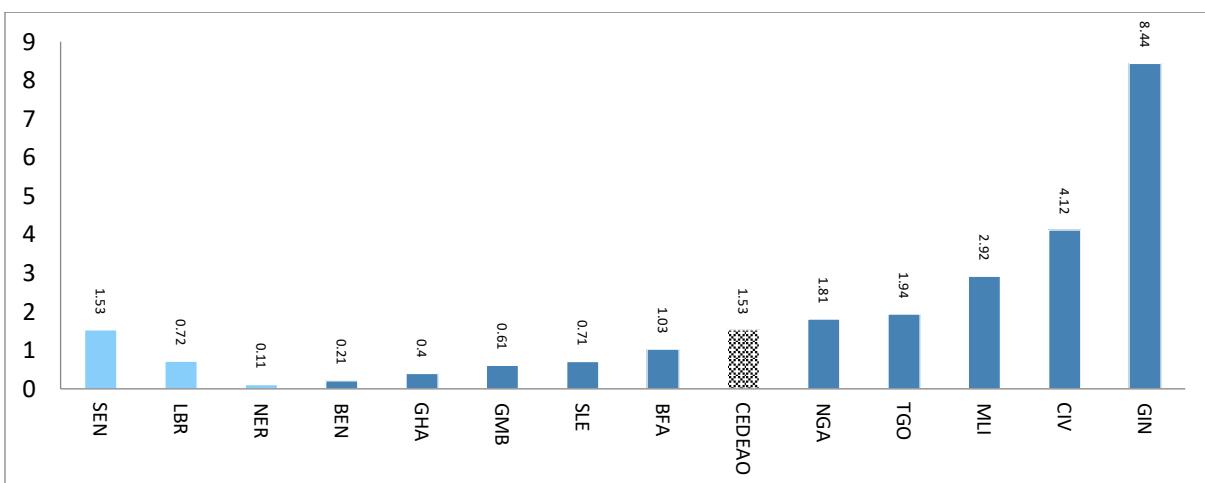
Graphique 4.13 : Pourcentage de personnes âgées de 15 à 49 ans avec des connaissances sur les méthodes de contraception moderne selon le sexe, CEDEAO 2021



Source :

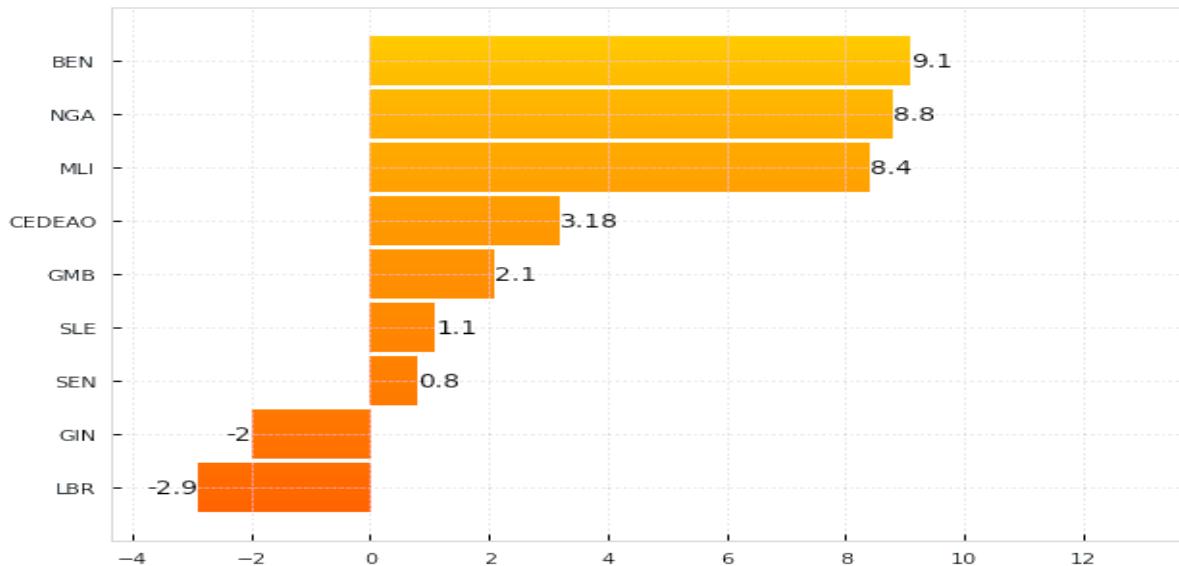
Au niveau de la CEDEAO, le niveau global de connaissance de méthodes de contraception modernes est très élevé et présente de faibles différences entre les sexes et les pays. Dans l'ensemble de la région, en moyenne 93,94 % de femmes et 95,38 % d'hommes avaient des connaissances sur les méthodes de contraception modernes. Il faut noter que ces moyennes régionales ne tiennent pas compte de la Guinée-Bissau et de Cabo-Verde. La proportion d'hommes avec des connaissances en la matière était de 1,44 points de pourcentage plus élevée chez les hommes. La distribution est presque similaire à l'échelle des Etats membres de la CEDEAO. Le pourcentage de femmes avec des connaissances sur les méthodes de contraception moderne allait de 82,5 % en Guinée à 98,7 % au Ghana tandis qu'il était situé entre 87,6 % au Niger et 99 % en Gambie et au Ghana (graphique 4.13).

Graphique 4.14 : Ecarts entre les sexes, connaissance de méthodes modernes de contraception moderne, CEDEAO 2021



Source :

Graphique 4.15 : Evolution des écarts entre les sexes, connaissance de méthode méthodes de contraception, 2017-2021



Source :

En 2021, les différences entre les sexes concernant ces connaissances étaient à des niveaux relativement faibles qu'en 2017, sauf en Guinée et au Libéria où elles se sont légèrement accrues, et ont été comblées de plus 90 % dans tous les pays (graphiques 4.14 et 4.15).

1.4.3. Santé de l'enfant

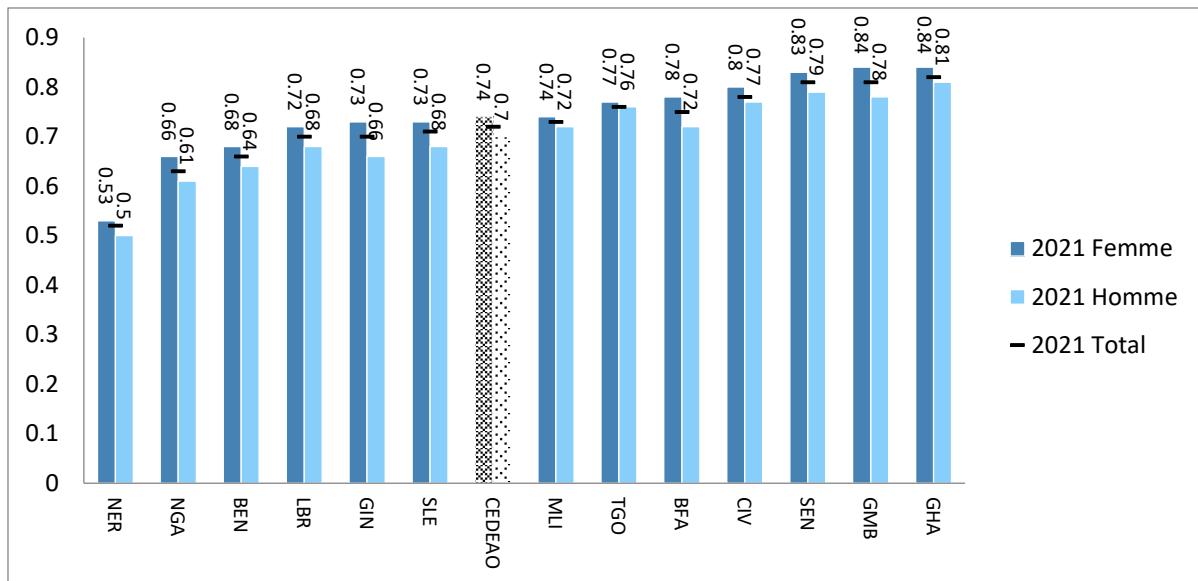
1.4.3.1. Proportion des enfants de moins de 5 ans ne souffrant pas d'un retard de croissance

Définition de l'indicateur : Le pourcentage de personnes ne souffrant pas d'un retard de croissance est calculé en soustrayant les taux de retard de croissance de 1.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal.

D'après les statistiques considérées en 2021, 72 % des enfants de moins 5 ans de la CEDEAO ne sont pas atteints de retard de croissance. On observe une légère variation de la distribution entre les pays. La proportion d'enfants sans retard de croissance était d'au moins 70 % dans la majorité des pays pour lesquels les données sont disponibles (10 sur 13 pays), avec les proportions les plus élevées au Ghana (82 %), au Sénégal et en Gambie (81 %). Les proportions étaient plus faibles au Bénin (66 %), au Nigéria (63 %) et au Niger (52 %). Ces statistiques laissent entrevoir une proportion assez considérable d'enfants de la tranche considérée qui sont atteints de retard de croissance (18 % au Ghana à 48 % au Niger).

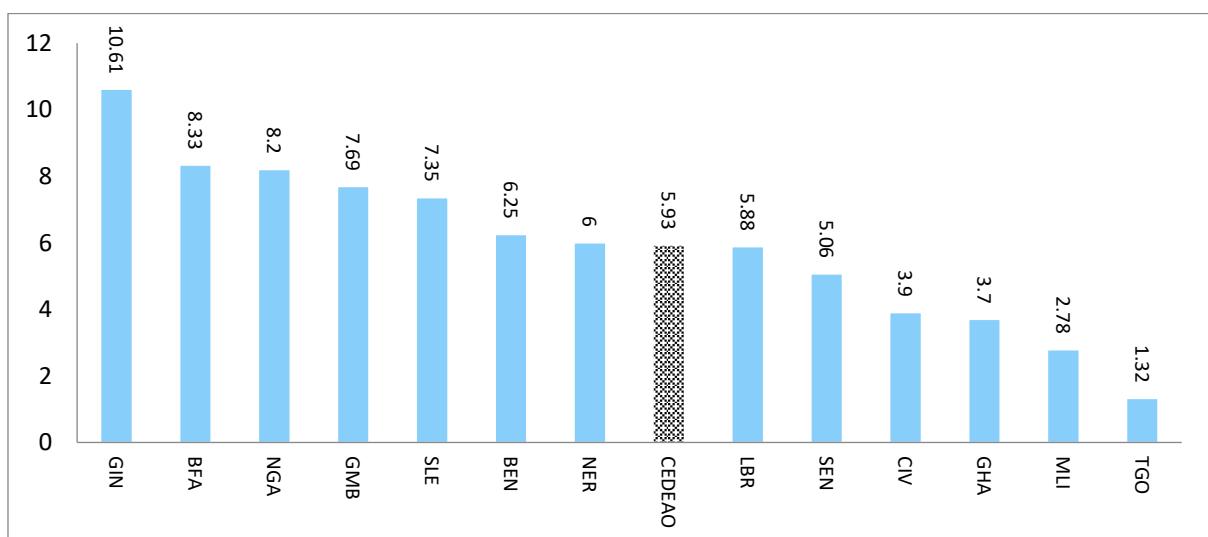
Graphique 4.16 : Proportion des enfants de moins de 5 ans sans retard de croissance selon le sexe, CEDEAO 2021



Source :

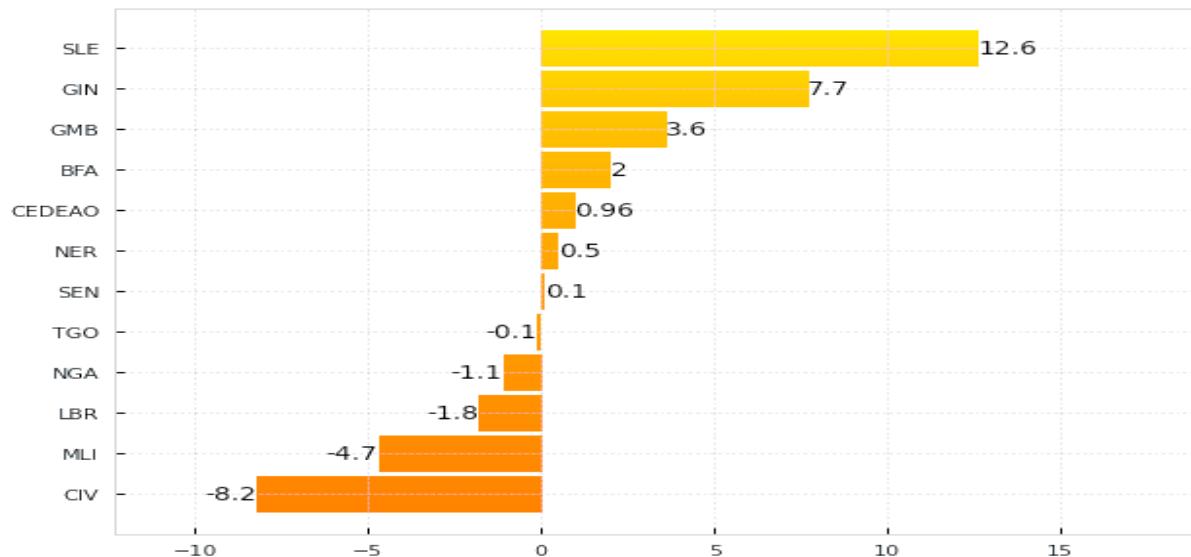
Quelques disparités entre les sexes sont aussi observées au niveau des Etats membres de la CEDEAO, et les proportions étaient légèrement plus élevées chez les filles comparativement aux garçons dans tous les pays. A l'échelle régionale, la proportion d'enfants sans retard de croissance était en moyenne de 74 % chez les filles et 70 % chez les garçons, soit une différence de 4 points de pourcentage de plus pour les filles. L'écart entre les sexes allait de 1 point de pourcentage au Togo (filles : 77 %, garçons : 76 %) et atteint 7 points de pourcentage en Guinée (filles : 73 %, garçons : 66 %) (graphique 4.16).

Graphique 4.17 : Ecarts entre les sexes, enfants de moins de 5 ans sans retard de croissance, CEDEAO 2021



Source :

Graphique 4.18 : Evolution des écarts entre les sexes, enfants de moins de 5 ans sans retard de croissance, 2017-2021



Source :

De même, d'importants progrès ont été réalisés en matière d'égalité entre les sexes sur le plan de la santé nutritionnelle. En 2021, au moins 90 % des écarts entre les sexes en matière de croissance infantile ont été comblés dans tous les pays à l'exception de la Guinée (graphique 4.17). Il y a toutefois eu une évolution remarquable de ces écarts depuis 2017. L'écart entre les sexes s'est amélioré dans certains pays allant jusqu'à 12,6 points de moins en 2021 comparativement à 2017 ; tandis qu'il s'est davantage creusé dans d'autres, avec une augmentation des écarts en 2021 de 8,2 points par rapport à 2017 en Côte-d'Ivoire (graphique 4.18).

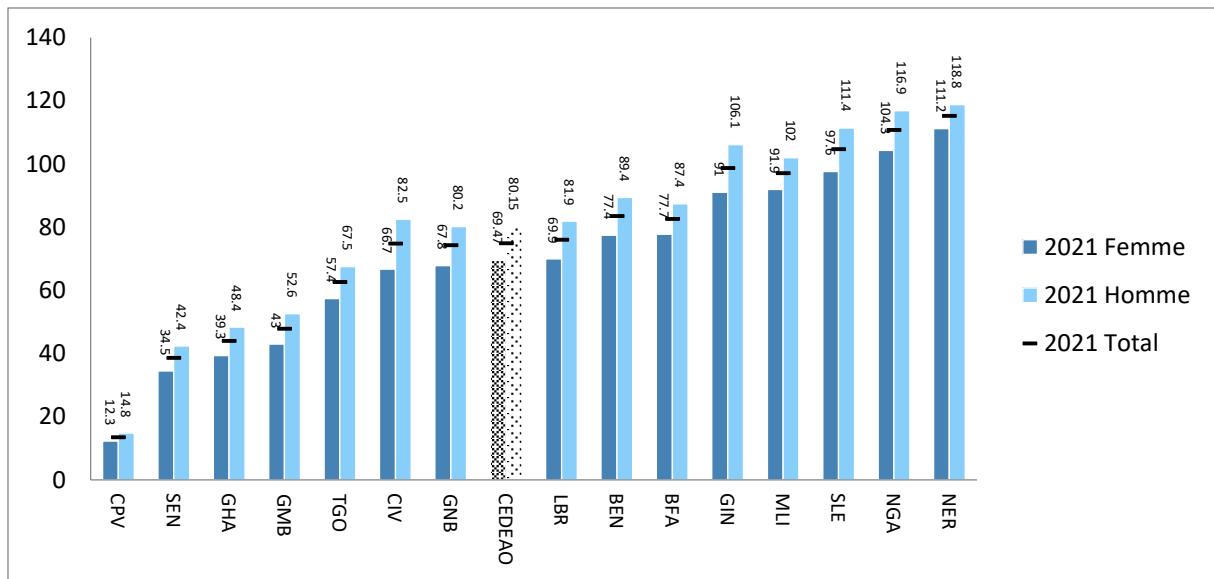
1.4.3.2. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Définition de l'indicateur : Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est la probabilité pour 1 000 qu'un nouveau-né meure avant d'atteindre l'âge de cinq ans, si l'on tient compte des taux de mortalité par âge des femmes de l'année spécifiée.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal.

Les estimations décrivent une situation assez critique en matière de santé chez les moins de 5 ans. A l'échelle régionale, le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans était estimé en 2021 à 74,95 %. Dans l'ensemble de la région, les garçons s'avèrent plus susceptibles que les filles de décéder avant leur cinquième anniversaire. Le taux de mortalité était de 80,15 % chez les garçons contre 69,47 % chez les filles, soit un écart de 10,68 points de pourcentage.

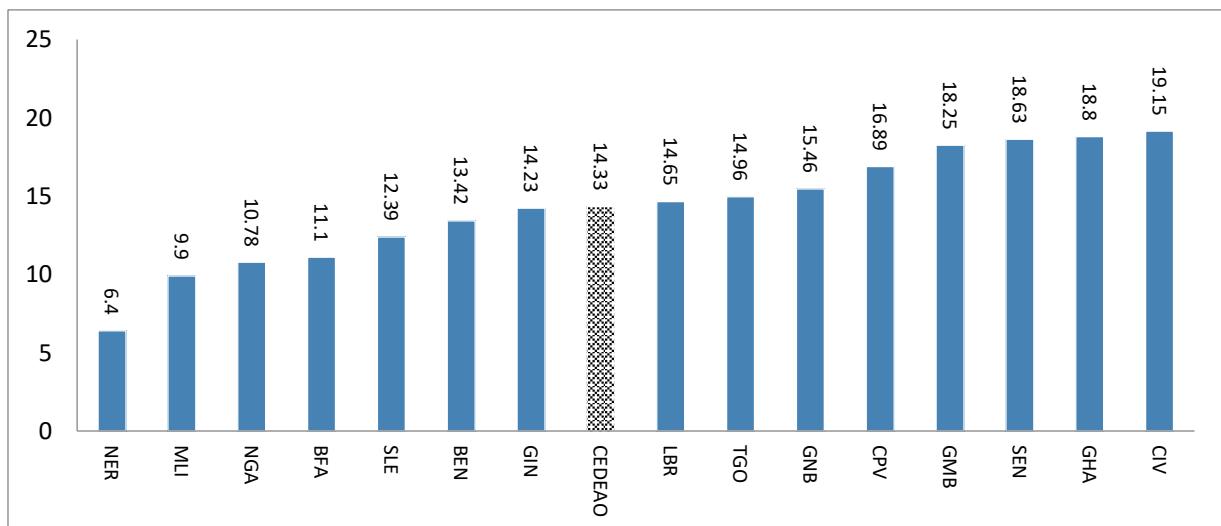
Graphique 4.19 : Taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans selon le sexe, CEDEAO 2021



Source :

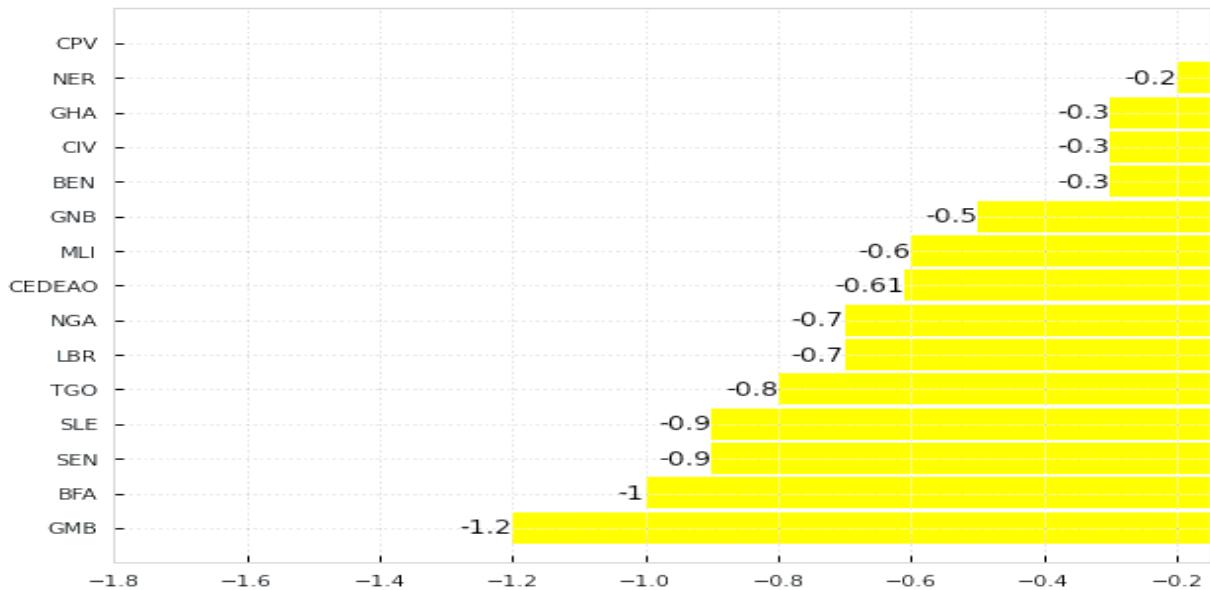
Les tendances régionales masquent d'importantes disparités entre les Etats membres de la CEDEAO. Alors que le taux de mortalité n'est que de 13,5 % au Cabo-Verde, il excède 100 % en Sierra Leone (104,7 %), au Nigéria (110,8 %) et au Niger (115,2 %). Pour les autres pays, le taux de mortalité chez les moins de 5 ans fluctue entre 38 % au Sénégal et 97 % au Mali. Les différences de taux de mortalité entre les sexes étaient également en faveur des filles dans tous les pays mais avec une ampleur quelque peu variable. L'écart entre les sexes est d'au moins 10 points de pourcentage dans neuf (09) des pays et a atteint 15 points de pourcentage en Guinée et en Côte-d'Ivoire tandis qu'il n'est que de 2,5 points de pourcentage au Cabo-Verde.

Graphique 4.20 : Ecarts entre les sexes, mortalité chez les moins de 5 ans, CEDEAO 2021



Source :

Graphique 4.21 : Evolution des écarts entre les sexes, enfants de moins de 5 ans sans retard de croissance, 2017-2021



Source :

On note par ailleurs que des avancées notables vers la parité en termes de santé des enfants ont été réalisées dans l'ensemble des pays. Au moins 85 % des écarts entre les sexes ont été comblés dans tous les pays en 2021, la plus forte proportion étant observée au Niger et au Mali (graphique 4.20). Ces progrès ont cependant connu un ralentissement par rapport à 2017 se traduisant en une légère augmentation des écarts entre les sexes (graphique 4.21).

1.4.4. Mortalité

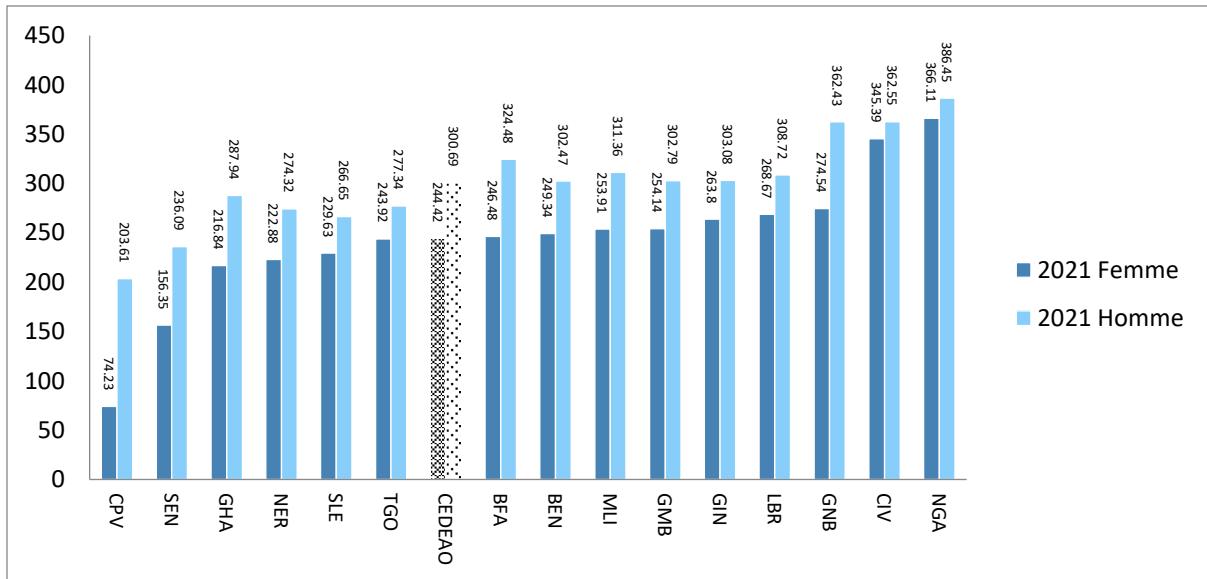
1.4.4.1. Taux de mortalité chez les adultes (pour 1000 adultes)

Définition de l'indicateur : Le taux de mortalité des adultes, est la probabilité de décéder entre 15 et 60 ans, c'est-à-dire la probabilité pour une personne (femme ou hommes) de 15 ans de décéder avant d'atteindre l'âge de 60 ans, si elle est soumise aux taux de mortalité par âge de l'année spécifiée entre ces deux âges.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal.

La mortalité chez les adultes constitue un indicateur clé de la santé globale d'une population et peut refléter les conditions de vie, l'accès aux soins de santé, ainsi que les dynamiques socioéconomiques. Dans la CEDEAO, le nombre de décès pour 1000 adultes est estimé en moyenne, selon les statistiques considérées en 2021, à 244 décès chez les femmes et 301 décès chez les hommes, soit un écart de 57 décès de plus chez les hommes.

Graphique 4.22 : Taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans selon le sexe, CEDEAO 2021

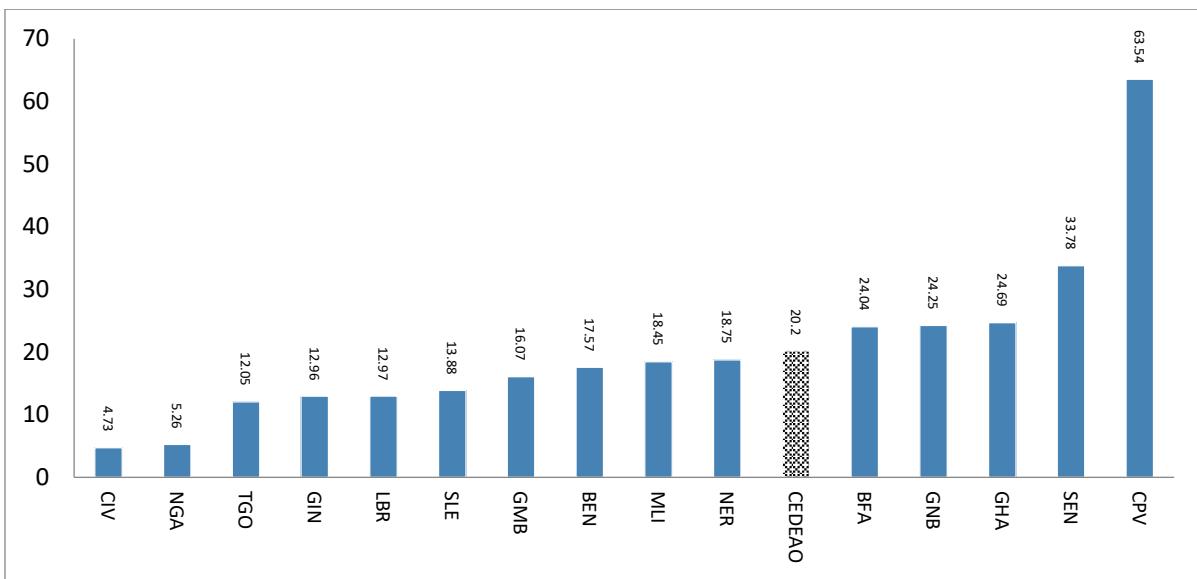


Source :

La situation est légèrement meilleure dans certains pays comparativement à d'autres. En effet, un peu plus d'un tiers des pays ont des taux de mortalité inférieure à la moyenne régionale aussi bien chez les femmes que chez les hommes à l'opposé des deux tiers dont les moyennes nationales sont plus élevées que les moyennes au niveau régional (graphique 4.22). De plus, dans la totalité des pays, les hommes adultes étaient largement plus susceptibles que les femmes de décéder avant l'âge de 60 ans. L'écart de mortalité entre les sexes varient d'au moins 20 décès de plus pour les hommes au Nigéria à 129 décès de plus au Cabo-Verde. Il faut souligner le Cabo-Verde détient le plus faible taux de mortalité chez les femmes adultes (74 décès pour 1000 femmes adultes).

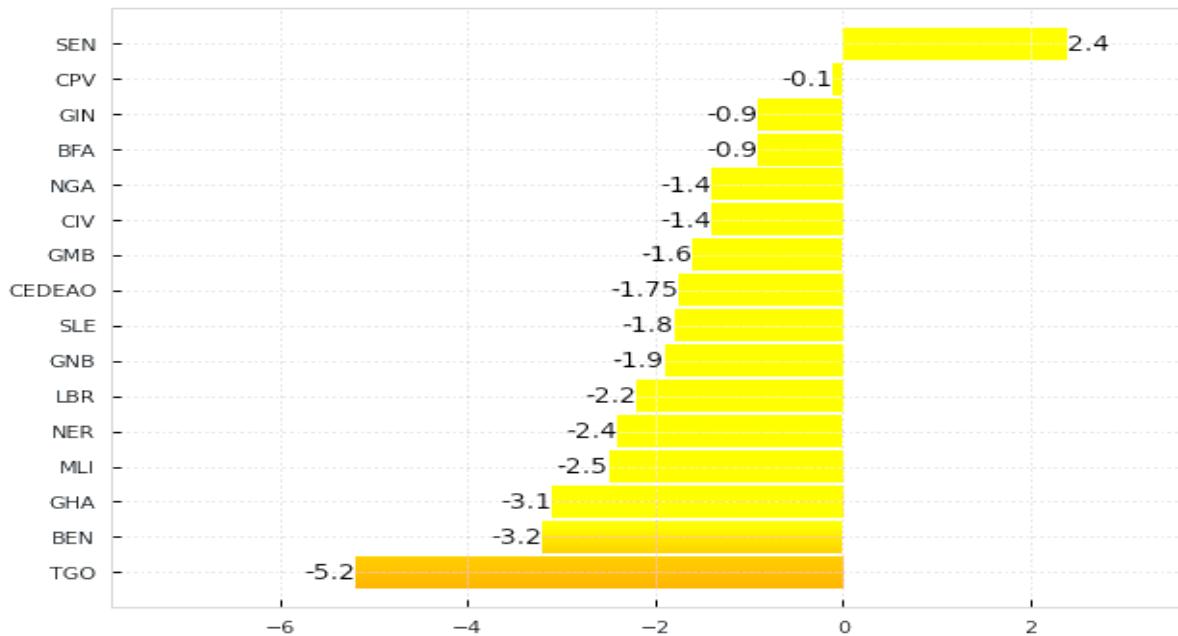
Le taux de mortalité étant un indicateur de santé des populations, les écarts entre les sexes en la matière ont été considérablement comblés. Au niveau de la région 80 % des écarts entre les sexes ont été comblés en 2021. En moyenne 95 % des écarts ont été comblés en Côte-d'Ivoire et au Nigéria, au moins 80 % au Togo, en Guinée, au Libéria, en Sierra Leone, en Gambie, au Bénin, au Mali et au Niger, et au moins 75 % au Burkina-Faso, en Guinée-Bissau, au Ghana et au Sénégal. Par contre, l'écart est encore plus prononcé au Cabo-Verde où seulement 36 % des écarts ont été comblés (graphique 4.23). Le niveau des progrès en matière de réduction des écarts entre les sexes en matière de santé a cependant régressé en 2021 lorsqu'on le compare au niveau de 2017 pour tous les pays sauf le Sénégal où les écarts se sont réduits de 2,4 points de pourcentage de plus qu'en 2017 (graphique 4.24).

Graphique 4.23 : Ecarts entre les sexes, mortalité chez les adultes, CEDEAO 2021



Source :

Graphique 4.24 : Evolution des écarts entre les sexes, mortalité chez les adultes, 2017-2021



Source :

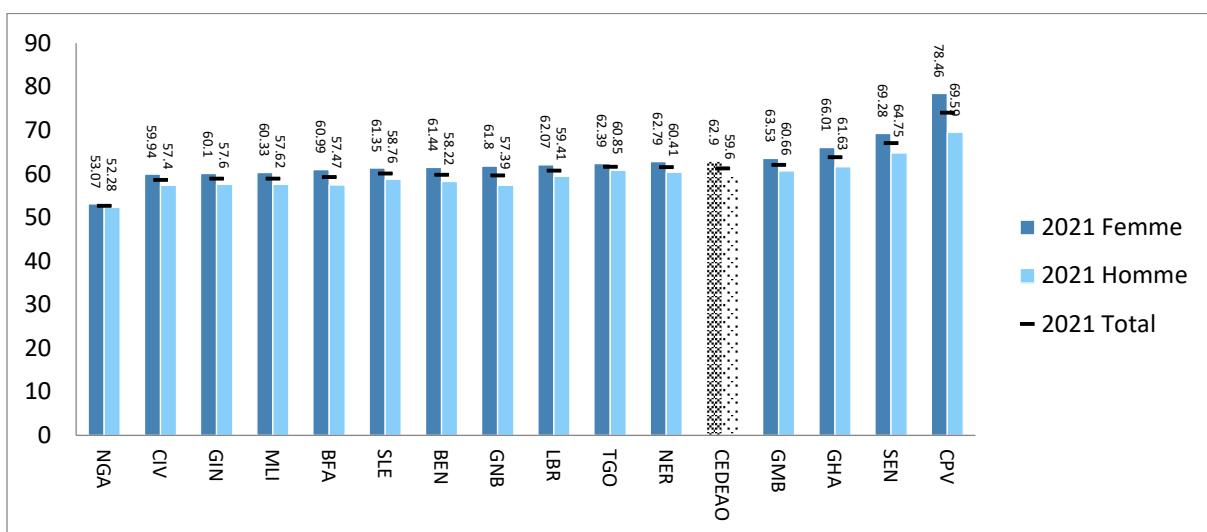
1.4.4.2. Espérance de vie à la naissance

Définition de l'indicateur : L'espérance de vie à la naissance indique le nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les taux de mortalité prévalant au moment de sa naissance restaient les mêmes tout au long de sa vie.

Source de la définition : World Bank Gender Data Portal

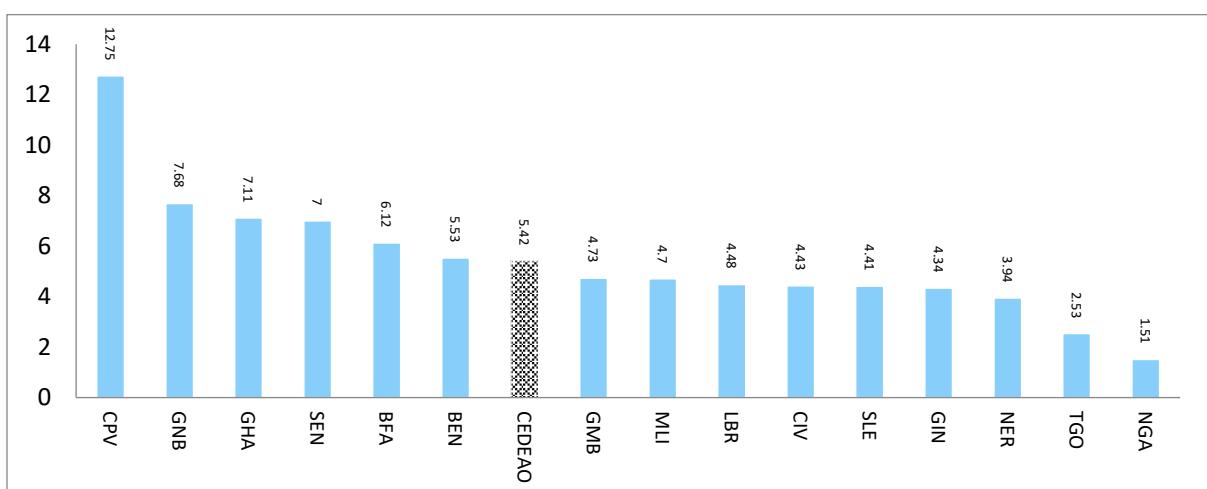
L'espérance de vie à la naissance est un indicateur permettant également de refléter la qualité de vie et la santé d'une population. Elle demeure à des niveaux relativement moyens dans l'ensemble des Etats membres de la CEDEAO. A l'échelle régionale, l'espérance de vie était en moyenne de 61 ans selon les statistiques prises en compte en 2021. Elle était plus élevée chez les femmes comparativement aux hommes d'un écart de 3 années (63 % contre 60 % respectivement). La tendance est quasiment la même au niveau des pays bien que marquée par quelques différences. L'espérance de vie était d'environ 52,68 ans au Nigéria et était supérieur chez les femmes d'un écart de 0,79 année comparativement aux hommes ; tandis qu'elle atteint 74 ans au Cabo-Verde avec un écart d'environ 9 années en faveur des femmes (graphique 4.25).

Graphique 4.25 : Espérance de vie à la naissance selon le sexe, CEDEAO 2021



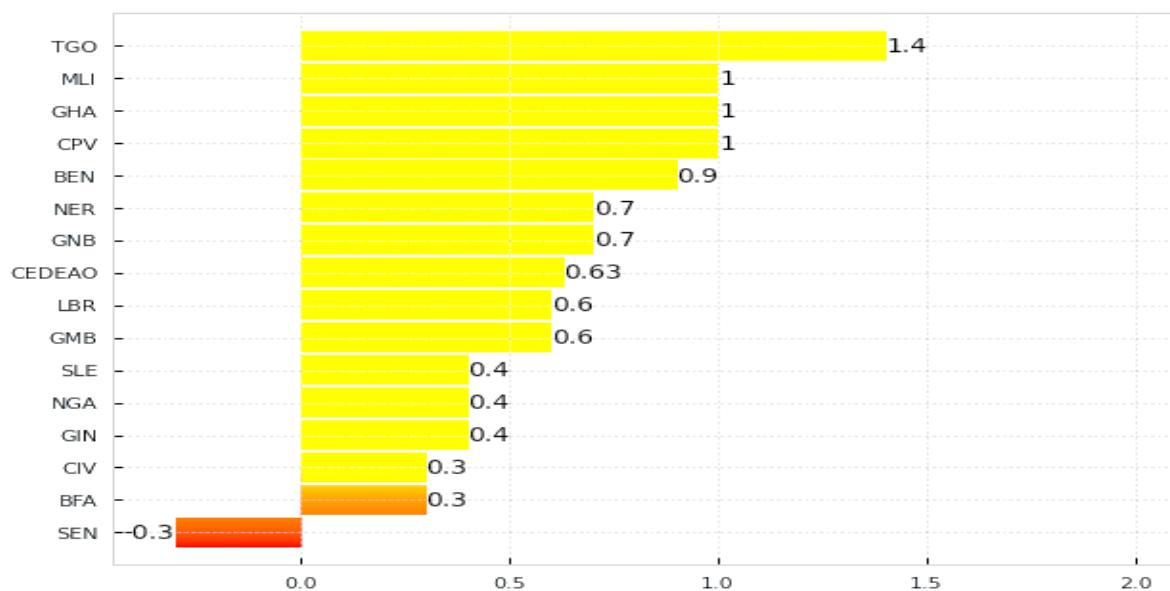
Source :

Graphique 4.26 : Ecarts entre les sexes, espérance de vie à la naissance, CEDEAO 2021



Source :

Graphique 4.27 : Evolution des écarts entre les sexes, espérance de vie à la naissance, 2017-2021



Source :

Les avancées en matière d'égalité ont été significatives entre 2017 et 2021. On observe une réduction des écarts entre les sexes d'au moins 95 % dans la majorité des pays (graphique 4.26). Au moins 90 % des écarts ont pu être comblés au Bénin, au Burkina-Faso, au Sénégal, au Ghana et en Guinée-Bissau. L'écart reste légèrement plus élevé au Cabo-Verde comparativement aux autres pays et a été comblé d'environ 87 %. Ces écarts se sont légèrement améliorés en 2021 comparativement à 2017, sauf au Sénégal où une légère augmentation des écarts est observée (graphique 4.27).

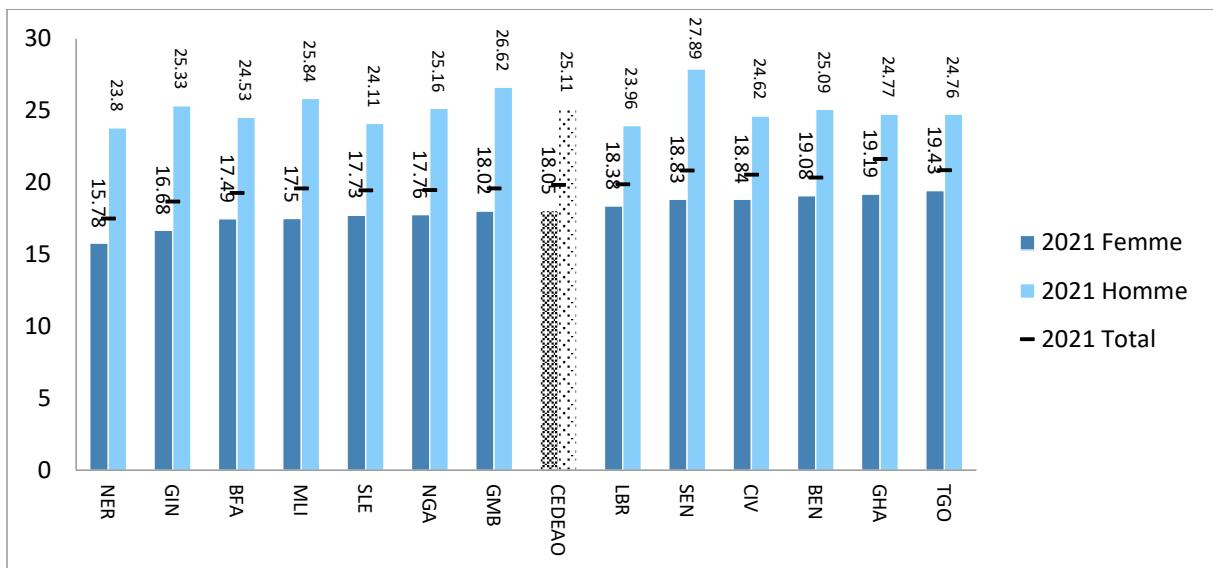
1.4.5. Mariage d'enfants (mettre dans VBG)

1.4.5.1. Age au premier mariage

Définition de l'indicateur : Cet indicateur fait référence à l'âge moyen auquel les femmes/les hommes âgés de 15 à 49 ans se sont mariés pour la première fois ou ont vécu avec un partenaire consensuel. Il est calculé comme étant la différence entre la date à laquelle une femme (ou un homme) a commencé à vivre avec son premier conjoint ou partenaire et la date de naissance de la femme (ou de l'homme) dans les années de célibat révolues.

Source de la définition : Guide des statistiques des enquêtes démographiques et de santé (EDS).

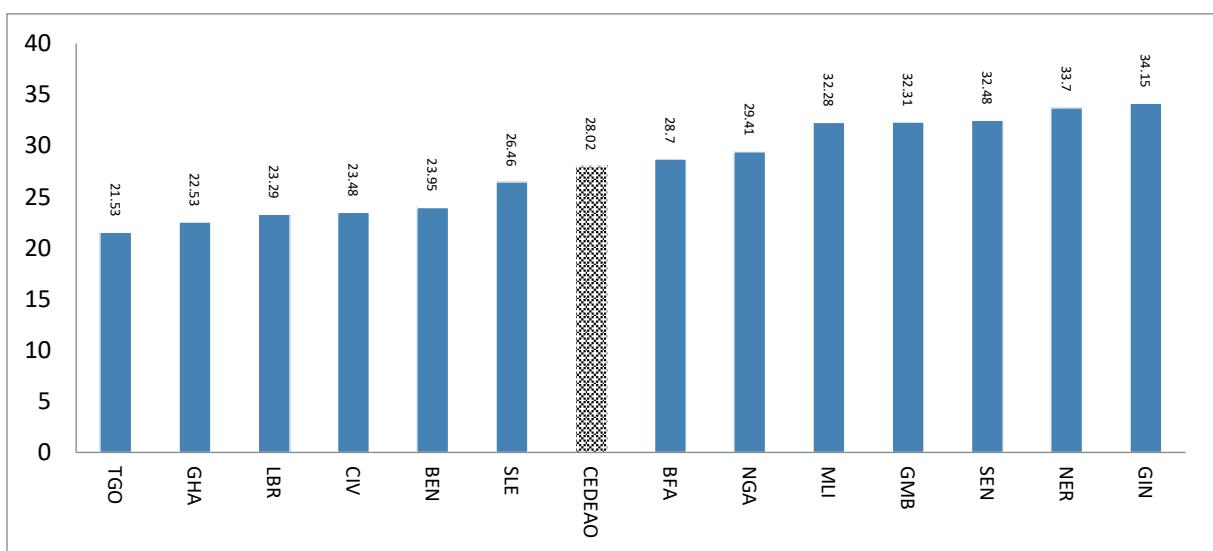
Graphique 4.28 : Age moyen au premier mariage selon le sexe, CEDEAO 2021



Source :

Les réalités au niveau des pays sont cependant disparates selon le sexe. En effet, dans l'ensemble des pays, le premier mariage a lieu plus tôt chez les femmes comparativement aux hommes. Au niveau régional, les femmes entrent en union en moyenne 7 ans plus tôt que les hommes (18 ans contre 25 ans respectivement). L'écart est d'en moyenne 5 ans au Togo et atteint 9 ans au Sénégal. L'âge au premier mariage chez les femmes va ,en moyenne, de 15,78 ans au Niger à 19,43 ans au Togo, tandis que pour les hommes il fluctue entre 23,8 ans au Togo et 27,89 ans au Sénégal (graphique 4.28).

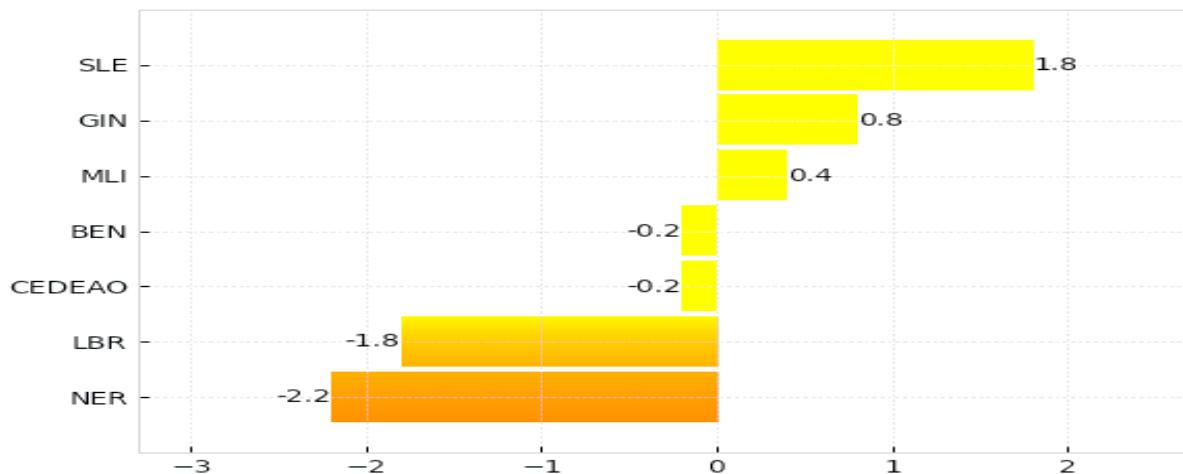
Graphique 4.29 : Ecarts entre les sexes, espérance de vie à la naissance, CEDEAO 2021



Source :

Les mesures prises par l'ensemble des pays pour lutter contre le mariage précoce, en particulier des filles, ont permis de réaliser d'importants progrès pour réduire les disparités entre les filles et les garçons en matière de mariage.

Graphique 4.30 : Evolution des écarts entre les sexes, âge au premier mariage, 2017-2021



Source :

En moyenne 70 % des disparités entre les sexes ont été comblés dans l'ensemble de la région en 2021. L'écart résiduel vers la parité dans l'âge au premier mariage varie entre 21,53 % au Togo et 34,15 % en Guinée (graphique 4.29). Les écarts se sont par ailleurs davantage creusés en 2021 par rapport à 2017 dans certains pays tels que le Libéria (1,8 points de pourcentage) et le Niger (2,2 points de pourcentage) et ont par, contre, connu une légère amélioration au Mali, en Guinée et en Sierra Leone (graphique 4.30).

1.4.5.2. Premier mariage avant l'âge de 18 ans

Définition de l'indicateur : Il s'agit du pourcentage de femmes/d'hommes âgés de 15 à 49 ans se sont mariés pour la première fois ou ont vécu avec un partenaire consensuel avant l'âge de 18 ans. Il est obtenu en divisant le nombre de femmes/d'hommes âgés de 15 à 49 ans qui se sont mariés pour la première fois avant l'âge de 18 ans par le nombre total de femmes /d'hommes âgés de 15 à 49 ans et en multipliant le résultat par 100.

Source de la définition : Guide des statistiques des enquêtes démographiques et de santé (EDS).

1.5. Emploi et revenu

Le domaine emploi et revenu mesure la façon dans laquelle les femmes et les hommes peuvent bénéficier d'un accès égal à l'emploi, leurs conditions de travail ainsi que la structure de leur

revenu. L'intérêt d'analyser ce domaine réside dans le fait que l'élimination de toutes les formes de discrimination et de ségrégation, favorisent un accès égal aux ressources économiques et constituent également un moyen d'élimination de la pauvreté. La participation au marché du travail constitue également un des principaux moyens favorisant l'autonomisation économique des femmes qui couvre d'autres dimensions autre que celui de l'emploi et revenu notamment la participation à la prise de décision dans le ménage, l'accès aux ressources économiques. Plusieurs documents stratégiques de la CEDEAO notamment la Vision 2050 de la CEDEAO, Acte additionnel relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO et la Stratégie intégrée de développement du capital humain de la CEDEAO (2020-2030) accordent une place importante à ce domaine. A titre d'exemple, les éléments relatifs au deuxième et troisième domaine thématiques de la Stratégie de Développement Régional Intégré du Capital Humain portent respectivement sur les sous-domaines participation au marché du travail et Entrepreneuriat.

Pour mieux appréhender la situation de la CEDEAO par rapport au domaine emploi-revenu, 18 indicateurs regroupés en cinq sous-domaines ont été compilés. Le tableau 5.1 ci-dessous fournit le cadre de mesure de ce domaine dans l'index.

L'analyse des indicateurs de ce domaine montre que le taux d'emploi et d'entrepreneurial relativement élevé des femmes contraste d'avec leur faible capacité d'épargne et d'accès aux prêts pour financer leurs activités économiques, ce qui se traduit par leur plus grande vulnérabilité (84,3%) par rapport aux hommes (70,3%). Cette découle du fait qu'elles étaient sous-représentées dans les emplois rémunérés (14,6% pour les femmes contre 27,2%) et avaient un revenu moyen (371,3 PPP \$) inférieur à trois quarts de celui des hommes (496,45 PPP \$) en 2021. En 2021, d'importantes disparités existaient entre les deux sexes dans la quasi-totalité des indicateurs de ce domaine exceptés le chômage (6,7%), les emplois informels (8,0%) et l'emploi des jeunes (9,2%) pour lesquels les écarts de parité les moins élevés au niveau régional étaient enregistrés.

Tableau 5 : Cadre de mesure du domaine "Emploi et revenu"

<i>Sous-domaines</i>	<i>Concepts mesurés</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Source de données</i>
Entreprenariat		Travailleur indépendant (% de l'emploi de chaque sexe) (estimation par le modèle de l'OIT)	
		Part des femmes propriétaires d'entreprises % du total des propriétaires d'entreprises)	
		Part des femmes entrepreneurs individuels (% des entrepreneurs individuels)	
		Épargne pour démarrer, exploiter ou développer une ferme ou une entreprise (% de chaque sexe âgé de 15 ans et plus)	
		Prêt pour démarrer, exploiter ou développer une ferme ou une entreprise, femmes (% 15 ans et plus)	
Participation au marché du travail		Taux de participation à la population active (% de la population totale de 15 ans et plus, par sexe)	
		Ratio emploi/population par sexe et âge (%) Sexe : (jeunes, adultes) : 15+	
		Incidence de l'emploi à temps partiel par sexe -- Définition commune (%)	
		Emploi dans l'agriculture (% de l'emploi par sexe) (estimation par le modèle de l'OIT)	
		Emploi dans l'industrie (% de l'emploi par sexe) (estimation par le modèle de l'OIT)	
		Emploi dans les services, (% de l'emploi) (estimation par le modèle de l'OIT)	

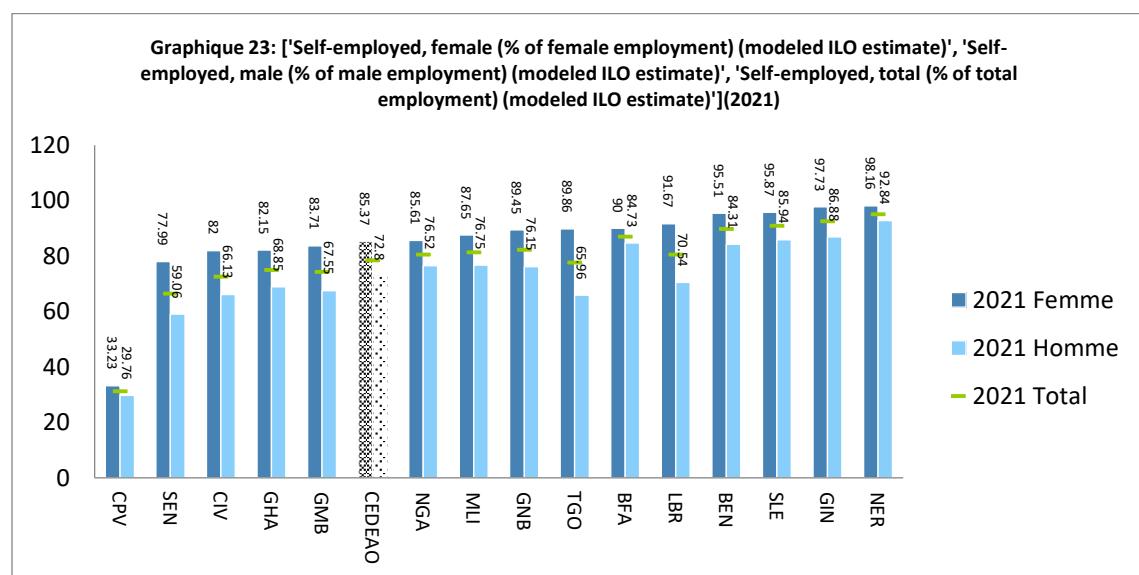
<i>Sous-domaines</i>	<i>Concepts mesurés</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Source de données</i>
Qualité des emplois		Emploi informel (% de l'emploi non agricole total)	
		Indicateur ODD 8.3.1 - Proportion d'emplois informels dans l'emploi total par sexe et par secteur (%) (agrégée) : Total	
		Chômage des femmes (% de la population active féminine) (estimation par le modèle de l'OIT)	
		Emploi des jeunes par sexe, âge (milliers): 15-29 Situation dans l'emploi (agrégat) : Total	
		Travailleurs salariés (% de l'emploi) (estimation modélisée de l'OIT)	
Ségrégation		Emploi vulnérable (% de l'emploi) (estimation modélisée de l'OIT)	
		Salaire mensuel moyen des employés par sexe	
		Activité économique (agrégée) : Total Monnaie : 2017 PPP \$	

1.5.1 Proportion des travailleurs indépendants

Cet indicateur est obtenu à partir des estimations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et correspond à la proportion des travailleurs indépendants de chaque sexe par rapport à l'ensemble des travailleurs de ce sexe. Selon cette définition, les travailleurs indépendants sont ceux dont la rémunération dépend directement des bénéfices tirés des biens et services produits et qui peuvent globalement être répartis en quatre grande catégorie : les employeurs, les travailleurs pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise.

En 2021, les femmes étaient plus prépondérantes parmi les travailleurs indépendants et exerçaient essentiellement des emplois vulnérables dans le secteur informel. La proportion de travailleurs indépendants parmi les femmes était systématiquement plus élevée que celle des hommes dans tous les pays, avec une moyenne pour la CEDEAO de 85,4% pour les femmes et de 72,8% pour les hommes. En outre, dans 10 des 15 pays de la CEDEAO, le score enregistré par les femmes est supérieur à la moyenne régionale. Le Cap-Vert (33,2%), le Sénégal (78,0%), la Côte d'Ivoire (82,0%), le Ghana (82,2%) et la Gambie (83,7%) sont les cinq pays ayant registrado des scores inférieurs à la moyenne régionale pour les femmes. Elles étaient plus vulnérables (84,3%) que les hommes (70,3%). En outre, elles étaient surreprésentées dans le secteur informel (90,6% et 84,1% respectivement pour les femmes et les hommes), ce qui constitue un facteur supplémentaire favorisant leur vulnérabilité.

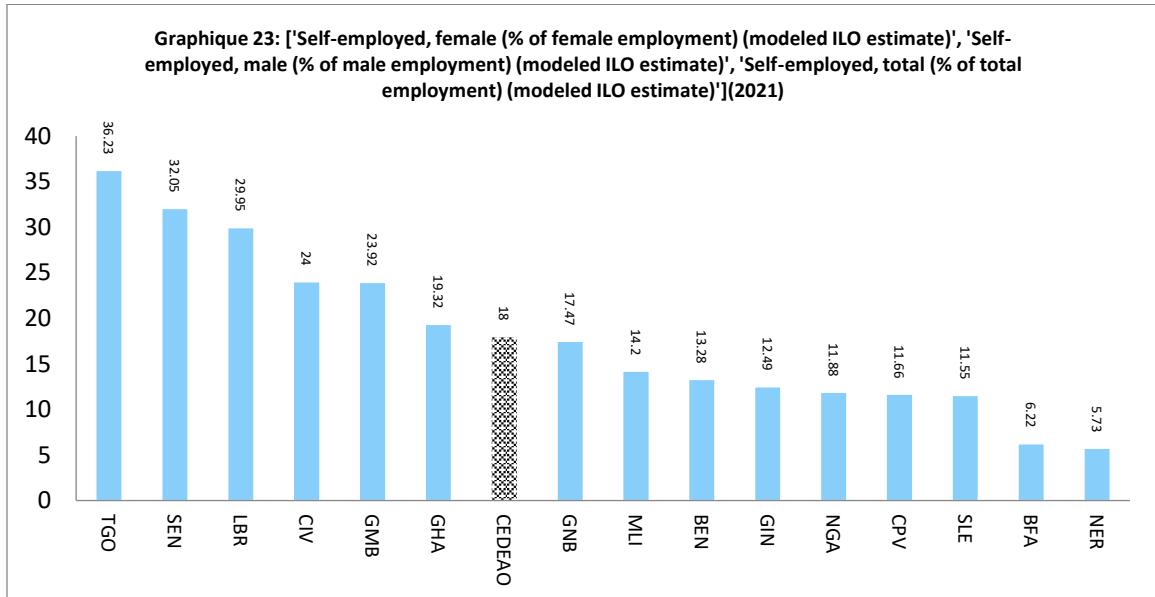
Graphique 5.1. Proportion (en %) des travailleurs indépendants selon le sexe dans les pays de la CEDEAO en 2021



Source :

Les scores enregistrés par les femmes et les hommes en 2021 au niveau de la CEDEAO correspondent à un écart relatif de 18 points de pourcentage entre les deux sexes. La disparité entre les pays en termes d'écart de travailleurs indépendants entre les hommes et les femmes est considérable, allant de moins de 6 points de pourcentage au Burkina Faso et au Niger à 36 points de pourcentage au Togo traduisant une sur-représentativité des femmes à travers tous les pays de la CEDEAO.

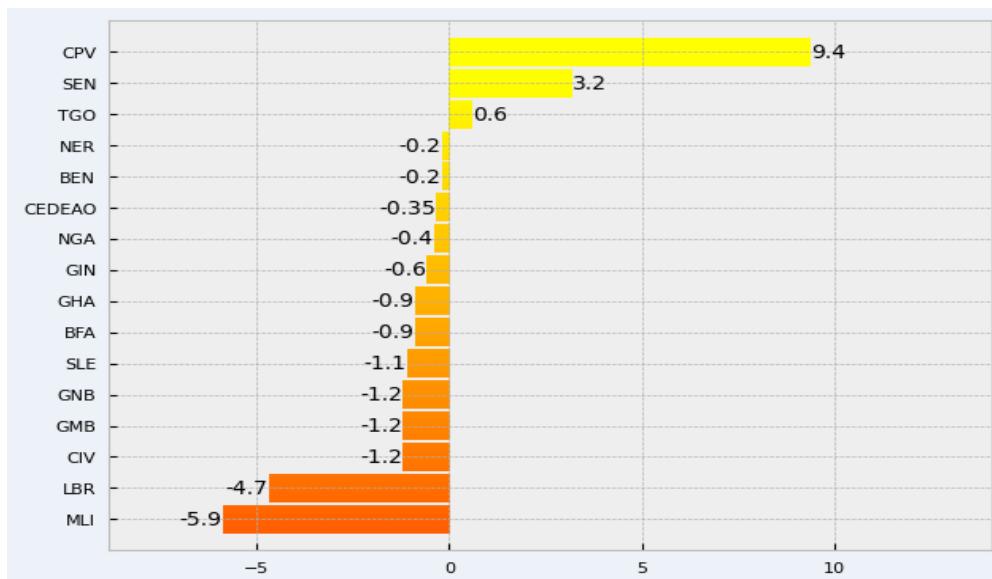
Graphique 5.1 : Écarts (en %) entre les hommes et les femmes par rapport au travail indépendant dans les pays de la CEDEAO en 2021



Source :

Une faible baisse de la disparité entre les deux sexes dans les emplois indépendants enregistrée au niveau régional et dans la plupart des pays, ce qui nécessite des efforts supplémentaires des Etats membres pour atteindre la parité. De 2017 à 2021, il y a eu une très faible réduction de l'inégalité entre les hommes et les femmes par rapport au travail indépendant dans la CEDEAO (-0,35%). Cette tendance à l'amélioration des inégalités entre hommes et femmes était enregistrée dans tous les pays à l'exception du Cap-Vert (9,4 %), du Sénégal (3,2%) et du Togo (0,6%) dans lesquels une intensification était plutôt observée. Toutefois, l'amélioration observée demeure faible puisque n'excédant 1% pour la plupart des pays. Pour être plus efficace, cette réduction des écarts devrait également intégrer le caractère essentiellement informel des économies et la vulnérabilité des emplois dont les femmes sont les principales victimes.

Graphique 5.3 : Evolution des écarts (en %) entre les hommes et les femmes par rapport au travail indépendant dans les pays de la CEDEAO de 2017 à 2021



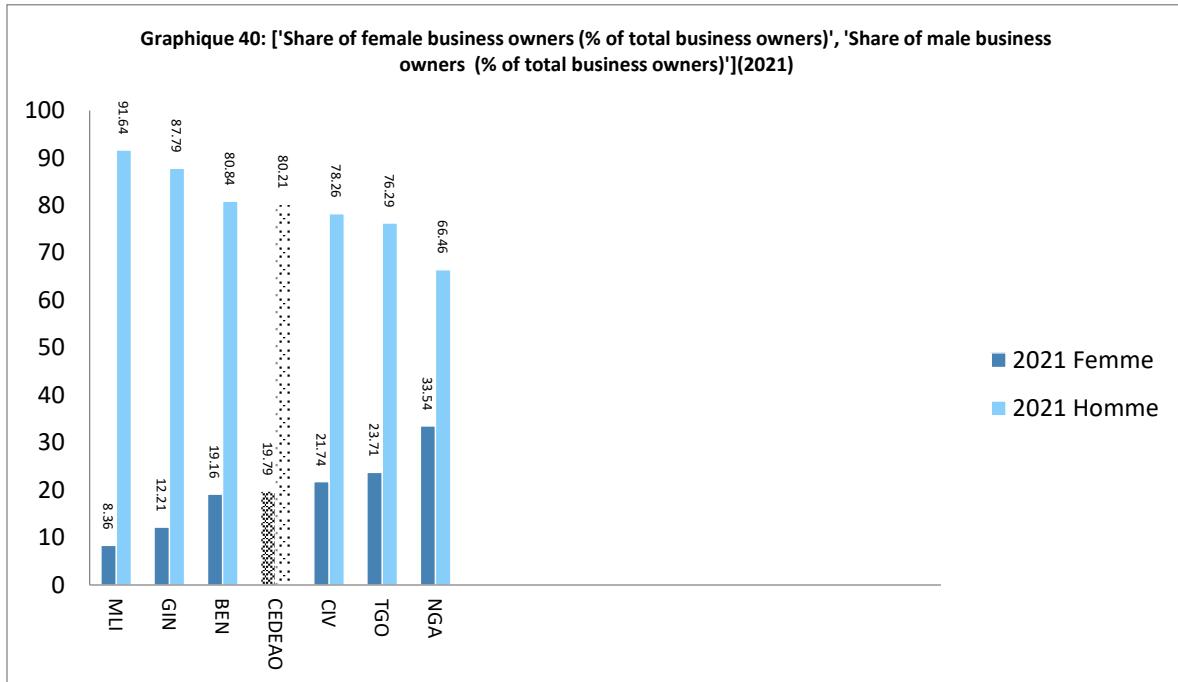
1.5.2. Part des femmes propriétaires d'entreprises

Selon la Banque Mondiale, la part des entreprises détenues par des femmes est la proportion de femmes propriétaires de sociétés à responsabilité limitée nouvellement enregistrées par rapport au nombre total de propriétaires de sociétés à responsabilité limitée nouvellement enregistrées dans l'économie au cours de l'année civile. Cet indicateur permet d'analyser la répartition des entreprises entre les deux sexes pour appréhender dans quelle mesure les hommes ou les femmes sont plus susceptibles d'être propriétaires d'une entreprise. Cet indicateur n'est disponible que pour six des 15 états membres.

Une très faible présence de femmes parmi les propriétaires de sociétés à responsabilité limitée dans tous les pays pour lesquels les données étaient disponibles en raison notamment de leur score relativement faible par rapport à celui des hommes dans les niveaux d'éducation secondaire et tertiaire ainsi que dans l'alphabétisation. En 2021, la part des entreprises détenues par les hommes (80,2%) au niveau de la CEDEAO est environ quatre fois supérieure à celle des femmes (19,8%). Cette surreprésentation des hommes propriétaires d'entreprises est observée à travers tous les six pays pour lesquels les données étaient disponibles. Cette mauvaise performance des femmes pourrait découler de plusieurs facteurs socioéconomiques notamment le retard qu'elles accusent dans le domaine de l'éducation et de l'alphabétisation. En effet, en dépit des avancées enregistrées dans l'accès à l'éducation primaire, leur score dans les niveaux d'éducation élevés notamment dans les collèges (46,8%) étaient relativement inférieur à celui des hommes (47,5%), ce qui pourrait

impacter sur leur compétence pour accéder à ces postes élevés de responsabilité dans les entreprises. Leur score relatif à l'alphabétisation (45,4%) était également très inférieur à celui des hommes (68,4%).

Graphique 5.4 : Part (en %) des femmes propriétaires d'entreprises dans les pays de la CEDEAO en 2021

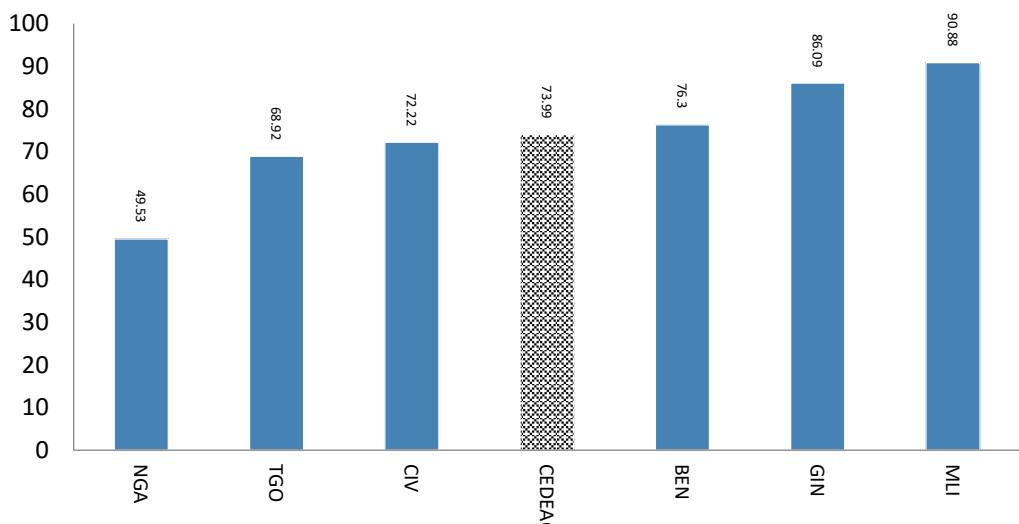


Source :

Une analyse des écarts entre les sexes montre que l'écart relatif au niveau de la CEDEAO est de 74,0%. L'amplitude de cet écart était très élevée dans tous les pays analysés. Au Nigéria où le plus faible écart avait été enregistré, le score des femmes représente environ la moitié (49,5%) de celui des hommes.

Graphique 5.5 : Écarts (en %) entre les hommes et les femmes relativs à la part de propriétaires d'entreprises dans les pays de la CEDEAO en 2021

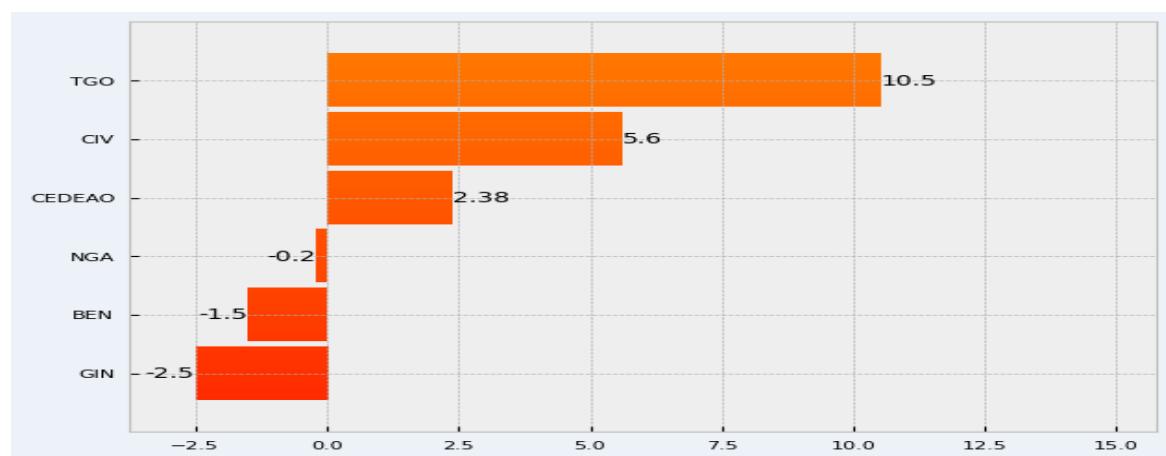
Graphique 40: ['Share of female business owners (% of total business owners)', 'Share of male business owners (% of total business owners)'](2021)



Source :

Contrairement aux autres états membres, trois avaient réalisé de très faible progrès dans la réduction des écarts entre hommes et femmes. De 2017 à 2021, l'écart s'est davantage accentué entre les deux sexes traduisant ainsi une intensification des inégalités au niveau de la CEDEAO (2,3%) ainsi qu'au Togo (10,5%) et en Côte d'Ivoire (5,6%). En revanche, dans les autres pays analysés, une réduction des écarts étaient plutôt enregistrée entre 2017 et 2021.

Graphique 5.6 : Évolution (en %) des écarts entre les hommes et les femmes relatif à la part de propriétaires d'entreprises dans les pays de la CEDEAO de 2017 à 2021



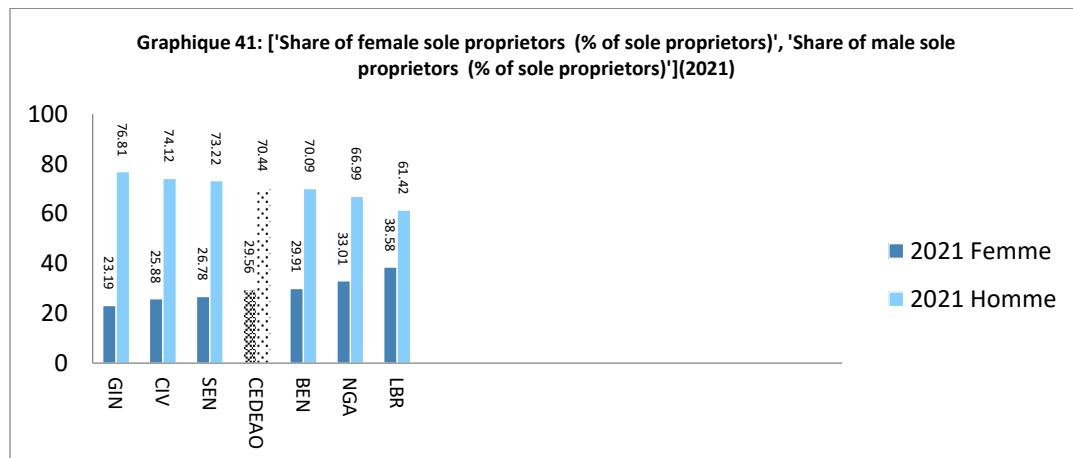
Source :

1.5.3. Part des femmes entrepreneurs individuels

Cet indicateur permet d'analyser la répartition des entreprises individuelles entre les deux sexes afin d'appréhender dans quelle mesure elles sont plus susceptibles d'appartenir aux hommes ou aux femmes. Selon la Banque Mondiale, « la part des femmes entrepreneurs individuels est la proportion de femmes entrepreneurs individuels nouvellement enregistrées sur le nombre total d'entrepreneurs individuels nouvellement enregistrés dans l'économie au cours de l'année civile. Une entreprise individuelle est une entité commerciale détenue et gérée par un seul individu qui est indissociable de l'entreprise et personnellement responsable ». Cet indicateur n'est disponible que pour six des 15 états membres.

Une très faible part de femmes propriétaire d'entreprises individuelles à travers tous les six états membres pour lesquels les données étaient disponibles en raison notamment de leur faible capacité à épargner ou à accéder aux prêts pour financer leur entreprise. En 2021, les femmes étaient moins susceptibles par rapport aux hommes d'être propriétaires individuels des entreprises. Au niveau de la CEDEAO, la part des femmes et des hommes propriétaires des entreprises individuels étaient respectivement de 29,6% et 70,4%. Cette sous-représentation découlerait de plusieurs facteurs socioéconomiques notamment leur faible capacité à mobiliser des ressources financières pour la création ou le développement de leur propre entreprise. En effet, la proportion des femmes ayant pu épargner ainsi que celles ayant accès aux prêts pour développer leurs entreprises (19,0% et 11,54% respectivement) étaient plus faible que celles des hommes (22,1% et 13,3% respectivement).

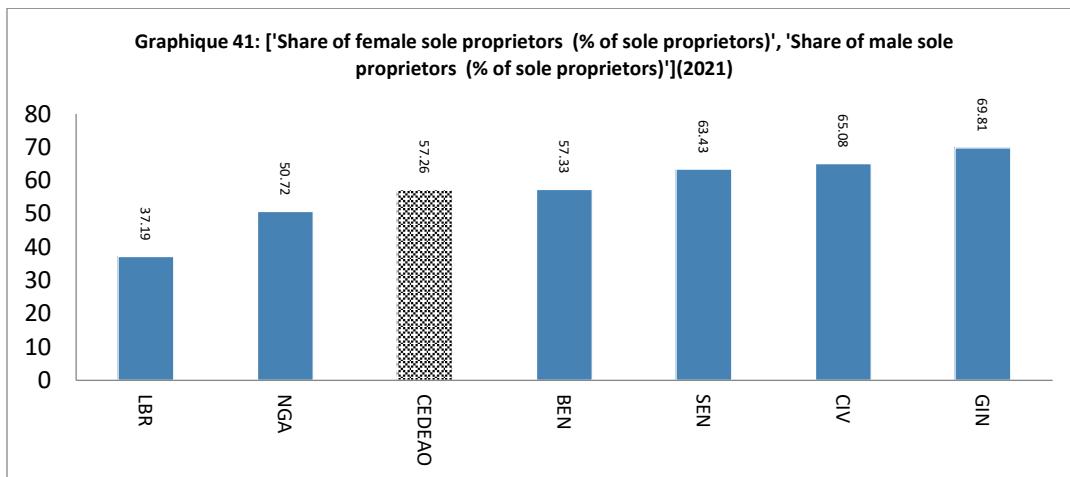
Graphique 5.7 : Part des femmes entrepreneurs individuels dans les pays de la CEDEAO en 2021 (en %)



Source :

L'écart entre les deux sexes représentait environ 57 points de pourcentage en 2021. L'analyse des écarts entre les deux sexes montre également de très fortes disparités entre les pays. Ainsi, le plus faible écart était enregistré au Libéria (37,2%) et le plus élevé en Guinée (65,1%) traduisant une mauvaise performance des états membres dans la résolution des inégalités entre les hommes et les femmes évoluant dans l'entrepreneuriat.

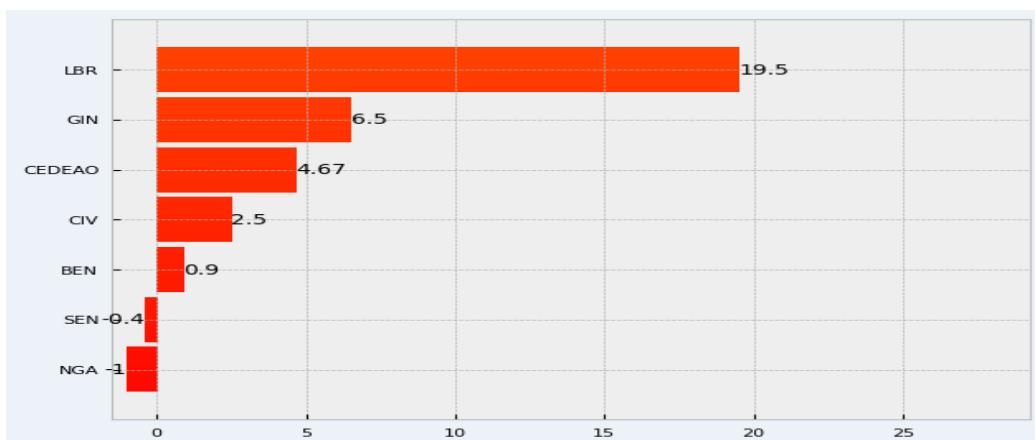
Graphique 5.8: Écarts (en %) entre les hommes et les femmes relatif à l'entrepreneuriat dans les pays de la CEDEAO en 2021



Source :

De 2017 à 2021, les inégalités entre les deux sexes s'étaient davantage accentuées dans la CEDEAO (4,7%) et dans tous les pays à l'exception du Sénégal (-0,4%) et du Nigéria (-1,0%) ayant plutôt enregistré une très faible réduction des inégalités entre les deux sexes.

Graphique 5.9: Évolution des écarts (en %) entre les hommes et les femmes relatifs aux entrepreneurs individuels dans les pays de la CEDEAO de 2017 à 2021



Source :

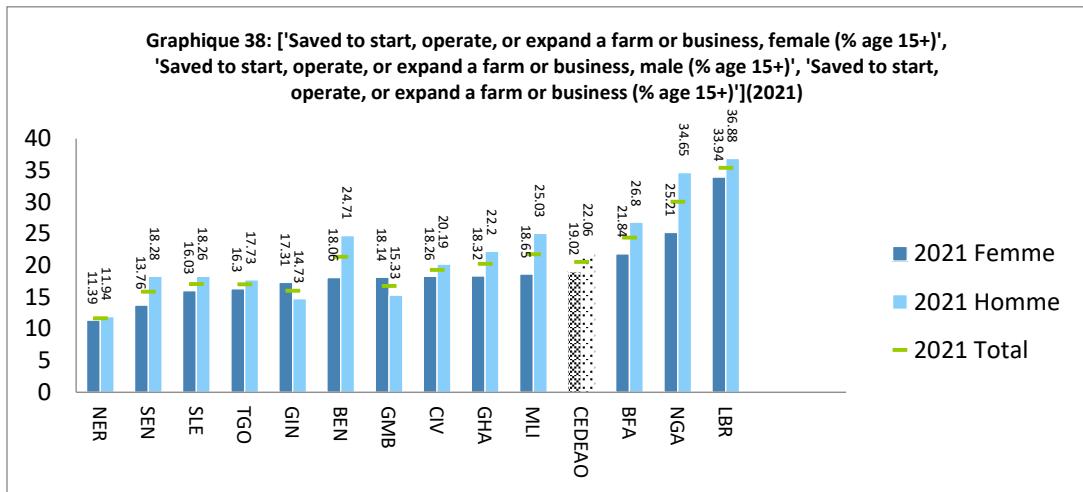
1.5.4. Proportion des personnes ayant épargné pour démarrer, exploiter ou développer une ferme ou une entreprise

La constitution de l'épargne pour démarrer, exploiter ou développer une ferme ou une entreprise est un important indicateur dans l'analyse de l'entreprenariat en fonction des sexes dans la mesure où les femmes sont souvent les moins enclins à réaliser d'épargne en raison de leur situation financière souvent précaire.

Cet indicateur mesure au sein de la population âgée de 15 ans et plus de chaque sexe le pourcentage des personnes interrogées qui déclarent avoir épargné ou mis de côté de l'argent au cours de l'année écoulée pour créer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise (source : Base de données de Global Findex).

Taux relativement plus faible d'épargnants pour réaliser des activités entrepreneuriales parmi les femmes dans la quasi-totalité des états membres qui découlerait notamment de leurs revenus faibles et du caractère informel de leur activité économique. En 2021, la proportion des personnes ayant épargné pour réaliser leurs activités entrepreneuriales dans la CEDEAO était relativement faible avec des scores de 19,0% pour les femmes et 22,1% pour les hommes. Les scores le plus faibles et le plus élevés étaient respectivement enregistrés au Niger (11,9% et 11,4% respectivement pour les hommes et les femmes) et au Libéria (36,9% et 33,9% respectivement pour les hommes et les femmes). Ces résultats illustrent en partie la faible présence des femmes dans le patronat et dans les propriétaires des entreprises. Dans le cas spécifique des femmes, cette faible capacité d'épargne découlerait de leur niveau de revenu (371,3 PPP \$) relativement faible par rapport à celui des hommes (496,45PPP \$) susceptible de ne pas favoriser la constitution de l'épargne. Le fait que les femmes étaient prépondérantes dans le secteur informel constitue un facteur supplémentaire de la vulnérabilité de leurs emplois étant donné qu'elles pourraient gagner des revenus faibles et irréguliers non favorables à la constitution d'épargne.

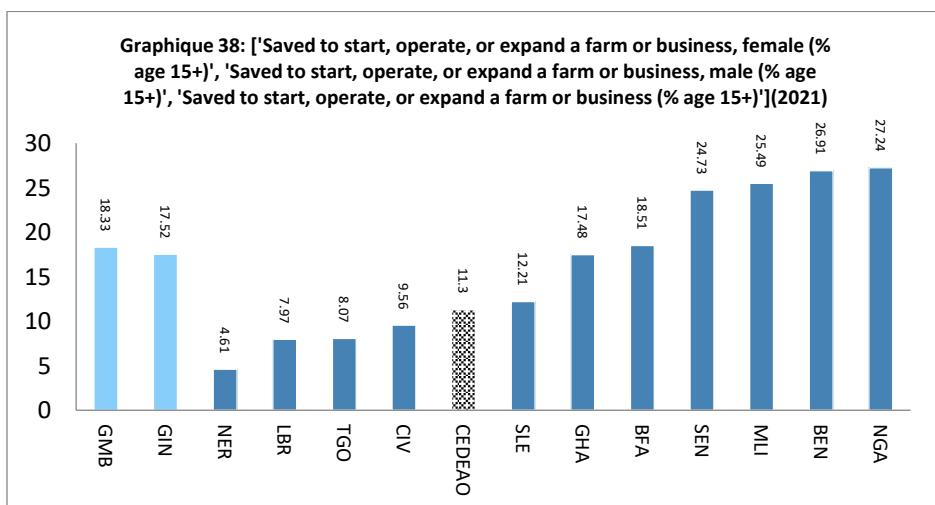
Graphique 5.10 : Proportion (en %) des personnes ayant épargné pour créer, exploiter ou développer une ferme ou une entreprise selon le sexe dans les pays de la CEDEAO en 2021



Source :

En 2021, la proportion des épargniers pour réaliser leurs activités économiques était presque toujours plus élevée pour les hommes, avec un écart relatif de 11,3 points de pourcentages dans l'ensemble des pays de la CEDEAO. La Gambie (18,3%) et la Guinée (17,6%) sont les seuls pays dans lesquels l'écart des scores entre les deux sexes était au profit des femmes. Ces évidences mettent également en exergue l'insuffisance des résultats des différents projets et programmes mise en place pour faciliter et accroître l'autonomie financière des femmes.

Graphique 5.11 : Écarts (en %) entre les hommes et les femmes relativement à l'épargne constituée pour créer, exploiter ou développer une ferme ou une entreprise dans les pays de la CEDEAO en 2021



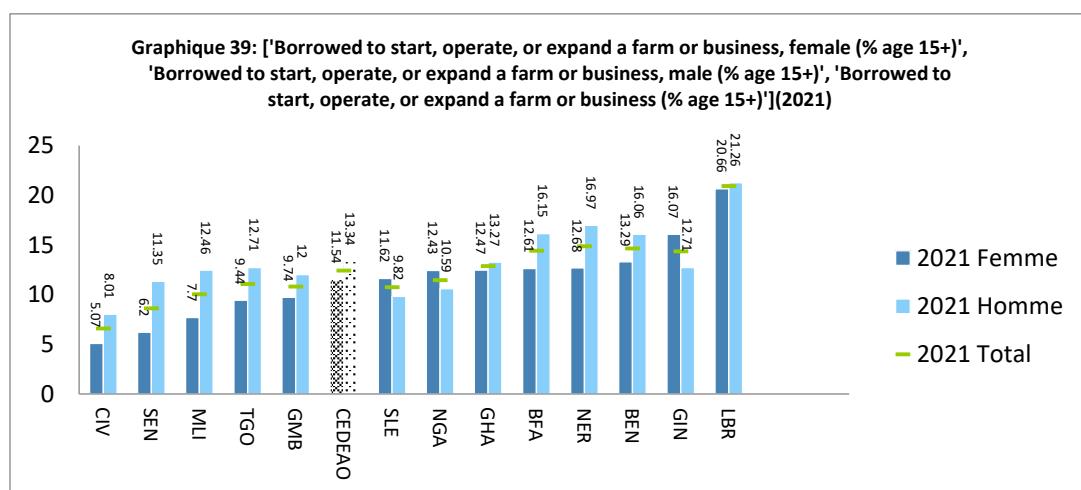
Source :

1.5.5. Proportion des personnes ayant emprunté de l'argent pour démarrer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'accès aux emprunts des hommes et des femmes pour financer leurs exploitations agricoles ou entreprises. Il correspond au pourcentage des personnes de 15 ans et plus de chaque sexe interrogé qui ont déclaré avoir emprunté de l'argent pour démarrer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise au cours de l'année écoulée.

Hormis la faible capacité d'épargne des femmes pour réaliser leurs activités entrepreneuriales, elles avaient moins accès aux emprunts pour entreprendre ou développer leurs activités économiques. En 2021, l'accès aux emprunts pour financer des activités entrepreneuriales était relativement faible (13,3% et 11,5% respectivement pour les hommes et les femmes) au sein de la CEDEAO où environ une personne sur dix de chaque sexe y avait accès. Une très grande disparité était observée entre les états membres, le score le plus faible pour les deux sexes étant enregistré en Côte d'Ivoire (21,6% et 20,7% respectivement pour les hommes et les femmes) et celui le plus élevé au Libéria (21,3% et 20,7% respectivement pour les hommes et les femmes). Ce faible accès aux prêts constituait un obstacle à l'entrepreneurial féminin. Ce faible accès aux prêts pour entreprendre une activité économique découlerait du fait que les femmes évoluaient essentiellement dans le secteur informel.

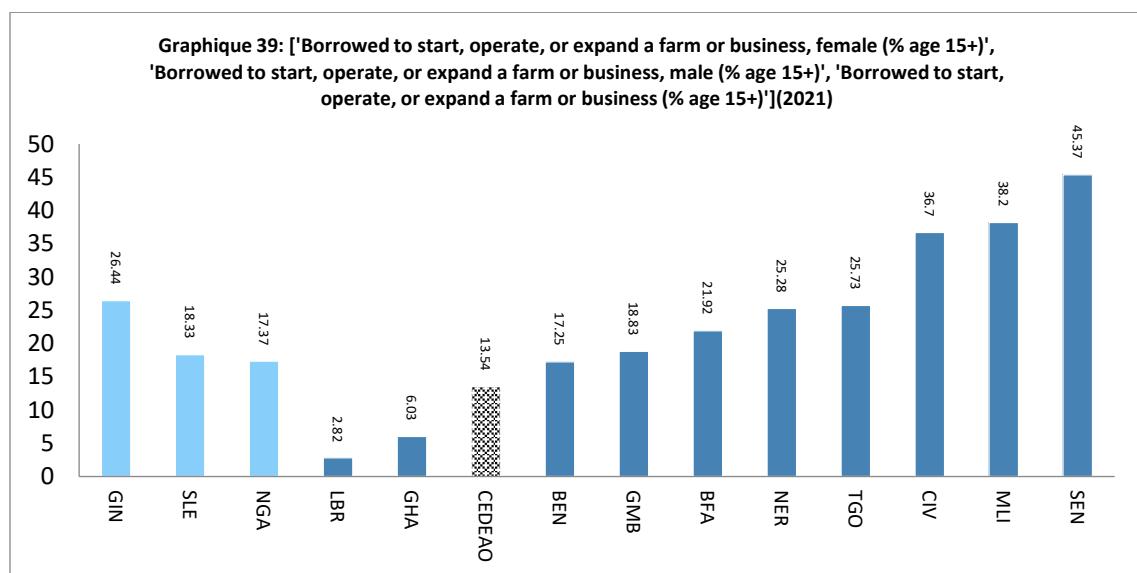
Graphique 5.12 : Proportion (en %) des personnes ayant emprunté de l'argent pour démarrer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise selon le sexe dans les pays de la CEDAO en 2021



Source :

Une analyse des écarts entre les sexes montre que les hommes étaient surreprésentés dans l'accès aux emprunts dans tous les pays de la CEDEAO à l'exception de la Guinée (26,4%), la Sierra Léone (18,3%) et le Nigéria (17,4%) où les femmes prédominent. En outre, les écarts les scores les plus faibles étaient enregistrés au Libéria (2,8%) et au Ghana (6,0%).

Graphique 5.13 : Écarts (en %) entre les hommes et les femmes relatif à l'emprunt de l'argent pour démarrer, exploiter ou développer une exploitation agricole ou une entreprise dans les pays de la CEDEAO en 2021



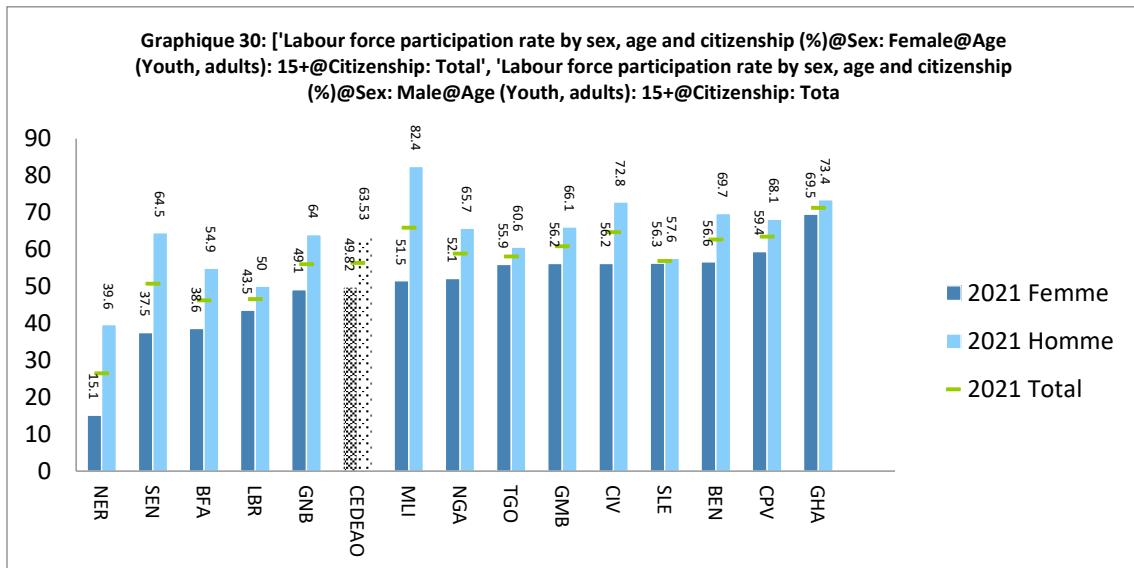
Source :

1.5.6. Taux de participation à la population active

Le taux de participation à la population active représente la proportion de la population active par rapport à la population en âge de travailler. Ainsi, cet indicateur permet de mesurer pour chaque sexe le degré d'importance de sa population active (composée de toutes des personnes ayant un emploi et en chômage) par rapport à sa population en âge de travailler.

La participation des femmes au marché du travail était relativement plus faible que celle des hommes à travers tous les pays de la CEDEAO et l'écart pour atteindre la parité était relativement élevé. En 2021, le taux de participation au marché du travail était systématiquement plus élevé pour les hommes dans tous les pays avec une moyenne régionale de 63,5% pour les hommes et de 49,8% pour les femmes. Pour les hommes, ce taux varie entre 39,6% (Niger) et 82,4% (Mali) tandis que pour les femmes il varie entre 15,1% (Niger) et 69,5% (Ghana).

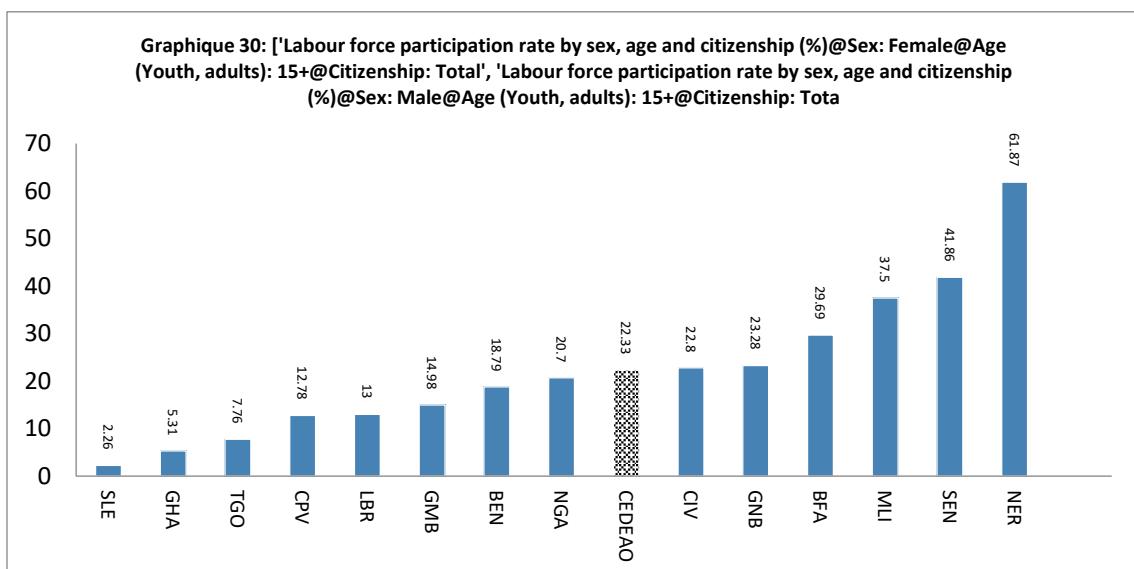
Graphique 5.14 : Taux de participation à la population active (en %) selon le sexe dans les pays de la CEDAO en 2021



Source :

En outre, l'écart pour atteindre la parité entre les deux sexes en ce qui concerne la participation au marché du travail au niveau de la CEDEAO était de 22,2 points de pourcentage. Dans environ le tiers des Etats Membres notamment au Burkina Faso (29,8%), au Mali (37,5%), au Sénégal (41,9%) et au Niger (61,9%), ces écarts étaient supérieurs à 25%.

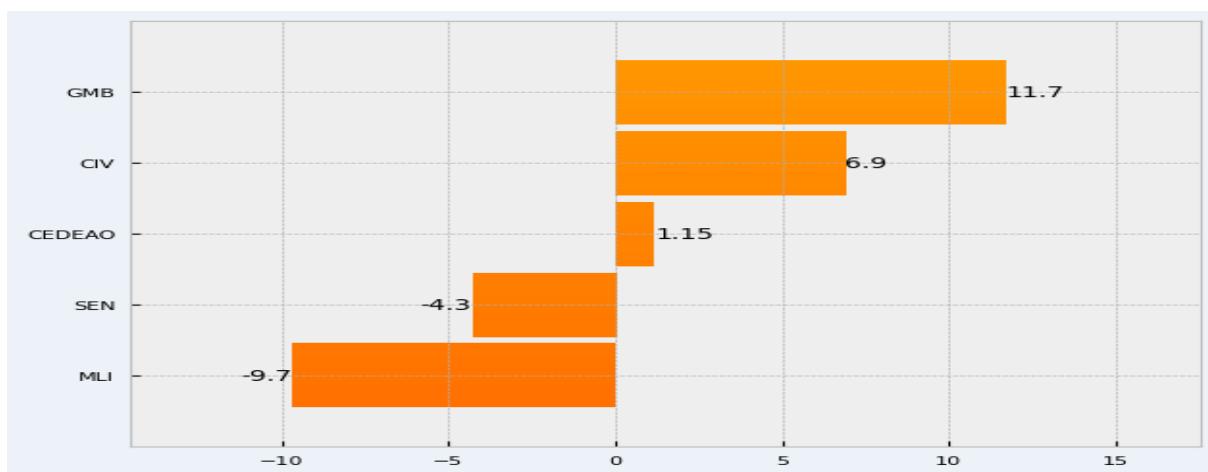
Graphique 5.15 : Écarts (en %) entre les hommes et les femmes dans la participation au marché du travail dans les pays de la CEDEAO en 2021



Source :

Globalement, les écarts de participation au marché de travail s'étaient davantage accrus au niveau régional et dans la plupart des pays. Une analyse de l'évolution de ces écarts montre qu'entre 2017 et 2021, le Mali (-9,7%) et le Sénégal (-4,3%) ont réalisé des efforts pour les réduire tandis qu'en Gambie (11,7%) et en Côte d'Ivoire (6,9%) les écarts se sont davantage accentués traduisant une mauvaise performance de ces deux pays par rapport à la participation des femmes au marché du travail.

Graphique 5.16 : Évolution des écarts (en %) entre les hommes et les femmes dans la participation au marché du travail dans les pays de la CEDEAO entre 2017 et 2021



Source :

1.5.7. Taux d'emploi

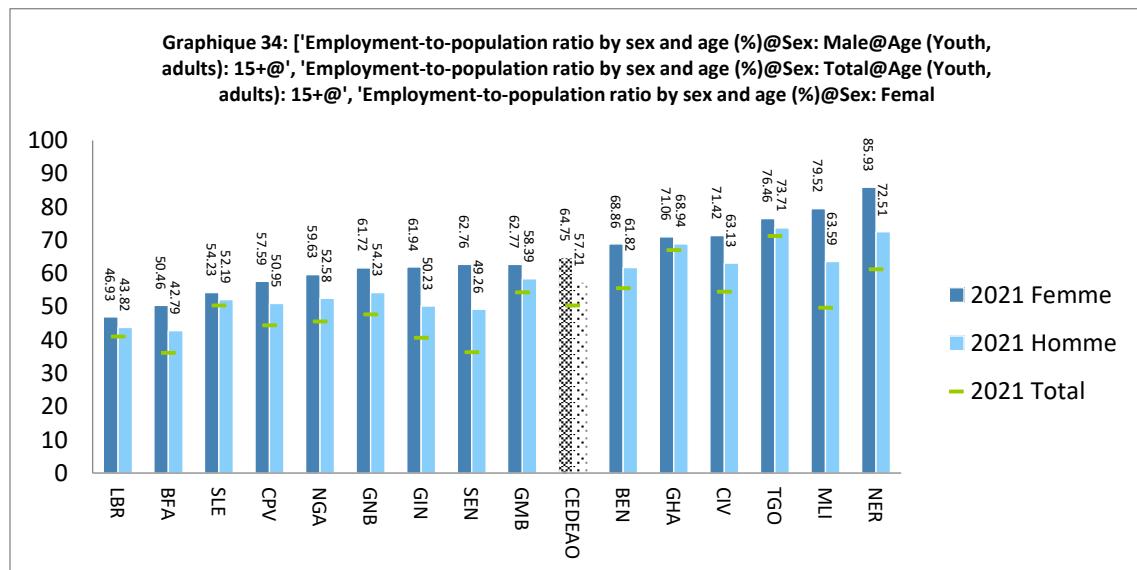
Selon l'OIT, le ratio emploi par rapport à la population (que nous désignerons par taux d'emploi) est le nombre de personnes ayant un emploi en pourcentage de la population totale en âge de travailler. Il indique dans quelle mesure un pays fournit des emplois aux personnes qui souhaitent travailler. Un ratio élevé signifie qu'une grande partie de la population en âge de travailler a un emploi.

Contrairement au taux de participation au marché du travail, le taux d'emploi est relativement plus élevé pour les femmes dans tous les pays de la CEDEAO traduisant ainsi que les femmes sont moins exposées au chômage que les hommes. En moyenne, la plupart des hommes (57,2%) et femmes (64,8%) en âge de travailler avaient un emploi en 2021. La structure de ce taux d'emploi varie considérablement à travers les pays. Quel que soit le pays considéré, le score enregistré par les femmes était systématiquement supérieur à celui des hommes en 2021 traduisant ainsi une meilleure insertion des femmes par rapport aux hommes sur le marché du travail. La plus faible valeur de cet indicateur pour les femmes était enregistrée

au Libéria (46,9%) tandis que la plus élevée était au Niger (86,9%). En outre, le taux d'emploi le plus faible et le plus élevé pour les hommes étaient respectivement enregistrés au Burkina Faso (43,8%) et au Togo (73,7%).

La faible exposition des femmes au chômage découlait de leur surreprésentation dans les emplois indépendants³, les activités informelles⁴ et les emplois vulnérables⁵ qui leur procuraient pour la plupart des salaires mensuels (371,3 PPP \$) relativement plus faibles que ceux des hommes (496,5 PPP \$).

Graphique 5.17 : Taux d'emploi (en %) selon le sexe dans les pays de la CEDAO en 2021



Source :

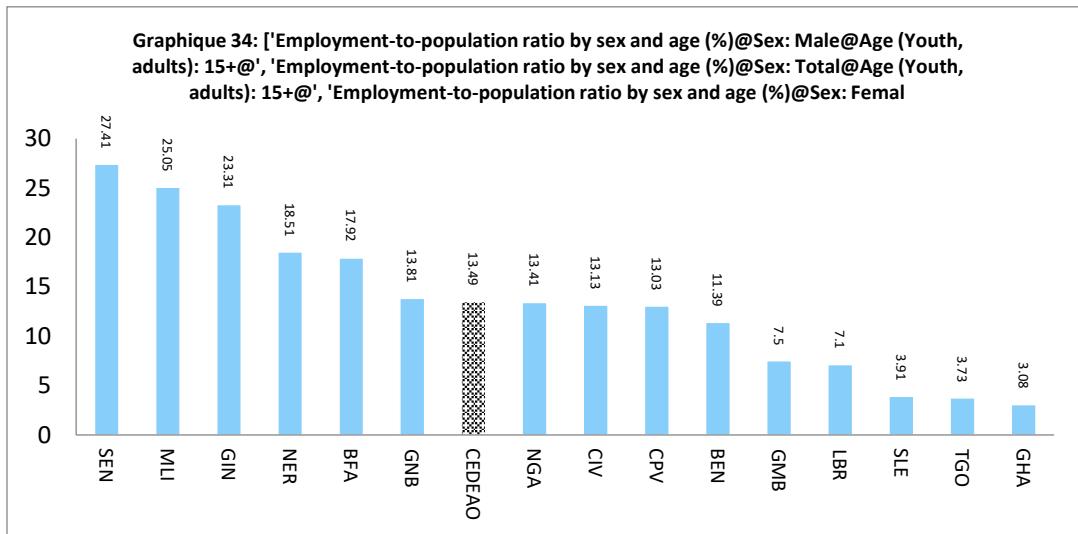
En 2021, l'écart moyen entre les hommes et les femmes relatif au taux d'emploi dans la CEDEAO était de 13,5% avec de très grande variation entre les pays.

³ 85,4% et 72,8% respectivement pour les femmes et les hommes

⁴ 90,6% et 84,1% respectivement pour les femmes et les hommes

⁵ 84,3% et 70,3% respectivement pour les femmes et les hommes

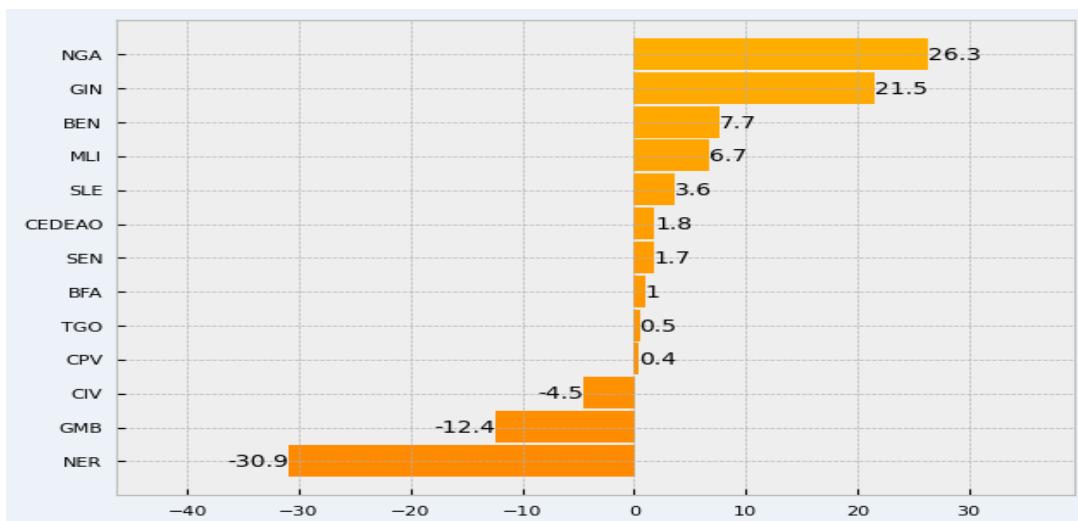
Graphique 5.18 : Écarts (en %) entre les hommes et les femmes relativ au taux d'emploi dans les pays de la CEDEAO en 2021



Source :

Les inégalités relatives au taux d'emploi s'étaient davantage accentuées au détriment des hommes dans la plupart des pays. A l'exception du Niger (-30,9%), de la Gambie (-12,4%) et de la Côte d'Ivoire ayant réalisé d'importants efforts dans la réduction de l'écart existant entre les hommes et les femmes par rapport à l'employabilité, dans les autres pays l'inégalité s'était davantage intensifiée traduisant ainsi un recul de ces pays par rapport à l'atteinte de la parité dans l'insertion professionnelle des personnes en âge de travailler.

Graphique 5.19 : Évolution des écarts (en %) entre les hommes et les femmes relativ au taux d'emploi dans les pays de la CEDEAO de 2017 à 2021



Source :

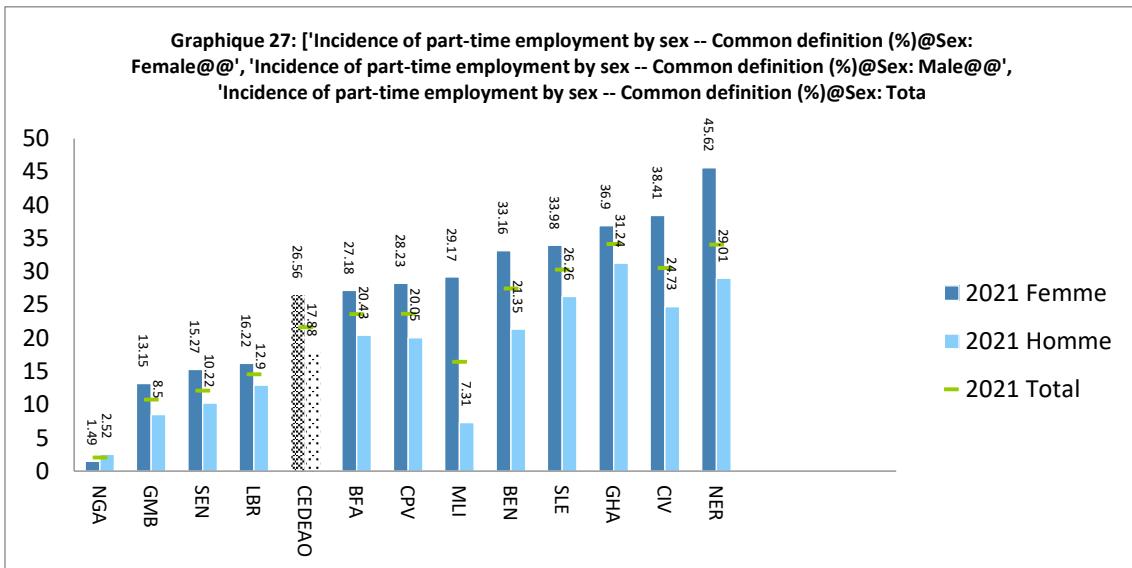
1.5.8. Taux d'emploi à temps partiel

L'incidence de l'emploi à temps partiel, également connue sous le nom de taux d'emploi à temps partiel, représente le pourcentage d'emplois à temps partiel. Selon l'approche de l'OIT, l'emploi à temps partiel est basé sur une définition commune de moins de 35 heures de travail hebdomadaire effectif.

Le taux d'emploi partiel est relativement plus élevé chez les femmes dans la quasi-totalité des pays avec des écarts atteignant 300% d'amplitude en raison des facteurs socioculturels qui attribuent la plupart des activités domestiques non rémunérées aux femmes. A l'exception du Nigéria, le taux d'emploi partiel est essentiellement plus élevé pour les femmes. En moyenne dans la CEDEAO, ce taux était respectivement de 26,6% et 17,5% pour les femmes et les hommes en 2021. Ce résultat n'est guère surprenant dans la mesure où l'Afrique de l'Ouest est la région dans laquelle les facteurs socio-culturels assignent principalement aux femmes la plupart des travaux domestiques non rémunérés, ce qui les contraignent à soit ne pas participer au marché du travail ou à plutôt faire une répartition de leur temps entre travaux domestiques et travaux générateurs de revenu. En outre, l'Afrique de l'ouest est également une des régions au monde présentant les taux de fécondité les plus élevés au monde. Ce facteur pourrait également contraindre une bonne partie des femmes à investir beaucoup de temps à la maternité ou aux soins non rémunérés à leurs enfants à bas âges (moins de six ans). La construction des crèches et garderies au sein ou aux voisinages des lieux de travail pourraient permettre de réduire significativement le temps qu'elles consacrent à leurs enfants et donc d'augmenter le temps consacré à leurs emplois.

Une analyse de cet indicateur à travers les pays, montre que le recours aux emplois à temps partiel était un phénomène peu fréquent parmi les travailleurs au Nigéria qui enregistraient les taux les plus faibles pour les hommes et les femmes. La Gambie, le Sénégal et Libéria s'illustraient également par des taux d'emploi à temps partiels relativement bas par rapport aux autres pays.

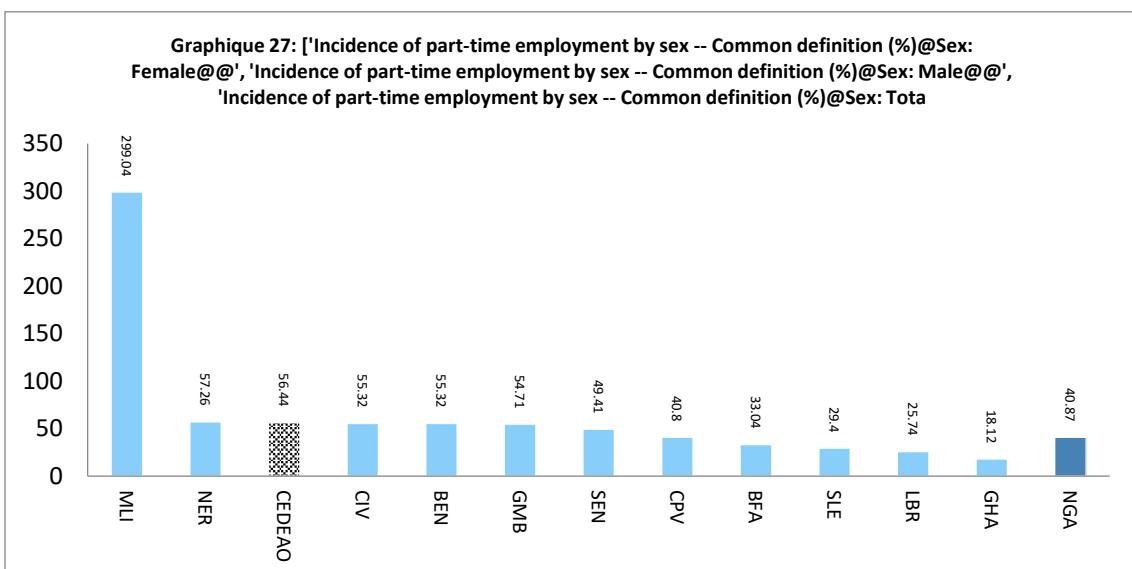
Graphique 5.20 : Taux d'emploi à temps partiel (en %) selon le sexe dans les pays de la CEDEAO en 2021



Source :

L'amplitude moyen des écarts entre les deux sexes est globalement très élevée dans la CEDEAO où le score des femmes est de 56,4% supérieur à celui des hommes. Au Mali où l'écart absolu le plus élevé était enregistré, le taux d'emploi à temps partiel des femmes était trois fois plus élevé que celui des hommes.

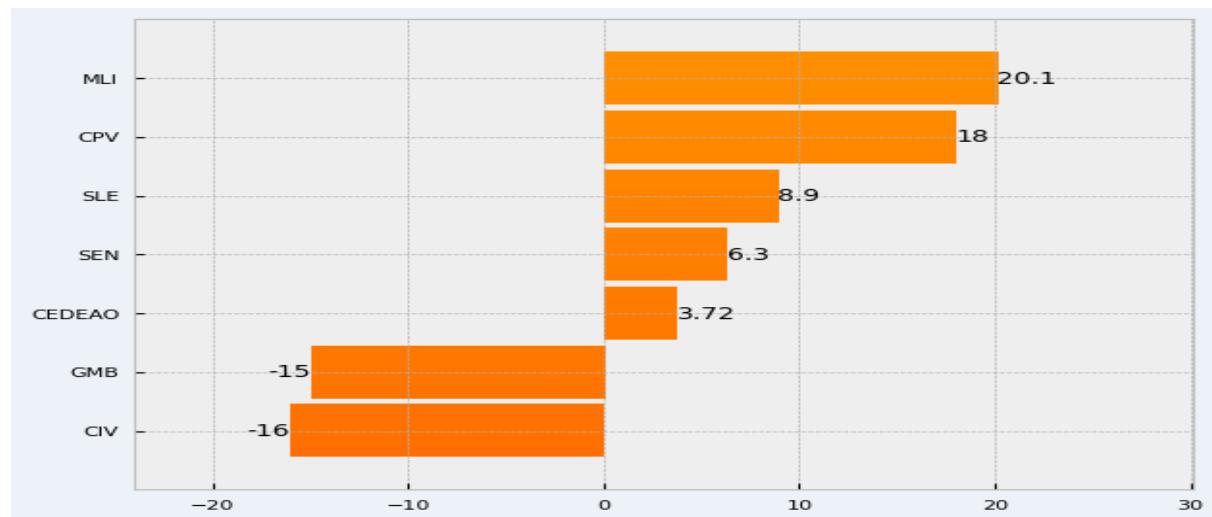
Graphique 5.21 : Écarts entre les hommes et les femmes par rapport à l'emploi à temps partiel dans les pays de la CEDEAO en 2021 (en %)



Source :

Les écarts pour atteindre la parité entre les deux sexes s'étaient davantage accrus dans la quasi-totalité des pays avec des amplitudes allant jusqu'à 20%. De 2017 à 2021, les écarts entre les deux sexes s'étaient davantage accentués dans tous les pays à l'exception de la Côte d'Ivoire (-1,6%) et de la Gambie (-1,5%). Ces écarts s'étaient en moyenne augmentés de 3,2% dans la CEDEAO traduisant une intensification des inégalités par rapport à cet indicateur.

Graphique 5.22 : Évolution des écarts (en %) des emplois à temps partiel exercés par les hommes et les femmes dans les pays de la CEDEAO entre 2017 et 2021

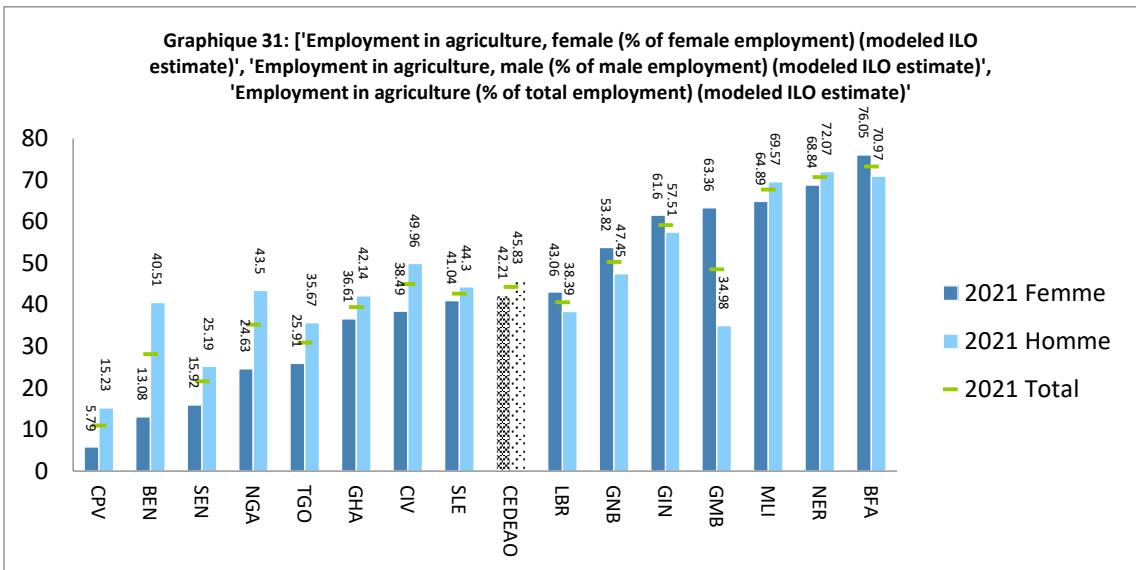


1.5.9. Proportion des emplois dans l'agriculture

L'emploi dans le secteur agricole est mesuré à travers la proportion des emplois dans ce secteur par rapport au total des emplois exercés par les personnes de chaque sexe. Selon l'OIT, le secteur de l'agriculture comprend les activités d'agriculture, de chasse, de sylviculture et de pêche.

Le secteur agricole était essentiellement dominé par les hommes et l'écart de parité homme-femme quasi comblé au Niger. Au niveau de la CEDEAO, les hommes (45,8%) étaient en moyenne plus prépondérants que les femmes (42,2%) dans le secteur agricole en 2021. Cette prépondérance s'observait dans tous les pays exceptés le Burkina Faso, la Guinée, la Gambie et le Libéria caractérisés par une surreprésentation des femmes. On enregistrait également une grande variabilité de la structure de ce secteur en termes de sexe des travailleurs dans les Etats Membres. Ainsi pour les femmes, les scores les plus faibles étaient enregistrés au Cap-Vert (15,2%) et les plus élevés enregistrés au Burkina Faso (71,0%) tandis que pour les hommes les scores variaient de 15,2% enregistré au Cap-Vert à 72,1% au Niger.

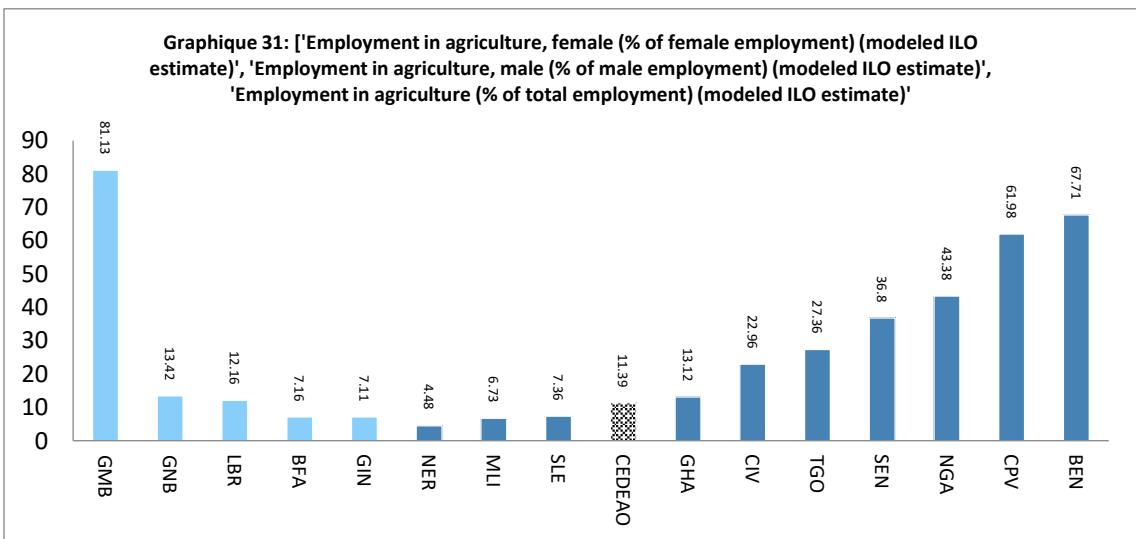
Graphique 5.23 : Emploi dans l'agriculture selon le sexe dans les pays de la CEDAO en 2021 (en %)



Source :

L'écart pour combler la parité au niveau de la CEDEAO, en ce qui concerne la proportion d'emploi dans le secteur agricole était de 11,4% en 2021. Cet écart était très variable à travers les pays avec les plus faibles écarts enregistrés au Niger (4,5%) et au Mali (6,7%) et les écarts les plus élevés enregistrés en Gambie (81,1%), au Bénin (67,7%) et au Cap-Vert (62,0%).

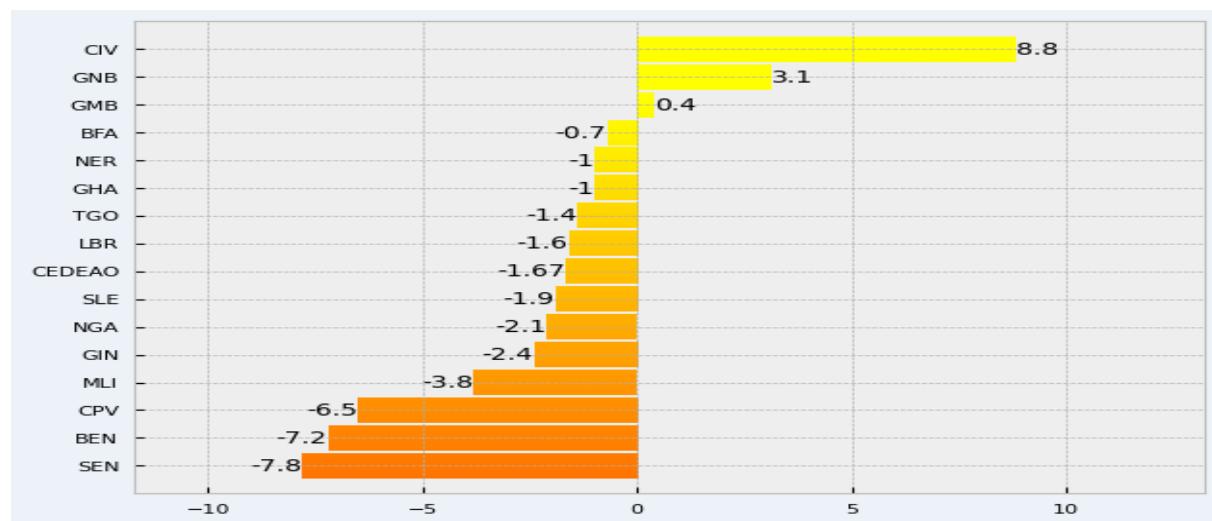
Graphique 5.24 : Écarts des emplois (en %) entre les hommes et les femmes dans le secteur agricole dans les pays de la CEDEAO en 2021



Source :

La plupart des Etats Membres avaient réalisé d'importants efforts dans la réduction des écarts pour atteindre la parité. A l'exception de la Côte d'Ivoire (8,8%), la Guinée Bissao (3,1%) et la Gambie (0,4%), ces écarts ont connu une réduction dans les autres pays traduisant des progrès réalisés par ces derniers dans l'atteinte de l'égalité entre les sexes pour les emplois dans le secteur agricole.

Graphique 5.25 : Évolution des écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes dans le secteur agricole dans les pays de la CEDEAO entre 2017 et 2021



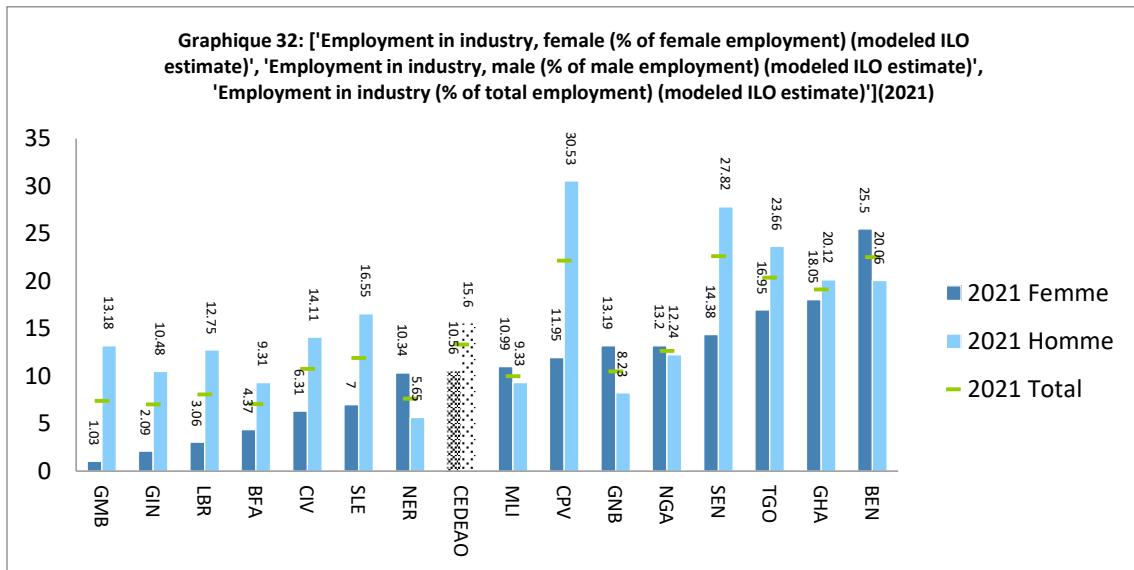
Source :

1.5.10 Proportion d'emploi dans le secteur industriel

L'indicateur mesurant les emplois dans l'industrie est défini à travers la proportion des emplois dans ce secteur par rapport au total des emplois exercés par les personnes de chaque sexe. Selon la classification de l'OIT, ce secteur comprend les industries extractives, l'industrie manufacturière, la construction et les services publics (électricité, gaz et eau).

Une très forte prédominance des hommes dans le secteur industriel dans la plupart des Etats Membres. En 2021, les emplois dans le secteur industriel étaient beaucoup plus occupés par les hommes (15,6%) qui enregistrait cinq points de pourcentages de plus que les femmes (10,6%). De très fortes variations de cette statistique étaient enregistrées à travers les Etats Membres. Pour les femmes, les scores variaient entre 1,0% (Gambie) et 25,5% (Bénin) tandis que pour les hommes les scores passaient de 5,7% (Niger) à 30,5% (Cap-Vert).

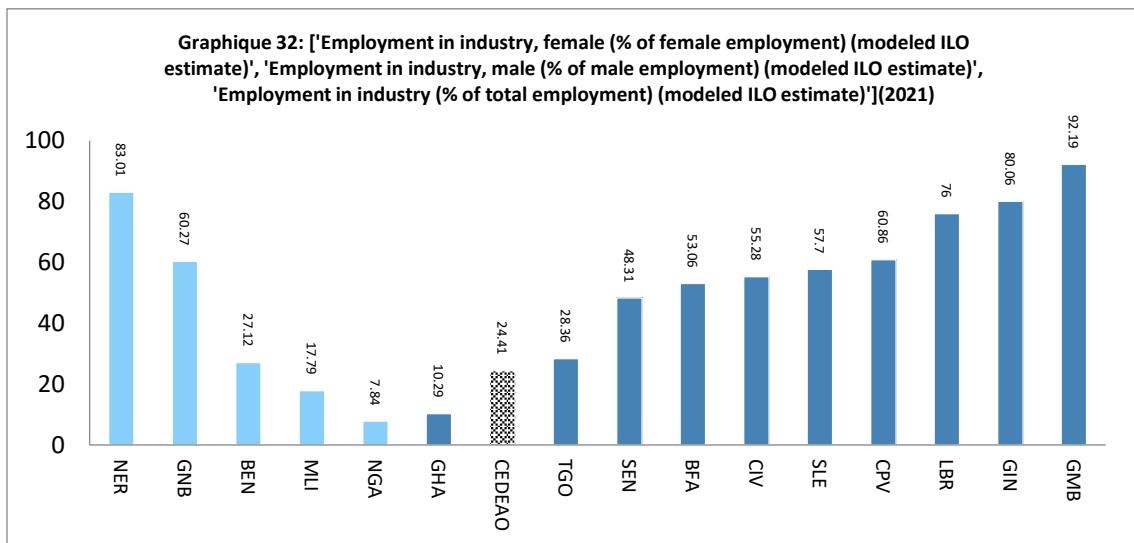
Graphique 5.26 : Proportion d'emploi (en %) dans le secteur industrie selon le sexe dans les pays de la CEDAO en 2021



Source :

L'écart moyen de la parité entre les hommes et les femmes dans la CEDEAO est de 24,4% traduisant l'existence de disparité entre les deux sexes. Contrairement aux autres pays, au Niger (83,0%), en Guinée Bissao (60,3%), au Bénin (27,1%), au Mali (17,8%) et au Nigéria (7,8%) on enregistrait une surreprésentation des femmes par rapport aux hommes.

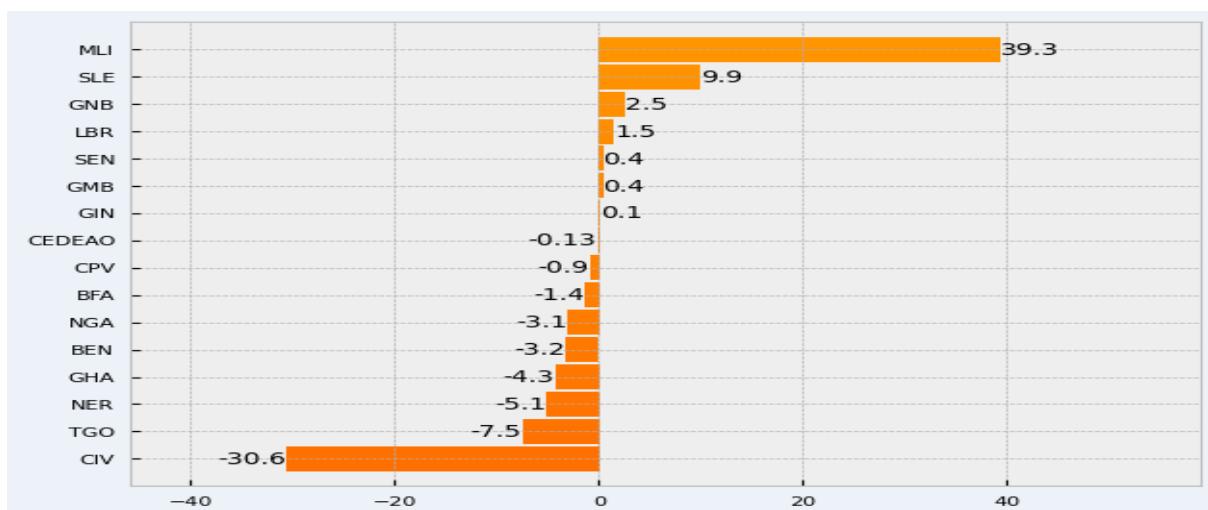
Graphique 5.27 : Écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes dans le secteur industriel dans les pays de la CEDEAO en 2021



Source :

Une réduction des écarts de la parité enregistrés dans la majorité des Etats Membres. De 2017 à 2021, des progrès avaient été réalisé dans huit des 15 Etats Membres dans la réduction des inégalités entre hommes et femmes. Les progrès les plus importants étaient enregistrés en Côte d'Ivoire (-30,6%), au Togo (-7,5%) et au Niger (-5,1%) où l'écart était réduit de plus de cinq points de pourcentage. Au niveau de la CEDEAO (-0,1%), la réduction de l'écart reste marginale, ce qui implique le déploiement des efforts supplémentaire pour combler l'écart de parité qui reste très élevé en défaveur des femmes essentiellement concentrées dans les emplois informels et vulnérables.

Graphique 5.28 : Évolution des écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes dans le secteur industriel dans les pays de la CEDEAO de 2017 à 2021



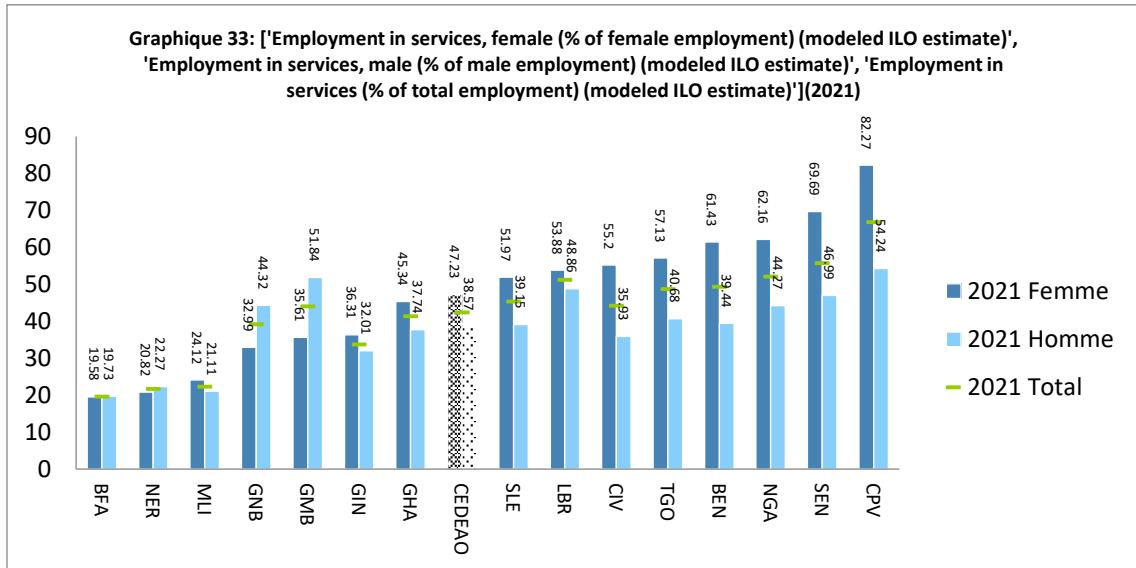
Source :

1.5.11. Proportion des emplois dans les services

La mesure des emplois dans les services pour un sexe donné est appréhendée par la proportion des emplois dans les services par rapport au total d'emplois exercés par les personnes de ce sexe. Selon l'OIT, le secteur des services comprend le commerce de gros et de détail, la restauration et l'hôtellerie, les transports, l'entreposage et les communications, le financement, l'assurance, l'immobilier et les services aux entreprises, ainsi que les services collectifs, sociaux et personnels.

Une surreprésentation des femmes dans les services pour lesquels le Burkina Faso avait quasi comblé l'écart de parité. En moyenne, les femmes (47,2%) étaient plus prépondérantes que les hommes (38,6%) dans ce secteur dans la CEDEAO en 2021. La structure de ce secteur par rapport aux sexes des travailleurs varie considérablement à travers les différents pays.

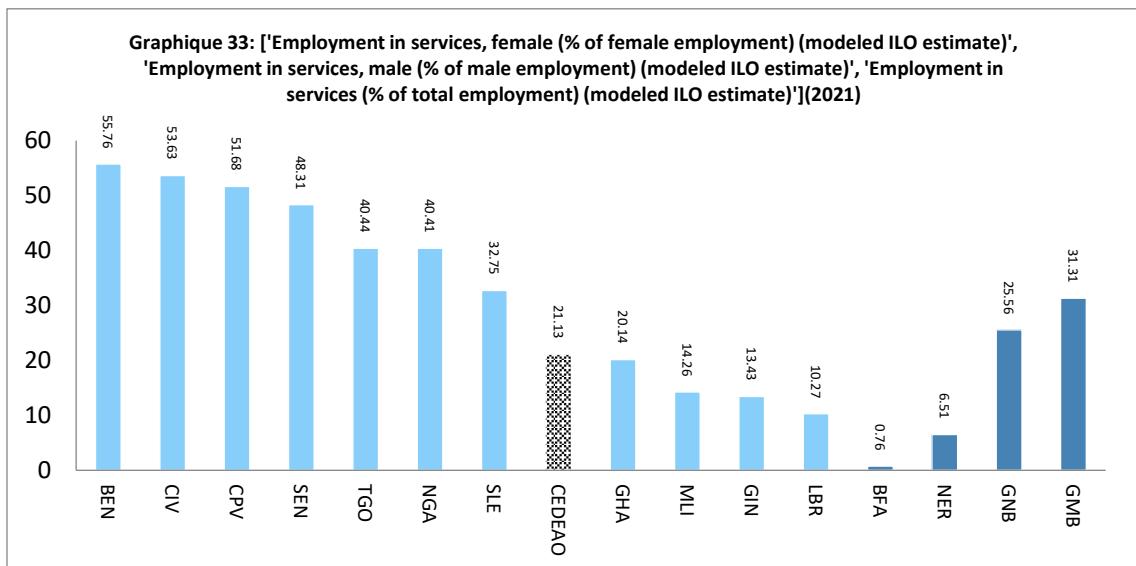
Graphique 5.29 : Emploi dans les services selon le sexe dans les pays de la CEDAO en 2021 (en %)



Source :

Ainsi l'analyse des écarts entre les deux sexes montre que le Burkina Faso (0,8%) est le seul pays où l'égalité des sexes était quasiment atteinte. En outre, en Gambie (31,3%), en Guinée Bissao (25,6%) et au Niger (6,5%) le secteur des services comptait plus d'hommes tandis que dans tous les autres pays les femmes étaient plus prépondérantes.

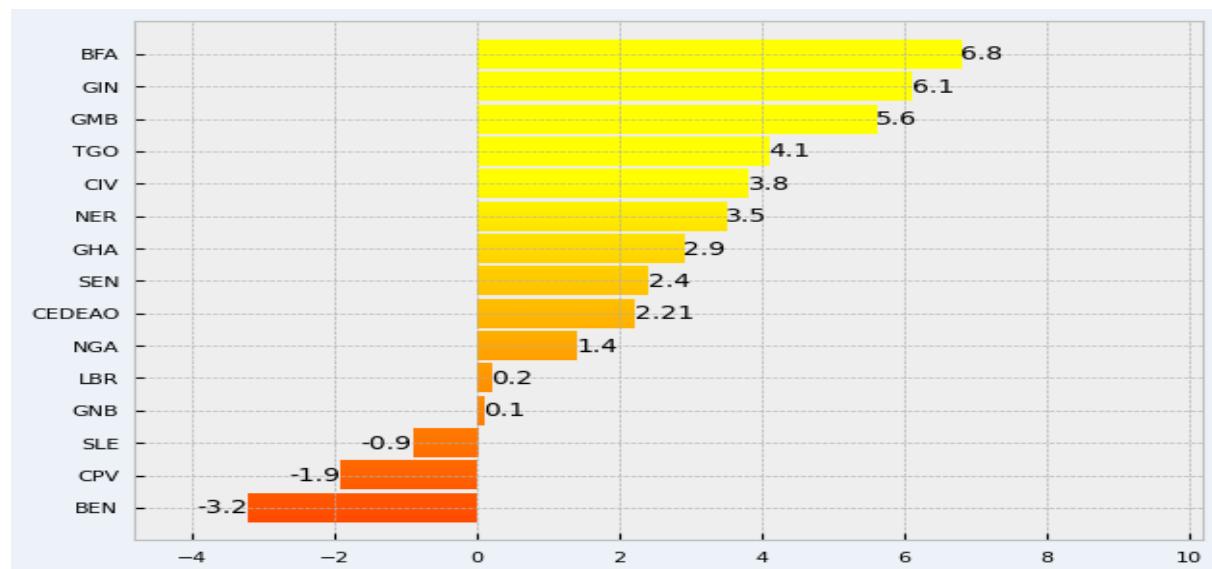
Graphique 5.30 : Écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes dans le secteur des services dans les pays de la CEDEAO en 2021



Source :

Les écarts de parité s'étaient davantage accrus au profit des femmes dans la plupart des Etats Membres. De 2017 à 2021, des efforts ont été réalisés au Bénin (-3,2%), au Cap-Vert (-1,9%) et en Sierra Léone (-0,9%) pour réduire l'écart entre les deux sexes. En Guinée Bissao (0,1%) et au Libéria (0,2%) les écarts sont restés quasi constants entre les deux années tandis que dans les autres pays les inégalités se sont davantage accentuées traduisant une mauvaise performance de ces derniers dans l'atteinte de l'égalité entre les sexes pour cet indicateur.

Graphique 5.31 : Évolution des écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes dans le secteur des services dans les pays de la CEDEAO de 2017 à 2021



Source :

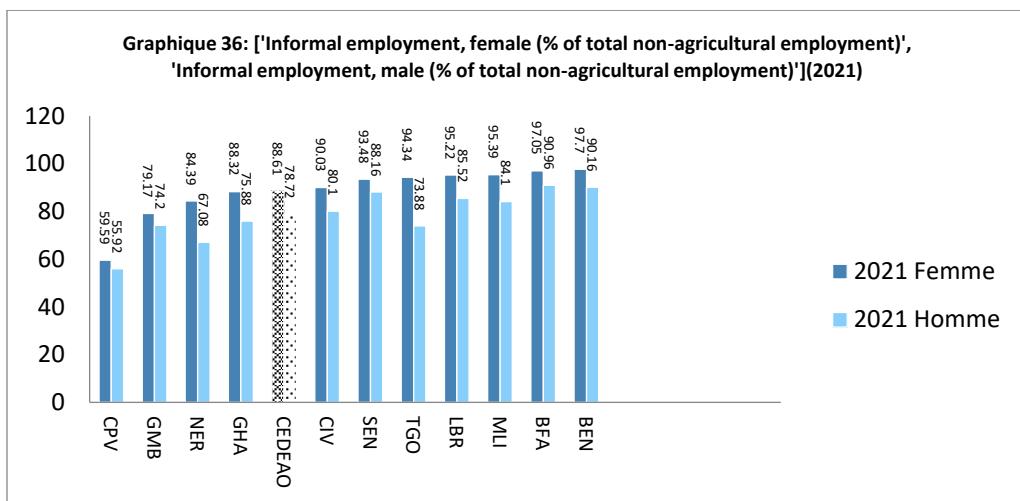
1.5.12. Proportion des emplois informels par rapport aux emplois non agricoles

Les emplois dans l'économie informelle sont mesurés par le pourcentage de l'emploi total non agricole. Il s'agit essentiellement de tous les emplois dans des entreprises privées non enregistrées et/ou à petite échelle qui produisent des biens ou des services destinés à la vente ou au troc. Selon la classification de l'OIT, ces emplois incluent entre les vendeurs ambulants indépendants, les chauffeurs de taxi et les travailleurs à domicile, quelle que soit leur taille.

Le secteur informel était essentiellement composé de femmes dans tous les Etats Membres de la CEDEAO avec des écarts excédant 25% au Togo. En 2021, les femmes étaient plus présentes dans le secteur informel dans la CEDEAO avec un score moyen régional de 88,3% contre 78,7% pour les hommes. Cette surreprésentation des femmes était enregistrée dans la majorité (sept pays sur 11 pour lesquels les données sont disponibles) des Etats Membres. Le Bénin (97,7% et 90,2% respectivement pour les femmes et les hommes) et le Burkina (97,1%

et 91,0% respectivement pour les femmes et les hommes) enregistraient les proportions les plus élevées pour les deux sexes. Cette surreprésentation des femmes dans le secteur informel incluant des emplois précaires tels que les vendeurs ambulants indépendants et les travailleurs à domicile constituerait pour elles des facteurs limitants pour développer leurs activités compte tenu du faible accès de ces types d'emploi aux services financiers notamment bancaires.

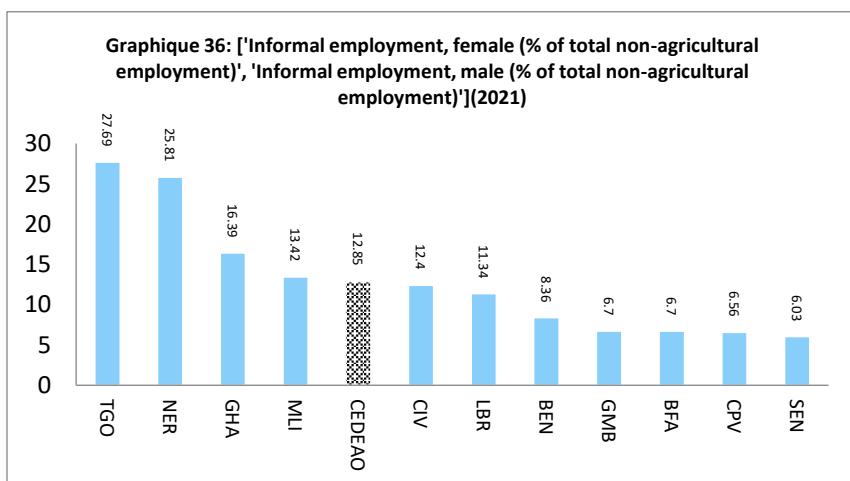
Graphique 5.32 : Proportion des emplois informels par rapport aux emplois du secteur non agricole selon le sexe dans les pays de la CEDEAO en 2021 (en %)



Source :

L'écart pour combler la parité entre les femmes et les hommes était relativement élevé. Il varie de 6,0% au Sénégal à 27,7% au Togo soit une moyenne de 12,9% au niveau régional.

Graphique 5.33 : Écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes dans le secteur informel dans les pays de la CEDEAO en 2021



Source :

Contrairement au Mali, la Gambie avait réalisé d'important progrès dans formalisation de son économie. Le secteur informel étant souvent caractérisé par la précarité des conditions de travail et la vulnérabilité des travailleurs, les Etats devront déployer des efforts supplémentaires pour résorber l'informalité de leurs économies.

Graphique 5.33 : Évolution des écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes dans le secteur informel dans les pays de la CEDEAO de 2017 à 2021



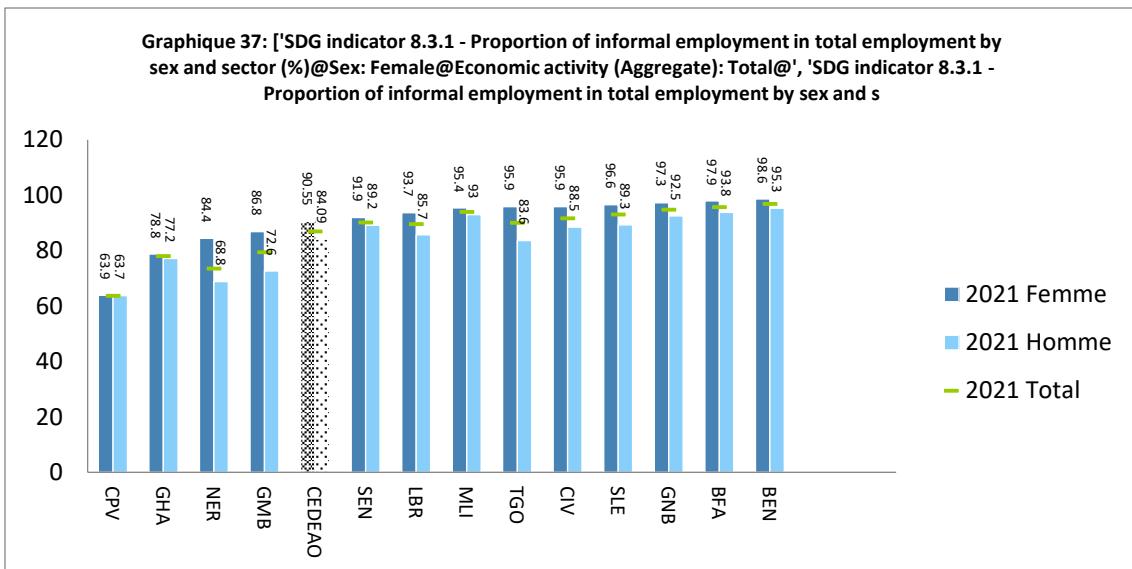
Source :

1.5.13. Proportion d'emplois informels dans l'emploi total

Cet indicateur traduit la part de l'emploi informel dans l'emploi total. Selon l'OIT, l'emploi comprend toutes les personnes en âge de travailler qui, au cours d'une brève période spécifiée, occupaient un emploi rémunéré ou un emploi indépendant.

Les emplois dans la CEDEAO étaient essentiellement informels avec une prépondérance des femmes dans tous les Etats membres à l'exception du Cap-Vert où la parité a été atteinte. En 2021, les emplois dans les différents pays de la CEDEAO étaient essentiellement informels. En moyenne, 90,6% des femmes et 84,1% des hommes ayant un emploi évoluaient dans le secteur informel. Les scores enregistrés dans les deux tiers des pays étaient supérieurs à ceux de la région ce qui indique l'ampleur de ce secteur dans l'économie de la CEDEAO.

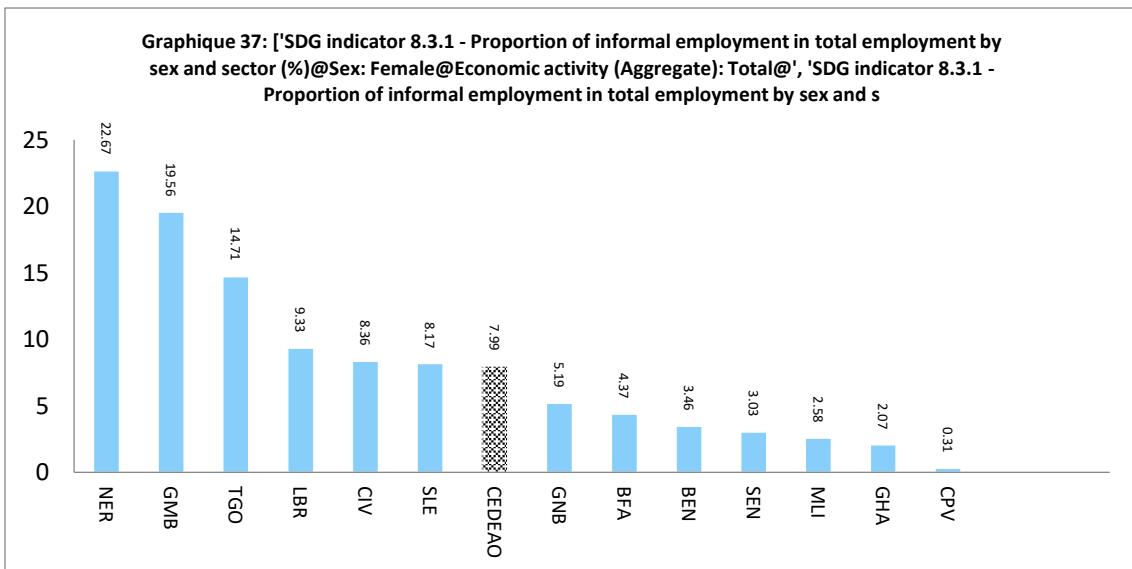
Graphique 5.34 : Proportion (en %) d'emplois informels dans l'emploi total selon le sexe dans les pays de la CEDEAO en 2021



Source :

En dehors du Cap-Vert (0,3%) où la parité était observée, les autres pays étaient caractérisés par une surreprésentation des femmes dans le secteur informel. L'ampleur des écarts est très variable entre les pays avec un score maximal 22,7% enregistré au Niger et une moyenne régionale de 8,0%.

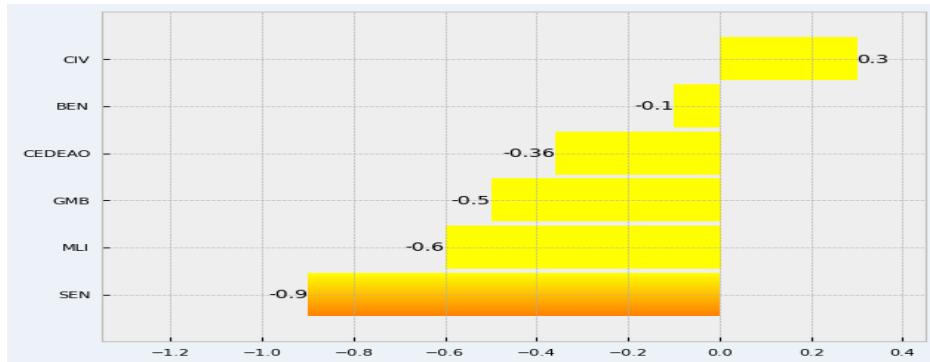
Graphique 5.35 : Écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes dans le secteur informel dans les pays de la CEDEAO en 2021



Source :

La quasi-totalité des pays pour lesquels les données étaient disponibles avaient enregistré une baisse relativement faible de ces écarts (moins de 1%) entre 2017 et 2021.

Graphique 5.36 : Évolution des écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes dans le secteur informel dans les pays de la CEDEAO entre 2017 et 2021



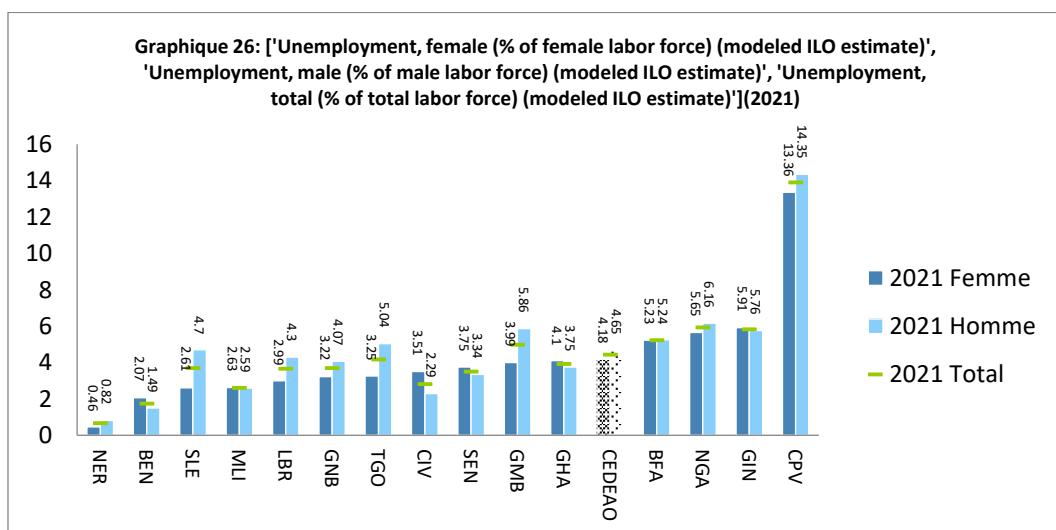
Source :

1.5.14. Taux de chômage

Le taux de chômage correspond à la part de la population active qui est sans emploi mais qui est disponible et à la recherche d'un emploi.

Un taux de chômage relativement faible affectant moins les femmes en raison de leur forte participation aux activités entrepreneuriales et aux emplois informels. Le taux de chômage est relativement faible avec des scores inférieurs à 6% dans l'ensemble des pays de la CEDEAO à l'exception du Cap-Vert où le score pour chaque sexe (13,4% et 14,4% respectivement pour les femmes et les hommes) est environ trois fois plus élevé que la moyenne de la région (4,2% et 4,7% respectivement pour les femmes et les hommes).

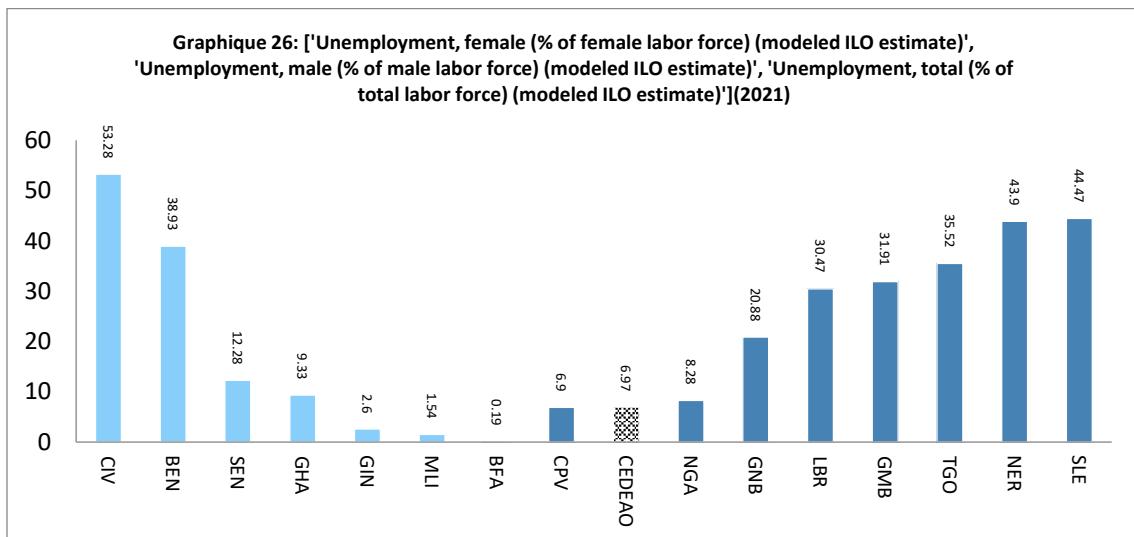
Graphique 5.37 : Taux de chômage (en %) selon le sexe dans les pays de la CEDAO en 2021



Source :

Le Burkina Faso (0,2%) et dans une moindre mesure le Mali (1,5%) et la Guinée (2,6%) sont les Etats Membres ayant quasiment comblé les écarts de parité.

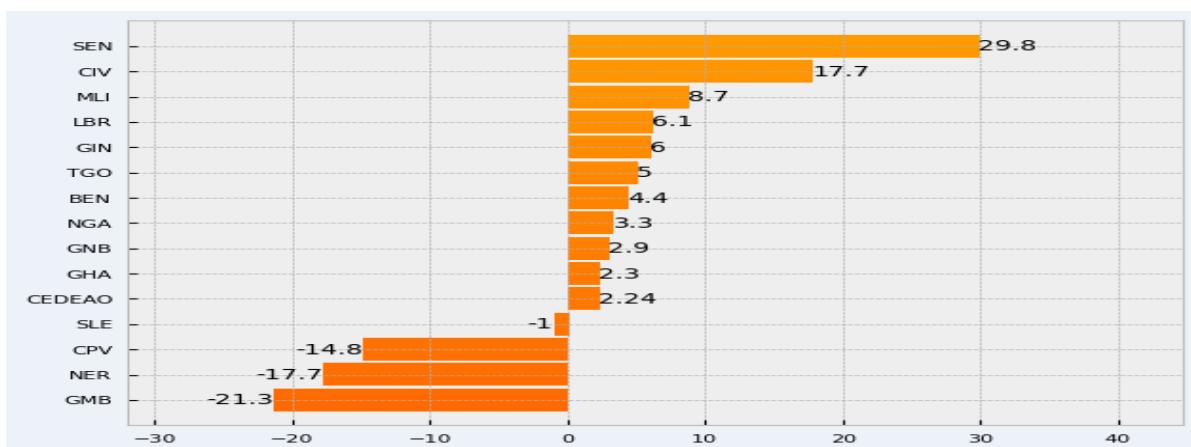
Graphique 5.38 : Écarts des taux de chômage (en %) des hommes et des femmes dans le dans les pays de la CEDEAO en 2021 (en %)



Source :

Les écarts de parité s'étaient considérablement accrus dans la plupart des Etats Membres. De 2017 à 2021, les disparités entre les deux sexes s'étaient en moyenne accrue de 2,2% au niveau régional. En outre, le Sénégal (29,8%) et la Côte d'Ivoire (17,7%) étaient les Etats Membres dans lesquels les écarts pour réaliser la parité relative au chômage avaient le plus augmenté.

Graphique 5.39 : Évolution des écarts des taux de chômage (en %) des hommes et des femmes dans les pays de la CEDEAO entre 2017 et 2021



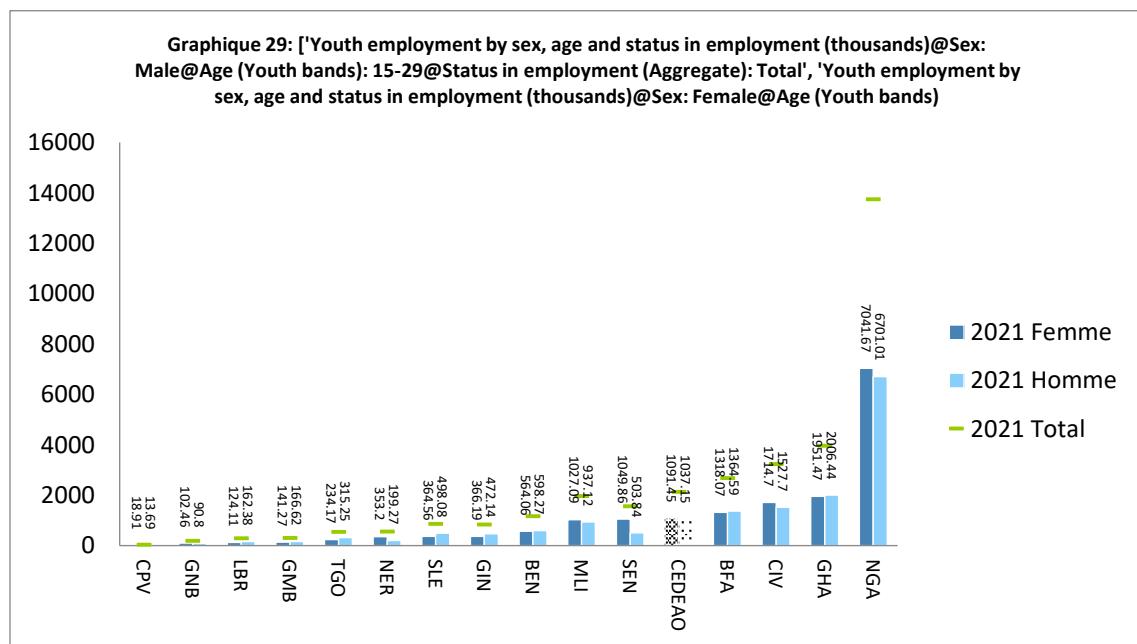
Source :

1.5.15. Emploi des jeunes de 15-29

Cet indicateur mesure le nombre (en milliers) des jeunes de 15-29 ans ayant un emploi c'est-à-dire toutes les personnes de cette tranche d'âges qui, au cours d'une brève période spécifiée, avait un emploi rémunéré ou un travail indépendant.

En moyenne, les jeunes de 15-29 ans ayant un emploi étaient essentiellement composés de femmes qui sont sur-représentées dans la majorité des Etats membres. Ces statistiques confirment la tendance générale de surreprésentation des femmes au sein de la population ayant un emploi dans la CEDEAO en 2021.

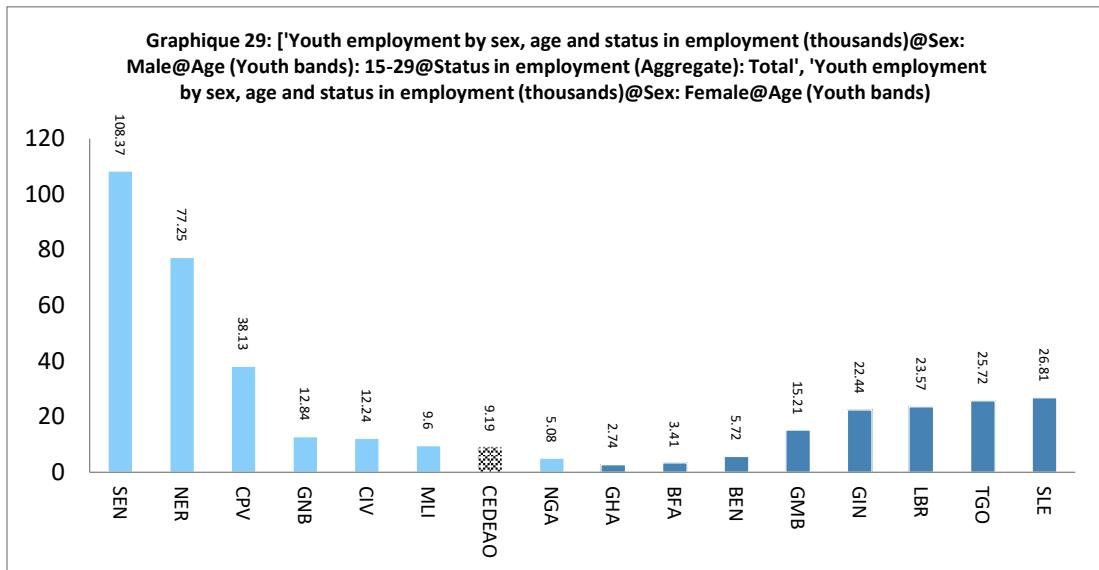
Graphique 5.40 : Emploi des jeunes selon le sexe dans les pays de la CEDEAO en 2021 (effectifs en milliers)



Source :

Cette surreprésentation des femmes s'observait dans environ la moitié des pays de la CEDEAO avec les scores les plus élevés enregistrés au Sénégal (108370), au Niger (77250) et au Cap-Vert (38130).

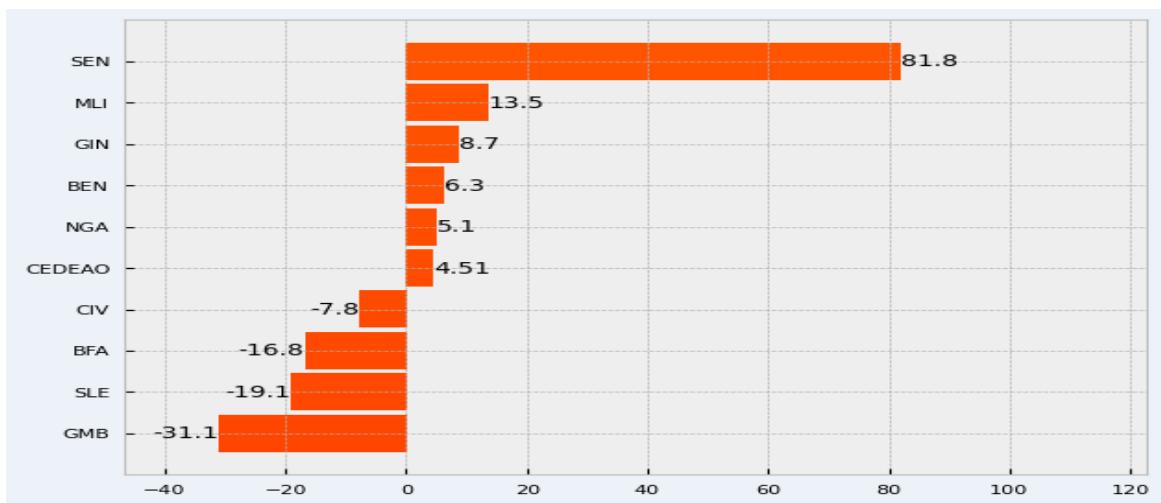
Graphique 5.41 : Écarts entre les hommes et les femmes dans l'emploi des jeunes dans les pays de la CEDEAO en 2021 (effectifs en milliers)



Source :

En moyenne de 2017 à 2021, l'écart de parité s'étaient davantage accru au profit des femmes. En effet, l'avantage relatif des femmes de 15-29 ans sur le marché du travail était devenu plus important au niveau régional. En outre, le Sénégal (81,8%) et le Mali (13,5%) étaient les Etats Membres dans lesquels les disparités entre les deux sexes s'étaient accrues de plus de 10%. La Gambie (31,1%), la Sierra Léone (19,1%) et le Burkina (16,8%) avaient plutôt enregistré une nette réduction de cette disparité.

Graphique 5.42 : Évolution des écarts (en %) des emplois exercés par les hommes et les femmes de 15-29 ans dans les pays de la CEDEAO entre 2017 et 2021



Source :

Références

- Agbenyega, J. S. (2013). *Early Childhood Education in Sub-Saharan Africa*. 1-19. <https://doi.org/10.1093/OBO/9780199756810-0079>
- Bentaouet Kattan, R., Khan, M. M., & Merchant, M. (2023). *Achieving Gender Equality in Education: Examining Progress and Constraints*.
- Bentaouet Kattan, R., & Murad Khan, M. (2023). *Closing the gap: Tackling the remaining disparities in girls' education and women's labor market participation*.
- Chetty, R., Friedman, J. N., Rockoff, J. E., We,), Altonji, J., Angrist, J., Card, D., Chamberlain, G., Deming, D., Hoxby, C., Imbens, G., Jacob, B., Kane, T., Katz, L., Kolesar, M., Looney, A., Oreopoulos, P., Rothstein, J., Staiger, D., ... Stepner, M. (2014). Measuring the Impacts of Teachers II: Teacher Value-Added and Student Outcomes in Adulthood. *American Economic Review*, 104(9), 2633-2679. <https://doi.org/10.1257/AER.104.9.2633>
- Diamond, G. (2022). *Social norms and girls' education: A study of eight sub-Saharan African countries. GCI Policy Paper*.
- ECOWAS. (2022). *Getting to Parity: The ECOWAS Region's Journey Towards Closing the Gender Gap*.
- Encinas-Martín, M., & Cherian, M. (2023). *Gender, Education and Skills*. OECD. <https://doi.org/10.1787/34680dd5-en>
- Gordon, W. (1994). *L'Education des filles et des femmes: par delà l'accès: contribution de l'UNESCO à la cinquième Conférence régionale sur les femmes, Dakar, Sénégal, 16-23 novembre 1994*.
- Halim, D., Johnson, H., & Perova, E. (2018). Does Access to Preschool Increase Women's Employment? *World Bank Publications - Reports*. <https://ideas.repec.org/p/wbk/wboper/31486.html>
- Hospital, X., & Kallon, C. (2016). *Strengthening education in West and Central Africa by improving learners' sexual and reproductive health*.
- Hungi, N. (2010). What are the levels and trends in grade repetition. *SACMEQ policy issues series*, 5.
- Kyereko, D. O., Smith, W. C., Hlovor, I., & Keney, G. (2022). Understanding grade repetition from the perspectives of teachers and principals in basic schools in Ghana. *International Journal of Educational Development*, 93, 102633. <https://doi.org/10.1016/J.IJEDUDEV.2022.102633>
- Lewin, K. M. (2015). *Educational access, equity, and development: planning to make rights realities*. UNESCO International Institute for Educational Planning.
- Mahdjoub, R., Mingat, A., & Seurat, A. (2022). *Plaidoyer pour le développement du préscolaire dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre : document technique* (SN/ED/2022/RP/H/3).

- Mlambo, C., & Kapingura, F. (2018). Control over the utilization of the loan and the pattern of the gendered division of labor in the loan-funded activity: A case of Duterimbere MFI in Rwanda. *Cogent Social Sciences*, 26, 1681048. <https://doi.org/10.1080/23311886.2019.1681048>
- Ndaruhutse, S., Brannelly, L., Latham, M., & Penson, J. (2008). *Grade repetition in primary schools in Sub-Saharan Africa: an evidence based for change.*
- OCDE. (2016). *Domaines d'études et marché du travail : où en sont les hommes et les femmes ? », Les indicateurs de l'éducation à la loupe.*
- OECD. (2014). *Are disadvantaged students more likely to repeat grades?*
- Soglo, A. M. (2023). *Pauvreté et scolarisation des enfants au Bénin : une analyse suivant le genre.* 2. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7642944>
- UNESCO. (2010). Early childhood care and education, regional report: Africa. *World Conference on Early Childhood Care and Education, Moscow 2010.*
- UNESCO. (2023). *Les femmes dans l'enseignement : comprendre la dimension de genre.* UNESCO.
- UNICEF. (2021). *Analysis of education spending in the West and Central Africa region.*
- UNESCO (2022). *L'importance de l'éducation et de la protection de la petite enfance.*, accessible à <https://www.unesco.org/fr/articles/limportance-de-leducation-et-de-la-protection-de-la-petite-enfance>.
- UNICEF (2023). *Pre-primary education.* Accessible à <https://data.unicef.org/topic/education/pre-primary-education/>.
- Wodon, Q., Bell, S., Huebler, F. (2015). *Out-of-School children: a promise yet to be fulfilled.*
- ILO (2020). *Global employment Trends for Youth 2020: Africa. Country brief.* Accessible à https://www.ilo.org/global/about-the-il/WCMS_737670/lang--en/index.htm.
- Ballington, J., Davis, R., Reith, M., Njoki, C., Kozma, A., Powley, E. (2011). Promouvoir le rôle des femmes pour renforcer les partis politiques. Guide des bonnes pratiques pour encourager la participation politique des femmes.
- IDEA International (2013). Political Parties in Africa through a Gender. Stockholm, IDEA International.
- UN Women (2018). The Women's Political Participation and Leadership Issue. *The magazine for Gender-Responsive Evaluation, issue 12.*
- ILO (2019). Women in Business and Management. The business case for change.
- OECD, M. (2018). Women's Political Participation in Egypt: Barriers, opportunities and gender sensitivity of select political institutions. *Organ Econ Co-Oper Dev OECD*, 1-73.

Women Deliver (2018). Balancing the power equation. Women leadership in politics, business and communities. Policy Brief. Accessible à <https://womendeliver.org/wp-content/uploads/2018/09/Women-Leadership-Policy-Brief-9.23.18.pdf>.

UN WOMEN (2021). Investir dans l'éducation préscolaire universelle au Sénégal : Effets sur la création d'emploi et les recettes fiscales. Policy Brief.